



HAL
open science

Production de la plage dans le grand Lomé (Togo) et le Greater Accra (Ghana) : pratiques, logiques, enjeux

Yawavi Makafui Agbemedi

► To cite this version:

Yawavi Makafui Agbemedi. Production de la plage dans le grand Lomé (Togo) et le Greater Accra (Ghana) : pratiques, logiques, enjeux. Sociologie. Université de Nanterre - Paris X; Université de Lomé (Togo), 2022. Français. NNT : 2022PA100067 . tel-03987651

HAL Id: tel-03987651

<https://theses.hal.science/tel-03987651>

Submitted on 14 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Membre de l'université Paris Lumières
École doctorale 395 : Espaces, Temps, Cultures
Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Environnement
Département de sociologie

Yawavi Makafui AGBEMEDI

**Production de la plage dans le Grand Lomé (Togo)
et le Greater Accra (Ghana). Pratiques, logiques,
enjeux**

Thèse présentée et soutenue publiquement le **15/09/2022**

en vue de l'obtention du doctorat de Sociologie de l'Université Paris Nanterre
sous la direction de M. Philippe GERVAIS-LAMBONY (Université Paris Nanterre)
et de M. Coffi Cyprien AHOLOU (codirecteur, Université de Lomé)-

Jury * :

Rapporteur :	M. Philippe GERVAIS-LAMBONY	Professeur, géographie Université Paris Nanterre
Rapporteur :	M. Coffi Cyprien AHOLOU	Professeur, sociologie urbaine Université de Lomé
Membre du jury :	M. Koffi Nutefe TSIGBE	Professeur, histoire contemporaine Université de Lomé
Membre du jury :	M. Koffi KPOTCHOU	Maître de Conférences, sociologie Université de Lomé
Membre du jury :	Mme Marianne MORANGE	Professeure, géographie Institut National des Langues et Civilisations Orientales
Membre du jury :	M. Jean Fabien STECK	Maître de conférences HDR, géographie et aménagement Université Paris Nanterre/MEAE

« Tout ce qui est évident,
tout ce qui est connu devient étonnement, mystère. »
M. Edgar, 2017

« La tâche de penser témoigne d'une singulière audace et
d'une belle liberté. C'est un exercice solitaire, nourri bien sûr
d'autres intelligences, de livres, de silence, d'intuition et d'inspiration. »
J. Kelen, 2001

« Minuit et demi. L'heure a passé.
Minuit et demi. Comme les années ont passé »
Teresa Cremisi, 2015

DEDICACE

*À David AGBEMEDI et Fidélia BOUKA
À Victoire AGBEMEDI
À Akakpo Mawussi et à Yelom Petrus ATOHOUN*

RESUME

La littoralisation des côtes d'Afrique occidentale fut induite par la colonisation du Golfe de Guinée par des Européens. Dans ce processus d'investissement par les peuples et les activités, le littoral constitua une ressource importante, utilisée selon les vues et les intérêts aussi bien par les acteurs locaux que par les colons. La plage, espace se situant entre la mer et la terre, est devenue dès lors un véritable moyen de production des villes d'Accra (Ghana) et de Lomé (Togo), par ricochet du Greater Accra et du Grand Lomé. Le produit de ces actions humaines a néanmoins connu une grande transformation au fil du temps pour répondre à de nouveaux défis ; chaque espace étant le fruit d'une histoire. Aujourd'hui, la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra est confrontée à trois défis majeurs : répondre à des besoins de loisirs, intégrer l'écologie à son aménagement et repenser sa gouvernance. Comment donc la plage est-elle produite dans le Grand Lomé et le Greater Accra ? En vue de répondre à cette question de recherche, l'hypothèse principale qui implique à la fois une analyse descriptive et explicative fut posée en ces termes : la production de la plage dépend de pratiques, de logiques d'acteurs et d'enjeux de taille dans le Grand Lomé et le Greater Accra. La réponse à cette question a nécessité l'association des approches qualitative et quantitative. En mettant en regard le Grand Lomé et le Greater Accra, c'est la démarche comparative qui se dessine et s'impose avec évidence. Sur cette base, des variables de comparabilité furent établies afin de faciliter la réflexion. Comme renfort théorique, les théories de l'acteur stratégique de M. Crozier et d'E. Friedberg (1977), de la production de l'espace et du droit à la ville d'H. Lefèbvre (2000, 2009), des représentations sociales de S. Moscovici (1960 – 1970) et de l'interactionnisme symbolique d'H. Blumer (1939) ont été convoquées. Les principaux résultats sont les suivants : les pratiques de la plage quoiqu'étant à la fois similaires et différentes dans le Grand Lomé et le Greater Accra, dépendent de représentations sociales pour la plupart favorables à son appropriation ; des logiques institutionnelles, locales et citadines sont au fondement de la production de la plage ; enfin, les enjeux de la production de la plage se situent à trois niveaux principaux social, économique et écologique auxquels fut associé un quatrième, politique.

Mots-clés : plage, production, enjeux, acteurs, logiques, pratiques, politiques urbaines.

ABSTRACT

The littoralization of the West African coast was induced by the colonization of the Gulf of Guinea by Europeans. In this process of investment by peoples and activities, the coastline constituted an important resource, used according to the views and interests of both local actors and colonists. The beach, a space between the sea and the land, became a real means of production for the cities of Accra (Ghana) and Lomé (Togo), and in turn for Greater Accra and Greater Lomé. The product of these human actions has nevertheless undergone a great transformation over time to meet new challenges; each space being the fruit of a history. Today, the beach in Greater Lomé and Greater Accra is faced with three major challenges: meeting leisure needs, integrating ecology into its development and rethinking its governance. So how is the beach produced in Greater Lomé and Greater Accra? In order to answer this research question, the main hypothesis which implies both a descriptive and explanatory analysis was posed in these terms: the production of the beach depends on practices, logics of actors and urban policies in Greater Lomé and Greater Accra. The answer to this question required the combination of qualitative and quantitative approaches. By comparing Greater Lomé and Greater Accra, the comparative approach is evident. On this basis, variables of comparability were established in order to facilitate the reflection. As theoretical support, the theories of the strategic actor by M. Crozier and E. Friedberg (1977), of the production of space and the right to the city by H. Lefèbvre (2000, 2009), of social representations by S. Moscovici (1960-1970) and of symbolic interactionism by H. Blumer (1939) were used. The main results are: the practices of the beach, although both similar and different, depend on representations that are mostly favourable to its appropriation; institutional, local and urban logics are at the basis of the production of the beach; finally, the challenges of beach production are situated at three main levels: social, economic and ecological, to which a fourth level, political, was added.

Keywords : beach, production, stakes, actors, logics, practices, urban policies.

SOMMAIRE

DEDICACE	4
RESUME	5
ABSTRACT	6
REMERCIEMENTS	8
SIGLES ET ACRONYMES	10
INTRODUCTION GENERALE	13
PREMIÈRE PARTIE	53
LE GRAND LOMÉ ET LE GREATER ACCRA, UNE HISTOIRE LITTORALE	53
CHAPITRE 1	56
DE LOME AU GRAND LOME, D'ACCRA AU GREATER ACCRA	56
CHAPITRE 2	88
DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET THEORIQUE	88
DEUXIÈME PARTIE	134
PRODUIRE LA PLAGE	134
CHAPITRE 3	136
PRATIQUES CITADINES ET REPRESENTATIONS SOCIALES	136
CHAPITRE 4	184
LOGIQUES D'ACTEURS : LOGIQUES INSTITUTIONNELLES VERSUS LOGIQUES LOCALES.....	184
CHAPITRE 5	220
LA PLAGE, UN ESPACE AUX ENJEUX PLURIELS	220
CONCLUSION GÉNÉRALE	264
BIBLIOGRAPHIE.....	286
ANNEXES.....	304
TABLE DES MATIERES	316
TABLE DES ILLUSTRATIONS	319

REMERCIEMENTS

Cette thèse, j'ai pu l'entreprendre, la poursuivre et la terminer avec le concours de certaines personnes que je voudrais ici remercier de façon particulière. En premier lieu, je souhaiterais dire un sincère merci à mes deux directeurs de thèse, Philippe Gervais-Lambony et Coffi Cyprien Aholou pour m'avoir supportée durant ces quatre années de recherche teintées fortement d'épreuves. Pour cela, je n'ai pas si souvent été à la hauteur. Pourtant, ils ont composé avec moi tout en me soutenant chacun à sa manière. Votre disponibilité, vos orientations, vos encouragements et votre confiance en moi m'ont permis de ne pas abandonner en dépit des difficultés auxquelles j'ai dû me confronter.

C'est aussi le lieu d'exprimer toute ma gratitude à Namoin Yao-Baglo, qui par le concours des circonstances est devenue une épaule sur laquelle j'ai pu m'appuyer. Vous m'avez rappelée le sens de l'engagement que j'ai pris en 2018 en m'inscrivant pour le cycle de doctorat à l'Université de Lomé et à l'Université Paris Nanterre. Si souvent, vous avez pris de mes nouvelles, me témoignant ainsi toute votre affection et tout votre soutien. Vous m'avez été à bien d'égard d'une aide essentielle durant les deux dernières années de cette thèse. Vos conseils, vos encouragements, bref votre présence m'ont été très utiles comme vous pouvez le constater vous-même.

J'ai une pensée particulière pour les personnes ressources que j'ai rencontrées aussi bien à Lomé qu'à Nanterre. Je veux nommer Michel Goeh-Akueh, Odile Goerg, Jean-Fabien Steck, Stéphane Tonnelat, Elsa Devienne, Amandine Spire, Koffi Kpotchou, Koffi Nutefe Tsigbe, Etienne Souhoun-N'Gani. C'est aussi l'occasion de remercier mes collègues du LAVUE (Laboratoire Aménagement Ville Urbanisme Environnement) et du VESA (Ville, Environnement et Sociétés en Afrique), en l'occurrence Prosper Samon et Ayité Mawussi pour leur soutien indéfectible. Vous m'avez appris que les vraies amitiés existent encore en ce monde.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à cette recherche en répondant favorablement à toutes mes sollicitations. Vous m'aviez donnée de votre temps, m'aviez fait part de vos représentations, pratiques et expériences. Sans vous, ce travail n'aurait pas été possible. Un merci sincère aux responsables des comités de développement de quartier de Kojoviakope

et d'Adawlato, aux agents des communes Golfe 1, Golfe 4 et Golfe 6, et des différents ministères approchés au cours des enquêtes, aux acteurs économiques aussi bien dans le Grand Lomé que dans le Greater Accra, aux étudiants en études urbaines pour nos échanges dans le cadre du focus-group. Merci Steeves de t'être toujours rendu disponible pour moi, tant à Lomé qu'à Nanterre. Toutes mes requêtes trouvent un avis favorable auprès de toi.

Mes séjours à Accra ont été rendus possibles grâce à Marie Ganke, Elisabeth, Juliana, Christy, Felix et Vanessa Kponouglo. Merci pour votre accueil chaleureux ; je me suis toujours sentie comme chez moi chez vous. Merci aussi de m'avoir fait découvrir Accra, ses habitants, ses centres commerciaux et ses plages. A cause de moi, vous aménagez toujours votre temps afin que les objectifs de mon séjour soient atteints.

Je tiens également à témoigner toute ma reconnaissance au gouvernement français pour m'avoir octroyée une bourse par le canal du Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Togo ; et à l'Etat togolais à travers la Direction des bourses et stages. C'est grâce à cet appui financier que mon rêve de devenir docteure a pu se réaliser.

Un sincère merci à Pierrette Limézié pour son empathie et son soutien au cours de ce périple.

Je voudrais dire tous mes hommages à mes parents David Agbemedi et Fidélia Bouka qui m'ont incitée à reprendre mes études, à ma sœur Victoire Agbemedi et à Mawussi Atohoun pour leur présence indéfectible.

Enfin, à tous ceux qui ont contribué à la concrétisation de ce rêve, je dis un merci infini.

SIGLES ET ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
AMA	Accra Metropolitan Area (Aire métropolitaine d'Accra)
ANADEB	Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
ANASAP	Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BTCI	Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie
CAP	Connaissances Attitudes Pratiques
CCIT	Chambre du Commerce et de l'Industrie du Togo
CDPA	Convention Démocratique des Forces Africaines
CDQ	Comité de développement de quartier
CEA	United Nations Economic Commission for Africa (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique)
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEG	Collège d'Enseignement Général
CIMTOGO	Ciments du Togo
CJRAL	Club des Jeunes Unis pour l'Amour et la Liberté
CORDAT	Commission Régionale du Développement et de l'Aménagement du Territoire
COVID-19	Corona virus disease
CRDAT	Comité Régional du Développement de l'Aménagement du Territoire
CSAO	Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest
CSDAT	Conseil Supérieur du Développement et de l'Aménagement du Territoire
CTEMPNAT	Comité Technique d'Elaboration et de Mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire
CUT	Comité de l'Unité Togolaise
DAGL	District Autonome du Grand Lomé
DBS	Direction des Bourses et Stages
DST	Direction des Services Techniques
EPA	Environment protection agency (Agence de protection de l'environnement)
EPAM	Etablissement Public Autonome pour l'exploitation des Marchés de Lomé
FAD	Fonds Africain de Développement
FAIEJ	Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes
FAT	Forces Armées Togolaises
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
GAMA	Greater Accra Metropolitan Area (Aire métropolitaine du Grand Accra)
GAR	Greater Accra Region (Région du Grand Accra)
GTA	Ghana Tourism Authority (Autorité Ghanéenne du Tourisme)

HCM	Haut Conseil pour la Mer
IDEA	National Institute for Democracy and Electoral Assistance (Institut National pour la Démocratie et l'Assistance Electorale)
IDA	(Association Internationale de Développement)
JME	Journée Mondiale de l'Environnement
JMO	Journée Mondiale des Océans
JMQ-K	J'aime Mon Quartier Kodjoviakope
JUVENTO	Justice, Union, Vigilance, Education, Nationalisme, Ténacité, Optimisme
MATDDT	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des territoires
MCT	Ministère de la culture et du Tourisme
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MEDDPN	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature
MEMPPC	Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière
MESTI	Ministry of Environment, Science, Technology and Innovation (Ministère de l'Environnement, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation)
MFPTDS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MPT	Mouvement Populaire Togolais
MVUHSP	Ministère de la Ville, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Salubrité Publique
OANEM	Organisme National Chargé de l'action de l'Etat en Mer
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la Société Civile
OTR	Office Togolais des Recettes
PAM	Programme d'Actions Mondial
PAS	Politique d'Ajustement Structurel
PAZOL	Projet d'Aménagement de la Zone Lagunaire
PDC	Plan de Développement Communal
PDC-ZU	Programme de Développement Communautaire en Zones Urbaines
PDDAT	Plan Directeur de Développement et d'Aménagement Touristique
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PEUL	Projet Urbain Environnement de Lomé
PND	Plan National de Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTP	Parti Togolais du Progrès
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RIT	Régiment Inter - armées
RPT	Rassemblement du Peuple Togolais
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDAL	Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral
SDN	Société Des Nations
SLAT	Schéma Local d'Aménagement du Territoire
SNAT	Schéma National de l'Aménagement du Territoire
SRAT	Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire
SRI	Service de Recherche et d'Investigation
STADD	Science et Technologie pour un Développement Durable
TMA	Tema metropolitan area (Aire métropolitaine de Tema)
UA	Union Africaine
UCPN	Union des Chefs et Populations du Nord
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
UNIR	Union pour la République
USAID	United States Agency for International Development (Agence internationale des Nations Unies pour le développement)
WACA	West African Coastal Area Program (Programme de gestion du littoral ouest-africain)

INTRODUCTION GENERALE

« Quand on dit plage, ça évoque déjà l'existence de la côte et ça a peut-être plusieurs aspects. Dans un premier temps, c'est un lieu récréatif, un lieu touristique et un lieu qui peut générer à la fois des ressources soit pour la population soit pour la commune, je parle des activités socio-économiques. Et également, ça évoque des activités de pêche. Ça évoque aussi l'aspect environnemental, la biodiversité. Puisqu'on retrouve dans la mer des espèces spécifiques en matière de biodiversité, c'est maintenant que plusieurs espèces sont en voie de disparition. Vous allez remarquer que quand vous allez au niveau du restaurant Blue Turtle, il y a certaines espèces qui tapissent le sol. Dans l'enfance, nous on voyait ça. C'est également un lieu où on retrouve des dépotoirs sauvages. Globalement, c'est un lieu multifonctionnel, et la mer pour nous, est un lieu où on peut mener plusieurs activités comme la natation, la pêche, le tourisme. Donc, c'est un lieu de production de richesse pour l'État et pour la commune. La mer, c'est aussi des infrastructures, si on prend le port autonome de Lomé et le port de pêche. C'est un lieu qui nous rappelle aussi la colonisation ; c'est le cas du wharf » (Extrait d'entretien, août 2021)

« L'insécurité est toujours très présente sur la plage. Novembre 2020, je devais rendre un service à mon cousin qui s'appropriait à construire sa maison. Je lui ai dit que je me chargerai d'apporter le sable de mer. Ce que j'ai fait deux jours durant. Le troisième jour vers 21h, je suis allé à l'endroit où je vais chercher le sable ; une fois fini, j'ai déposé la bassine remplie de sable sur ma tête. Soudain, deux personnes m'ont attaqué en me prenant de dos. Ils m'ont immobilisé et ont commencé à me fouiller. J'avais 30.000 FCFA sur moi, mais ils ne les ont pas trouvés. Ils m'ont ensuite poignardé trois fois de suite¹. Il faut dire que je ne leur ai pas du tout permis de me prendre mon argent, on s'est beaucoup bagarré. Mais ils n'ont rien eu. » (Extrait d'entretien, avril 2021)

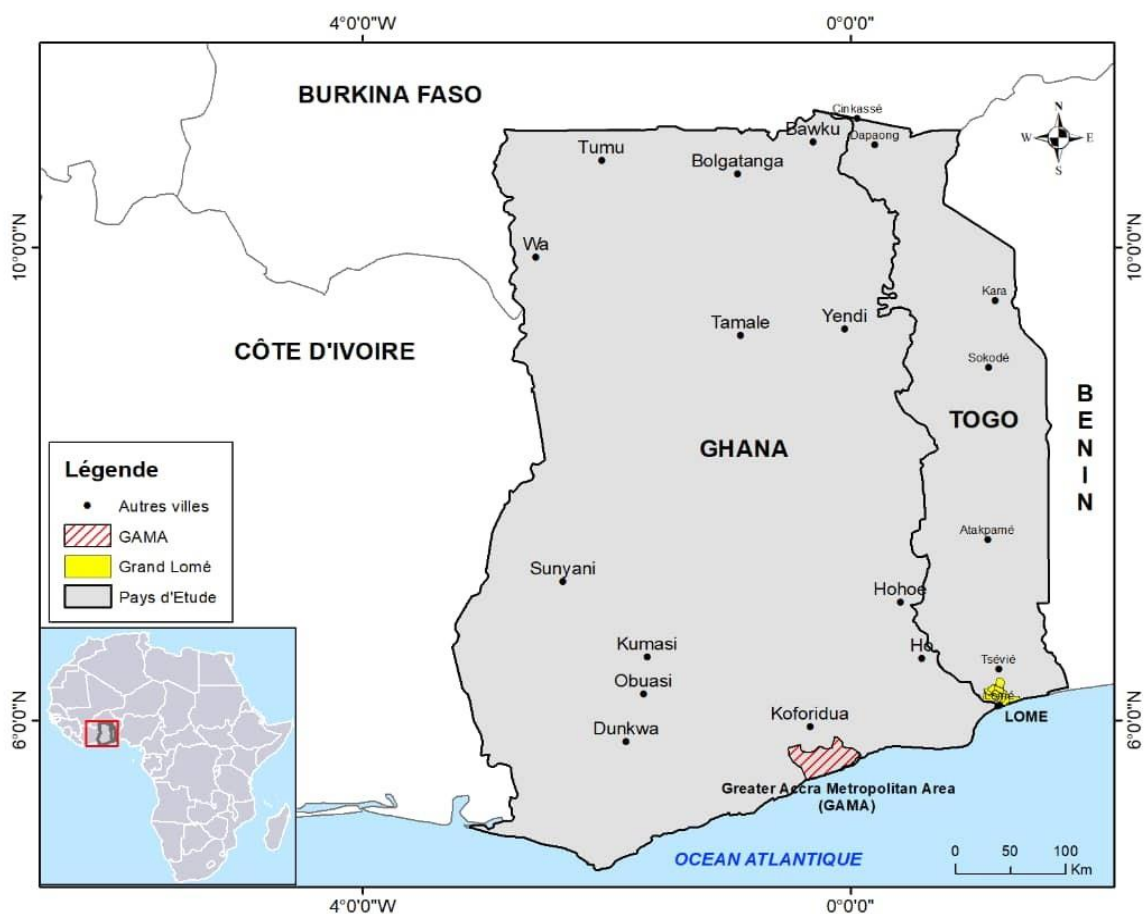
Ces deux extraits peignent deux tableaux de la plage : le premier est plus ou moins gai et décrit un espace polyfonctionnel englobant le social, l'économie et l'environnement, alors que le deuxième est plus sombre et évoque l'insécurité quasi permanente qui existe en ce lieu. La plage en effet, n'est pas uniquement destinée aux loisirs. Même s'ils priment sur toutes les autres activités, elles impliquent aussi une dose relativement importante de danger. Toutefois, il est clair de nos jours que ces espaces sont souvent en lien avec le tourisme de masse et les activités sportives principalement dans la sous-région ouest africaine. Les plages en Afrique sont aussi en relation avec une histoire coloniale toujours d'actualité. Oser la sociohistoire pour comprendre le présent à l'aune du passé est de ce fait souhaitable et souhaité. C'est en réalité un outil d'analyse intéressant qui permettra de répondre à la

¹ Après ce drame, l'enquête s'est rendu à l'hôpital pour se faire soigner.

question de recherche que voici : Comment la plage est-elle produite dans le Grand Lomé et le Greater Accra ?

Artificielles ou naturelles, éphémères ou pérennes, aménagées ou improvisées (M. En-Nejjari, 2017, p.5), la plage urbaine se présente comme un produit des sociétés modernes. Cette production résulte de besoins aussi bien individuels que collectifs. Il existe deux types de plages ; celles qui sont pensées par des urbanistes à l'échelle d'une ville autour d'un cours d'eau, comme c'est communément le cas à Paris autour de la Seine (Paris Plage) et celles qui s'observent naturellement autour d'un lac, de l'océan, ou de la mer. Sommairement, la plage est l'espace compris entre la terre ferme et un cours d'eau. Ainsi, quasiment tous les fleuves, rivières, etc. ont une plage. Mais celle qui mobilise l'attention ici, c'est celle de l'océan atlantique côté ouest-africain. La zone de la présente étude couvre deux pays : le Togo et le Ghana. Ce sont deux pays limitrophes situés dans le Golfe de Guinée et qui ont pour limite naturelle sud l'océan atlantique. La carte suivante situe davantage la zone de recherche.

Carte 1 : Localisation du Grand Lomé et du Greater Accra



Yawavi M. Agbemedi, 2021

Cette carte met en exergue le Togo et le Ghana, deux pays d'Afrique de l'Ouest situés côte à côte dans le Golfe de Guinée. Les plages concernées par cette étude sont celles du Greater Accra Metropolitan Area (première grande métropole du Ghana qui abrite la capitale, Accra) et du District Autonome du Grand Lomé communément appelé Grand Lomé qui loge la capitale du Togo, Lomé.

L'intérêt pour la plage est quadruple (social, économique, politique et écologique) et fait écho aux nouvelles ambitions des pays ayant une façade maritime. Ces ambitions qui se traduisent en orientations sont en étroite relation avec le développement durable (exemple du programme WACA-West african coastal area). L'actualité des océans et des mers est caractérisée par l'accent mis sur l'écologie, longtemps parent pauvre des politiques publiques. C'est dans ce sens que depuis quelques années, il a été instauré une journée des océans et des mers pour rappeler l'importance cruciale qu'ils revêtent dans la vie de tout individu et le soin qu'il faudra leur apporter désormais.

Éléments de contexte

La question de la dégradation et de la pollution des mers et des océans n'est pas vraiment récente. Cinq conventions dont quatre, dites de Genève constituent le socle des politiques maritimes autant sur le plan international que sur le plan national. Il s'agit de :

- la Convention sur la mer territoriale et la zone contigüe (1956 entrée en vigueur en 1964) ;
- la Convention sur la Haute mer (1958 entrée en vigueur en 1966) ;
- la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques (1958, entrée en vigueur en 1966) ;
- la Convention du plateau continental (1958, et entrée en vigueur en 1966) et ;
- la Convention sur le droit de mer (Montego Bay, 1982 entrée en vigueur en 1994)².

Ces conventions sont à l'origine du zonage de l'espace maritime en eaux internationales, plateau continental, zone économique exclusive, zone contigüe, mer territoriale, eaux intérieures et ligne de base. Globalement, elles ont posé les bases d'une gestion efficace des

² Cf. Multilateral treaties deposited with the secretary-general. Status as at December 1982, United Nations, 1983.

mers et défini le cadre des actions des États ayant signé et ratifié. Le Togo a pour sa part, ratifié la Convention sur le droit de mer le 16 avril 1985, tandis que le Ghana l'a fait le 7 juin 1983 avec deux ans d'avance. En outre, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (1972) préconise la protection intégrale des mers régionales contre tous les types et sources de pollution qui résulte de l'introduction directe ou indirecte, par l'homme de substances ou d'énergie dans les milieux marins ou zone côtières et eaux intérieures connexes concernés (M. Dejeant-Pons, 1987, p.708)³. Cette tâche est dévolue aux pays ayant rattaché les conventions qui composent le programme. D'après le PNUE, « la protection et l'amélioration de l'environnement est une question d'importance majeure qui affecte le bien-être des populations et le développement économique dans le monde entier ; elle correspond au vœu ardent des peuples du monde, et constitue le devoir pour tous les gouvernements » (Rapport de la conférence des Nations Unies sur l'environnement, 1973). Dans la même logique, en 1992, le Sommet de Rio ou Sommet de la Terre reposait les bases du développement durable axé sur le social, l'économie et l'environnement. La protection de l'environnement comme souligné plus haut, est en lien direct avec la croissance économique et le bien-être des populations. Le principe 4 de la déclaration l'atteste en ces termes : « pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément »⁴. Soucieux de la pollution et de la dégradation de plus en plus criardes des mers et des océans et de l'urgence d'actions concrètes à mettre en place, il fut déclaré au cours de la 73^e session de son Assemblée Générale qu'« à compter de 2009, l'Organisation des Nations Unies proclamera le 8 juin Journée mondiale de l'océan » (Art. 171). Toutes les conventions sus-citées rappellent que la mer est un bien à la fois propre et commun.

Sur le continent africain, c'est la décennie 2015 - 2025 qui a été décrétée décennie des océans et des mers par l'Union Africaine (UA). L'Africa's integrated maritime strategy 2050 (Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050) est une stratégie régionale qui promeut le développement durable à travers une exploitation responsable de l'économie bleue en Afrique. C'est ainsi que le premier sommet de l'Union Africaine sur la sécurité

³ Dejeant-pons Madeleine, 1987, « Les Conventions du Programme des Nations-Unis pour l'environnement relatives aux mers régionales » in *Annuaire Français du Droit international*, n°33, Éditions du CNRS, Paris.

⁴ Cf. Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Principes de gestion des forêts.

maritime a été organisé à Lomé du 10 au 15 octobre 2016. Il a servi de point de départ pour de nombreuses initiatives à savoir la création du Haut conseil pour la mer (HCM - avec un organe spécial de la préfecture maritime), le ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière, la brigade du littoral, l'ouverture de certaines filières dans les universités publiques et privées du pays, etc. L'économie bleue est de plus en plus usitée dans le discours politique pour rappeler les nouveaux mots d'ordre sur les plans maritime et côtier. C'est une source de richesse à préserver par des moyens durables et responsables, car exploitée à fond et correctement gérée, l'économie bleue peut constituer une source de richesse capitale, et catapulte le continent sur la voie du développement durable (CEA, 2016, p. xi).

La question du développement durable se pose davantage avec empressement au vu des multiples conséquences du dérèglement climatique dues aux actions anthropiques. Les mers sont devenues des décharges publiques pour les grandes firmes manufacturières mais aussi pour certains usagers qui en font des dépotoirs sauvages. Chaque année, en effet, environ 8 millions de tonnes de déchets plastiques finissent dans les océans du monde (PNUE, 2021) alors que 3 milliards de personnes sont directement concernées par l'exploitation des mers et des océans (70% des villes sont côtières). De plus, les côtes sont soumises à l'érosion côtière grandissante. C'est le cas du Golfe de Guinée. Fort de ce constat, les défis liés à ces problèmes font corps avec les objectifs 11 et 14 de développement durable (horizon 2030) qui ambitionnent faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, et conserver de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable. Aujourd'hui, la protection des mers et des océans draine des acteurs multiples : les ONG et associations, l'État, les partenaires techniques et financiers et les citoyens. Aussi, les logiques économiques au fondement des activités de loisirs, se matérialisent-elles sur un espace dont il faut prendre soin et qui est soumis depuis des années à des changements importants. C'est ce qui explique l'élaboration du programme de gestion du littoral ouest-africain et sa mise en œuvre depuis 2018. Il consiste à proposer des solutions durables aux conséquences du dérèglement climatique sur le littoral. Il concerne six pays à savoir Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Sao Tomé et Príncipe, Mauritanie et Togo. Le Ghana n'en fait pas partie. Cependant, à l'interne, des projets essaient de pallier les problèmes environnementaux. On peut citer « Enhancing urban resilience in the

Greater Accra Metropolitan Area⁵ » élaboré en 2017 et Strategic Plan for the Greater Accra Metropolitan Area⁶. A cet égard, la plage en tant qu'espace de loisirs ne peut se penser en dehors de l'environnement et de l'économie.

Le Développement durable pose aussi des questions économiques. Les océans et les mers sont de véritables poumons de l'économie mondiale. Ils constituent des canaux de navigation et des ressources inégalables nécessaires à l'épanouissement humain. « Plus de 90 % des importations et des exportations africaines transitent par la mer, et plusieurs des corridors commerciaux les plus stratégiques de la planète sont situés en Afrique, renforçant le poids géopolitique du continent » (C. Lopes, 2016, p. xi)⁷. En 2010, selon d'autres estimations, le chiffre d'affaires des activités liées au monde de la mer s'est élevé à 1 500 milliards d'euros, et il montera chaque année à 2 500 milliards d'euros à l'horizon 2020 (*Idem*, 2016, p. xi). En ce qui concerne le Grand Lomé et le Greater Accra, une multitude d'activités économiques fleurissent sur la côte ; port, port de pêche, établissements touristiques, banques, centres commerciaux qu'on appelle communément « grands marchés ». D'autres activités telles que l'extraction de sables, de graviers ou d'hydrocarbures dans l'océan ou sur les plages sont également observables. D'autres initiatives font office d'appropriation économique à savoir l'apparition de parking automobile le long des deux plages, la prolifération de plages privées, etc. Ainsi, le Togo tire 75% de ses recettes fiscales de la mer, pendant que 70% des activités économiques contribuant à la richesse nationale du Togo, sont liées à la façade maritime⁸.

Le dernier élément de contexte non moins important est celui de la reconquête balnéaire en vue d'un positionnement plus imposant sur la scène internationale. Le Grand Lomé et le Greater Accra sont en effet deux métropoles en quête de reconnaissance sur l'échiquier mondial. Ainsi, elles se dotent de législations, et élaborent des projets d'envergure. Cette mise en vitrine leur est essentielle pour redorer leurs blasons. Il s'agit d'une reconquête, parce que pendant longtemps, la plage n'a pas vraiment fait l'objet de planification et donc d'un cadre d'actions. Elle a été délaissée et laissée au bon usage de tous. La plupart des entrepreneurs s'installent à leur gré dans le but de satisfaire des logiques économiques. Or ces initiatives

⁵ En français, cela veut dire « Renforcer la résilience urbaine dans l'aire métropolitaine du Greater Accra ».

⁶ Plan stratégique pour l'aire métropolitaine du Greater Accra, trad. franç.

⁷ Cf. Guide de l'économie maritime

⁸ https://www.agridigitale.net/art-_le_togo_tire_75_de_ses_recettes_fiscales_de_la_mer_.html

doivent faire partie intégrante de projets ou programmes élaborés en amont et d'un cadre juridique établi par les pays ; bref de l'orientation de l'occupation du sol donné par les gouvernements. Elle s'investit par les autres usagers dans le même sens pour assouvir des désirs personnels ou collectifs. Reconquérir la plage, c'est la vouer à des pratiques répondant à des critères tels que l'organisation adéquate de l'espace tout en prenant en compte sa fragilité. De fait, l'aménagement de la plage doit se faire dans le respect du principe de fragilité, puisque toutes les parties de la plage ne sont pas appropriables de la même manière. Par exemple, d'un côté, on peut retrouver les plages privées, d'un côté les plages publiques, puis des espaces dédiés aux grandes festivités comme la fête de la bière, etc. La spécificité de la plage réside en la disponibilité de l'espace. De plus, vu que c'est un espace à fort potentiel, elle doit nécessairement faire l'objet d'une exploitation et d'une gestion bien pensée.

Entrée en thèse

L'entrée en thèse ne s'est pas faite systématiquement après la soutenance de mon mémoire de master en 2017. Après douze mois passés à la gestion de programmes dans une organisation non gouvernementale, je me suis finalement inscrite à l'Université de Lomé. Ayant obtenu la bourse du Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Togo, j'ai pu m'inscrire aussi à l'Université Paris Nanterre avec une convention de cotutelle. Le projet de départ que nous soutenons finalement a failli ne pas l'être pour deux raisons. La première est liée à la pandémie du COVID-19 avec toutes ses implications restrictives en matière de mobilité : fermeture des frontières terrestres et aériennes par exemple. Au cours de la deuxième année, la question suivante s'est posée : devrais-je poursuivre la recherche sur le Greater Accra au risque de faire une comparaison déséquilibrée, parce que n'ayant pas pu recueillir suffisamment d'informations ? Plusieurs fois, j'ai soulevé cette inquiétude à mes directeurs de thèse pour m'enquérir de leurs avis. « Il fallait composer avec les données que j'ai déjà puisque j'ai été sur le terrain », m'ont-ils suggérée. Ça aurait été un véritable gâchis si ce ne fut pas le cas en effet. C'est surtout le comité de suivi de thèse d'août 2021 qui a changé ma vision des choses puisque quelques jours auparavant, j'avais juste l'intention d'intégrer les données de la revue documentaire et des quelques entretiens réalisés au document sans réellement comparer. Mais à l'issue de cette rencontre scientifique, j'ai réalisé que l'approche comparative loin d'être qu'un outil d'analyse, pouvait être un moyen de se positionner dans le débat sur la production de la plage dans un pays autre que

le Togo. Ce comité de suivi a aussi favorisé la réflexion sur l'approche quantitative dans l'évaluation de l'enjeu économique de la plage. Celle-ci ne pouvant se faire uniquement sur la base de verbatims. Ainsi, mon travail a changé de cap, passant d'une thèse sur le Grand Lomé à une thèse sur le Grand Lomé et le Greater Accra avec pour support la comparaison et la méthode quantitative.

Le constat ayant enclenché cette démarche scientifique est le suivant : depuis quelques années déjà, les plages du Grand Lomé et du Greater Accra font l'objet de pratiques quasi quotidiennes de plusieurs ordres. Elles sont relatives à la sauvegarde de l'écosystème balnéaire et marin, aux loisirs, aux activités commerciales et politiques. Elles mobilisent les citoyens de tout bord, le temps d'un week-end en matinée, en après-midi ou en soirée. Mais lesdites pratiques peuvent être source de conflit, de désaccord ou d'incompréhension, lorsque les enjeux divergent d'un agent social à un autre. Il est certain que la plage est un espace public, eu égard aux modes d'appropriation dont elle est le support. Quelles sont donc les motivations en jeu ? Quels modes d'habiter y rencontre-t-on vraiment ? Quand est-ce que l'intérêt pour la plage est né ? Pour pouvoir trouver des réponses à ces questionnements et commencer le processus, trois entrées ont guidé la réflexion. Il s'agit de : espace public, acteurs, loisirs. Toutefois, des personnes ressources m'ont conseillée de m'appesantir sur l'analyse des acteurs afin de porter la réflexion à un niveau soutenu.

Le phénomène de la production de l'espace interroge le jeu d'acteurs ; l'espace produit étant le fruit d'une action collective d'agents sociaux à différentes échelles : citadine, locale, régionale, nationale. Le choix porté sur l'espace public découle de la conclusion des recherches réalisées au master en 2017 qui soutenaient qu'en l'absence d'espaces de loisirs conséquents dans le Grand Lomé, la plage est produite sur les plans social, économique et politique. C'est donc un espace de substitution. Il a semblé important de revenir sur cet aspect en vue d'introduire une nouvelle étape de la réflexion. En outre, les politiques urbaines encadrent et orientent les actions sur un territoire. Elles émanent d'un désir commun de faire territoire. La plage, telle que produite est en quelque sorte le reflet des plans d'aménagement du littoral des pays. Donc, il y a lieu de s'y intéresser pour pouvoir répondre aux questions suivantes : qui, quoi, comment ?

Comme on le dit souvent, les premières questions ne restent pas toujours identiques au fil des échanges, des rencontres et des découvertes. Très souvent, elles subissent des transformations ou laissent totalement la place à d'autres questionnements plus pertinents. Une dernière entrée qui est apparue au fil du temps est celle relative aux loisirs. Il est admis dans le Grand Lomé et le Greater Accra et même de façon plus globale que la plage est un espace de loisirs. L'évoquer participerait à l'identification des usages du littoral dans les deux métropoles et à les situer aussi bien à l'échelle globale qu'à l'échelle locale. L'objet de notre travail est finalement « la production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra ». C'est donc la variable dépendante, avec pour variables indépendantes les pratiques, les logiques d'acteurs, les politiques urbaines et les enjeux. On ne pourrait aller au bout de ce travail sans convoquer l'état de l'art sur l'espace public, la plage, la mer et les loisirs.

La plage, un espace public

Au singulier, l'espace public est d'après T. Paquot (2009, p.3) « non seulement le lieu du débat politique, de la confrontation des opinions privées que la publicité s'efforce de rendre publique, mais aussi une pratique, une forme de communication, de circulation de divers points de vue ». C'est un terme polysémique qui fait l'objet de maintes acceptions pouvant favoriser le débat. Mais il est notable que l'espace public est avant tout « public », c'est-à-dire du domaine de l'État, et inclusif. A ce propos, O. Chadoin (2003, p. 52-53) affirme ceci :

C'est un espace dont l'accès n'est pas limité aux usagers d'un groupe ou d'une collectivité, mais repose sur des conventions sociales capables de régler les rassemblements communs, éphémères des personnes, des objets et des valeurs. Cet espace peut faire l'objet d'appropriation constante, conflictuelle.

Quoiqu'étant un espace accessible à tous, l'espace public peut aussi être sujet de discorde et de conflits, si on en croit cet auteur. Dans le mémoire de master soutenu en 2017, cette définition fut proposée : l'espace public est un espace de liberté, de circulation et d'action conditionné non seulement par les aspirations sociales, mais aussi par des représentations individuelles et collectives (Y. M. Agbemedi, 2017, p. 23). A partir de ces trois définitions, l'on peut conclure hâtivement qu'un espace public qui devient privatisé peut être source de désorganisation sociale d'une part et de privilège d'autre part, créant ainsi une fragmentation et une ségrégation spatiale et sociale. Par ailleurs, la plupart des chercheurs ayant travaillé sur

l'espace public s'accordent sur le fait que l'espace public est un espace de liberté et d'engagement.

Les espaces publics urbains sont l'essence même d'une ville, son image. Ainsi, une ville bien pensée et aménagée est constituée d'espaces publics tels que les parcs, les lieux de loisirs (terrains de jeu, centres commerciaux), de jardins, etc. De ce point de vue, dans *L'art de bâtir les villes. L'urbanisme selon ses fondements artistiques*, C. Sitto (1996) rappelle que Pausanias⁹ refuse le nom de ville à une agglomération qui ne possède ni place ni édifice public¹⁰. On peut étendre cela aux espaces verts qui jouent un rôle prépondérant sur le plan environnemental jusqu'ici négligé dans les pays en développement. A ce titre, l'Institut national de santé publique du Québec¹¹ soutient que la présence d'espaces verts semble être associée à plusieurs effets significativement positifs sur l'environnement et sur la santé physique et mentale de la population. Pour lui, « les arbres réduisent les polluants, comme la poussière, l'ozone, et les métaux lourds ». Il importe donc aujourd'hui que les pays d'Afrique subsaharienne dont le Togo et le Ghana prévoient davantage d'espaces verts sur leurs territoires afin de participer durablement au développement, car ils sont appelés à jouer un rôle accru dans les aménagements urbains permettant la réintroduction de la nature à la ville (Y. Fernandes, 2015).

De plus, dans leur conception, les espaces publics urbains sont destinés à certaines fonctions qui peuvent être détournées dans les pratiques. Ainsi, un arrêt de bus peut être à la fois un lieu d'attente du bus, d'achat du ticket et de marchandage, de repos, de rencontres, etc. (C.C. Aholou, A.C. Mawussi et Y. M. Agbemedi, 2017). Un espace public peut être destiné à diverses pratiques prévues et imprévues : rencontres, détente et distraction, expressions de contentement ou de mécontentement, bref le lieu du quotidien urbain (T. Paquot et *al.*, 2001). Un lieu empreint d'appartenance ethnique, politique, religieuse, et sociale. Un nombre

⁹ Pausanias est un géographe et écrivain grec de l'époque antique dont l'unique livre a pour titre *Périégèse de la Grèce*.

¹⁰ Cf. Sitto Camillo, 1996, *L'art de bâtir les villes. L'urbanisme selon ses fondements artistiques*, Paris, Seuil.

¹¹ L'Institut national de santé publique du Québec, 2011, *Les espaces verts urbains et la santé*, Québec, Bibliothèque et Archives Nationales du Canada. C'est un rapport publié qui fait état de revue de la littérature sur les effets bénéfiques des espaces verts urbains sur la santé. D'après cet institut, les espaces verts ont des retombées positives sur le bien-être mental et physique de l'espèce humaine. Ce rapport s'appuie sur des exemples de cas pour prouver cette thèse, notamment une étude néerlandaise (Maas et collab, 2009) qui révèle que les personnes vivant à proximité d'espaces verts souffrent moins de solitude.

important d'auteurs se sont penchés sur la question mais le mérite premier revient à Habermas qui a étudié le versant politique en 1962¹² dans sa thèse.

Pour J. Habermas (1962), le père scientifique de l'espace public, ce dernier n'est tout autre qu'un lieu de communication, d'échanges entre des gens ayant en commun des intérêts ou pas, un lieu de l'exercice démocratique. Cet espace serait l'expression d'un intérêt général partagé par tous au terme d'une délibération fondée sur des échanges dûment argumentés (M. Lits, 2014, p.77)¹³. Dans son ouvrage *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Habermas rapporte que l'espace public qui est un « usage public du raisonnement (J. Habermas, 1962, p.38) est particulièrement bourgeois. Il met en cause trois lieux desquels émane l'espace public : le journal, le café et le salon. L'État n'y est pas invité et les participants se livrent à des discours raisonnés sur la cité, leurs mécontentements, leurs désirs, leurs besoins. C'est une sphère intermédiaire entre l'État et la sphère privée, un espace s'ouvrant entre l'État et la société civile où les citoyens se rencontrent afin de débattre librement des questions d'intérêt général, assumant ainsi la fonction politique (D. Trom, 1989, p.95)¹⁴. Il y a donc lieu de dire que l'espace public est avant tout politique dans la logique habermassienne, étant lui-même philosophe politique. C'est un outil de la bourgeoisie qui en fait un cheval de lance contre l'État capitaliste entre le XVII^e et le XVIII^e siècles. Les détracteurs de la pensée de Jürgen Habermas sont légion (T. Paquot, 2012 ; B. Miège, 1995 ; P. Dahlgren, 1995 ; P. Bourdieu, 1972, O. Negt, 1972). À la sphère publique bourgeoise, O. Negt (1972) oppose la sphère publique prolétarienne. Il soutient que les prolétaires débattent aussi de leurs préoccupations dans des espaces qui leur sont propres. Toutefois, l'espace public n'est plus uniquement politique : il est aussi économique et social voire environnemental (écologique).

Pour sa part, É. Dacheux (2008) considère l'espace public dans une triple dimension à savoir politique, symbolique et économique. Primo, la dimension politique stipule que l'espace public est le lieu des débats politiques et des prises de décisions contrôlé par l'État (2008, p. 17). Elle engendre des tensions dynamiques. Deuxio, la dimension symbolique est celle de la

¹² HABERMAS Jürgen, 1962, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot. Dans sa thèse, il soutient que l'espace public est bourgeois et donc réservé à une élite.

¹³ LITS Marc, 2014, « L'espace public, concept fondateur de la communication » in *Hermès, La Revue*, vol.3, n°70, p.77-81.

¹⁴ TROM Danny, 1989, « Habermas (Jürgen), L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Paris, Payot, rééd.1988, 324p » in *Politix. Revue des sciences sociales du Politique*, vol. 5.

circulation du croire. Le symbolique, c'est ce qui donne sens à la société. Plus précisément, le symbolique est la société qui se comprend elle-même, qui prend conscience d'elle-même. Le symbolique est la réalité sociale telle que les individus la perçoivent. Le symbolique est donc un réseau de significations que l'individu va intérioriser au cours de la socialisation, une structure sociale inconsciente qui va déterminer sa manière de comprendre le monde (*Id.*, 2008, p. 18-19). Tertio, la dimension économique consiste en la mise en valeur des ressources. En fait, pour survivre et s'épanouir, les sociétés humaines organisent la production, la circulation et la consommation des moyens, des biens à leur disponibilité (E. Dacheux, 2008 cité par Y. M. Agbemedi, 2017, p. 23). Considérant la thèse d'Éric Dacheux, et sur la base des enquêtes exploratoires, les plages du Grand Lomé et du Greater Accra se sont révélées de véritables lieux du symbolique, de la mise en valeur de ressources spatiales et du débat politique.

L'espace public est le ciment de la ville (D. Delbaere, 2010, p. 29). Il favorise le lien social qui s'amenuise dans les sociétés modernes à cause de la déstabilisation de l'institution familiale, de la progression de la vie solitaire et des épisodes dépressifs, l'augmentation de la délinquance et la montée des incivilités (Y. Cusset, 2006). En effet, les villes sont minées pas des maux à l'origine de la désorganisation sociale, qu'il s'agisse de maladies cardio-vasculaires ou des migrations ou encore de l'individualisme. L'espace public permet le rassemblement de personnes de divers horizons et ayant les mêmes attentes par rapport à une préoccupation, une situation. Si nous prenons le cas des manifestations contre l'amendement de la loi d'extradition organisées à Hong Kong en 2020, l'espace public s'avère le ciment de la ville, car il crée le lien. Il contribue à l'union de Hongkongais pour la lutte d'une même cause ; ils combattent pour des valeurs plus démocratiques. Il y a dans ce cas, un certain renforcement du lien social. Toutefois, il y a lieu de s'interroger sur le rôle social de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra. Arrive-t-elle à effacer toute trace d'exclusion sociale ? Joue-t-elle véritablement le rôle de ciment ? Si on en croit P. Mignon (1997)¹⁵, ce n'est pas toujours le cas. Prenant l'exemple des banlieusards ; des jeunes maghrébins en l'occurrence, dans les stations du littoral des Pyrénées-Orientales, il montre que la plage semble un terrain hostile pour certains groupes sociaux. Les couches sociales les plus nanties ne veulent pas se mélanger à eux. En effet, ils n'ont pas un parcours luisant : on y retrouve des dealers. Ils se

¹⁵ Voir Mignon Paul (1997), « Lorsque la galère des banlieues s'échoue sur les plages » in *Agora débat/jeunesse*.

distinguent par leur langage et leurs pratiques (être en groupe de 2 à 40 individus, ce qui est chose rare sur une plage) qui décontenancent les autres usagers. Cette stigmatisation des banlieusards est surtout liée à la mauvaise presse dont ils font l'objet en France. La banlieue, terme renvoyant à un ensemble d'agglomérations dépendant d'une grande ville, est souvent assimilée à un espace compliqué du fait des difficultés liés à ces territoires : dégradation du cadre bâti, ségrégation, exclusion, pauvreté, insécurité. Il y a donc une raison contextuelle à ce phénomène de rejet qui ne date pas d'aujourd'hui et qui se répercute sur la plage. Ce qu'il faut retenir de ces lignes, c'est que la mixité sociale ne va pas de soi ; elle est soumise à certaines règles et normes sociales.

L'espace, c'est aussi « l'ensemble des relations, des individus et des groupes au fait de distance, de placement, de déplacement, de limitation, de franchissement » (M. Lussault, 2007 cité par P. Poncela, 2010). Dans cet article, l'auteure Pierrette Poncela envisage l'espace public sous un angle juridique notamment pénal. Elle soutient de plus que l'aménagement urbain joue un rôle spécifique, celui de la sécurité qui passe par l'ouverture, la diversité d'usage et le bien-être. D'un point de vue juridique, l'appropriation de l'espace peut être soumise à un cadre juridique qui tolère ou pas certains usages entre autres le vandalisme, le port du burkini (objet de débat depuis quelques années en France), etc. Le non-respect de ces normes peut entraîner une sanction relativement. De ce fait, quoiqu'étant considéré comme le lieu de tous les possibles, l'espace reste très normé et hostile à certaines déviances. L'espace public n'est finalement pas un espace de liberté tel qu'on le soutient, vu que certains groupes n'y sont pas tolérés.

En Afrique, l'espace public est politique (A. Diaw, 2004). C'est l'espace de l'expression citoyenne tant pour les femmes que pour les politiciens. La crise de la décennie 1980 – 1990 a ouvert la porte à la libéralisation politique et à la perte de légitimité de l'Etat. La confrontation des idées qui en a émané a contribué à la naissance d'un espace citoyen, un espace de débat. Cette brèche a permis aux femmes de revendiquer leurs droits et de se construire une identité en tant que sujet de droit. Le sens du consensus et du compromis sont essentiels à la construction d'un espace public égalitaire qui reconnaisse le droit de tous à participer au débat, à la co-construction. La survie de l'humanité dépend pour finir sur la communication comme « fondatrice de l'universalité culturelle » (*Idem*, 2004, p.45). H. Fofana

(2015, p. 248) parle plutôt d'espaces de paroles pour désigner les lieux du débat public qui ont vu le jour en Côte d'Ivoire au début de l'année 2000. Il s'agit notamment de « parlements de rue » ou « parlements populaires » au cours desquels les citoyens confrontent leurs points de vue sur des sujets politiques. Cependant, n'y participe pas qui veut. Il faut détenir un certain capital culturel et social pour y prétendre. « Que ce soit dans l'accès à la parole ou la disposition des individus dans l'espace, ils reproduisent en effet la structure des inégalités selon des lignes sociales et politiques, notamment celles liées au niveau d'éducation » (R. Banegas, F. Brisset-Foucault, A. Cutolo, 2012, p.17). Dans la même direction, X. Durang (2000, p.5) déclare que « la délimitation de l'espace public, symbole de démocratie et de citoyenneté, nécessite une approche sociopolitique des discours et des représentations plus que des espaces proprement dits, même si ces derniers sont leurs supports médiateurs ». De fait, l'intérêt réside dans ce qui est dit.

J. Chenal (2013, p.27-28) distingue cinq classes d'espace public pour sa part : espaces d'accessibilité (voirie), les espaces d'usage festif et/ou civil (défilé, manifestation, sit-in, marches silencieuses), espaces de sociabilité (réseaux de solidarité), espaces d'identité (foyer de construction de l'identité urbaine), espaces ambivalents (multifonctionnels). Il soutient par ailleurs que l'espace public en Afrique est « un lieu d'échange, de débat et de négociation entre acteurs » (*Idem*, 2013, p.29). Il considère que la presse est un espace public au même titre que la rue pour finir. Eu égard à ces différentes réflexions, la citoyenneté est intimement liée à l'exercice du débat politique. A partir de ces différentes assertions de l'espace public, on peut conclure que la plage en est un aussi. Elle est multifonctionnelle : elle est à la fois un lieu de rencontres, un espace de rassemblement et de publicisation, le lieu du débat politique, d'échanges de biens et services, etc. en d'autres termes, un espace de communication et d'interactions sociales basée sur l'adhésion ou non aux valeurs sociales. Un certain nombre de libertés peuvent s'y exercer » (J-M. Pontier, 2014, p. 467). Mais, elle est aussi un espace fragmenté et exclusif. Que rapporte l'histoire sur la plage ?

La plage, état de l'art en sciences sociales

L'intérêt pour la plage et ses usages en sciences sociales ne connaît pas un très grand engouement. Comme un objet d'étude, très peu s'y sont intéressés. On peut toutefois citer Alain Corbin (1989), Jean-Didier Urbain (1994), Rémy Knafou (2000), Monica Coralli (2007),

Jérôme Lageiste et Jean Rieucou (2008), Emmanuel Peyvel (2008), Vincent Coëffé (2010), Elsa Devienne (2014), etc. L'histoire de la plage en Afrique date de l'époque précoloniale. Déjà au XV^e siècle, la plage était utilisée à des fins de transit pour les passagers des bateaux destinés au transport des esclaves de la traite négrière. Parler de plage, c'est aussi parler de la mer. Au Togo, certaines communautés comme les Bè situés près de la côte, avaient le dos tourné à la mer. De ce point de vue, J. Devisse (1990, p.418) aurait-il raison d'affirmer que « l'histoire des rapports des Africains à la mer est à écrire presque totalement », parce qu'ayant manifesté peu d'intérêt pour les grandes expéditions en mer ? Pas tout à fait.

Qu'est-ce que la plage en fait ?

Encadré 1 : Définition de la plage

Le terme plage vient de l'italien *piaggia*, c'est-à-dire une pente douce. Au XVII^e siècle, il s'écrivait et se prononçait *plaige*. Le mot a évolué et est devenu *plage*. D'après le Grand Robert, la plage est une étendue de terre, une rive sableuse, un rivage où déferlent des vagues. C'est une interface qui met en jeu différents éléments : la terre, l'eau (Lageiste, 2009), le soleil et l'air. La plage est un espace vaste qui illustre la grandeur, la beauté et l'immensité de la nature. La géomorphologie décrit la plage comme une accumulation sur le bord de mer, sur la rive d'un cours d'eau, d'un lac ou plan d'eau quelconque de géomatériaux d'une taille variable allant des sables fins aux blocs. On distingue l'arrière-plage (espace situé au-delà d'une plage, et depuis lequel on ne peut accéder au point d'eau qu'en traversant cette dernière) et l'avant-plage (partie du littoral immédiatement en dessous du niveau des basses mers).

Source : Y. M. Agbemedi, 2017, p. 39, Mémoire de master.

La plage est l'espace qui existe entre la mer et la terre ferme. Cette définition met en lumière l'aspect physique et géomorphologique de la plage et non son aspect social. Ce dernier rend compte des sociabilités et des interactions sociales. On distingue les plages sauvages ou non aménagées, les plages privées ou aménagées et les plages publiques accessibles au grand public. Il y a lieu de définir aussi trois autres termes à savoir : littoral, côte, dune.

Le littoral est un concept aux contours multiples. Il porte souvent à confusion et s'assimile au rivage, à la rive et à la mer. D'après le glossaire en ligne, Géoconfluences (2021), le littoral est « la bande des contacts biophysiques entre l'hydrosphère, l'atmosphère et la lithosphère. En géographie humaine, c'est la bande de l'influence réciproque des activités maritimes et terrestres ». On comprend dès lors que la plage est une partie du littoral. Le Dictionnaire de

l'environnement, le définit pour sa part comme la zone comprise entre la mer et le continent. Cette zone comprend l'arrière-côte, l'estran et l'avant-côte. « Sur le terrain et pour les géomorphologues, il apparaît clairement que le domaine littoral comprend tout ce qui, soit au-dessous, soit au-dessus du niveau moyen des eaux est soumis à l'action des forces responsables du tracé de la côte et de ses changements » (V. Herbert et al., 2006). Aussi S. Robert et al. (2016, p. 81) l'appréhendent-ils comme « un lieu et un milieu, un système localisé d'interactions hommes-milieus à l'interface mer-terre ou terre-mer... dont les caractères sont aussi bien biologiques, écologiques, physiques, que sociaux, culturels, politiques ou économiques ». De ce point de vue, le littoral est à la fois un espace géographique et un espace social.

Le Dictionnaire de l'Académie Française définit **la dune** comme une « monticule ou colline de sable qui s'étend le long des bords de la mer ». Wikitionnaire estime qu'une dune est une « monticule ou colline de sable qui s'étend le long des bords de la mer ou dans les zones désertiques ». Wikipedia le définit comme « une forme de relief ou un modelé constitué d'un amas de sable accumulé sur une largeur plus ou moins grande et une pente généralement assez élevée, sous l'action des vents (dune littorale, bordière ou côtière, dune désertique ou continentale) ou du courant marin sous la mer (dune hydraulique). La dune est un amas de sable qui apparaît sous l'effet du vent. On peut la retrouver soit en bordure de mer soit en zone désertique.

La côte se confond avec le rivage ou le littoral. Elle est selon le Larousse, la « zone de contact entre la terre et la mer vers l'intérieur (dunes, embruns¹⁶) et la ligne des plus basses mers ». Mais ce qui caractérise la côte, c'est l'atmosphère qui joue un rôle fondamental « parce que l'énergie de la mer est, pour l'essentiel, le fait de mouvements ondulatoires qui se produisent le long de l'interface eau-air »¹⁷. Le terme est également employé pour désigner la limite des îles et des océans. Le façonnement des côtes dépend de processus mécaniques variables et discontinus. La bande côtière comprend l'avant-côte ou pré-littoral et l'arrière-côte ou sublittoral. L'avant-côte est le domaine sous-marin concerné par les sédiments littoraux (galets, sable, vase) qui, entraînés par la houle, se déposent sur cette avant-côte mais sont

¹⁶ Fines gouttelettes d'eau ou pluie fine projetée par les vagues.

¹⁷ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/cotes-geomorphologie/1-la-notion-de-cote/>

remobilisables et l'arrière-côte, l'ensemble qui est sous le commandement des influences maritimes (F. Saur, 2012, p. 215). En termes simples, l'avant-côte est la plage. La côte est multiforme ; elle peut être rocheuse (falaise) ou pas. On distingue entre autres les côtes à abers, à calanques, à estuaires, à golfes ou à caps, à fjord, à dunes, à falaises maritimes et des côtes basses.

Revenant au concept de plage, J. Lageiste et J. Rieucou (2009) le considèrent comme « un objet géographique de désir ». C'est un espace de loisirs, de pratiques sportives, de sociabilité, de mises en scène, une vitrine de la ville (L. Assaf, 2013). Dans le mémoire qui ne portait que sur Lomé, nous avons montré qu'effectivement la plage du Grand Lomé répondait à ces critères, que ses différentes formes d'appropriation dépendaient des représentations sociales des citoyens et que l'urbanité *loméenne* pouvait se comprendre à travers ces pratiques. Un espace est dit « public » lorsqu'il appartient à l'État, lorsqu'il est multifonctionnel (c'est-à-dire qu'il peut être approprié de plusieurs manières), accessible facilement, et est gratuit. Un espace vide sans appropriation n'est ni un lieu, ni un espace public. Ce sont les pratiques qui lui confèrent un statut à l'espace.

La plage étant une ressource, elle s'utilise de mille et une façons. Ses usages dépendent bien souvent du type d'aménagement dont elle est le support. Lorsqu'elle est dépourvue d'aménagement, on a affaire à des usages tels que les fêtes, le sport de masse, etc. c'est-à-dire des usages libres, et lorsqu'elle est aménagée, les pratiques auxquelles elles donnent lieu sont d'un tout autre niveau : restauration, hôtels, disposition de transats, piscine, etc. Quatre fonctions lui sont associées : distractive, résidentielle, économique, politique. En fait, le Grand Lomé et le Greater Accra sont des métropoles et pour cette raison doivent remplir des fonctions métropolitaines, c'est-à-dire des fonctions supérieures qui cadrent avec l'échelle de leurs agglomérations en relation avec l'attractivité. Et il s'avère que les plages sont des espaces de vie relativement attractives lorsqu'elles sont bien entretenues et mieux organisées. Rappelons-le, les pratiques de l'espace sous-entendent tout mode d'occupation du sol visant à répondre à un besoin. Elles sont soit négatives ou déviantes (vol par exemple) soit positives ou normales (distraction). Sur le plan distractif, la plage joue un rôle très important. Elle est de loin l'espace le plus prisé pour les loisirs de masse dans le monde. Citons les activités populaires et celles relatives aux catégories sociales « supérieures » comme la

classe moyenne et la bourgeoisie. On peut regrouper dans les activités populaires, les pêches populaires qui sont des activités de prélèvement se pratiquant dans le temps libéré par les activités rurales et maritimes (F. Chlous-Ducharme et P. Lacombe, 2011).

Originellement, les plages sont occupées par les pêcheurs qui en font un lieu de travail et un lieu de résidence. Parlant du littoral camarguais, C. Claeys-Makdade et L. Nicolas (1999, p.28) affirment que la plage était occupée à des fins de séjour de 2 ou 3 jours dans le cadre du pèlerinage organisé par l'Eglise des Saintes-Maries. Les participants y érigeaient des camps de fortune le temps de la manifestation. Toutefois, les modes d'occupation des plages sont permanents et temporaires. Permanents pour les pêcheurs qui y vivent l'année et temporaires pour les pèlerins, les baigneurs et ceux qui vivent une partie de l'année. Il s'agit-là d'une appropriation matérielle. La plage est appropriée de manière symbolique à travers la mémoire collective. La « mémoire du lieu » est importante dans l'histoire de la plage. Qui sont ceux qui l'ont occupée en premier ? Que faisaient-ils ? Pourquoi ce lieu ? Globalement, la mémoire collective, mémoire d'une communauté ou d'un peuple, permet de garder active et vivante l'histoire et l'identité d'un espace.

Dans son ouvrage *Sur la plage*, J-D. Urbain (1994) sociologue spécialiste du tourisme, fait une sociohistoire des modes d'appropriation des plages en Europe. Cet auteur fut l'un des premiers sociologues à avoir interrogé les pratiques balnéaires. Il a le mérite d'avoir fait une analyse temporelle des comportements humains en relation avec la plage et la mer. Il désigne par « désensauvagement » de la plage tous les usages qui ont permis de la reconsidérer non plus comme un espace naturel sauvage du fait des marginaux (bossus, mendiants, rachitiques) qu'on pouvait y rencontrer mais comme un lieu de cure où beaucoup de malades venaient s'y reposer voire guérir. Dès le XVII^e, les bains de mer étaient source de guérison de certains maux : on s'y baignait par contrainte, par prescription. L'appropriation coloniale ou professionnelle, progressivement, faisait place à d'autres formes de pratiques. En un siècle, les représentations autour de la mer ont fortement évolué : tantôt sauvage et meurtrière, tantôt curative et préventive, tantôt touristique et hospitalière. Il soutient qu'une véritable métamorphose s'est produite dans les usages de la plage eu égard à l'effroi que suscitait la mer dans l'imaginaire collectif. En évoquant Michelet, il rappelle que la mer pendant longtemps a été négligée et traitée comme un objet de dégoût au moyen âge. Mais à partir

du XVIII^e siècle, les opinions ont commencé à changer, car ayant découvert qu'elle a des vertus curatives. Elle savait guérir les maladies incurables de l'époque par l'eau et l'air. Parallèlement, il distingue trois figures du vacancier : le villégiateur, le touriste et le baigneur. Il oppose de prime abord la figure du villégiateur à celle du touriste. Dans la pratique, le premier est un type particulier de vacancier qui se retire à la campagne ; il cultive une certaine sédentarité alors que le touriste se consacre au voyage. Il a le choix entre l'errance et le circuit : c'est un nomade (J-D. Urbain, 1994, p. 15). Enfin, le baigneur est celui-là qui est à la recherche de sensations nouvelles ; il se baigne non plus par coercition mais par plaisir. Le touriste et le baigneur sont les figures les plus actuelles dans les sociétés occidentales. Ce travail sociohistorique entrepris par Jean-Didier Urbain n'est pas en totale connivence avec les réalités africaines, car les figures énoncées n'existent presque pas dans nos cultures. Sa plage à lui, est celle de la mixité sociale. Or ce n'est pas toujours le cas. Il a aussi manqué de préciser que les plages sont certes accessibles à tous mais qu'elles sont gouvernées par des lois.

D'après E. Devienne (2017), il y a des lois et des règles sur les plages. Dans « Actes de la recherche en sciences sociales », elle pose la question de la régulation des espaces publics urbains, notamment des plages de Los Angeles. Elle défend qu'entre 1910 et 1970, des lois (défendues par les municipalités comme devant participer de la mise en ordre des plages) définissent la plage comme un espace strictement réservé au loisir des classes moyennes et supérieures et excluent les pauvres (E. Devienne, 2017, p. 15). Elles furent émises contre les squatteurs et les classes populaires afin de restreindre leur accès. À partir des années 1960, c'est à l'endroit des minorités ethniques et raciales qu'elles sont légiférées. Historiquement, le renforcement des lois et de la répression sur la plage a contribué à en restreindre l'accès et l'attractivité auprès des classes populaires et des minorités sexuelles, ethniques et raciales. Autrement dit, plus le littoral s'intègre à la ville, plus il prend de la valeur dans le marché foncier à l'échelle de l'agglomération et plus son accès est limité et contraint (*Idem*, 2017, p. 25).

P. Champagne (1975), pour sa part déclare que les transformations culturelles et sociales intervenues en campagne ont été effectives sous l'influence du monde urbain. En effet, grâce à la diffusion des pratiques de vacances, les paysans ou agriculteurs arrivent tant bien que mal à s'échapper de leur train-train dominical pour s'adonner à d'autres activités inhabituelles

telles qu'aller à la plage. Pour eux, il s'agit d'une expression de la modernité à l'heure où la récréation maritime est de mise. Mais, leurs pratiques balnéaires sont tout autres : alors que la petite bourgeoisie, la classe moyenne ou les estivants ou encore les vacanciers font du sport (jouer au golf, au tennis, etc.), lisent, se baignent, boivent du thé, mangent au restaurant, se donnent en spectacle à travers la symbolique corporelle, les paysans apportent leur pique-nique, mangent en famille, peinent à trouver une position adéquate en ce lieu. Ils ne se sentent pas vraiment à leur place. Les autres sont épanouis et dégourdis tandis qu'ils sont coincés et contrariés. Quatre catégories d'acteurs sont identifiées par l'auteur : classes supérieures, moyennes, populaires et les paysans. L'auteur aborde la plage en tant qu'espace public : il parle de l'hétérogénéité, de l'interaction ou non avec les autres, de l'ouverture-fermeture apparente, des usages, et des représentations sociales liés à ce lieu. E. Peyvel (2008) établit une distinction quasi pareille entre les touristes occidentaux et les touristes domestiques à Mui Ne, une station balnéaire au Vietnam. Les Vietnamiens préfèrent se protéger du soleil et profiter de la plage en famille en dégustant des fruits de mer dans une ambiance récréative, alors que les Occidentaux se mettent au soleil pour se bronzer. Eux par contre, préfèrent manger à l'hôtel et profiter pleinement de la mer. Ces deux catégories sociales ne communiquent pas forcément entre elles. Chacune s'exprime sur son espace avec les moyens dont il dispose. P. Champagne (1975), J-D. Urbain (1996) et E. Devienne (2017) s'accordent sur le caractère évolutif des représentations sociales et des pratiques des plages sous l'influence de certains facteurs. Aussi, avec eux, on peut soutenir que la plage reste un espace public très prisé par toutes les couches sociales ; cependant elle peut être sélective.

Dans son article *Venues pour les plages, restées pour les garçons ? Du tourisme à l'expatriation amoureuse des femmes occidentales à Zanzibar*, A. Despres (2017) aborde la plage autrement. Il rapporte que les plages sont des lieux de belles rencontres par excellence. En attestent les interviews de Clare, Kate et Gretchen, trois expatriées qui ont trouvé des opportunités affectives et professionnelles à Zanzibar. En effet, venues pour les plages et rompre avec une vie occidentale pas très affectionnée, elles rencontrent leurs futurs conjoints et se marient plus tard après des relations à distance à l'autre bout du fil. Elles sont revenues s'installer sur l'archipel de Zanzibar pour mettre sur pied leurs projets respectifs aidées de leurs compagnons qui facilitent leur intégration. L'auteur analyse dans son article les déterminants affectifs et professionnels des expatriées qui échouent sur les plages de Zanzibar et finit par

conclure qu'elles ne viennent pas seulement pour les garçons, mais aussi pour les avantages économiques que présente cet espace. C'est donc dans l'imbrication de logiques affectives et professionnelles qu'il faut resituer les trajectoires migratoires de ces expatriées occidentales (A. Despres, 2017, p.74). Le point de départ de ces affinités est la plage.

L'histoire des plages en Afrique remonte probablement selon l'ouvrage collectif « Rives coloniales architecturales » au XI^e siècle grâce aux Arabes, Portugais, Hollandais, Anglais, Français, Danois. Mais, c'est entre 1482 et 1482 que le golfe de Guinée fut reconnu par les Portugais. La Côte d'Or a été en contact avec les Européens depuis que les navigateurs portugais ont commencé à explorer les côtes de l'Afrique occidentale, au XV^e siècle (Hyland, 1993). Les rives ghanéennes sont plutôt prisées pour leurs beaux forts déclinant les dominations coloniales dont elles furent les témoins. On peut citer le fort d'Elmina (encore appelé Saint Georges d'Elmina) construit par les Portugais en 1482, le fort de Cape Coast érigé au XVII^e siècle et le fort St Sébastien de Shama. Les marchands venus de l'intérieur et de l'extérieur du pays ont construit leurs habitations sur la rive (sinon la plage). Accra a été reconnue comme une municipalité en 1877. Ont commencé au début du XIX^e siècle des édifices tels que le bâtiment de la Cour suprême, la poste, l'hôpital Korle bu, le collège Achinota grâce à l'impulsion du gouverneur anglais Guggisberg dont le mandat prit fin en 1927.

Ces exemples montrent que les villes en Afrique se sont construites autour des comptoirs et des forts et que les fonctions des plages (ou rives) étaient essentiellement économiques (commerciales), administratives et résidentielles. A Aného, au sud-est du Togo, la traite négrière a favorisé l'apparition du poste de chef de plage (Apoutaga) instauré par les rois de Glidji. Ils avaient l'intime tâche de réglementer le commerce négrier en percevant des taxes (apoutanou) des divers traitants européens (*Idem*, 1997, p. 227).

A quand remontent donc les pratiques relatives plages de Lomé et d'Accra ? Avant ou après l'indépendance des deux pays ? D'après nos enquêtes exploratoires au Togo et au Ghana, les plages étaient déjà fréquentées avant les indépendances par les jeunes gens et leurs familles à des fins de pique-nique, de repos, etc. A Lomé, le wharf était très attractif, favorisant une relative densité autour de lui et des activités de loisirs. D'un espace d'attente, d'accueil et de transactions économiques, on en vient à un espace de distraction. Après les indépendances,

dans les années 1980, K. Koffi (1997, p. 300) dénote une évolution récente dans les pratiques des plages de Lomé. Il écrit ceci :

Signalons encore une évolution récente - et tout à fait spontanée – dans les pratiques festives des citoyens et l'appropriation spatiale qu'elles génèrent : depuis l'extrême fin des années 1980, la plage devant le quartier administratif est devenue chaque dimanche après-midi le lieu de récréation préféré des Loméens ... Les lieux habituellement déserts sont alors noirs de monde.

Ce propos situe le début de l'appropriation festive de la plage devant le quartier administratif par les Loméens à la fin des années 1980 et précise le caractère « spontané » de cette démarche peu habituelle. Quel en est l'élément déclencheur tout en sachant qu'en réalité, l'appropriation des plages remonte à un peu plus loin, c'est-à-dire avant la colonisation proprement dite des deux pays ? L'une des ambitions de cette thèse est effectivement de retracer l'évolution temporelle des pratiques de loisirs dans le Grand Lomé et le Greater Accra. Ainsi, cette histoire urbaine des plages trouve toute son utilité, car elle permet de mieux comprendre les enjeux liés à la production de la plage. Plusieurs acteurs interviennent et mettent en œuvre des stratégies d'occupation et de marquage du sol. Des colons aux promoteurs touristiques et aux gouvernements, des logiques bien distinctes, divergentes ou convergentes expliquent les immobilisations matérielles et/ou symboliques. L'objet « plage » mêle plusieurs angles d'analyse intéressants du point de vue sociologique, historique, géographique et ne peut être l'apanage d'une seule discipline. Il suscite des interrogations liées aux représentations sociales, aux usages, au foncier, à la fragmentation sociale, à l'exclusion, au droit, à la planification. L'aménagement de la plage est une question politique à n'en pas douter. Mais, comment se planifient les espaces urbains en Afrique de façon générale ?

Planifier et aménager l'espace urbain dans les villes africaines

Les villes d'Afrique subsaharienne sont des plus urbanisées et des plus pauvres du monde. En 2010, leur population était estimée à 306.000 millions d'habitants avec 137.000 habitants en milieu urbain soit 44,9% pendant que l'Afrique entière comptait 1.033.000.000 habitants. Pour ONU-Habitat à l'horizon 2035, la moitié de la population globale sera urbaine. Cette urbanisation essentiellement caractérisée par l'effet de masse est un défi par son rythme, par son intensité, par sa dimension (Y. Dziwonou, 2001). Cette augmentation de la population ne

peut s'observer de loin sans prévision. Elle doit s'accompagner de mesures urbaines en matière de logement, de loisirs, de services de bases, d'infrastructures.

L'histoire des métropoles africaines est celle des villes apparues sous le joug colonial. Certes, les villes existaient déjà en Afrique, mais la plupart de celles qu'on connaît sont le fruit d'un parcours colonial. Lomé n'est pas une ville coloniale, elle est fille du commerce alors qu'Accra a été créée de toutes pièces par les Anglais. Aujourd'hui, ces villes plus que centenaires sont confrontées à des défis urbains de taille qui nécessitent qu'elles soient bien pensées et par-là bien aménagées. La planification devant précéder l'aménagement pour éviter des opérations urbaines de rattrapage. Il y a d'abord un temps pour prévoir et dessiner sur plan, et un temps pour le réaliser sur l'espace physique. Mais cet exercice doit se faire de manière réfléchie et minutieuse, car la ville est un ouvrage complexe qui demande plus de soin et d'attention qu'un engrenage ou un bâtiment » (G. Massiah et J.F. Tribillon, 1985)¹⁸. De fait, la composition urbaine demande qu'on s'intéresse à l'environnement naturel, historique, culturel, social, etc. Elle ne peut se faire sur un coup de tête mais dans une logique bien donnée. Grand Lomé et Greater Accra sont des pôles de croissance, des centralités fonctionnelles, des plateformes économique et sociale, des métropoles. Par conséquent, ils jouent le rôle de rassembleur social et de repère dans la configuration urbaine (M. J. Bertrand et H. Listowski, 1984). Ce sont des pôles d'attraction privilégiés pour les populations de l'intérieur, et donc des carrefours sociaux. Mais leur rayonnement ne s'est pas arrêté à cette période. A ce propos, même après les indépendances, l'urbanisation a donné lieu à une mobilité vers les villes (C. C. Aholou, 2010). Bien qu'ils n'aient pas la même histoire, elles partagent des façons d'être en ville presque identiques. Mais leur planification fait défaut. A cet effet, la Banque Mondiale (2022, p.24) déclare que pour planifier les villes de manière efficace, il faut :

(i) mettre à jour les outils de planification urbaine tels que les plans d'urbanisme détaillés et veiller à leur application, (ii) dissocier le processus d'approbation du lotissement des considérations foncières, (iii) améliorer les compétences, les outils et les capacités pour faire appliquer les directives urbaines, (iv) donner la priorité au financement de logements abordables pour les résidents aux revenus les plus faibles, (v) piloter des projets visant à transformer les bidonvilles en quartiers mieux reliés et plus surs, (vi) faire des réformes d'institutions de gestion foncière une priorité nationale, avec le cadre juridique et institutionnel correspondant, et (vii) moderniser les procédures et les systèmes pour mener à bien les processus fonciers de base, comme la régularisation des terres.

¹⁸ Cf. Massiah Gustave et Tribillon Jean François, 1985 « Les différents visages de la planification urbaine » in *Politique africaine*, vol.17, p.8-19.

La globalisation, processus caractérisé par une forte interdépendance entre les pays (flux d'échanges importants encadrés par des conventions), sous-tend les formes urbaines que doivent prendre les villes d'aujourd'hui et de demain. C'est dans ce cadre que la plupart des villes sont engagées dans une dynamique de transformation intra urbaine et interurbaine afin de satisfaire aux besoins de mise en visibilité à l'échelle locale, sous régionale, régionale ou internationale. La métropolisation apparaît dès lors comme une nécessité qui met en avant l'image de la ville, devenue un outil stratégique (C. Lenoir-Anselme, 2008, p.22).

Par ailleurs, l'espace urbain est un espace aménagé et aménageable pour répondre aux besoins de la population. Il est « intentionnellement manipulé » par les décideurs, les concepteurs et les producteurs de la ville selon leurs vues et leurs intérêts (H. Lefèbvre, 2000). Mais comme les autres villes africaines, Lomé et Accra souffrent d'un problème de mise en œuvre des documents de planification. L'exploration a montré que les deux villes comptent peu d'espaces de convivialité comparativement aux villes occidentales. Donnerait-on raison à Jacques Lévy (2003) qui distingue deux grands modèles d'urbanité :

Il est frappant de constater que l'ensemble des espaces urbains du monde peuvent aisément se classer en deux grandes familles très typées. La première, que l'on peut ranger dans le « modèle d'Amsterdam », correspond à des villes qui, dans l'ensemble, assument l'option urbaine : densité, diversité, complexité assumée, forte présence des espaces publics et puissance des métriques pédestres (transports publics et marche à pied), « autovisibilité » politique à l'échelle de l'agglomération, identité affirmée. Au contraire, le « modèle de Johannesburg » se présente de manière beaucoup plus contrastée : il caractérise des espaces incontestablement urbains en ce sens qu'ils manifestent un niveau de concentration de réalités sociales significativement plus important que dans les territoires environnants mais, d'un autre côté, on s'écarte, par de nombreux aspects des principes de base de toute ville : la densité associée à la diversité. En effet, une multitude de séparations rigides segmente les populations, les activités et les fonctions, en sorte que l'interaction entre groupes sociaux, les productions différentes et les composantes du système urbain s'en trouvent entravées. Dans les cas-limites, il n'y a plus aucun espace public où la mixité sociale puisse se manifester et les métriques automobiles deviennent exclusives. Dans ce contexte de raréfaction des rencontres, la productivité sociale générale de la société urbaine se trouve abaissée, comme le prouvent de manière convergente les études sur la surproductivité urbaine. À l'échelle mondiale, le modèle d'Amsterdam l'emporte en Europe et en Asie orientale tandis que le modèle de Johannesburg règne en Amérique du Nord et en Afrique subsaharienne, l'Amérique latine, l'Islam occidental et l'Inde étant moins facilement classables.

Dans son analyse, il relève entre autres l'insuffisance des espaces publics dans certaines villes, notamment celles d'Afrique subsaharienne. Il précise aussi que ces espaces urbains favorisent les rencontres et la mixité sociale. Ce qui est un fait, lorsqu'on observe le paysage urbain des

deux métropoles qui compte très peu de places publiques, de routes, de parcs, de jardins, etc. Par contre, on compte de plus en plus d'espaces privés, tels que les bars et les clubs. De fait, l'espace urbain s'aménage avec l'installation des grandes infrastructures, l'électricité, la construction de voies de communication, de centres de loisirs et les résidences, etc. (K. F.L. Hétchéli, K. S. Atchon, K. Kpotchou, 2015.). La qualité de la vie en ville est caractérisée par l'existence d'espaces publics permettant aux populations urbaines de vivre en bonne santé et de s'éclorre sur les plans social, affectif, relationnel, spirituel mais aussi économique. Mais, force est de constater que dans le Grand Lomé et le Greater Accra, ces dits espaces sont presque inexistantes ou réservés à un public restreint. Ainsi, en l'absence de ces infrastructures, leurs populations en produisent afin de répondre à leurs besoins. Produire, en ce sens, c'est créer : amener au jour « quelque chose » qui n'existait pas avant l'activité productrice (H. Lefèbvre, 2009). Cette production ou création passe par l'appropriation de la plage qui abrite des pratiques citadines particulières et collectives. Cela favorise de ce fait l'invention d'un espace atypique (J. Rieucau et J. Lageiste, 2009), particulier qui répond à des aspirations purement citadines : c'est notamment le cas des plages du Grand Lomé et du Greater Accra. Ce sont des lieux de liberté puisque chaque individu y trouve un confort moral, une liberté d'expression et de conscience. Face à ce manque, les citoyens des deux métropoles ne sont plus passifs, mais actifs et inventent leur quotidien. Ce dernier s'invente avec mille manières de « braconner » (M. De Certeau, 1990). Ils l'inventent notamment à travers les pratiques de loisirs comme le football, les pique-niques, l'Eco jogging¹⁹, l'installation de poubelles publiques, etc. sur les espaces de leur choix et surtout sur la plage.

En outre, la ville est la manifestation de la domination de l'État. C'est le lieu par excellence de la matérialisation d'un modèle de ville souhaité. Ce processus interventionniste de la planification urbaine se fait en quatre étapes : la décision politique, l'identification du cadre général et des objectifs, la mise en programme selon les secteurs et l'opérationnalisation. Même si la décision vient de l'État, il n'agit pas seul ; il se fait relayer par ses institutions. D'après J. Rivelois (1987, p.14), les instruments de la planification sont juridiques (lois), techniques (plans), opérationnels (programmation, pratique urbanistique) et socio-

¹⁹ C'est une activité à la fois civique et sportive qui consiste à courir tout en ramassant les ordures sur le sol. Ceci est une réponse citoyenne à la dégradation de l'environnement. L'association « Ecojogging » a vu le jour au Togo sous l'impulsion de Félix Tagba. Son but est de relever le défi du zéro déchet au Togo.

stratégiques (politiques locales). Aujourd'hui, la planification centralisée a peu à peu laissé place à une autre forme moins centralisée dans laquelle intervient une pluralité d'acteurs.

Parlant de l'Afrique décolonisée, à partir des années 1960, les nouveaux pays indépendants ont souhaité rompre avec les colonisateurs afin d'inventer une Afrique nouvelle et moderne. Certains ont opté pour une politique urbaine nationaliste (cas du Togo), d'autres pour des politiques afro-centrées (cas du Ghana). Elle concerne les logements, les espaces urbains, le tourisme, etc. De grands travaux ont été réalisés entre 1960 et 1970 mais à partir de 1980, avec les politiques d'ajustement structurel, les pays ont accusé un retard. Finalement l'aménagement du territoire, faute de moyens financiers a été délaissé au profit d'urgences sociales. Ainsi, ces pays sont dans une certaine mesure en train de se rattraper actuellement.

Dans son ouvrage *Modèles de planification de l'espace urbain. La ville ouest-africaine*, Jérôme Chenal fait une analyse fine des modèles de planification dans trois pays en partant de leur capitale : Abidjan (Côte d'Ivoire), Dakar (Sénégal) et Nouakchott (Mauritanie). Il y soulève les forces et les faiblesses de leurs documents d'urbanisme. Premièrement, il soutient que la complexité urbaine est minimisée dans les documents. Elle n'est ni montrée ni étudiée. Ce qui démontre selon lui qu'on n'en comprend probablement rien. Les coûts liés à l'urbanisation ne sont pas évoqués comme « si la ville ne coûte rien ». Deuxièmement, il souligne que les plans n'ont pas de projet ou d'idée de projet. Ils ne sont pas des projections des villes souhaitées. C'est une ancienne façon de voir et de concevoir les documents d'urbanisme héritée de l'Occident qui persiste encore alors que là-bas, le cap est franchi depuis fort longtemps. Il déplore en troisième position l'absence des grandes questions comme l'énergie, les transports, l'environnement et le social alors que ce sont des préoccupations majeures. Les enjeux de l'heure sont relatifs à ses points, et pourtant les plans en parlent à peine. Aucun lien n'est établi entre la pauvreté urbaine et les objectifs urbains des plans. Certes, les bidonvilles ont été évoquées rapidement, mais le rapport n'est pas posé concrètement. Les pauvres sont donc les oubliés de la planification urbaine dans ces villes. Il soutient également que les données sont impertinentes ; elles ne sont pas vérifiables non plus, car elles n'ont pas de base statistique solide. Cette analyse des trois plans d'urbanisme laisse coite, car les grandes questions sont minorées ou absentes ; les statistiques peu convaincantes, les projets de ville bâclés. Cela pose des questions essentielles notamment celles des compétences et des

qualifications des bureaux d'études, de la clarté des projets de ville, du dynamisme et de l'évolution des modèles de planification dans les villes africaines.

Les loisirs dans la littérature

L'un des principes de la première Charte d'Athènes (1933) est la mise en place d'équipements scolaires, sportifs et de loisirs à proximité des habitations. La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (2009) y a insisté en son article vingt-quatrième (24^{ème}) en ces termes : « toute personne a le droit au repos et aux loisirs et notamment, à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques ». Les loisirs constituent donc un droit humain fondamental dont chaque personne qu'il vive dans un milieu urbain ou rural doit disposer. Mais la question se pose avec insistance lorsque l'on se trouve en ville, car l'une de ses fonctions est culturelle, elle doit contribuer au bien-être de ses habitants. Vivre en ville, c'est disposer des aménités, d'infrastructures adéquates de distraction qui contribuent au lien social. Mais la Charte continue en ses termes : « l'accès ... aux équipements de culture, d'éducation ou de loisirs sera accessible à tous en considérant notamment l'aspect financier. Le développement des villes est de plus en plus lié à cette économie, elle-même liée à la mondialisation et à la spécialisation ». Pour l'Association québécoise du loisir municipal (2001)²⁰, « l'offre de services publics en loisirs est au sommet de la pyramide des services publics visant la qualité de la vie au sein d'une communauté locale ». Ce qui pourra dire que, quelle que soit la capacité financière d'une ville, le service public « loisir » est une priorité, une nécessité, une exigence. L'on pourra déjà s'interroger en ces termes : les pays africains pourraient-ils relever ce défi et quelle est la place qu'ils donnent à l'industrie du loisir dans leurs politiques urbaines ?

Le loisir est un enjeu de l'urbanisation rapide des villes africaines. Toutefois au cours de la troisième conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement durable à Bamako, au Mali sur les enjeux de l'urbanisation en Afrique organisée du 22 - 24 novembre 2010 par l'ONU Habitat, ce droit n'a pas été évoqué. Ont plutôt été évoquées les questions de logement, d'infrastructures de communication, les services essentiels, le foncier, etc. Bien que

²⁰ Association québécoise du loisir municipal, 2001, *Laboratoire de loisir et vie communautaire*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

les loisirs soient négligés dans l'aménagement de la ville en Afrique subsaharienne, il s'avère important d'y porter attention car les populations urbaines en réclament et faute d'espaces adéquats, elles se les inventent. Le loisir est une affaire publique de premier degré. Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Lomé datant de 1981 en avait prévu, mais on en dénombre très peu. En fait, la ville doit permettre d'habiter, de travailler, de circuler et de se distraire (Le Corbusier cité par Y. Fijalkow, 2007, p. 11). Ils constituent le centre d'intérêt de notre analyse et pour ce faire nécessitent d'être bien définis. Par ailleurs, un petit sondage a permis d'identifier les loisirs ci-dessous : aller à la plage, danser, aller en boîte, faire du bricolage, faire la cuisine, jouer au foot, lire la bible, regarder des films ou feuilletons, échanger avec des amis, organiser des soirées, des fêtes, surfer, aller à la piscine, surfer sur internet, faire du shopping, jouer aux cartes, au baby-foot, faire du karaté, déambuler, aller à la bibliothèque, faire le ménage, voyager, etc. Qu'est-ce qu'un loisir en fait ?

Le loisir au singulier demeure un état de libération des préoccupations du quotidien (professionnelles, familiales, religieuses...) et d'émancipation individuelle ; il est une construction subjective d'un temps personnel socialement constitué dans les sociétés libérales avancées. Il est considéré comme un temps pour soi en vue d'un épanouissement personnel (G. Vieille-Marchiset, 2009, p. 12).

Pour cet auteur, le loisir est une activité personnelle qu'on réalise en vue de son propre épanouissement. L'individu devrait s'en créer en fonction de son temps. C'est en cela que c'est une « construction subjective d'un temps personnel ». Ainsi, il est nécessaire d'y consacrer des moyens afin d'avoir une population en bonne santé et par ricochet le développement humain (et urbain) durable. « Le divertissement est une façon de se retrouver, de revenir sur soi-même, de s'éprouver hors des contraintes de la vie sociale et du travail » (Y. C. Zarka, 2006, p. 127). Le loisir ne définit *a priori* aucun contenu d'activité, seule le caractérise sa forme libératoire (G. Brougère, 2009, p. 119). Se divertir, c'est donc se consacrer à soi en dehors de la routine liée au travail et à la famille. Les loisirs se pensent en relation avec le travail toutefois. Ils sont institutionnalisables quand un pays comme la France par exemple en fait quasiment une nécessité. Le loisir se définit par rapport au travail et peut être défini comme un temps libre, quelles que soient les activités qui le remplissent, c'est-à-dire un temps différent de celui du travail (D. F. Y Freitas, 2001). Il faut donc partir du travail pour comprendre le loisir (T. Paquot, 2015, p.182). Travail et loisirs sont les deux faces d'une même pièce. D. Crozat et L. S. Fournier (2005) entendent le loisir de trois manières différentes :

temps, activité, expérience (D. Crozat et L. S. Fournier, 2005, p.313-314). En associant le loisir au temps, une distinction s'érige entre les temporalités du quotidien et le travail payé. En le pensant comme une activité, le loisir comprend les « activités banales du quotidien ». Enfin, le loisir conçu comme une expérience s'envisage par rapport au contexte, aux émotions, aux sentiments, etc. J. Dumazedier (1962) estime pour sa part que le loisir assure trois fonctions : délasserment, divertissement et divertissement. Hormis les aspects temporel et actif, le loisir reste une expérience sociale indispensable. S. Octobre (2008) opère une analyse genrée des loisirs culturels en distinguant les loisirs masculins et les loisirs féminins. Le jeu vidéo ou le karaté attirent beaucoup plus les garçons alors que la danse est l'apanage des filles. Il s'agit d'un puissant vecteur de socialisation et une porte d'entrée aux investissements publics et privés. En fait, une véritable industrie s'est construite autour des loisirs en Occident. En Afrique, par contre, c'est le point aveugle des politiques urbaines. Ainsi, d'après E. Pontié (2016) dans Afrique Magazine,

Les économies s'activent dans les services, le BTP, les grands travaux, les transports, voire l'agriculture, à la suite des volontés de diversification tous azimuts après la chute du cours du baril. Mais l'immense secteur des loisirs est totalement inexistant, inexploité, oublié... Aucun parc de loisirs, maison fantôme, chenille marrante, minigolf, piste de vélo, trial ou autre quad. Aucune plage aménagée, zéro club de surf, de plongée sous-marine, de Jet-Ski, de planche à voile, ni même de pédalo, voire de balade en pirogue ! C'est quand même dingue ! Rien pour les petits fanfans. À l'image des parents, d'ailleurs.

L'économie des loisirs est très peu développée en Afrique, mais elle ne peut non plus être totalement à l'image de celle des pays occidentaux, car chaque ville, chaque territoire a ses réalités. Il faut qu'elle découle des différentes cultures qui donnent corps à la ville (et de l'ailleurs) pour permettre l'intégration de tous. Il s'agit d'une vision eurocentrée des loisirs.

De fait, l'intérêt de la sociologie pour les loisirs est relativement récent. D'après G. Pronovost (2017), cette sociologie a été beaucoup influencée par la pensée américaine dominante (1900-1930) ; celle des classes aisées qui estiment que le loisir doit permettre à l'homme d'exprimer ses habilités motrices et intellectuelles. Le jeu était omniprésent (le golf ou le tennis par exemple) dans cette société américaine du début du XX^e siècle. Parlant des classes populaires, M. Roncayolo (2008) affirme qu'elles ont elle-aussi droit à l'industrie de consommation que sont les loisirs grâce à la lutte ayant mené à l'obtention d'un jour supplémentaire au dimanche. A ce propos, le loisir du samedi a rendu possible l'appropriation de l'espace urbain

par le désir d'un sujet itinérant qui, la découvrant dans la vitalité de ses forces vives, s'est mis à l'aimer parce que, enfin il pouvait s'y reconnaître comme consommateur et non plus comme producteur (L. Girard, 1980 cité par M. Roncayolo, 2008). Finalement, le loisir n'est pas tant donné, puisqu'il faut des moyens pour pouvoir se l'offrir. Peut-être est-ce la raison pour laquelle il n'est pas aussi développé en Afrique ! Allant dans le même sens, mais parlant spécifiquement du tourisme, Radio France International (2017) déclare ceci :

pour les professionnels du tourisme, il y a un gros potentiel sur le continent avec le développement de la classe moyenne et la croissance du trafic aérien. Mais il reste de gros freins : le coût, les visas entre pays africains et le terrorisme qui freine le secteur notamment au Kenya, en Égypte et au Mali.

Ce média rappelle les différents freins au tourisme en Afrique subsaharienne malgré le potentiel du secteur. En fait, qu'est-ce que le tourisme ? D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (2019), le tourisme « comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité ». Il est aussi considéré comme « un système d'acteurs, de lieux et de pratiques permettant aux individus la récréation par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien (R. Knafou et M. Stock, 2003). Le tourisme est une activité cristallise un nombre important d'acteurs en l'occurrence les agences de voyage, les compagnies aériennes, ou les transports dans une large mesure, les hôtels, les restaurants, les guides, les bars, les cafés, l'Etat à partir du ministère dédié au tourisme, etc. ; des espaces et enfin des usages, des expériences sociales. Le touriste interagit avec son milieu d'accueil dans ses échanges économiques, ses déplacements, ses découvertes, ses interactions, etc. Très souvent, loisir et tourisme se confondent. Pour rompre avec cet amalgame, Georges Garez (1992) établit une distinction entre les deux concepts à partir du temps et des activités qu'ils impliquent.

Figure 1 : Distinction entre loisirs et tourisme

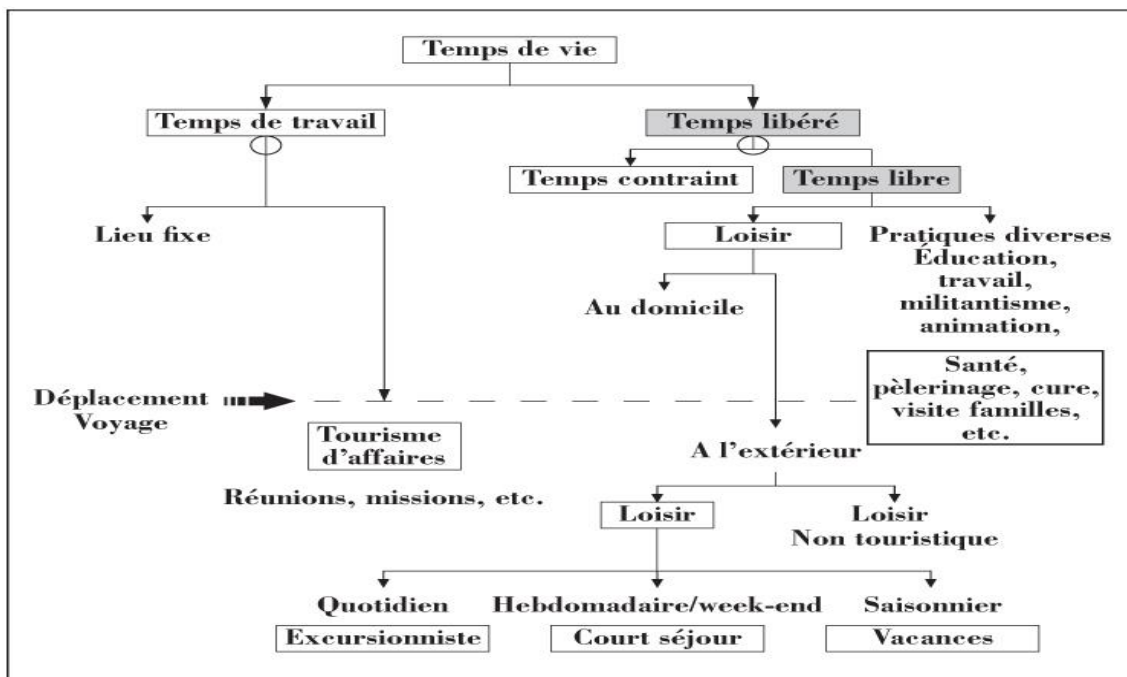
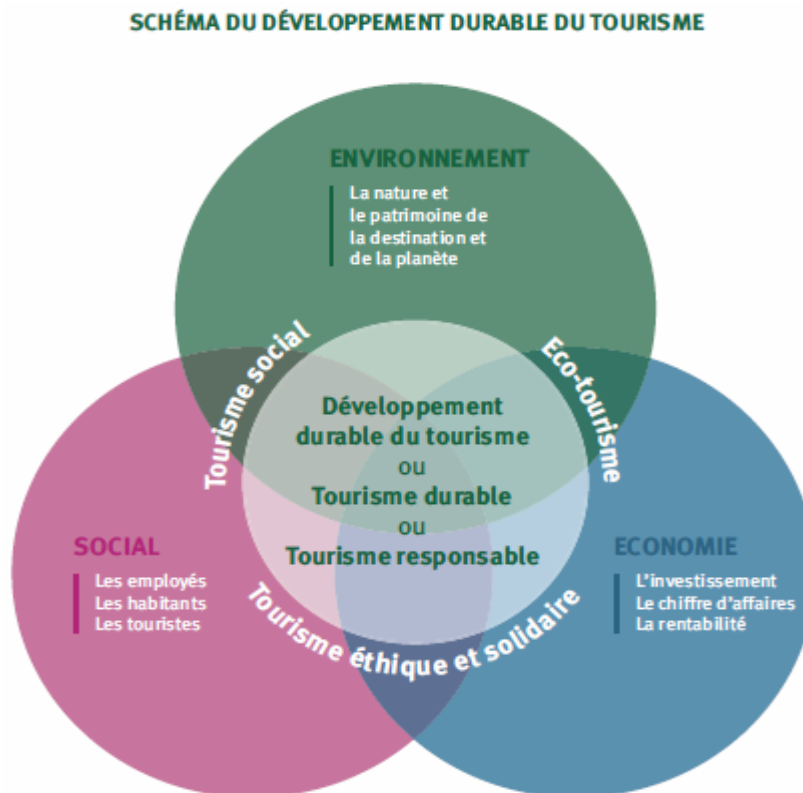


Schéma simplifié des temps et des catégories principales d'activités de loisir-tourisme, G. Cazes 1992

Source : C. Demen-Meyer, 2015

Le temps de vie recouvre le temps de travail et le temps libéré qui peut être utilisé pour des pratiques diverses contribuant à l'épanouissement personnel. Ce loisir peut se pratiquer aussi bien à la maison que dans un lieu différent. Par contre, le touriste peut bien faire du tourisme d'affaires pendant qu'il travaille, parce qu'il y a déplacement dans une autre ville ou dans un autre pays pour missions, réunions ou affaires. Le loisir est tourné vers l'intérieur, alors que le tourisme est une expérience tournée vers l'extérieur. Le tourisme pouvant être un phénomène de masse, elle se pense sous le prisme de la durabilité à l'heure du développement durable afin d'éviter l'impact carbone des groupes de visiteurs. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) définit le tourisme durable comme « un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ». C'est un tourisme intégré qui donne une place de choix à l'environnement et aux acteurs et qui tente d'établir un équilibre entre le social, l'environnement et l'économie. C'est ce qu'exprime ce schéma :

Figure 2 : Schéma du développement durable du tourisme



Source : <https://www.tourisme-durable.org/tourisme-durable/definitions>

Le tourisme durable ou tourisme responsable ou encore tourisme intégré est un tourisme qui répond aux défis du moment. Tout comme le développement durable, il associe le social, l'économie et l'environnement. C'est l'idéal à atteindre, même s'il n'est pas aisé de fédérer tous les acteurs et les éléments indispensables à son effectivité. Cependant, il est possible et souhaitable d'aller dans ce sens afin de garantir le présent et l'avenir des générations actuelles et à venir.

La plage, n'est pas souvent très fréquentée en journée (en semaine surtout) ; chaque visiteur a son temps. Selon sa disponibilité, il se l'approprie. Les activités économiques autour des plages nourrissent les temps libres des citoyens. « Les recherches sur les loisirs constituent, pour les sociologues, un chantier de première importance » (R. Rezsóhazy, 2009). Le loisir constitue un droit humain encore négligé dans les pays d'Afrique subsaharienne en l'occurrence au Togo et au Ghana.

Les plages ont une histoire plurielle. De lieux de résidence, d'échanges commerciaux et de contrôle administratif, elles se présentent essentiellement aujourd'hui comme des lieux de loisirs (touristique, ludiques, festifs, etc.). Elles sont de véritables espaces du quotidien urbain à revaloriser autrement en promouvant l'inclusion de tous. Des parois sont mises en place et constituent des formes d'appropriation de cet espace donnant lieu à des plages privées. Comprendre le présent par le passé permettrait de mieux appréhender et analyser le phénomène social des modes d'appropriation des plages ; la ville étant une œuvre humaine inscrite dans la durée du temps (J. Chesneaux, 2001, p.111) et la ville durable sait faire le pont entre le passé et le présent. Le temps et l'espace jouent donc un rôle important dans l'analyse du fait social observé. En effet, l'expérience de la ville...est un parcours mêlant différentes séquences temporelles et spatiales (C. Revol, 2016). D'après D. Fernandes (2001, p. 20-24), le temps est

« une catégorie sociale articulant les multiples événements et durées particulières dont la vie de chaque individu est tissée dans une sorte de totalité significative de la durée. Bien qu'échappant encore à l'entendement humain, il peut être organisé socialement selon les situations et les contextes. Ainsi, chaque société organise son temps selon son niveau d'organisation. Les temps sont rythmés différemment selon les situations. Cette construction temporelle est initiée par les hommes qui y sont assujettis. Elle distingue trois types de temps : pluriels, extensibles et souples. L'espace quant à lui, n'est pas unique, il est plutôt composé de plusieurs espaces superposés, entrecroisés, emboîtés les uns dans les autres. L'homme vit dans l'espace réel... mais aussi dans des espaces virtuels. »

Le temps est une construction sociale. Les hommes organisent la société en fonction du temps qui enveloppe et contient le quotidien. Cette construction vise sa maîtrise. Ce qui fait du temps un élément complexe, parfois insaisissable. La saisie de la ville aussi modeste soit-elle ne peut se défaire de l'espace et du temps qui sont les contenants des actions urbaines. Diverses personnes et donc diverses façons de marquer le sol se dénotent sur la plage. Comme le dit bien H. Lefèbvre (2000, p.139,), « la production du sol ne peut que produire de l'espace différentiel ». A ce titre, les logiques qui sous-tendent de telles actions de modification sont plurielles, individuelles ou collectives. Certains viennent pour se ressourcer, passer un bon moment en famille ou entre amis, d'autres s'y installent pour se faire de l'argent ; d'autres encore pour sauvegarder le bien public ou promouvoir un environnement sain. Mais ces pratiques ne datent pas d'aujourd'hui : elles ont commencé bien plus tôt, peut-être étaient-elles moins visibles à cause de la densité de la population ou des cocoteraies qui longeaient les plages de Lomé à Aného, etc. Sont-ce les mêmes raisons qui ont animé les jeunes d'hier qui

motivent ceux d'aujourd'hui ? Quelles sont les manifestations de ces désirs citoyens ? Est-ce une matérialisation de leur droit de posséder et d'agir sur leur espace, de participer de sa production ?

Comment les habitants du Greater Accra et du Grand Lomé se représentent-ils leurs villes ? Quelles sont les revendications des citoyens de Lomé et d'Accra en termes de loisirs ? Quelles sont les politiques urbaines mises en œuvre par ces villes et quelle y est la place des loisirs ? Quel rôle jouent les jeunes dans l'évolution temporelle de ces pratiques ? Quels sont les jeux d'acteurs/conflit en présence ? Qu'en est-il du privé et du public ?

Ces questions sont regroupées en une question générale et trois questions spécifiques : Comment la plage est-elle produite dans le Grand Lomé et le Greater Accra ? Quelle est l'évolution temporelle des pratiques de la plage ? (i) Quelles sont les logiques sous-tendant la production de la plage ? (ii) Quels sont les enjeux de la production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra ? (iii) Cette étude emprunte une démarche hypothético-déductive. Pour ce faire, se fixe des objectifs et pose des hypothèses afin de répondre à la question de recherche. Il est postulé provisoirement que la production des plages dépend de pratiques citoyennes, de logiques d'acteurs, de politiques urbaines et d'enjeux de développement durable.

L'objectif général est de contribuer à la production de connaissances sur les espaces publics en Afrique à travers l'analyse comparative de la production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra. En guise d'objectifs spécifiques, il s'agira de :

- faire la sociohistoire des pratiques de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra;
- analyser les logiques d'acteurs en jeu dans la production de la plage et
- étudier les enjeux de la production de la plage

Le tableau ci-dessous fait office de fiche synoptique des questions de recherche, des hypothèses et des objectifs.

Tableau 1 : Fiche synoptique

QUESTIONS DE RECHERCHE		HYPOTHESE DE RECHERCHE		OBJECTIFS DE RECHERCHE	
<u>Question générale</u>	Comment la plage est-elle produite dans le Grand Lomé et le Greater Accra ?	<u>Hypothèse générale</u>	La production de la plage dépend de pratiques citadines, de logiques d'acteurs et d'enjeux de développement durable dans le Grand Lomé et le Greater Accra	<u>Objectif général</u>	Contribuer à la production de connaissances sur les espaces publics en Afrique à travers l'analyse comparative de la production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra.
<u>Question spécifique 1</u>	Quelle est l'évolution temporelle des pratiques appropriatives de la plage ?	<u>Hypothèse spécifique 1</u>	La plage est le reflet de pratiques évolutives en relation avec les représentations sociales	<u>Objectif spécifique 1</u>	Faire la sociohistoire des pratiques d'appropriation de la plage
<u>Question spécifique 2</u>	Quelles sont les logiques sous-tendant la production de la plage ?	<u>Hypothèse spécifique 2</u>	La production de la plage est fonction de logiques institutionnelles, locales et citadines	<u>Objectif spécifique 2</u>	Analyser les logiques d'acteurs en jeu sur la plage du Grand loméen et Greater Accra
<u>Question spécifique 3</u>	Quels sont les enjeux de la production de la plage ?	<u>Hypothèse spécifique 3</u>	Des enjeux sociaux, économiques, politiques et secondaires entraînent la production de la plage	<u>Objectif spécifique 3</u>	Etudier les enjeux de la production de la plage

Justification

La réalité sociale est complexe et pour ce faire s'appréhende de manières soutenues et diverses. La science donne la possibilité de l'étudier à bien d'égards. Ainsi, les sciences humaines peuvent s'intéresser au même objet et le décrypter à partir des objectifs visés et des méthodes utilisées. En fait, la plage a été étudiée sous divers angles selon que l'on soit géographe, historien, géologue ou sociologue. Mais les problèmes liés à la plage ne sont pas encore épuisés. Elle reste une entité intéressante à ausculter. De nouveaux phénomènes surgissent toujours des interactions humaines. Prenons l'exemple des sociologues C. C. Aholou (2008) et K. Kpotchou (2012) qui en ont parlé dans leurs thèses.

D'après eux, les plages de Lomé et Cotonou sont des espaces de rencontre des individus et de pratiques (K. Kpotchou, 2012, p. 249), de loisirs et de construction d'habitations (C. C. Aholou, 2008, p. 263, 266). En effet, ces constats sont réels ; la plage fait l'objet d'appropriation matérielle. Des pêcheurs y ont toujours vécu. De plus en de plus de bars et d'hôtels s'y installent également. Cette fonction habitante donne lieu à des pratiques telles que le squat, les commerces à étalage, etc. Mais, quoiqu'ayant montré dans leurs travaux le caractère polyfonctionnel de cet espace, ils ont manqué de souligner que la plage est un espace public fragmenté, un espace politique dont la gestion relève du pouvoir central. Cette recherche vise donc à mûrir une réflexion sur ces points encore non éclairés. Derrière ces aspects purement distractifs, se trouvent des jeux d'acteurs, des luttes pour l'appropriation de la plage, qui s'assimile finalement à un champ social dans lequel les agents sociaux se battent pour se maintenir en place ou pour accéder à une position plus importante, et un mode de gestion relativement complexe.

En outre, P. Gervais-Lambony (2007) le réduit à un espace de flânerie gratuite. Aujourd'hui, la plage n'est plus un simple espace alternatif aux loisirs. Ses modes d'appropriation vont au-delà des seules pratiques de loisirs. C'est un espace où se jouent plusieurs cartes. C'est pour cela que sa production dépend d'enjeux de taille. Elle fait l'objet d'autres formes d'appropriation en l'occurrence l'exploitation de sable marin et de gravier, d'occupation anarchique, de l'art éphémère, de pratiques sportives, etc. La plage est un objet d'étude sociologique dont il reste encore beaucoup à dire. C'est ainsi que nous avons fait le choix

d'expliquer la production de la plage à partir de trois variables explicatives dont les pratiques, les logiques, et les enjeux.

Pertinence scientifique et sociale

La science vise à produire des connaissances vraies dans une démarche rigoureuse, à expliquer et à résoudre des problèmes spécifiques. Faire la science, c'est éclairer et créer donc. Et un objet de recherche est original dans la mesure où il aborde un sujet nouveau, ou un sujet déjà existant d'une manière autre ou nouvelle. Le fait social en soi qui attire l'attention n'est pas nouveau, car d'autres s'y étaient déjà intéressés. Pourtant, il est très peu usité en sociologie. C'est le moment pour les sociologues de s'en saisir. Les enjeux de la production de la plage constituent en quelque sorte le dénouement de ce travail de recherche. Produire la plage, oui, mais qu'est-ce qu'on y gagne concrètement ? L'enjeu économique est réel et reconnu depuis l'époque coloniale et continue de l'être encore vu les recettes qu'engendrent les ports de Lomé et de Tema. Mais sa valeur sociale semble oubliée dans les discours. Le développement urbain durable implique aujourd'hui les océans, les mers et les plages et par-là les moyens durables à solliciter pour protéger l'environnement médiat et immédiat. Quels sont alors les discours tenus par les uns et les autres dans cette dynamique ? Par ailleurs, des ONG investissent les plages d'actions prônant leur assainissement et leur protection contre le dérèglement climatique et ses conséquences. C'est le cas de l'ONG STADD (Science et technologie africaine pour un développement durable) dont le siège social se trouve au Togo qui, grâce au financement de certains partenaires comme l'ambassade de France au Togo a placé des poubelles sur une partie de la plage de Lomé. Derrière cette production apparente de l'espace, se cachent des logiques que ce travail souhaiterait mettre à nu. Il y a donc matière à réflexion.

La pratique de la plage est entre autres, un fait quotidien indiscutable. Cet espace social est fréquenté de jour comme de nuit selon la temporalité et les objectifs des usagers quoique dans un contexte de pandémie, les modes d'appropriation ont quelque peu changé. Il est utilisé soit individuellement soit collectivement donnant lieu à des modes différents d'une entité à une autre. C'est ainsi qu'il peut être modifié, produit ou créé. Quelles sont donc les perceptions citadines liées à la plage dans les sociétés contemporaines africaines notamment togolaise et ghanéenne ? En fait, il est important dans le contexte des villes actuelles de

disposer d'espaces dédiés à la rencontre, aux échanges, aux manifestations ou occasions d'expression de tous ordres, un espace à la fois public et commun. C'est pourquoi il sera fait cas du droit à la ville dans le sens du droit de disposer d'espaces de loisirs et du droit de participer à la fabrication de la ville. La théorie du droit à la ville d'H. Lefèbvre revisitée par D. Mitchell (2003) et D. Harvey (2011) propose des voies heuristiques intéressantes qu'on peut envisager d'un point de vue local. A ce propos, il sera question de croiser les variables explicatives telles que les pratiques sociales, les enjeux et les logiques d'acteurs avec la variable mesurée qu'est la production de la plage, et ceci dans une démarche comparative.

La stratégie de preuve envisagée, conçue puis utilisée trouve son ancrage dans les méthodes qualitative et quantitative. La question de l'usage de l'une ou de l'autre ou de leur association s'est beaucoup posée. Finalement, l'association fut l'approche adoptée par rapport à l'analyse des données économiques. Ainsi, des entretiens ont été organisés aussi bien dans le Grand Lomé que dans le Greater Accra auprès des institutions gouvernementales et des collectivités territoriales, des responsables de CDQ, etc. Les questionnaires physiques et électroniques ont été administrés aux usagers/visiteurs et aux acteurs économiques (propriétaires de bars, hôtels, jardins de fleurs, etc.). L'observation suivant une grille d'observation, la documentation, la photographie et la cartographie constituent quelques-uns des outils de collecte de données utilisés. Sur le plan théorique, ce travail se réfère fortement aux travaux d'Henri Lefèbvre sur la production de l'espace. Toutefois, d'autres théories ont été mobilisées, notamment le droit à la ville d'Henri Lefèbvre, l'acteur stratégique de Michel Crozier et d'Erhard Friedberg, les représentations sociales de Serge Moscovici et l'interactionnisme symbolique d'Herbert Blumer.

Afin de répondre aux questions de recherche, le document sera structuré en deux parties de deux et trois chapitres. La première aura pour objet la description des deux métropoles en partant de leur histoire respective intégrant les dynamiques démographiques et spatiales, et progressivement en venant à la méthodologie utilisée pour aborder le terrain. La deuxième partie analysera les résultats, c'est-à-dire les pratiques, les logiques d'acteurs et les enjeux de la production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra.

PREMIÈRE PARTIE
LE GRAND LOMÉ ET LE GREATER
ACCRA, UNE HISTOIRE LITTORALE

INTRODUCTION À LA PREMIÈRE PARTIE

La littoralisation des villes africaines côtières ne peut se penser sans les contextes économique, social, politique et culturel qui ont favorisé leur apparition ; étant donné que certaines ont commencé avec l'intrusion coloniale. Dans un premier temps, il s'agira de relater la genèse des villes d'Accra et de Lomé avec pour ancrage la période coloniale, qui s'appréhende telle une clé de voûte pour saisir certains faits. Accra et Lomé ont une histoire quasi commune, dans la mesure où des conjonctures ont favorisé la naissance et le développement de l'une. D'un noyau original de quelques habitants, elles sont devenues des villes millionnaires. Dans quelles circonstances Lomé et Accra ont-elles été créées ? Comment ont-elles pris forme ? Que sont-elles devenues au fil du temps ? Voici quelques interrogations auxquelles des réponses seront apportées. Ce travail ne s'inscrit pas tout à fait dans une posture postcoloniale, mais l'objet qu'est la « production de la plage » impose qu'on s'y réfère indispensablement. Donc, un regard sera porté sur la naissance des deux villes puis sur leur transition vers le Grand Lomé et le Greater Accra afin de saisir (espérons-le) leur nature et leur marche vers la globalisation. Dans un second temps, étape par étape, seront déclinées les différentes phases de la méthodologie engagée. De la clarification des variables dépendante et indépendantes au traitement des données recueillies en passant par l'administration des outils d'enquête. En effet, pour ce faire, ce travail a nécessité l'emploi des méthodes qualitative et quantitative afin de répondre au mieux à la question de recherche sur fond d'analyse comparatiste, ce qui sous-entend l'identification de variables de comparabilité, l'usage des outils de collecte de données que sont le guide d'observation, le guide d'entretien et le questionnaire. A ces méthodes, s'ajoutent la photographie et la cartographie utilisées pour fixer les pratiques d'une part et représenter les différents espaces concernés par la recherche d'autre part.

Deux chapitres meubleront cette première partie à cet effet. Le premier est intitulé comme suit : de Lomé au Grand Lomé, d'Accra au Greater Accra. Il a pour objet de décrire l'évolution spatio-temporelle des villes d'Accra et de Lomé en relation avec leur histoire coloniale en prenant en compte les dynamiques démographiques. Le deuxième portera le titre ci-après : démarche méthodologique et théorique. Son objectif est de montrer les différentes étapes empruntées par la recherche.

Tableau 2 : Quelques indicateurs du Togo et du Ghana

Indicateurs	Ghana	Togo
Capitale	Accra	Lomé
Métropole	Greater Accra Metropolitan Area	Grand Lomé
Date d'indépendance	6 mars 1957	27 avril 1960
Population	31 072 940 (2020)	8 278 724 (2020)
Superficie	227 540 km ²	56 600 km ²
Densité	137 hbts/km ²	129,91 hbts/km ²
Langue officielle	Anglais	Français
Langues nationales	Twi, ewe	Ewe, kabyè
Monnaie	Cedi	FCFA
PIB/habitant	1738 \$ (2017)	658 \$ (2017)
Taux d'urbanisation	56,7%	42%

Source : Google.fr

CHAPITRE 1

DE LOME AU GRAND LOME, D'ACCRA AU GREATER ACCRA

L'objet de ce chapitre est la description du cadre physique de cette recherche à travers la sociohistoire des villes d'Accra et de Lomé, de l'émergence progressive des métropoles du Greater Accra et du Grand Lomé du fait de l'extension urbaine de leur espace d'origine. Ce chapitre pose ainsi la question de l'antériorité de la ville à la colonisation. Il évoquera notamment la genèse de Lomé et d'Accra : ainsi, quand Lomé est fille du commerce c'est-à-dire ni autochtone ni coloniale, Accra est fille de la colonisation. Lomé devint la capitale du Togoland en 1897 après Zébé et Baguida puis une commune en 1933 alors qu'Accra fut érigée en capitale de la Côte de l'Or en 1877, soit 10 ans avant Lomé puis en municipalité en 1898. L'histoire de ces deux villes semble intimement liée au littoral : elles ont été créées et construites sur le rivage de l'océan atlantique. De fait, tout a commencé par le rivage, très convoité des Portugais puis par les Anglais, les Français, etc. Le Golfe de Guinée fut pendant des siècles et encore aujourd'hui l'enjeu de conquêtes économiques. L'arrivée et l'occupation du rivage par les Européens a contribué à l'urbanisation de Lomé et d'Accra qui sont allés au-delà de leurs limites d'origine. De fait, les premières installations sur les littoraux de la côte africaine ont été des comptoirs commandés par un processus d'extraversion imposé par les puissances européennes dans le système de la traite négrière (A. Yann, 2013, p.82). Qu'elles soient coloniales ou pas, leur développement et leur positionnement urbain émanent de l'intrusion coloniale. En outre, les deux villes en question ont connu des mutations démographique et spatiale à l'origine de leur quasi rayonnement actuel. 1950-1980 est la période la plus marquante de ce phénomène. D'une part, elles sont le fruit d'une politique volontariste et d'autre part, elles ont émergé du désir des populations de vivre en ville. Dans cet élan, la tâche urbaine s'est étendue à d'autres espaces : de nouveaux quartiers sont ainsi créés pour abriter les nouveaux occupants. À Lomé, on peut faire référence à Totsi, Avédji, Vakpossito ; à Accra, on peut citer Labadi, Teshie, Adabraka, etc. Le Grand Lomé et le Greater Accra sont le fruit de l'étalement des villes capitales Lomé et Accra. Ces métropoles sont dotées de schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme pour mieux contrôler, prévoir

et administrer l'espace. Ce chapitre a aussi pour vocation de faire une photographie plus ou moins nette du rivage du Greater Accra et du Grand Lomé. Quelle est l'histoire de Lomé et d'Accra ? Quelle place occupent les plages dans la naissance de Lomé et d'Accra et par ricochet du Grand Lomé et du Greater Accra ? Quel est l'arsenal juridique qui sert de repère à leur production ?

1.1. Historique de Lomé et d'Accra

1.1.1. Lomé, histoire d'une ville ni autochtone ni coloniale

Les discours sur la création de Lomé sont divers et variés mais le choix de se référer aux plus connus est délibéré. L'histoire rapporte que Lomé dériverait de « *alomé* » qui est un arbuste dont les fruits « *alo* » sont des tiges avec lesquelles on se brosse les dents. « Alomé », c'est-à-dire « *au milieu des alo* » en ewe, a servi de cachette au fondateur de la ville, Djitri, alors qu'il fuyait Notsè au XVII^e siècle. Ce refuge se localisait à Zongo (quartier haoussa) entre le commissariat et le bâtiment de la Banque togolaise du commerce et de l'industrie (BTCI). D'après le père Kwakume (1948, cité par Y. Marguerat, 1997, p. 60)²¹, « un chasseur nommé Djitri, dont les ascendants se trouvaient dans le troisième groupement de l'exode de Notsè [...], devint le fondateur de Lomé ». Il serait également le fondateur de Bè, un ancien village de Lomé qui, à une certaine époque, était surnommé « *Adelatô* »²². Par la suite, la communauté s'est agrandie avec l'arrivée des Adja venus du Dahomey. Ce peuple formé finalement par ceux qui sont venus de Notsè et du Bénin quitta son noyau premier pour s'installer à Amoutiévé (ou Amuti-ewe). Entre-temps, les Anlo (du Ghana) se sont installés sur le littoral, pratiquaient la pêche et formaient un petit village de pêcheurs. D'après nos enquêtes, allant un peu dans le même sens, Bè et Amoutiévé existaient déjà sur les terres qu'ils occupent encore de nos jours. Le peuple ayant le royaume du roi Agokoli²³, s'est réfugié entre la mer et la lagune, c'est-à-dire dans la forêt habitée par le dieu Nyigblin. Ce peuple se caractérise par une particularité sur laquelle s'accordent tous les chercheurs travaillant sur le

²¹ Gayibor Nicoué, Marguerat Yves, Gabriel Nyassogbo (dir.), 1998, *Le centenaire de Lomé, capitale du Togo (1897-1997)*, Lomé, Presses de l'UB.

²² Quartier des chasseurs en ewe.

²³ Roi des Ewe dont le règne suscite des polémiques. Il paraît que ce sont les premiers exodants (première vague) qui ont vulgarisé des informations péjoratives à propos du roi Agokoli, parce qu'ayant mal interprété sa vision des choses. Par la suite, une autre analyse de ses faits a été établie, ce qui explique en partie la réhabilitation de son image dans l'ouvrage *Histoire des Togolais. Des origines à nos jours (volume 1)*.

Togo : c'est qu'il fait dos à la mer. Les raisons qui expliquent ce rapport à la mer se retrouvent dans les mots suivants :

Le nom Bè signifie *Bébéfe*, c'est-à-dire une cachette. Le peuple voulait seulement se cacher du terrible roi Agokoli après leur départ de Notsè. La forêt constituait une cachette idéale. En ce moment-là, ils ne savaient pas qu'il y avait la mer un peu plus loin. Il nous a été rapporté que lorsqu'ils entendaient le bruit de la mer, ils frémissaient craignant que ce soit l'ennemi qui ait découvert leur tanière. Ayant remarqué que le bruit était de plus en plus présent, ils ont envoyé des chasseurs pour aller voir ce qu'il se passait. C'est ainsi qu'ils ont découvert que c'était la mer et non les ennemis qui étaient à leur poursuite. (Extrait d'entretien, juillet 2019)

Cet extrait d'entretien revient sur les raisons ayant poussé les Bè à quitter Notsè et à s'installer à Lomé. Comme l'ont déjà dit les auteurs ayant travaillé sur Lomé, effectivement, cette communauté tournait dos à la mer à cause de ses antécédents de fugitive. Ils ne se sont rendus compte de ce qui faisait ce bruit qui les faisait trembler que bien plus tard. En revanche, d'après *Histoire des Togolais. Des origines à nos jours (volume 1)*, le roi Agokoli n'était pas un tyran sadique mais un roi révolutionnaire, un héros culturel, craint et respecté (N. L. Gayibor et al., 1997, p.188-189).

Une période marquante de l'histoire du monde est celle du commerce côtier portant sur la traite négrière au XVe siècle. Un esclavage humain qui s'est produit essentiellement sur les plages des pays côtiers de l'Afrique subsaharienne. Ce commerce naguère très rentable s'est fait pour la plupart avec l'appui des négriers du Golfe de Guinée²⁴. Lomé qui n'était pas encore née n'abritait pas ces pratiques liées au commerce transatlantique. C'est plutôt Agbodrafo (ancien Porto Seguro) qui en était le lieu. En témoigne encore aujourd'hui la maison des esclaves classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce commerce fluoresçant a entraîné l'établissement de comptoirs sur cette partie du littoral. « Le Togo n'était pas un Etat négrier contrairement aux royaumes Asante et du Dahome » (A. Brivio, 2020). En fait, le peuplement de la côte togolaise s'est fait du XVIIe au XIXe siècles. Il s'agit d'un mouvement migratoire des Ewe du Togo, des Mina d'Elmina et des Guin de Christiansborg (Ghana) à Aného et à

²⁴ C'est une partie de l'océan atlantique qui s'enfonce en coin vers le centre du continent.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Golfe_de_Guinée

Il comprend la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Nigéria, le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon, la République du Congo, l'Angola, Sao Tomé et Príncipe. Les pays qui le composent varient d'un auteur à un autre. Par exemple, pour T. Vircoulon et V. Tournier (2015, p.161), le Golfe de Guinée s'étend du Sénégal à l'Angola, c'est-à-dire que le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone en font également partie. Le pétrole et le Gaz sont deux ressources naturelles qu'on peut retrouver dans le Golfe de Guinée: c'est un espace géostratégique et géopolitique d'envergure. Les pirates majoritairement d'origine nigérienne y sévissent de plein fouet pour détourner et s'accaparer la manne pétrolière quasiment tous les jours.

Agbodrafo. Ils étaient pour la plupart des pêcheurs. À leur suite, d'anciens esclaves brésiliens se sont installés ainsi que des métis descendants de colons tels que Francisco Felix de Souza²⁵ (T. Lulle, 1993, p.176). Ils étaient vite devenus de grands bourgeois, propriétaires des cocoteraies le long de la côte.

Le contexte du récit des événements qui suivent est celui de l'échange des marchandises manufacturées européennes contre les produits agricoles d'exportation, l'huile de palme en particulier, à la fin du XIX^e siècle (Y. Marguerat, 1993, p.41). La Gold Coast a été créée en 1874 par les Anglais suite à la défaite des Ashantis. Après cela, ils ont procédé à l'annexion des territoires Anlo et Keta en vue de contrôler les activités portuaires. Les taxes sur le tabac et les alcools connurent alors une augmentation fracassante car la colonie devait s'autofinancer. Étant donné que cette nouvelle situation n'arrangeait plus les commerçants établis sur cette partie du littoral, ils ont glissé vers l'est pour occuper les terres qui sont encore vierges sur le plan colonial. Les premières factoreries de la côte furent installées en 1873 à Aného, Porto Seguro, Baguida, Agoué et Bé Beach (ancienne dénomination de Lomé) par les commerçants venus de la Gold Coast. D'ailleurs, les Anglais ont procédé à l'annexion d'Aflao et de Denu en 1879. Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase faisant migrer les contrebandiers vers la Bey-beach (ou Bay-beach)²⁶. À partir de là, la côte va connaître un développement commercial remarquable avec plus d'importations que d'exportations. Le rivage togolais a servi de site à la traite négrière puis de sièges de comptoirs et de commerces. C'est à la suite de ces événements c'est-à-dire du commerce maritime d'une part et de la création de la Gold Coast d'autre part que Lomé naquit en 1880. Pour les historiens, c'est cette date qui scelle la seconde naissance de Lomé, ce, de façon définitive (Y. Marguerat, 1997, p.76).

²⁵ Célèbre négrier

²⁶ L'orthographe diffère d'un auteur à un autre. Il semble intéressant de les préciser pour éviter toute confusion.

Carte n°2 : Baybeach



LA TOUTE PREMIERE IMAGE DE LOME : JANVIER 1884.

Dessin fait par les officiers du navire de guerre allemand "La Sophie", en rade de Lomé le 31 janvier 1884.

De gauche à droite : les bâtiments, encore très modestes, de la *Bremer Factori* (emplacement de l'actuel bloc Gastonègre./ Banque Commerciale du Ghana), de la firme anglaise *Swanzy* (aujourd'hui immeuble *Mereda*) et de la compagnie *Wölber & Brohm*, où sera signé le traité de protectorat, cinq mois plus tard (aujourd'hui place servant de mosquée, à la pointe de la gare routière).

- "Annalen der Hydrographie", 1884, Deutsches Hydrographisches Institut (Hambourg).

Source : Yves Marguerat, 1992, *Lomé, une brève histoire de la capitale du Togo*, Lomé, HAHO.

Ainsi, « Lomé a été construite sur le sable avant de s'étendre au-delà » (J. de Menthon, 1993, p. 15). Toutefois, elle doit son rayonnement au débarquement des Allemands en 1884. Leur relation a commencé par la signature d'un traité de protectorat le 5 juillet 1884 à Baguida avec le roi Mlapa III de Togoville²⁷. Il faut rappeler succinctement que le futur Togo, aujourd'hui République Togolaise, résulte d'un « accident de l'histoire » coincé entre le Dahomey français et la Gold Coast britannique » (D. Philippe, 2016, p. 5)²⁸. Le contexte de la signature de ce protectorat est celui de la création de la Gold Coast et des tensions entre les clans Adjigo et Lawson à Aného à l'est de Lomé sur fonds de conflits liés aux rentes perçues auprès des firmes commerciales. Pour rappel, la France occupait le Dahomey (actuel Bénin) et la Grande-Bretagne, la Gold Coast. Cette dernière dans son désir d'expansion vers l'est pour conquérir les terres de la Bey-beach dans le but d'accumuler le plus de recettes possibles convainquit certains commerçants de la côte et le clan Adjigo à implorer le protectorat de la France. Les Lawson firent de même mais auprès de la Grande Bretagne en 1881. Mais ces appels ne furent pas entendus par les deux protecteurs éventuels. En 1884 donc, les Adjigo et les commerçants Allemands et toute la population côtière menacés par les Anglais demandèrent cette fois-ci l'assistance de l'Allemagne qui envoya un émissaire, Gustav Nachtigal début juillet de la même année. C'est dans ce contexte que ledit traité de protectorat fut signé le 5 juillet 1884 en vue de veiller sur les plaignants. C'est ainsi que naquit le Togo. Sa première capitale fut bien

²⁷ Mlapa III de Togoville n'aurait pas existé selon certains écrits car on ne retrouve nulle part ailleurs ce nom.

²⁸ Cf. David Philippe, 2016, *Cartes postales du Togo. Période semi-moderne : 1920-1960*, Paris, Sépia.

entendu Baguida. Ensuite, ce titre sera dévolu à Zébé en 1887 puis à Lomé en dernière position jusqu'à ce jour depuis 1897.

Tableau 3 : Dates et événements importants dans l'histoire du Togo

Dates	Événements
1873	Installation des premières factoreries à Aného, Porto Seguro, Baguida, Agoue, Bey-beach
1879	Annexion d'Aflao et Denu
1880	Naissance de Lomé
5 juillet 1884	Signature du traité de protectorat allemand à Baguida, première capitale du Togo
1887	Zébé devient la deuxième capitale du Togoland
1897	Lomé devient la troisième capitale du Togoland
1899 - 1900	Construction du wharf allemand en bois
1901 - 1904	Inauguration du wharf métallique allemand
1911	Destruction d'une partie du wharf allemand par une violente tempête
1912	Réparation et remise en service du Wharf
1928	Construction du wharf français
1933	Lomé devient une municipalité
30 août 1958	Autonomie du Togo
27 avril 1960	Indépendance du Togo
1970-1980	Création de nouveaux quartiers au-delà de la lagune

Source : Y. Marguerat ; 1992, C.C. Aholou, 2008 ; K. A. Biakouye, 2014

1.1.2. Accra, une ville coloniale

Parler d'Accra exige qu'on évoque en premier lieu la Gold Coast et surtout l'histoire précoloniale du Ghana afin de rappeler les conditions de création de cette ville d'origine coloniale. La Gold Coast (Côte d'or) est une ancienne colonie britannique située entre le Togoland à l'est et la Côte d'Ivoire à l'ouest. L'histoire du Ghana (ex Gold Coast) est marquée par une succession remarquable de commerçants européens sur la côte. Il s'étend sur 540 km d'est en ouest. Il est de loin le pays qui a une longue histoire de constructions européennes en Afrique de l'ouest. Déjà au XVe siècle, les Portugais, premiers conquérants, investirent la côte pour y construire le Fort d'El Mina. L'attrait pour cet espace s'explique par le désir des

colons d'exploiter l'ivoire et l'or du pays. Parlant d'or, dans son roman *Rose*, M. C. Smith (1996, p. 11) fait la description suivante des habitants en l'occurrence des femmes de la Gold Coast, « il y avait encore ces femmes de la Côte de l'Or, avec tous leurs ors, chaînes, clochettes, bracelets, qui dansaient vêtues de jupes brodées d'or dans des salles qui sentaient la cannelle, la cardamome et le musc ». Cette appréciation semble être en accord avec celle d'A. Hyland (1993, p. 138) qui écrit ceci en parlant de l'ex Gold Coast :

Là, on pouvait acheter de l'ivoire et les habitants portaient une profusion de parures en or, qui étonnaient les Européens, vu qu'à cette époque l'or était rare de toute l'Europe. Les Portugais se rendirent vite compte du grand potentiel économique de la région et appelèrent toute cette partie de la côte *a mina* (la mine).

Vu les potentialités de ce territoire, des rivalités entre puissances étrangères naquirent. On peut souligner la présence de Danois, de Français, d'Allemands, bref des pays ayant entrepris dans le domaine de la colonisation pendant cette période de l'histoire. Après le chapitre portugais, vers le XVIIe, les Anglais se sont à leur tour emparés du territoire à la suite de rivalités avec les Suédois pour occuper un comptoir qu'ils ont récemment créé. À partir de cet existant, ils ont entrepris la construction du château de Cape Coast dont les vestiges sont visités aujourd'hui par de nombreux touristes à l'échelle nationale et internationale. La Côte de l'or fut le lieu de convoitises entre puissances coloniales intéressées par les esclaves, l'or, l'ivoire et d'autres formes d'échanges commerciaux comme les produits de rente (café, cacao). Au XIXe siècle, la Côte de l'Or fut l'une des régions de l'Afrique où l'influence européenne fut la plus prononcée (A. Van Dantzig, 1963, p. 69)²⁹. Mais après l'abolition de l'esclavage en 1848 et la cession des forts danois aux Anglais, deux puissances étrangères étaient présentes : les Anglais et les Hollandais.

²⁹ Cf. Van Dantzig Albert, 1963, « Le traité d'échange de territoire sur la Côte de l'Or entre la Grande Bretagne et les Pays-Bas en 1867 » in *Cahiers d'Études africaines*, vol.4, n°13, p.69-96.

Tableau 4 : Dates et événements importants dans l’histoire de la Côte de l’Or

Dates	Événements
1471	Arrivée des Portugais
1482	Début de la construction du château de Saint Georges d’Elmina
1515 - 1526	Construction des forts Saint Antonio et Saint Sébastien
1618	Arrivée des Britanniques
1637	Les Néerlandais arrachent le château de Saint Georges aux Portugais
1642	Retrait total des Néerlandais
1661	Les Danois commencent la construction du château de Christiansborg à Osu
1673	Construction du Fort Saint James par les Anglais
1808	Abolition de l’esclavage en Grande-Bretagne
1821	Création de la colonie de la Gold Coast (Côte de l’Or)
1831	Début du protectorat britannique
1850	Acquisitions des biens danois par les Britanniques
1877	Accra devient une municipalité
1898	Accra devient la capitale de la colonie de Gold Coast
1957	Indépendance de la Gold Coast

Sources: Historical section of foreign office, 1920; T. Lulle, 1993; R. S. Cocking, 2005.

Accra en tant que nom de ville dériverait de « nkran » qui veut dire « armée de fourmis » en relation avec les multiples fourmilières qu’on rencontre dans les plaines d’Accra. Le peuple Ga à l’origine de la création de la ville serait arrivé dans cette zone au XV^e siècle. L’établissement dans la plaine d’Accra se serait fait progressivement : les Ga Mashie se sont d’abord installés dans le centre d’Accra à Jamestown, puis à Teshie, Osu, Christiansborg, La et Tema. Accra est au sud-est du Ghana à 169 km de Lomé. L’urbanisation d’Accra pourrait être attribuée à la construction de trois forts européens : Fort Crevecoeur ou Ussher Fort (1650), Christianborg Castle (1661) et Fort James (1673) (Ghana Statistical Service, 2014).

1.2. Évolution spatiale et démographique de Lomé et d’Accra

1.2.1. Lomé, entre étalement urbain et croissance démographique

Les primo-occupants de la Bey-beach, on l’a dit, sont les commerçants Ghanéens venus de l’ex Gold Coast. On peut citer par exemple Anthony, Equagoo, Olympio, Bruce, Williams, Acolatsé,

etc. La ville de Lomé limitée auparavant au quartier administratif n'a pas tardé à s'étaler sous l'impulsion de ses habitants qui devenaient de plus en plus nombreux. Cette dynamique s'explique d'une part par l'exode rural et l'accès facile à la terre dans les périphéries et la paralysie du foncier au centre-ville (É. Le Bris, 1997, p.330) et d'autre part par la culture du « chez » ou la « course au chez ». De fait, les Togolais pour affirmer leur réussite et en finir avec l'humiliation liée à la location, doivent construire une maison en leur nom, une ostentation donc. De plus, les efforts de guerre (deuxième guerre mondiale) demandés aux Togolais consistaient à nourrir les flottes. C'est dans cette veine que nombre de Togolais refusant d'adhérer aux efforts de guerre ont fui le nord pour s'installer soit en Gold Coast soit à Lomé. Progressivement, les places inoccupées au-delà du centre commercial, c'est-à-dire au nord de la lagune devinrent des lieux d'habitation dans les années 1952-1953 au retour des exilés. Ceux-ci ont commencé à investir l'espace urbain encore occupé jusqu'à dépasser les limites officielles de Lomé pour atteindre Totsi, Avédji, Adidogomé, etc. Ainsi, les cocoteraies qui s'étendaient de la plage à la lagune disparurent progressivement sur le coup de l'urbanisation de Lomé.

Pour rappel, dans les années 1880, les villages (aujourd'hui des quartiers) existants sont Kodjoviakope, Baguida, Bè, Amoutivé, Bey-beach. En 1969, les quartiers au sud de la lagune sont Kpehenou, Ablogame, Souza Netime, Octaviano Netime, Kodjoviakope, Adawlato, etc. ainsi que Yovokome ou le quartier administratif. Au-delà de la lagune, on peut nommer l'Université de Lomé (ex université du Bénin), le quartier Gbadago, le plateau de Tokoin, le camp RIT, Adakpamé. Entre 1958-1959, Lomé ne dépassait pas le boulevard circulaire. Le recensement de 1970 révèle que Lomé comptait 35 quartiers contre près de 300 quartiers et villages pour toute l'agglomération du Grand Lomé de nos jours. Alors qu'en 1970, la population de Lomé s'estimait à 190.000 habitants, celle du Grand Lomé s'estime à 2 362 366 habitants en 2020 soit 24% de la population nationale³⁰. La décennie 1970-1980 marque un tournant dans la dynamique démographique et spatiale de Lomé et de son agglomération. D'après les travaux de E. Le Bris (1998, p.329), c'est pendant cette période que les quartiers Ablogame (1972-1974), Agbalépédogan (1976-1978), Gbenyedji (1972-1974), Akodessewa (1974-1976), Bè-Klikamé (1972-1974) et Hédzranawoé (1978-1980) furent créés. La

³⁰ <https://dagl.tg/accueil/1-presentation>

périurbanisation enclenchée, le centre-ville commença à se vider peu à peu de ses occupants au profit des couronnes urbaines. Le tableau ci-après illustre la croissance démographique de Lomé de 1896 à 2010.

Tableau 5: Évolution de la population de Lomé de 1896 à 2010.

Années	Population
1896	2 000
1900	3 000
1904	4 000
1906	6 000
1911	8 000
1950	33 000
1958-1960	84 759
1970	148 184
1979	363 000
1981	370 000
2000	800 000
2010	839 566

Source : Y. Marguerat, 1981, 1985, H. Biakouye, 2014

Depuis que Lomé est devenue la capitale de la colonie allemande, sa population n'a cessé de croître. En y transférant la capitale d'Aného, ce sont aussi les activités qui en faisaient une plaque tournante qui ont été délocalisées. Des écoles ont été construites ; la construction du wharf a intensifié les échanges économiques ; sur le plan politique, c'est le siège de l'administration coloniale. Elle devint une centralité politique, économique, culturelle et sociale, assumant ainsi les fonctions d'une ville. Par conséquent, l'exode rural a pris une ampleur considérable drainant ainsi les populations du nord vers le sud, de l'est vers l'ouest. De 1960 à 1970, la taille de la population a presque doublé.

De 1914 à 1995, la superficie de Lomé est passée de 55ha à 11.513ha. Cela correspond à 209 fois la superficie initiale. En fait de 1897 à 1920, le Togo allemand a été caractérisé par la ville duale, distinction entre le quartier des Blancs (Yovokome) et le quartier indigène. De 1920 à 1945, la ville fut plutôt caractérisée par l'extension urbaine jusqu'au demi-cercle formé par le

boulevard circulaire et l'engloutissement du quartier Hanoukope. De 1945 à 1960, l'indépendance du pays sera un vecteur de migration interne, et donc d'étalement urbain : le plateau de Tokoin est conquis. 1960 à 1980 est une période charnière de l'urbanisation de la ville de Lomé : l'université du Bénin est implantée ainsi que des structures de sécurité telles que le camp RIT.

1.2.2. L'urbanisation rapide d'Accra

Accra était de loin au début du XX^e siècle, la ville la plus urbanisée de l'Afrique de l'ouest, peut-être parce qu'il était le carrefour commercial de produits alors très convoités dans le commerce mondial à savoir l'or, le manganèse, le cacao. En 1830, les seuls quartiers ou villages dénombrés sont Jamestown, Labadi, Usshertown, Christiansborg, Dutch Accra et Danish Accra. En 1895, le nombre a diminué puisque les Hollandais et les Danois ont quitté les lieux pour laisser place aux Anglais. Le mouvement de la population suivait le cours de l'histoire et surtout des activités économiques.

Tableau 6 : Croissance démographique de la ville d'Accra de 1891 à 1954

Années	Population	Périmètre urbain (ha)
1891	20000	-
1901	24000	-
1903	-	125
1911	18500	-
1921	38000	-
1931	61500	-
1943	-	3700
1948	136000	-
1954	192000	21000

Source : É. Le Bris, 1979.

De 1891 à 1911, la population d'Accra connût une décrue à cause de la baisse des activités commerciales : d'autres points de commerce apparaissent sous la houlette des Anglais. La production du cacao était en plein essor dans la région d'Accra mais les transports ne

l'accompagnaient pas. Cependant, pour asseoir l'exploitation de l'or, l'administration coloniale a construit une voie ferrée Kumasi-Sekondi. En fait, l'essor du commerce de cacao est dû aux Ghanéens eux-mêmes ; les Britanniques étant fort préoccupés par la production de l'or et ayant négligé le cacao. Ce n'est qu'en 1911 que le chemin de fer Accra-Kumasi a été construit. Ceci a contribué à la croissance démographique d'Accra.

Mais en 1921, la population commença une nouvelle lancée. En effet, de 1920 à 1940, les échanges de biens et de services prirent une autre tournure. En 1911, la construction de la première partie de la voie ferrée Accra-Kumasi contribua à l'essor du commerce extérieur surtout en ce qui concerne le cacao. Comme si cela ne suffisait pas, les habitants ont eux-mêmes élargi certaines routes et bâti des ponts afin d'épuiser leur production. L'élargissement de ces routes a surtout été possible grâce à l'introduction des camions Ford dans le parc urbain.

L'âge d'or de la colonie de la Gold Coast se situe dans la décennie 1920-1930 sous le gouvernorat de Sir Gordon Guggisberg qui envisagea l'aménagement de la colonie autrement. L'administration du gouverneur Guggisberg (1920-1930) fut à plusieurs points de vue la meilleure administration coloniale qu'ait connue la Côte de l'Or (S. Hymer, 1970, p. 32)³¹. Son plan décennal reposait essentiellement sur le développement des ressources gouvernementales, le développement économique, le renforcement des secteurs de l'éducation, de la santé et l'amélioration des infrastructures. C'est ainsi que le pont de Korle Lagon fut construit et accéléra le développement de quartiers comme Korle Bu, Mamprobi, Korle Gonno, etc. L'hôpital Korle Bu, le port en eau profonde de Takoradi³² et Achimota College furent également construits afin de régler les problèmes liés à l'hygiène, le commerce extérieur et l'éducation. Cette période est aussi marquée par le développement de la voirie de l'est vers l'ouest, du nord vers le sud ; ce qui contribua au développement d'autres

³¹Hymer Stephen, 1970, « L'économie de la Côte de l'Or et du Ghana » in *L'Actualité économique. Revue d'analyse économique*, vol. 46, n°1, p.15-66. <https://doi.org/10.7202/1003837ar>

³² Le port de Takoradi fut inauguré le 3 avril 1928.

« Commencés en 1921, les travaux ont connu diverses vicissitudes qui semblent n'avoir pas pris fin avec l'inauguration officielle. Quelques semaines après l'ouverture, on a constaté dans les jetées de graves malfaçons qui ont obligé à fermer le port : le trafic est resté suspendu de juillet à décembre. Le port de Takoradi est une œuvre de 3.300.000 livres sterling sans compter les dépenses engagées pour l'aménagement de la ville. Les facilités nouvelles que représente le port de Takoradi, création encore unique sur la côte de Guinée, vont surexciter la merveilleuse prospérité de la Gold Coast, d'autant qu'on prévoit à bref délai le prolongement vers les territoires du Nord des voies ferrées actuellement arrêtées à Kumasi. » (J. Célérier et A. Cholley, 1929, p.294-295)

quartiers comme Tudu et Adabraka. Toutefois, malgré ces réalisations, le développement escompté ne s'ensuivit pas. Trois raisons l'expliquent : négligence du commerce intérieur au profit du commerce extérieur, l'incapacité des autorités à coordonner le rail et la route (*Idem*, 1970, p.49) parce que ne voulant pas que la route concurrence le rail ; et l'importance donnée à la diversification de l'agriculture contre la croissance de la production cacaoyère. Il est à retenir que c'est autour de ces axes que s'est développée la ville d'Accra de Jamestown à Krokobite, de Victoriaborg à Teshie et d'Osu à Nima. Les immigrants quant à eux se sont installés dans les quartiers Sabon Zonga et Nima, des quartiers habités par les Haoussa.

L'extension urbaine d'Accra a été favorisée par trois événements majeurs : la survenue d'un tremblement de terre à Accra en 1939, la Deuxième guerre mondiale (avec pour corollaire la fermeture des frontières des pays francophones comme le Togo et la migration³³ pour cause d'emploi) et une volonté coloniale. Les conséquences de ces événements sont les suivantes : construction de logements administratifs dans les quartiers de Korle Gonno, Sud Labadi, Kaneshie, Sabon-Zongo, Abossey Okai, construction de cantonnement au nord d'Accra notamment dans la zone de l'aéroport. De 1946 à 1957, Victoriaborg et Osu sont choisis pour abriter les bureaux administratifs et les bâtiments résidentiels.

« Aux premiers instants de l'accélération de sa croissance, la ville d'Accra n'a bénéficié d'aucun effort de planification » (P. W. K. Yankson et M. Bertrand, 2012, p.11). Par contre, on pourrait dénoter une distinction entre quartiers blancs et quartiers considérés comme indigènes. Ce qui n'est pas vraiment nouveau dans la sociologie de la colonisation. De nos jours, la ville s'est extrêmement étalée dépassant ses limites administratives. Accra reste la capitale du Ghana comme Lomé, celle du Togo. Les limites fixées par la municipalité d'Accra ont été revues plusieurs fois : en 1943, en 1953, puis en 1963. D'après M. Bertrand et P. W.K. Yankson (2012)³⁴, Accra doit relever certains défis d'urbanisation. Ils partent d'abord du constat de la grande urbanisation d'Accra et de son aire métropolitaine pour aboutir à ces défis relatifs au logement, à la mobilité et aux familles. La ville d'Accra, rappelons-le, a pris naissance comme la ville de Lomé sur le littoral comme la plupart des villes de l'Afrique de l'Ouest. La mer, étant la porte d'entrée et la plage les premiers espaces domptés par les

³³ Cette migration était à la fois interne et externe.

³⁴ Elizabeth Aryafio-Schandorf, Paul W.K. Yankson et Monique Bertrand (*sous la dir.*), 2012, *Accra, capitale en mouvement : Familles citadines, logement et pratiques résidentielles*, Dakar, CODESTRIA.

nouveaux occupants. Ainsi, les quartiers comme James Town et Christiansborg font partie des premiers quartiers de la capitale avec des habitats précaires. Les habitants sont pour la plupart des pêcheurs qui vivent sur la plage dans des habitations de fortune. Jamestown (qui est aussi le nom d'un quartier) est un port de pêche situé entre au cœur de la ville d'Accra. Elle abrite le phare dit de Jamestown entre autres. C'est une plage très animée, une plateforme économique. Accra, la capitale du Ghana est une ville maritime, un pôle économique aussi bien au XIXe siècle qu'aujourd'hui. C'est une métropole en forte expansion spatiale.

1.3. Les métropoles togolaise et ghanéenne

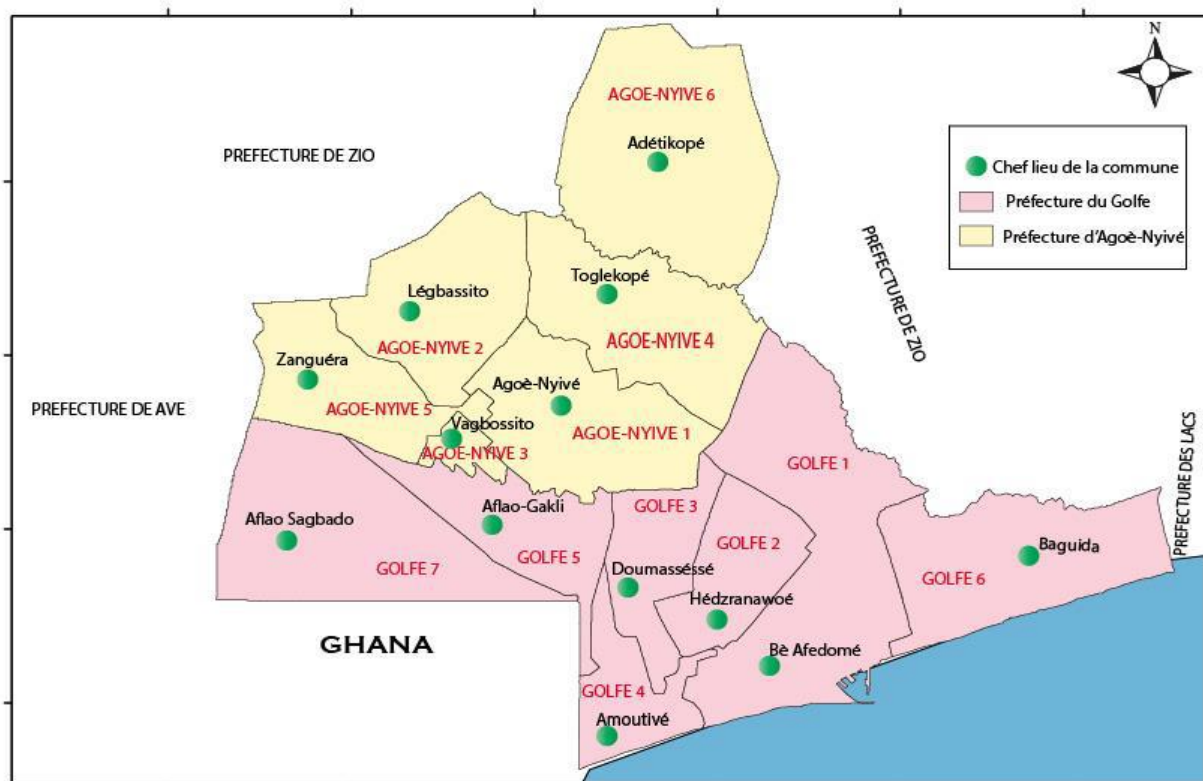
1.3.1. Le District Autonome du Grand Lomé – DAGL

Le District Autonome du Grand Lomé, communément appelé Grand Lomé est une « entité territoriale particulière dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est l'autorité locale représentant la ville de Lomé dans son ensemble » (Journal Officiel, 2019, p.2)³⁵ placé sous l'autorité du Ministère de l'administration territoriale et des collectivités territoriales. L'étalement que connaît la ville de Lomé depuis les années 1970 a conduit le gouvernement à aller dans le sens d'une représentation plus globale de la ville, c'est-à-dire celle d'une métropole. Lomé, ayant dépassé depuis longtemps ses limites officielles, le Grand Lomé englobe la préfecture du Golfe et celle d'Agoè-Nyivé créée récemment respectivement composées de 7 et 6 communes : Golfe 1 (Bè-Afedome), Golfe 2 (Hédzranawoé), Golfe 3 (Tokoin-Doumassesse), Golfe 4 (Amoutivé), Golfe 5 (Aflao-Gakli), Golfe 6 (Baguida) et Golfe 7 (Sagbado) ; Agoè-Nyivé 1 (Agoè-Nyivé), Agoè-Nyivé 2 (Légbassito), Agoè-Nyivé 3 (Vakpossito), Agoè-Nyivé 4 (Togblékopé), Agoè-Nyivé 5 (Sanguera) et Agoè-Nyivé 6 (Sagbado). Le District Autonome du Grand Lomé est situé dans la région maritime (l'une des 5 régions du Togo). Il est limité au nord par la préfecture de Zio, au sud par l'Océan atlantique, à l'est par la préfecture des Lacs et à l'ouest par la préfecture de l'Avé et la frontière Togo-Ghana. Il a une superficie de 425,2 km² et concentre 2 362 366 soit près du quart (24% selon le RGPH, 2010) de la population totale du pays. Ci-après la carte du Grand Lomé. Le District Autonome du Grand Lomé est dirigé par le conseil du District Autonome du Grand Lomé, c'est-à-dire 53 personnes réparties comme suit : un (1) gouverneur, vingt-six (26) élus locaux et vingt-six (26) personnes nommées par le Président de la République. Le bureau du conseil est composé d'un

³⁵ Cf. Loi N°2019-018 du 15/11/19.

gouverneur, de trois vice-gouverneurs, d'un secrétaire général et du secrétaire général adjoint. Cependant, à ce jour, le DAGL est dirigé par le Secrétaire général. Le DAGL a pour compétence l'assainissement et la protection de l'environnement du Grand Lomé, la planification et l'aménagement du district ; la protection et la promotion des traditions et coutumes ; la construction, la réhabilitation, l'équipement, la gestion et l'entretien des collèges et lycées, etc.

Carte 2 : Les communes du Grand Lomé



Source : Agetur, 2018

Le Grand Lomé détient une place importante dans l'économie ouest-africaine en raison de son port en eau profonde. C'est un pôle attractif aussi bien pour les Togolais que pour les étrangers. « Plus de 30% du trafic du port provient du transit vers d'autres pays dont plus de la moitié est générée par les pays du Sahel » (Agetur, 2016). Le territoire comprend des éléments naturels tels que la rivière Zio, l'océan atlantique, le système lagunaire et les plateaux de barre de Tokoin et d'Agoè-Nyivé. L'armature urbaine du DAGL se distingue par une armature urbaine en pleine évolution caractérisée par des pôles majeurs d'activités tels que le centre administratif et commercial du sud de la lagune, la zone administrative de Lomé

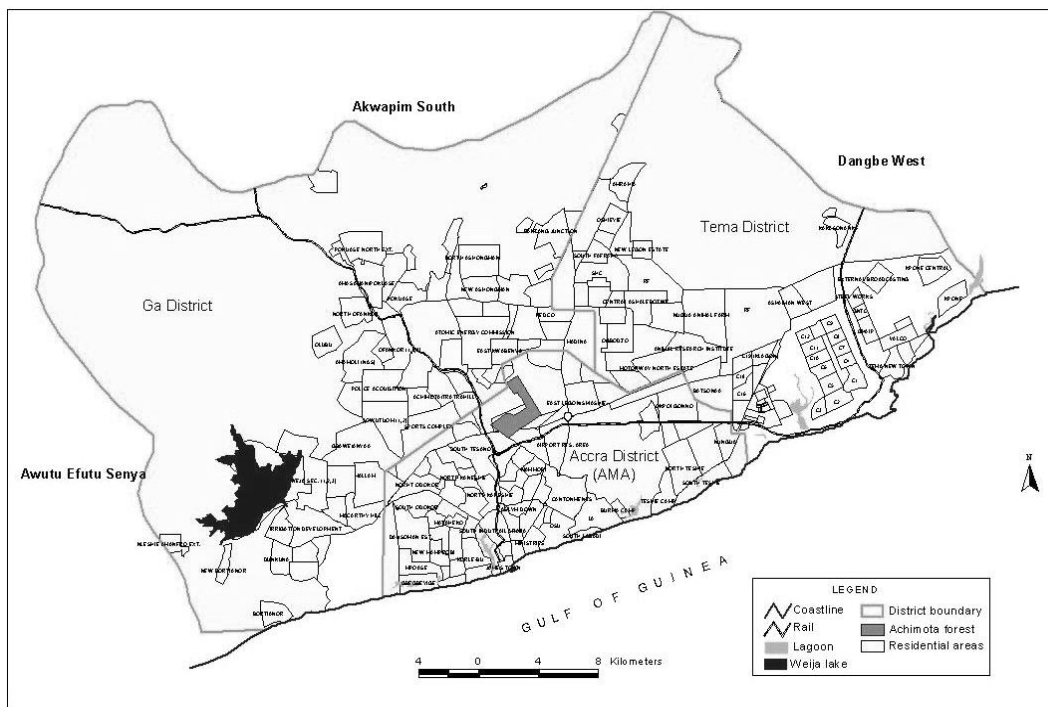
II, la zone industrielle et portuaire, la zone industrielle de l'aéroport, la zone commerciale de Hédzranawoé, etc. et des pôles secondaires à savoir des zones d'activités commerciales comme Adidogomé, des pôles d'activités diverses au carrefour des axes principaux (Limousine) et des pôles issues d'anciennes centralités rurales (Sanguera, Légbassito, Sagbado)³⁶.

1.3.2. L'Aire Métropolitaine du Greater Accra - GAMA

L'Aire Métropolitaine du Grand Accra est la plus grande métropole du Ghana après celle de Kumasi. Elle est située au sud-est du Ghana et s'avère l'espace le plus urbanisé du Ghana. C'est la conséquence de l'étalement de la ville d'Accra au-delà de ses limites premières. Des trois noyaux qui composaient Accra, on en est arrivé à un espace plus grand et plus urbanisé avec une démographie plus importante. Il est utile de distinguer cette aire métropolitaine et la région du Greater Accra qui sont souvent confondues. De fait, le GAMA est l'ensemble formé par trois districts : district métropolitain d'Accra (57%), district municipal de Tema (17%) ou le Tema Municipal Assembly (TMA) et district de Ga (26%). À l'intérieur de ces districts, on a des sous-districts comme Ablekuma South, Ablekuma Central, etc. Le district métropolitain d'Accra ou l'Assemblée Métropolitaine d'Accra symbolise la ville d'Accra, capitale de la région du Grand Accra. Cette dernière comprend d'autres territoires notamment Ada West, Ada East, Ningo Prampram et Shai Osudoku. Le Greater Accra Region ou la Région du Greater Accra en revanche est l'une des 10 régions administratives du Ghana. Les autres régions d'Accra sont : centrale, orientale, nord, volta, occidentale, haut Ghana oriental, haut Ghana occidentale, Brong-Ahafo et Ashanti.

³⁶ Cf. le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé.

Carte 3 : Aire métropolitaine du Grand Accra



Source : P. Yankson et M. Bertrand, 2012

L'Aire Métropolitaine du Grand Accra est limitée au nord par la région orientale, au sud par l'océan atlantique, à l'est par la région de la volta et à l'ouest par la région centrale. Elle a une superficie de 3 245 km². Sa façade maritime s'étend de Krokobite à l'ouest à Tema à l'est sur une longueur d'environ 225 km. Sa population est estimée en 2017 à 4 600 000 d'habitants et représente 16,3% de la population totale. De 1990 à nos jours, sa population a connu une croissance des plus remarquables. De 1960 à 2015, la population a été multipliée par 10. Le tableau ci-après en fait cas :

Tableau 7 : Population du GAMA de 1960 à 2021

Aire métropolitaine du Grand Accra	Population
1960	449 430
1970	805 434
1990	1 700 000
2000	2 715 805
2010	3,656,423
2015	4 600 000

Source : P. Yankson et M. Bertrand (2012), G. Benneh et alii (1993).

Cette croissance s'explique par la relance économique ou la libéralisation induite par le Programme d'Ajustement Structurel en 1983³⁷, le boom immobilier qui a favorisé la construction de résidences, la réfection des principales voies de communication et la révision périodique des limites officielles de la ville (*op.cit.*). Celle-ci a été faite en 1943, 1953, en 1958 puis en 1963 afin d'intégrer les nouveaux quartiers. L'Aire Métropolitaine du Grand Accra est à la fois la capitale économique et le centre industriel le plus important du Ghana (G. Benneh et *al.*, 1993, viii). Elle comprend 25 municipalités (G. Owusu, 2019) à savoir Ablekuma North Principal, Ablekuma West Principal, Ablekuma Central Municipal, Accra Metropolitan, Adenta Municipal, Ashaiman Municipal, Ayawasso East Municipal, Ayawasso Central Municipal, Ayawasso North Municipal, Ayawasso West Municipal, Ga North Municipal, Ga South Municipal, Ga Central Municipal, Ga East Municipal, Ga West Municipal, Korley Klotey Municipal, Kpone Kantamanso Municipal, Krowor Municipal, La-Dade Kotokon Municipal, La-Nkwantanang Municipal, Ledzokuku Municipal, Okaikwei North Municipal, Tema Metropolitan, Tema West Municipal et Weija-Gbawe Municipal.

1.4. Les plages togolaise et ghanéenne

« Il n'y a pas d'espace, mais des types et des formes d'espaces dans lesquels les hommes agissent, méditent, s'immobilisent, rêvent, aiment, peinent et qui sont autant de sources répondant à leur soif d'humanité » (T. Paquot, 1994, p.232). La plage, entendue comme la partie se situant entre la terre et la mer est un bien public (le plus souvent) dont l'utilisation est régie par un cadre législatif. Il peut arriver toutefois dans la pratique que certains acteurs ne respectent pas les règles en vigueur. Globalement, les deux plages se présentent comme une plateforme économique importante où divers acteurs sociaux et économiques déploient leurs activités.

³⁷ C'est l'exception ghanéenne puisque dans la plupart des cas, le PAS se présente comme un ennemi du développement des pays africains. Enfin au Ghana, comme l'investissement public s'était effondré avant l'ajustement, celui-ci au contraire a permis une reprise (on passe de 1 à 2 pour cent du PIB), les prêts extérieurs étant indispensables pour financer l'importation de biens d'équipement » (C. Morrison, 1992). Par exemple, pendant que le pouvoir d'achat est maintenu dans certains pays comme l'Indonésie, il a augmenté au Ghana. Dans les années 1970, le Ghana connaissait une extrême pauvreté. À cet égard, le PAS a amélioré d'un certain point de vue les conditions de vie des Ghanéens.

1.4.1. La plage du Grand Lomé

La plage du Grand Lomé est facilement repérable pour quiconque vient pour la première fois dans la capitale togolaise. L'organisation de l'espace permet d'apercevoir la plage, de la sentir, de la toucher, de la fouler, de la désirer dès qu'on se trouve sur le Boulevard de la République au sud de la ville parallèlement à la plage. Alors que le rivage (plage de sable) du Grand Lomé s'étend sur 22,5 km à vol d'oiseau, celui du Greater Accra fait environ 225 km ; une nette différence de longueur. La plage du Grand Lomé fait le 1/10^{ème} de celui d'Accra. La plage du Grand Lomé commence par la frontière Togo-Ghana à Kodjoviakope et prend fin à Kpogan à la limite des communes de Baguida et Lacs 3. De part et d'autre du boulevard Gnassingbé Eyadema, on peut distinguer des pharmacies, des restaurants, des hôtels (ONOMO, Sarakawa, Le Bénin), Ce sont des entreprises qui tirent profit des opportunités économiques que confère la plage. Toutefois, la pandémie du Covid-19 a durci leurs conditions de travail et contribué au déclin de leurs activités. De Baguida à Kpogan, des entreprises de prélèvement de sable et de lavage de graviers³⁸ sont installées sur la plage. Des riverains s'organisent aussi pour tirer profit de la mer et de la plage. Baguida, première capitale du Togoland, est le lieu de floraison des plages privées et des bars. Marcelo Beach Club, Pure Plage, Novela Star sont des plages privées connues dans la capitale. Kodjoviakope, un ancien village de pêcheurs (aujourd'hui quartier) qui abrite des bars-restaurants en l'occurrence Vis-à-vis, Le Gouverneur, Place d'honneur, Dynastie, le palais du Gouverneur rénové récemment à des fins touristiques et de mémoire, d'anciens bâtiments coloniaux comme le palais de la justice, l'ancienne Assemblée Nationale. Le Grand marché de Lomé se trouve dans le quartier d'Adawlato qui jouit aussi d'une façade maritime. Une grande partie de cette plage est inondée en saison pluvieuse. L'Union nationale des conducteurs routiers indépendants du Togo (ex Association des conducteurs routiers de Hollando) a fait de cette partie de la plage sa zone d'influence. Elle supervise les courses des chauffeurs de taxi et veille sur les véhicules des employés et propriétaires d'entreprises qui se situent le long de la plage ou au grand marché. En outre,

³⁸ « L'exploitation de sable ou de gravier continental dans la zone du littoral est faite suivant un plan d'exploitation défini par arrêté conjoint des ministères chargés des mines et de l'environnement. Il détermine entre autres le ou les périmètres d'exploitation, la durée d'exploitation du ou des périmètres, la quantité des prélèvements annuels et pour toute la durée de l'exploitation » (Cf. art. 21, 22 et 23 de la loi relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral de mai 2021).

certaines plages ont perdu de leur attrait à cause des marres d'eaux usées ; d'autres sont envahies par les typhas.

D'Ablogame au Port Autonome de Lomé, le boulevard du Mono fait office de vitrine pour les jardiniers et les maraîchers. On peut également y retrouver de grandes entreprises bancaires comme ECOBANK qui y a construit son siège, Horizon Ivato (supermarché chinois), le restaurant le Phénicien, CIMTOGO – WACEM, ... On aperçoit au loin les cocotiers : ce sont les produits maraîchers qui s'offrent à la vue. Des plages privées, des plages publiques ou populaires, de nombreux petits commerces, du Port Autonome de Lomé (PAL), de stations d'essences, d'hôtels de haut standing (Sarakawa, Sancta Maria, Krimas) et de petit calibre (Véronica Guest House), d'abris de fortune, de parkings, etc. À partir du port, la vue sur la mer n'est plus possible ; des boutiques, des fleurs, de grands bâtiments sont installés le long de la nationale n°2. On peut apercevoir dans la cité du port de vieux cocotiers (probablement centenaires ?), sa devanture est aussi conquise par les fleuristes. De nouveaux bâtiments s'érigent de plus en plus au bord de l'océan atlantique comme le Marina Bay qui est un immeuble récemment construit à quelques kilomètres du grand marché d'Adawlato (Assigamé). Deux catégories de plages sont à séparer : plages privées et plages populaires. Ces dernières sont fréquentées quasiment par toutes les couches sociales de la capitale alors que les premières sont plutôt sélectives. Les services sont de qualité supérieure et répondent à des normes.

Planche 1 : Quelques plages du Grand Lomé



Marcelo beach club



Peace Beach



Vue latérale de la plage



Cultures maraîchères à Ablogame



Bars à Kodjoviakope et Bè Plage

Yawavi M. Agbemedi, 2019, 2021, 2022

Les photos sont présentées telles qu'elles ont été prises. Elles n'ont fait l'objet d'aucune retouche ou modification. La première photo de la planche, prise en juin 2022, montre une partie de l'espace réservé aux clients de Marcelo Beach Club. Elle attire l'attention sur les éléments de l'espace. Une pirogue sur laquelle est inscrite le nom de l'enseigne en blanc est disposée dans le sable en face de la grande terrasse accueillant les clients. Des transats de paille (quatre qu'on voit distinctement et deux dont on aperçoit les bouts) protègent les lits du soleil. Les lits dont les matelas sont recouverts d'un tissu bleu. Au loin, un navire attend sur la mer. Deux petites tables sont placées près des transats pour le confort des potentiels clients. Les meubles utilisés sont en bois, une matière durable. Le parquet de la terrasse évoquée tantôt est aussi en bois. L'hôtel de la plage privée est construit avec de la terre cuite (rouge), les toits sont en paille comme ses transats. On se croirait dans un village aux toits élevés. C'est pour dire que Marcelo Beach Club respecte les normes établies par l'Etat togolais en ce qui concerne les matériaux de construction utilisables pour les ouvrages en bordure de mer. La deuxième photo a été prise en juillet 2019 au cours d'un événement officiel organisé par l'ONG STADD. Elle montre l'entrée du bar Peace Beach en face de l'ancien hôtel de La Paix sur la plage de Bè. Au premier plan, on voit clairement l'allée qui mène à la mer. Sur la photo, à gauche de l'allée, des chaises vertes avec l'inscription « pils », bleues et blanches en plastique et tables en bois sont disposées dans le sable. Certaines personnes, des hommes, s'y sont assis. Quatre cocotiers font partie du décor. Le sable a perdu de sa blancheur, sa couleur tend dorénavant vers le marron. A gauche, un comptoir peint en vert, qui ne joue pas son rôle, trois cocotiers fondus dans la masse des chaises en bois, une baffe. Vers la mer, des jeunes hommes en tenue de sport, quelques pirogues et des pêcheurs en train de tirer le filet. Cette photographie décrit une journée ordinaire sur cette partie de la plage du Grand Lomé. Du lundi au dimanche, les pêcheurs et les sportifs sont à pied d'œuvre. Les bars sont moins animés en semaine. Sur la troisième photo, un monsieur, une voiture, une moto taxi (Olé)³⁹, une voiture en plan moyen et deux autres en arrière-plan. En prenant cette photo, nous voulions mettre en exergue la quantité de cocotiers qui se trouvent en ce lieu. Avec la quatrième photo, le but recherché est quasiment le même. La plage se lit différemment selon la position géographique. Sur cette photo, des pots de fleur en vente sont posés sur le trottoir. Ils permettent de deviner l'activité qui est exercée. Il s'agit de l'horticulture. Les photos 5 et 6

³⁹ Olé est une entreprise chinoise de taxi moto apparue dans le paysage commercial au Togo depuis peu. Les conducteurs portent des casques sur lesquels sont inscrits leurs numéro matricule.

ont été prises à Ablogame comme les deux dernières. On peut comprendre par-là que la plage d'Ablogame est fait l'expérience de l'agriculture urbaine. Elles mettent en évidence du fumier, du sable, des cocotiers, des cactus, des jeunes plants de cocotiers, de manguiers, d'aloès, et d'autres plants. Les deux dernières photos montrent deux bars, l'un à Kodjoviakope et l'autre à Bè Plage. Le premier, Bar Place d'honneur, comme son nom l'indique, a un espace moins imposant que le dernier. Toutefois, il bénéficie de la présence de la frontière qui est un lieu de passage très fréquenté. Devant le bar, le boulevard de la République, très pratiqué, mène à la frontière. Quelques cocotiers pendent au bord de la route. L'affiche grand format utilisée pour la présentation est celle adoptée depuis deux ou trois ans par les bars sur toutes l'étendue du territoire. Le deuxième, présente un espace délimité par une paroi en bois. L'aménagement respecte l'existant, c'est-à-dire les cocotiers peint en blanc et bleu, et le banc en béton peint en marron. Le décor est particulier ; des couleurs font partie du décor : bleu, blanc, vert, orange. Les meubles sont aussi bien en bois qu'en plastique : on a des petites tables, des tabourets, des transats sans matelas, des pneus transformés en tables, des poubelles (faites par la main), deux frigidaires. On a l'impression que l'aménagement a été fait grâce à des matériaux de récupération.

L'harmonie créée entre l'objet et l'usage quoique répondant à des logiques individuelles et/ou collectives doit s'accorder avec le cadre législatif mis en place par les gouvernements : d'abord une loi-cadre et ensuite une loi en cours de validation.

1.4.2. Cadre juridique sous-tendant l'aménagement du littoral togolais

- **La loi n°2016-002 du 4 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire définit les possibilités et les limites de l'action publique au Togo.**

Elle sert comme son nom l'indique de cadre à d'organisation du territoire togolais et s'inscrit dans une dynamique prospectiviste donc anticipatrice. Elle crée les conditions de réalisation d'actions futures afin d'éviter le plus possible les disparités pouvant apparaître dans la mise en œuvre d'un projet. L'État reconnaît que les régions sont interdépendantes et pour ce faire doivent être complémentaires. Il n'exclut toutefois pas la primauté de certains espaces sur d'autres. En créant des pôles de centralité, l'État doit veiller à l'intégration plus ou moins complète des personnes qui se déplacent vers ces zones. C'est le chapitre IV du titre I de la loi qui fixe les principes directeurs de l'aménagement du territoire à travers les articles 24^e et 25^e.

L'article 24 stipule ce qui suit : « l'État est l'acteur principal de l'aménagement du territoire. À ce titre, il définit la politique et les stratégies en matière de l'aménagement du territoire, veille à leur mise en œuvre et en assure le contrôle ». Néanmoins, cet acteur principal ne peut assurer seul sa légitimité ; il a besoin des autres acteurs que sont la population en premier lieu, les partenaires techniques et financiers, la société civile, etc. Pour ce faire, huit principes d'ampleur directeurs sont au fondement de l'action publique. Il s'agit des principes d'unité et de solidarité nationales, d'anticipation, de cohésion économique et sociale, de complémentarité, de durabilité du développement, de participation de tous les acteurs, de subsidiarité, et d'intégration régionale. La promotion des pôles de développement, l'établissement des métropoles d'équilibre, le renforcement de la coopération intercommunale, une meilleure assistance aux territoires singuliers, notamment les zones menacées par l'érosion côtière et les espaces de forte dégradation sont entre autres les choix stratégiques sur lesquels repose la politique nationale de l'aménagement du territoire. Un territoire singulier est un « espace dont le contexte géographique, écologique et démographique est porteur d'enjeux nationaux et/ou internationaux ». Au rang des institutions de gestion de l'aménagement du territoire, on peut citer le Conseil supérieur du développement et de l'aménagement du territoire (CSDAT) placé sous l'autorité du premier ministre et le Comité technique d'élaboration et de mise en œuvre de la politique nationale de l'aménagement du territoire (CTEMP NAT) au niveau central et la Commission régionale du développement et de l'aménagement du territoire (CORDAT) et le Comité régional du développement de l'aménagement du territoire (CRDAT) au niveau régional. La responsabilité d'élaboration et de mise en œuvre de cette politique revient au Ministère de l'aménagement du territoire. Il doit exercer cette tâche en tenant compte des documents stratégiques (qui constituent des outils) que sont le Schéma national de l'aménagement du territoire (SNAT), le Schéma régional de l'aménagement du territoire (SRAT) et les Schémas locaux de l'aménagement du territoire (SLAT). Ces différentes projections ne peuvent voir le jour sans un accompagnement financier d'importance aussi bien de l'État, de ses partenaires techniques et financiers et du secteur privé. À cet effet, un Fonds national de l'aménagement du territoire (FNAT) est mis sur pied.

- **Loi relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral**

Cette loi de 61 articles a été délibérée et adoptée le 20 mai 2021 à l'unanimité par les députés. Sur le plan régional, elle s'inscrit dans le Programme régional de la lutte contre l'érosion côtière de l'UEMOA⁴⁰. Elle « a pour objet de fixer les règles d'aménagement, de protection, de conservation et de mise en valeur du littoral togolais » selon l'article premier. Trois volets font l'objet de cette loi : aménagement, protection côtière et mise en valeur. L'aménagement du littoral est l'ensemble des actions visant une meilleure répartition des équipements et une meilleure organisation des activités sur le littoral. Ce dernier est considéré dans sa duplicité : terrestre et maritime et englobe tous les cours d'eau communiquant avec la mer. La gestion du littoral doit être faite selon les principes de développement durable⁴¹, de participation⁴², d'information⁴³, pollueur-payeur⁴⁴, de prévention⁴⁵, de précaution⁴⁶, de responsabilité⁴⁷, de subsidiarité⁴⁸, d'égalité⁴⁹, de gratuité⁵⁰, d'inaliénabilité⁵¹ et de libre accès au domaine public maritime⁵². L'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral doit s'insérer et s'inspirer d'un cadre déjà existant ; c'est-à-dire un Schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL). C'est lui qui oriente, établit le plan d'actions, fixe les mesures et les dispositions à prendre, assure la cohérence des projets de développement et détermine les mesures spécifiques de conservation des zones vulnérables. D'après l'article six de la loi, « les modalités de mise en œuvre des actions et programmes définis par le schéma directeur sont fixées en décret en conseil des ministres ». Le SDAL détermine différents types d'espaces : sensibles protégés, hors œuvre de construction, sous-zones d'intérêt touristique, sites d'intérêt touristique, zones franches industrielles, etc. Les titres et autorisations sont délivrées

⁴⁰ Union économique et monétaire ouest-africaine.

⁴¹ Le développement et l'aménagement du littoral doit tenir compte aussi bien la présente génération que de celles à venir.

⁴² Chaque citoyen doit veiller à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

⁴³ Toute personne a le droit d'être informée, de s'informer et d'informer sur son environnement.

⁴⁴ Le pollueur supporte les conséquences de sa pollution.

⁴⁵ Il est important d'anticiper et de prévenir les atteintes à l'environnement du littoral.

⁴⁶ Même en l'absence de certitudes techniques et scientifiques, prendre des mesures allant dans le sens de la prévention d'atteintes graves à l'environnement.

⁴⁷ Toute personne susceptible de causer des ennuis environnementaux par ses actions doit prendre des mesures atténuantes et préventives.

⁴⁸ « En l'absence d'une règle de droit écrite de protection de l'environnement, les normes coutumières et les pratiques traditionnelles éprouvées du terroir concerné s'appliquent » (Cf. art. 4 alinéa 8).

⁴⁹ « Tous les usagers du domaine public sont égaux pour autant qu'ils sont placés dans la même situation. » (Cf. 4)

⁵⁰ L'utilisation de la servitude est exempte de péage.

⁵¹ Personne ne peut se prévaloir d'un titre de propriété sur tout ou une partie du littoral.

⁵² Le public peut utiliser le domaine maritime à des fins divertissantes et de pêche.

conformément aux directives de la loi-cadre n°2016-002 du 4 janvier 2016. Concernant la conservation et la mise en valeur du littoral, « la préservation des milieux aquatiques et des ressources halieutiques est d'intérêt général » (art.15). Ainsi, certains éléments de l'écosystème en particulier les tortues de mer ne peuvent être pêchées. Afin de donner un plus large écho aux réalités maritimes, l'État sera un partenaire clé des universités publiques et privées qui se chargeront de créer des filières allant dans le sens de la chose maritime. Par ailleurs, les plages érodées seront identifiées, restaurées et réhabilitées. « L'accès et l'usage du rivage de la mer sont libres et gratuits » (art. 39). L'État veille à la mise en valeur du littoral en mettant en place des mécanismes de facilitation et de sanction. Il est prévu des sanctions pour les personnes physiques et morales qui se dérogeraient aux règles prescrites. Les amendes vont de 15.000 à 25.000.000 selon l'infraction commise.

1.4.3. La plage dans le Greater Accra

Du fait de sa façade maritime plus longue que celle du Grand Lomé, on dénombre plus d'installations touristiques, c'est-à-dire les hôtels, les forts et châteaux reconvertis en bureaux administratifs et lieux touristiques, des hôtels comme le Palm Royal Hotel qui accueille des événements importants dans le GAMA, etc. Les différentes formes d'aménagement des plages varient selon les projets de chaque promoteur, de chaque représentation de l'espace balnéaire. Ainsi, on peut distinguer des plages populaires et gratuites et des plages de haut standing, dont l'accès est payant tout comme dans le Grand Lomé. Les constructions en disent long d'ailleurs. On a l'impression que comme à Lomé certaines parties du littoral sont laissées exprès pour les citadins ; des espaces gratuits et faciles d'accès : des espaces publics. En outre, d'autres plages semblent impraticables du fait de leur géographie et de certaines pratiques. Par exemple, l'espace compris entre le phare de Jamestown et le Royal Dede Beach Resort est nauséabond du fait des débris organiques jetés dans l'océan atlantique. Comme à Lomé, la plage est aussi une zone résidentielle (exemple des habitants de Jamestown). L'encadré ci-après explicite quelques impressions de la plage du Greater Accra Metropolitan Area.

Encadré 2 : La plage de l'Aire métropolitaine du Greater Accra

Au cours de ma première à Accra, j'ai été saisie par la plage du GAMA qui m'a semblé moins accessible que celle de Lomé qu'on pouvait apercevoir facilement en prenant le boulevard de la République. Il n'y a pratiquement plus de sable sur le rivage, du moins en ce qui concerne certaines plages. L'exemple de Dansoman beach et des plages privées telles que le Royal Dede Resort et Oceanic Resort en disent long. D'ailleurs, ces deux dernières font dos à la mer. Elles n'y sont pas ouvertes comme Marcelo Beach ou Pure Plage dans le Grand Lomé. Le peu de sable disponible en ce lieu est conquis par ces établissements touristiques et cela pose la question de leur durabilité.

(Extrait du journal de terrain).

Les plages privées sont légion dans le Greater Accra, les plages populaires aussi. Nous désignons par plages populaires, les plages libres d'accès et ne faisant l'objet d'aucun aménagement particulier. La plage du Black Square par exemple abrite la place de l'étoile noire⁵³ ou place de l'indépendance construite sous l'égide de Kwame Nkrumah, le premier président de la République du Ghana en 1957. Elle est située au centre-ville et fait office de lieu de commémoration de la fête de l'indépendance et d'événements officiels. Elle est située en bordure de mer et à proximité du stade d'Accra (Accra sports stadium ou Ohene Djan Stadium en mémoire au drame du 9 mai 2001), de l'avenue de l'indépendance et des institutions d'État telles que les ministères. C'est un espace politique stratégique même de démonstration de forces du pouvoir ghanéen⁵⁴. Lorsqu'on se trouve sur l'avenue de l'indépendance, on fait face à un édifice qui se présente comme un « v » renversé sur lequel est inscrit « Black star square ». C'est là que les officiels sont accueillis. De part et d'autre, des gradins apparaissent pour accueillir les autres invités au cours des fêtes de grande importance. Quand ce n'est pas le cas, on est face à un espace quasiment désert occupé par des personnes qui se reposent à toute heure de la journée. Cependant, cette place revêt un caractère symbolique dans l'imaginaire collectif eu égard à l'histoire coloniale et postcoloniale du pays.

Au Ghana, les plages appartiennent aux communautés côtières. « La » est un village côtier du Ghana situé près de Teshie. Il héberge une série de bars tels qu'on peut l'observer sur la plage

⁵³ L'étoile noire se trouve sur le drapeau ghanéen.

⁵⁴ D'habitude comme dit plus haut, la fête de l'indépendance est célébrée à cet endroit. Mais au cours de notre séjour en 2019, ce ne fut pas le cas car le président avait préféré se souvenir de cet événement important au Nord du pays pour des raisons évidemment politiques.

de Kodjoviakope dans le Grand Lomé. On peut compter aussi des hôtels étoilés tels que Labadi Beach Hotel et La Palm Royal Beach Hotel, et quelques bâtiments en construction. L'intérêt pour les habitants d'Accra pour Labadi ne date pas d'aujourd'hui. Nous ne saurons dire à quand cela remonte de manière précise mais déjà dans les années 1960, il était l'endroit le plus fréquenté pour les réjouissances populaires ; aussi bien pour la Pâques, Noël que pour la fête de l'indépendance. Il est toutefois important de préciser que le paysage n'est pas resté le même : il s'est amélioré. Labadi Beach ou Labadi Pleasure Beach est un complexe formé par le Labadi Beach Hotel et des bars. L'accès au complexe est sanctionné par un droit d'entrée qui varie selon les jours. Il faudra marcher environ 200m pour atteindre la panoplie de bars qui s'offre aux visiteurs. Avant d'arriver au niveau des bars, le visiteur est accueilli par des gargotes et surtout par une petite boutique de maillots de bain. Par contre, il n'y pas de cocotiers. La plage de sable est bien accueillante et d'une blancheur captivante⁵⁵. Par contre sur celle des pêcheurs, ce n'est pas le cas. Ceux-ci travaillent à quelques mètres des bars. Chaque bar se démarque par la couleur de son décor : rose, rouge, bleu, vert, etc. et le nom que porte son enseigne. Pour s'implanter, les propriétaires doivent avoir l'aval du chef du village ou du comité en charge de la gestion de ce patrimoine naturel. Il faut comprendre par là que l'occupation du sol ne se fait pas de manière anarchique.

Krokobite est une communauté côtière à l'ouest de l'aire métropolitaine du Grand Accra. C'est un ensemble de plages privées aménagées de façon rustique. Il accueille des visiteurs locaux et expatriés aussi bien en semaine qu'en fin de semaine. C'est un village proche de la mer, dont la côte est très érodée. Pour preuve, des grosses pierres de granite servent de digues. On y pratique le surf à cause de la qualité de ces vagues. Labadi et Krokobite sont deux centres de loisirs balnéaires comprenant des bars restaurants et des hôtels. Ces deux stations sont très prisées des habitants du Greater Accra. L'aménagement des plages dépend de l'usage qu'on en fait. Très souvent, les plages populaires ou ouvertes à tous ne sont pas aménagées. Par contre, les plages privées le sont. En effet, les propriétaires de ces établissements sont des acteurs économiques et le but est de tirer le plus de profit possible de la fréquentation de ces lieux.

⁵⁵ Le sable des plages du Grand Lomé n'est pas blanc.

Contrairement au Togo, le Ghana n'a pas encore légiféré sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Néanmoins, il dispose d'une loi sur le tourisme. Elle porte sur la création de la Ghana tourism Authority (Autorité du tourisme ghanéen). Elle décline les responsabilités de cet organe, les différentes démarches à entreprendre par les promoteurs touristiques pour l'obtention d'une licence entre autres. Le littoral a toujours été une ressource que les agents sociaux utilisent à des fins distinctes au cours des siècles. C'est ce que l'histoire des villes de Lomé et d'Accra ont montré dans ce chapitre. L'attrait et l'intérêt pour cet espace n'ont cessé de croître vis-à-vis des possibilités et des opportunités qu'il offre davantage aujourd'hui qu'hier.

Planche 2 : Quelques plages du Greater Accra



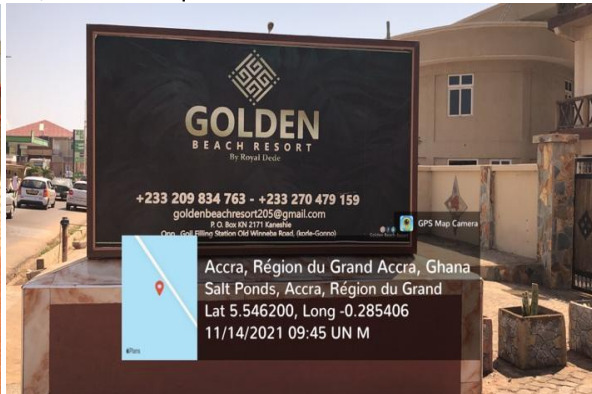
Labadi Beach Hotel



Bar à Labadi beach



Independence Square/Black Star Square



Royal Dede Golden Beach Resort



BigMillys Backyard à Krokobite



Port de pêche de Jamestown

Yawavi M. Agbemedi, 2018, 2019, 2021

La première photo de cette planche dédiée aux plages du Greater Accra montre le panneau fond blanc sur lequel est inscrit « Labadi Beach Hotel ». Un palmier vert est encerclé par du jaune ; c'est le symbole de cette plage très fréquentée dans le Greater Accra. Une flèche rouge indique la direction à prendre aux potentiels clients. Il est posé presque à l'ombre des regards ; il est entouré d'arbres et n'est pas haut. Il est imposant par son format en longueur mais moins visible par sa hauteur. Le sol ne traduit en rien qu'il s'agit d'une plage. Au contraire, on a l'impression que c'est du sable comme on en trouve un peu partout. Et pourtant, il s'agit bien d'une plage très prisée des Ghanéens. La plage de Labadi comprend La Pleasure Beach et Labadi Beach Hotel. La Pleasure Beach est une suite de de bars alignés le long de la plage. Les services proposés sont quasiment les mêmes : boissons, eaux et nourriture. La deuxième photo de la planche en est une illustration. Elle met en exergue trois bars installés côte à côte : on peine à voir leurs limites. Chaque bâtiment symbolise un bar. A gauche, « La beach bar » inscrit sur le fronton du bâtiment est mis en surbrillance jaune pâle. On aperçoit des chaises et des tables jaunes. Devant le bâtiment central, sont disposés des tables et des chaises blanches, et des parasols bleus blancs. A droite, on peut discerner moins nettement une couleur verte qui est probablement le signe distinctif du bar d'à côté. Ainsi, les bars se distinguent par la couleur de leur mobilier. Comme dans le Grand Lomé, le bois est privilégié par les propriétaires de bars. Les photos 3 et 4 représentent le Black Star Square, l'arène politique des Ghanéens installés de l'Indépendance Square au centre-ville. Il est plutôt fréquenté quotidiennement par quelques personnes désœuvrées qui s'asseyent ou s'étalent sur les sièges. Il est utilisé occasionnellement pour des événements officiels. Les photos 5 et 6 mettent en lumière le type d'habitat qu'épousent les hôtels installés sur la plage, un bâtiment en hauteur. Contrairement à Lomé, les hôtels occupent peu d'espace, les clients n'ont pas la chance de fouler le sable avec leurs pieds, ils sont à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur. Sur la 5^e photo, on voit clairement que non seulement le bâtiment est construit en hauteur, mais aussi la couleur des carreaux utilisés est frappante. Il ne peut ne pas être regardé, ou entrevu puisque. On peut se surprendre à lire de loin l'inscription sur la façade de l'immeuble. Sur la 6^e photo, la construction à allure de maison est celle de l'hôtel Oceanic. Le panneau publicitaire est relativement imposant ; la route à laquelle il est perpendiculaire est très pratiqué. Il mène à Jamestown et au grand marché d'Accra, Makola. Le Big Mills Backyard est une plage privée située à Krokobite à l'ouest du Greater Accra. Krokobite est un village de pêcheurs et une plage très aimée de la population ghanéenne et des touristes. On peut

comparer Krokobite à Baguida car on y retrouve de petits hôtels ou plages privées installés côte à côte. Sur la photo 7, on peut voir une voiture jaune, des palmiers, des crêtes en paille, un homme rasta habillé en noir et bleu. Apparemment, deux couleurs dominent ce paysage : le vert pour les palmiers et les autres plantes et le bleu par rapport au mur et à la porte de l'enceinte. Enfin, la dernière photo montre une jetée, des pirogues peintes en rouge, bleu, vert, jaune, blanc et des pêcheurs. Quasiment chaque pirogue arbore un drapeau, en l'occurrence celui des Etats-Unis. Les pêcheurs sont installés sur un amas de débris, de pierres et de sable. Dans les pirogues, on a des filets de pêche, quelques bidons d'eau, probablement de quoi manger aussi.

Le Golfe de Guinée et ses plages occupent une place importante dans la genèse des villes côtières en l'occurrence celles de Lomé et d'Accra. Les propos ci-dessus montrent à quel point l'histoire de Lomé et d'Accra est intimée rattachée à celle de la côte. Les Européens, les Portugais notamment mus par des logiques économiques, furent les premiers conquérants du littoral du Golfe de Guinée aussi bien au Togo (Porto Seguro) qu'au Ghana (Cape Coast). La traite négrière puis l'impérialisme étant un mouvement d'ensemble, ils furent très vite rejoints par les Français, les Britanniques puis les Allemands (tardivement). Parfois avec l'accord des autochtones (ou pas), ils ont procédé à l'annexion de territoires auxquels ils insufflent des dynamiques commerciales. Progressivement, ces villages devinrent des villes puis des métropoles. Il est important de noter que tout commença sur le sable marin. La planche ci-jointe met en exergue les différentes formes d'aménagement du rivage du Greater Accra Metropolitan Area. Sur quelle base méthodologique se fonde cette analyse de la production de la plage ?

CHAPITRE 2

DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET THEORIQUE

L'objet de ce chapitre est de présenter les différentes étapes de la démarche méthodologique. Ayant fait le choix de s'intéresser au district autonome du Grand Lomé au Togo et le Greater Accra Metropolitan Area au Ghana, une question se pose : pourquoi comparer Le grand Lomé et le Greater Accra et non le Grand Lomé et le Grand Dakar par exemple ? Comparer, c'est connaître les réalités de l'un et l'autre et d'en tirer des leçons ; c'est relever les différences et les points communs en fonction d'un ou de plusieurs critères, c'est prendre en compte le temps, l'espace et les institutions pour comprendre le phénomène étudié. « La comparaison est une mise en regard explicite, dans la quête tant des ressemblances que des différences » (C. Vigour, 2005, p.8). Sur la base d'une méthode mixte⁵⁶, l'approche par variables est privilégiée. Cela veut dire que la comparaison des modes de production de la plage se fera à partir de variables qui découlent des hypothèses définies par avance. La comparaison est une démarche scientifique exigeante du point de vue de la distanciation du sujet par rapport à l'objet d'étude dans deux contextes différents sans parti pris. Cette analyse ne pourrait se faire sans le recours à une documentation conséquente sur le sujet, la mise au point d'une stratégie de preuve rigoureuse, l'usage de logiciels appropriés, de la cartographie et de la photographie. Les outils de la description ethnographique sont entre autres l'écriture, la cartographie, la photographie, les enregistrements, les figures, etc. Toute cette palette d'outils a été utilisée. Qu'il s'agisse de l'écriture qui est d'ailleurs le premier outil ou la photographie et la cartographie, etc. rien a été laissé au hasard, chacun avait sa raison d'être. Ne dit-on pas que la triangulation des méthodes est un point d'orgues sur lequel s'appuyer en sciences sociales ? De surcroît, l'approche quantitative matérialisée par l'usage du questionnaire et des logiciels de traitement de données comme Excel a été associée à la méthode qualitative. La sociohistoire également ; afin de faire un lien entre les faits passés et présents en vue de donner un ancrage historique à cette thèse de sociologie. De ce fait,

⁵⁶ Une méthode est dite mixte lorsqu'elle associe les méthodes qualitative et quantitative. Une démarche méthodologique est qualifiée de mixte lorsque le chercheur combine des données/méthodes quantitatives et qualitatives dans une même étude (Johnson et Onwuegbuzie, 2004). Dans ce travail, ces méthodes ne s'opposent ni ne se superposent, elles sont complémentaires et l'approche qualitative vient appuyer l'approche quantitative.

fondamentalement, quatre méthodes ont été utiles à l'analyse. Il s'agit de la sociohistoire, la comparaison, l'approche quantitative et l'approche qualitative.

2.1. Comparer Le Grand Lomé et le Greater Accra ?

La comparaison est au fondement des sciences sociales (*Idem*, 2005, p.16). Cette phrase de Cécile Vigour montre que la comparaison n'est pas un fait nouveau mais une démarche inhérente aux sciences de la société. En d'autres termes, « la sociologie comparée n'est pas une branche particulière de la sociologie, c'est la sociologie » (E. Durkheim, 1947, p.137 cité par C. Rostaing, 2012). C'est un héritage qu'ont légué les pères fondateurs de la sociologie en l'occurrence Emile Durkheim dans *Le Suicide* puis dans *De la division du travail social*, Max Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Alexis de Tocqueville dans *De la démocratie en Amérique*, etc. Elle contribue à la mise en regard de deux ou plusieurs entités, ici le Togo et le Ghana à travers le District autonome du Grand Lomé et le Greater Accra Metropolitan Area. Le choix de la comparaison s'explique par le désir de connaître ce qui se fait « à côté » dont on n'a pas forcément conscience et de mieux cerner l'un à partir de l'autre. L'« à côté » est un ailleurs bien qu'il soit tout proche : un ailleurs aux contextes social, économique, politique et culturel différents. Comme le dit si bien A. Spire (2011, p. 19), « la comparaison n'aura donc pas pour objectif de démontrer l'analogie entre deux objets d'études, mais d'enrichir l'étude de l'une des villes par la connaissance d'un autre terrain ». Il ne s'agit pas uniquement d'identifier les similitudes mais aussi et surtout de confronter les dissemblances dans l'optique de donner une lecture plus intéressante du phénomène social étudié. Ayant déjà travaillé sur Lomé il y a trois ans⁵⁷, l'ambition aujourd'hui est d'expérimenter la méthode de travail sur un autre terrain, cette fois-ci anglophone mais à partir de l'approche comparative, auquel cas le travail risque d'être d'aucun intérêt. Certes les villes africaines présentent d'un certain point de vue des réalités urbaines communes, cependant des particularités restent décelables dans telle ou telle façon de voir et de faire les choses. Il y a la ville africaine mais aussi des villes africaines. D'ailleurs, certains auteurs, adeptes d'une science eurocentrée n'ont-ils pas clamé que la ville n'existait pas en Afrique avant l'arrivée des colons ? Il s'agit là en effet d'une lecture quelque peu réaliste de la réalité

⁵⁷ J'ai soutenu un mémoire de master en 2017 qui porte sur Lomé. Le titre est le suivant : *Espaces publics et modes d'appropriation des plages à Lomé*.

africaine. Oui, la colonisation a entraîné la naissance de certaines villes ; néanmoins, il en existait avant sa survenue. À ce propos, C. Coquery-Vidrovitch (2006) affirme que « contrairement aux idées reçues, ... l'idée de ville est ancienne et enracinée en Afrique (2006, p.1088). Pour preuve, la ville de Lomé fut créée de toute pièce par des commerçants, ce qui lui vaut le nom de ville commerciale (C. C. Aholou, 2008, p.84) alors qu'Accra fut elle, le fruit de la colonisation (A. Hyland, 1993, p.162).

Le fait social naît de représentations et d'interactions à l'intérieur d'une société. Ainsi, l'appropriation des plages peut être comprise de moult manières selon qu'on est dans une société anglophone ou francophone. Comparer ici, c'est faire une monographie des systèmes urbains, d'en tirer les similitudes et les divergences et de les confronter à travers des comparables. Grâce à un concours de situations, la ville de Lomé est née de l'action de Ghanéens qui fuyaient la répression douanière des Anglais vers la fin du XIX^e siècle. C'est dire que ces deux pays partagent une histoire commune. L'ambition qui se cache derrière ce travail est de connaître les réalités urbaines de manière globale et de mettre à nu les logiques d'acteurs qui participent de la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra de façon particulière. C'est un pari à gagner malgré les exigences qu'implique la comparaison.

L'idée d'origine est de savoir ce qui se passe de l'autre côté de la frontière tout en sachant que des faits à la fois similaires et divergents seront rencontrés ; ce que prouvent à juste titre les enquêtes exploratoires. Le choix du Greater Accra s'explique par les raisons suivantes : un nombre acceptable de travaux portent déjà sur Lomé et Cotonou. Travailler en tant que francophone sur un pays anglophone est une entreprise bien audacieuse. Le tiers du Togo a été cédé au Ghana actuel au lendemain de la fin de la première Guerre Mondiale. Le Togo partage donc une partie de son histoire avec le Ghana. Le penchant pour le terrain d'Accra s'explique aussi par le désir de l'inconnu, de l'inconnu qui se trouve à quelques centaines de kilomètres. Bien qu'ayant des traits caractéristiques communs, Lomé et Accra ont l'histoire coloniale en désaccord.

Comparer, c'est s'ouvrir au monde de l'autre, à ses envies, ses besoins, ses représentations, son savoir-faire, son habitus tout en restant neutre. Telle est l'implication fondamentale de cette méthode. Il est à reconnaître que cette expérience constitue une épreuve pour le chercheur qui doit confronter son savoir, savoir-faire et savoir-être. C'est aussi appréhender

autrement, décrire, modéliser et expliquer (*Ibidem*, 2005, p.98). Prendre de la distance tout en essayant de trouver ses marques est une tâche assez difficile pour le chercheur s’engageant dans cette démarche. À partir des variables de comparabilité renseignées dans le tableau ci-dessous, une analyse comparative des politiques urbaines, des objectifs, des acteurs, des processus, des instruments, voire des conséquences de ces conditionnalités sur la production de l’espace balnéaire sera observée. Cette recherche vacille entre l’analyse comparative par cas et l’analyse par variables avec une grande dose de la première et une faible dose de la seconde⁵⁸. L’approche qualitative a été plus utilisée que l’approche quantitative.

Tableau n° 8 : Variables de comparabilité

Dimensions	Variables	Indicateurs
Socio-économique	Pratiques	Sport de masse Complexes hôteliers/Bar restaurant Parking/Gare Type d’habitation pour les personnes résidant sur la plage Activités commerciales Manifestations culturelles, religieuses et citoyennes
Psychosociologique et politique	Logiques d’acteurs	Représentations sociales Motivations Catégories d’acteurs Rôles Documents de planification Organisation politico- administrative
Institutionnelle et citadine	Enjeux	Activités économiques Aménagement balnéaire Engagement citoyen Pratiques citadines
Sociale	Production de la plage	Conflits Alliances Stratégies

Source : Travaux de recherche, 2020

⁵⁸ L’analyse comparative par les cas est caractérisée par une analyse historique et qualitative, un faible niveau de généralité ; la seconde se décompose en analyse statistique (quantitative) centrée sur les variables.

2.2. Faire la sociohistoire de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra

Faire une sociohistoire des plages, c'est associer l'analyse historique et sociologique. Cela exige certaines prises de position en ce qui concerne la triangulation des méthodes (il s'agit de la combinaison de deux ou plusieurs méthodes de recherche) ; d'où son utilité et sa richesse. La littérature convoquée sur les plages montre que les auteurs ont fait appel à la sociohistoire même si elle n'est pas nommée de façon explicite. Il n'en demeure pas moins qu'elle est un atout important dans la mesure où sur cette base, le passé délie le présent. En quoi consiste la sociohistoire ?

« Le socio-historien veut mettre en lumière l'historicité du monde dans lequel nous vivons, pour mieux comprendre comment le passé pèse sur le présent » (G. Noiriel, 2008, p.3)⁵⁹. De ce fait, la sociohistoire s'emploie à étudier les « *relations à distance* » entre les générations. C'est l'un des objectifs que poursuit ce travail, c'est-à-dire retracer l'histoire de l'appropriation de la plage dans le grand Lomé et le Greater Accra. En cela, il sera question de déceler les rapports qu'entretenaient leurs populations avec la mer/plage, d'entamer une certaine sociologie subalterne, porter un regard sur la traite négrière et la colonisation. Et aussi de dire en quoi cette histoire littorale a un impact sur les formes d'appropriation actuelles du Grand Lomé et du Greater Accra. De plus, c'est une approche qui invite à examiner les relations de pouvoir entre acteurs sur trois points : domination sociale, solidarité sociale et symbolique du langage, et à privilégier un vocabulaire précis composé des concepts tels que configuration, communauté, groupement, groupes socioprofessionnel, catégorie socio-administrative (*Idem*, 2008, p. 6). Cette posture double permet de pratiquer l'histoire en s'inspirant des travaux de Marc Bloch, de Gabriel Tarde et de Michelet⁶⁰ qui est l'un des précurseurs des études sur la mer. L'histoire est la science des hommes dans le temps, enseigne M. Bloch (1943). Elle s'intéresse aux hommes et aux relations qu'ils entretiennent entre eux sur un espace donné dans une période bien précise de manière diachronique. Il existe un lien entre le passé et le présent, le présent et le futur. Les hommes se fixent des règles et des conditionnements qu'ils respectent à chaque période, et c'est de ces mêmes postulats que

⁵⁹ Voir Noiriel Gérard, 2008, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La Découverte (col. Repères).

⁶⁰ Michelet est le premier historien à s'être intéressé à la mer dans son ouvrage *La Mer* publié en 1861 à Paris aux éditions Michel Lévy Frères.

dépendent les générations présentes et futures. Il y a donc un lien entre les événements du présent et ceux du passé.

Si l'analyse de la production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra s'est imposée sous un angle à la fois historique et sociologique, c'est justement parce que les lectures autour de la question l'ont progressivement suggérée. Si aujourd'hui, la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra est le théâtre de pratiques relativement singulières, c'est parce qu'il s'est produit dans le passé un déclic, une rupture avec les représentations selon lesquelles la mer serait une faucheuse. Ainsi, comprendre le présent sur fond du passé semble nécessaire pour interpréter le phénomène étudié. Il n'est guère inutile de se prêter à cette expérience car toute démarche scientifique est particulière par rapport au cadre conceptuel de référence. Mais la sociohistoire en tant que discipline a des exigences, des principes, une méthode.

Un tenant sans nul doute influent de la sociohistoire française est Gérard Noiriel qui a publié un ouvrage intitulé *Introduction à la socio-histoire*. Il y propose trois principes qui sont des combinaisons singulières tirées des fondamentaux de l'histoire et de la sociologie :

« La démarche défendue par Gérard Noiriel en ressort, à savoir : une critique de la réification des rapports sociaux (1) et une réflexion sur les relations de pouvoir (2), à partir de quoi la socio-histoire se focalise sur l'étude du passé dans le présent et sur l'analyse des relations à distance qui lient entre eux un nombre sans cesse croissant d'individus. En cela, il s'agit d'une démarche tournée vers l'étude de problèmes empiriques précis (3), une « boîte à outils » (sans visée à l'élaboration d'une théorie du monde social) ... La socio-histoire a délimité sa propre sphère d'activité en reprenant aux historiens leur définition du travail empirique, fondé sur l'étude des archives, destiné à comprendre et non à juger les actions humaines. Elle a repris aux sociologues le but même qu'ils s'étaient fixé : étudier les relations de pouvoir et les liaisons à distance qui lient les individus entre eux. » (G. Noiriel, 2006 cité par P. Hamman, 2006, p. 2)

La sociohistoire est une science empirique, pratico-sensible au carrefour de la sociologie et de l'histoire qui puise des deux disciplines notamment le recours au récit sur le passé de manière chronologique et rigoureuse ; et l'étude des rapports sociaux, des interactions humaines. À travers cet extrait, une facette de la méthode historique apparaît : il s'agit du recours aux archives qui constitue une part importante du recueil de données. Cela se fait non pas à la façon des profanes, mais dans une attitude devant être la plus neutre possible. Pour ce faire, la socio-histoire s'appuie sur des outils anthropologiques (tout comme la sociologie) tels que l'observation qui permet une description ethnographique, la consultation d'archives

(journaux officiels, presses écrites, enregistrements sonores, rapports, thèses, etc.) et des entretiens avec des témoins directs ou indirects de l'histoire.

L'appropriation des plages ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte à la traite négrière (ou bien avant ?) sur les côtes africaines. Après, se sont ensuivis la construction de forts, de comptoirs, de wharfs ou de ports et aujourd'hui l'aménagement de complexes touristiques, etc. La particularité de nos jours, c'est l'hégémonie des loisirs dans les pratiques plagistes d'où le tourisme interne et externe. Grâce aux lectures entreprises, il fut découvert des passerelles à chaque période de l'histoire qui permettent de comprendre le présent, c'est-à-dire le processus de production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra. Dès lors la question de l'historicité et de l'interdépendance entre les faits est primordiale dans l'analyse d'un phénomène du point de vue du socio-historien. De plus, la sociohistoire se trouvant à la jonction de la sociologie et de l'histoire, les acquis sociologiques demeurent importants. Les exigences de la sociohistoire sont multiples et sont relatives aux valeurs que tout chercheur sérieux doit nourrir. Il s'agit de la neutralité axiologique, c'est-à-dire éviter les jugements de valeur et préconiser l'impartialité en tout état de cause.

2.3. Les variables dépendante et indépendantes

2.3.1. La production des plages : objet de recherche et de comparaison

Il est impossible de parler de production de l'espace sans évoquer le concept d'appropriation. De prime abord, une définition du concept et une distinction s'impose entre fabrique, invention et production de l'espace. Au sens propre, l'appropriation est l'action de rendre propre à un usage, de s'adapter à une situation. En droit, c'est l'action de s'attribuer la propriété de quelque chose. Au sens figuré, c'est l'action de faire sien quelque chose, de se donner les moyens d'agir. Cet encadré fait part des différentes acceptions du concept d'appropriation.

Encadré 3 : L'appropriation

Dans un registre spécifique, le *dictionnaire de l'habitat et du logement* accorde une place de choix à l'*appropriation*, qui est présente dès l'introduction et donne lieu à une entrée parmi les plus développées. À travers ces deux notions, ce dictionnaire a pour ambition d'organiser un champ interdisciplinaire, insuffisamment défriché par les sciences sociales. La collaboration de chercheurs issus de multiples disciplines vise à appréhender les différentes dimensions d'une même réalité, que M. Mauss qualifiait de « phénomène social total ». En définissant d'emblée l'*appropriation* comme « adaptation de quelque chose à un usage défini ou à une destination précise », P. Serfaty-Garzon, qui est psycho-sociologue semble s'inscrire dans une certaine tradition sociologique, qui semble éloignée de notre approche en termes de « prise de possession » et « d'exclusivité » dont nous avons fait notre point de départ. Mais elle affirme très rapidement le lien avec les notions de « possession », de « propriété », au sens non seulement juridique mais également affectif. C'est du côté de Marx que l'auteur situe l'origine de l'usage sociologique de l'*appropriation*, qui est définie en rapport aux objets produits par l'individu, comme « intériorisation des savoirs et des savoir-faire ». L'*appropriation* est donc associée à l'action sur le monde, au travail, à la *praxis*, mais comme accomplissement individuel et non comme démarche collective. C'est avec H. Lefebvre et P.-H. Chombart de Lauwe que l'auteur voit apparaître la dimension collective de l'*appropriation*, le premier ayant fait de cette notion le « socle d'un droit à la ville » et le second ayant mis en exergue « les rapports de dominance, liés à la conquête et à la défense de la propriété de l'espace urbain » (p. 28). L'auteur insiste ensuite sur sa spécialité, la psychologie environnementale, qui s'empare à partir des années 1970 du « concept d'*appropriation* de l'espace et d'*appropriation* du chez soi ». D'autres notions, qui sont jugées plus familières et moins problématiques, y sont associées, le *privé*, l'*espace défendable* et la *territorialité*, comme « comportement visant à constituer une zone contrôlée par un individu ou un groupe » (p. 29). Nous retrouvons là l'idée que le registre du *territoire* est plus volontiers mis en avant et exploré que celui de l'*appropriation*. Par rapport à ces notions, axées sur l'idée de « contrôle », l'*appropriation* est présentée comme plus large, « même si l'une de ses modalités est la maîtrise des lieux ». L'auteur fait également référence au courant microsociologique (H. Raymond) et aux travaux sur l'habitat, le pavillonnaire notamment : l'*appropriation* (de l'habitat) est définie comme « l'ensemble des pratiques et, en particulier, des marquages qui lui confèrent les qualités d'un lieu personnel ». Dans cette approche, le marquage par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité est considéré comme « l'aspect matériel le plus important de l'*appropriation* ». Les modèles d'*appropriation* sont assimilés à des « dispositions à engendrer des pratiques » au sens bourdieusien d'*habitus*, ou en d'autres termes à des compétences, mais sans que soit explicitée l'idée que tout le monde n'a pas les mêmes capacités à s'approprier son habitat.

Source : V. Veschambre, 2005, p.28-29.

Tous les auteurs convoqués par V. Veschambre (2005) s'accordent sur le fait que l'*appropriation* suppose action sur et dans l'espace. Elle est à la fois symbolique et matérielle, individuelle et collective. Dans « *Penser et faire la géographie sociale* » publié en 2006, Vincent Veschambre et Fabrice Ripoll déclarent que l'*appropriation* fait intervenir deux types d'usages : l'usage exclusif et l'usage autonome. Le premier suppose une logique de

concurrence par rapport à une certaine position sociale (économique) où l'appropriation est rendue visible par des murs de séparation. La deuxième forme est plus ouverte ; l'usage n'est pas exclusif à un groupe social donné. S'approprier la plage, c'est la destiner à un usage, l'utiliser pour qu'elle réponde à un besoin. L'appropriation de la plage est symbolisée par des marquages allant de la simple habitation de fortune à l'hôtel de haut standing, du petit étalage de biens aux pirogues de pêcheurs. Dans le Grand Lomé et le Greater Accra, plusieurs modes d'appropriation se juxtaposent et cohabitent pour donner corps à cet espace unique qu'est la plage. Si appropriation rime avec production, que veut donc dire ce concept qui fait florès dans les études contemporaines en géographie et en sociologie ?

Encadré 4 : Production, fabrique et invention de l'espace

Le terme de production est parfois considéré comme daté (Di Méo, 2003b), se référant implicitement à une analyse marxiste de la société aujourd'hui peu en vogue. C'est pourquoi des auteurs lui préfèrent les termes *a priori* moins politisés de « construction » (Lussault, 2007), de « fabrication » (Toussaint et Zimmermann, 2001) ou de « fabrique » (Noizet, 2013). Il y a pourtant de bonnes raisons de continuer à l'utiliser. La première vient de l'actualité que conserve l'œuvre d'Henri Lefebvre, comme le montrent les parties 1 et 2 de cet article. La deuxième raison est liée à la domination actuelle de la ville comme un produit (Berdet, 2013 ; Soja, 1996) conçu, mis en œuvre et valorisé dans une logique marchande et commerciale. Si la ville est un produit, il semble logique de travailler sur son processus de production. La troisième raison est liée au concept même de production. L'action d'aménagement de l'espace est avant tout une action de production dans le sens où elle se définit comme une modification intentionnelle d'un espace dans le but d'atteindre un objectif (ce en quoi elle est téléologique) fixé par un ou des commanditaire(s), qui y recherchent une plus-value, elle se réalise enfin par l'enchaînement d'étapes et de procédures. Ainsi, « derrière toute opération urbaine il y a toujours un ouvrage à définir et à réaliser, des compétences à mobiliser, des contraintes à gérer, des finalités à définir, des objectifs à atteindre. C'est en ce sens que nous parlons de dimension productive » (Arab, 2001, p. 57) ... Les travaux de conceptualisation de la production de l'espace d'Henri Lefebvre semblent offrir un cadre adapté à l'analyse de la ville contemporaine. Il est toutefois nécessaire d'élargir la conception lefebvrienne de l'espace. Pour cet auteur, comme pour la plupart des intellectuels marxistes, l'espace se résume au résultat des rapports de production : ce sont les structures de production qui instaurent et conditionnent totalement l'espace matériel et l'espace social. C'est ici que transparaît, me semble-t-il, la principale faiblesse de cette approche qui, poussée à son paroxysme, tend à faire de l'espace en tant que tel un objet d'étude secondaire. Henri Lefebvre établit l'existence d'une boucle rétroactive entre l'espace et sa production et il fait de l'espace un produit pas comme les autres dans *La production de l'espace*, après s'être intéressé à son habitation et aux possibilités de son appropriation dans *Le droit à la ville* (2009 (1968)) et *La révolution urbaine* (1970). Mais il détermine tellement l'espace en fonction de sa production qu'il finit parfois par en faire un objet abstrait, plus ou moins exclu de ce qu'il observe. Il s'agit ici de défendre l'idée que, pour étudier l'espace, on ne peut se contenter d'en décrire le mode de production et que, inversement, celui-ci ne peut pas s'étudier seulement en observant, depuis le bas, les espaces produits. Lorsqu'on s'intéresse à la production de l'espace, il semble aussi important d'étudier l'espace pour lui-même, ce qui conduit à l'approcher sous d'autres angles, notamment celui de sa réception. Pour Henri Lefebvre, la ville réelle s'oppose à la ville idéale, celle du « droit à la ville » (Lefebvre 2009 (1968)). Quand la seconde serait une valeur d'usage hors marché, la première est, comme reflet de la société capitaliste qui l'engendre, une marchandise, un

produit. La ville est à la fois le fruit des rapports sociaux et des rapports de production et une de leurs conditions d'existence. La production de l'espace consiste aussi en la récupération par ceux qui le produisent des aspirations de ceux à qui ils le destinent. La connaissance des mécanismes et de la structuration de la production de l'urbain n'est donc pas suffisante pour la saisir dans son entier : elle ne saurait être décrite par une stricte observation des organisations. C'est pourquoi nous devons penser les rapports qu'entretiennent les producteurs avec l'objet de leur action et interroger les registres de représentations qu'ils incorporent dans leur production autant que celle-ci les influencent... La fabrique urbaine, ou fabrique de la ville, désigne le processus social par lequel le tissu urbain se transforme, en insistant principalement sur trois caractéristiques : l'évolution morphologique y compris à l'échelle fine, l'épaisseur temporelle et son importance pour fixer des formes urbaines émergentes, et le rôle des acteurs, en particulier des pouvoirs politiques et économiques dans la transformation du foncier. La fabrique urbaine n'est parfois rien d'autre que la version dépolitisée de l'expression production urbaine, en usage depuis plusieurs décennies dans la géographie radicale ou marxiste.

Sources : M. Adam, 2019

Cet encadré permet de mieux recentrer l'objet d'analyse qu'est la production de l'espace. La plage tout comme la ville sont des espaces qui se produisent, se transforment au gré des producteurs ou des forces productives. La production est une action collective sur et à partir de l'espace, qui devient non pas un bien d'usage mais un bien marchand, quelque chose à vendre, à promouvoir. C'est en cela qu'elle crée des disparités parmi les habitants ; tous ne sont pas capables de s'offrir les biens au prix proposé. L'habitat par exemple, n'est plus à la portée de tous, il coûte de plus en plus cher. La question du droit à la ville se pose à juste titre dans ce sens. La production de la ville telle que pensée par Henri Lefèbvre est politique et politisée et se distingue de la fabrication qui en est une version dépolitisée selon M. Adam (2019). Tout compte fait, fabrication, invention ou production se font par des acteurs qui entretiennent des relations.

2.3.2. Les variables indépendantes

Le choix des variables indépendantes ci-après n'est pas anodin, car elles peuvent expliquer selon mon point de vue la variable dépendante qu'est la production des plages.

2.3.2.1. Les pratiques

D'après le Lexique de sociologie, les pratiques sociales désignent au sens le plus général, les comportements des acteurs sociaux. Elles sont liées à leurs habitus. C'est dans ce sens que le Dictionnaire de sociologie estime que les pratiques correspondent aux règles de la conduite individuelle et collective. Elles sont multiformes : culturelles, religieuses, scientifiques,

médicales, etc. Elles « apparaissent à la fois comme des activités corporelles, mentales, matérielles, cognitives, discursives, processuelles et agentielles » (S. Dubuisson-Quellier et M. Plessz, 2013). En outre, les pratiques sociales sont l'expression ou l'extériorisation des valeurs, des croyances et des savoirs intériorisés au cours de la socialisation. Elles impliquent des rapports à l'altérité, qu'ils soient positifs ou négatifs. Pierre Bourdieu (1980, p. 235 cité par P. Costey, 2004) pour sa part, définit le concept de pratique comme « une extériorisation de l'intériorisation ». Dans *Le sens pratique*, un ouvrage dans lequel il expose sa théorie de la pratique, la question qui se pose est celle de l'engendrement des pratiques (C. Paradeise, 1981, p.637). L'habitus ou ensemble de dispositions est lié à l'ordre social dont il est l'émanation. Chaque individu joue un rôle social auquel correspond l'hexis acquis. Ainsi, les pratiques individuelles et/ou collectives sont en lien avec l'ordre établi, avec l'acceptable et l'inacceptable, le convenable et l'inconvenable. La pratique, « croyance en acte » (*Idem*, 1981, p.639) est à la fois objective et subjective. Objective, parce que correspondant à des normes socialement construites par un groupe donné et subjective, parce qu'ancrée dans la perception de l'individu qui puise de cette source normative pour en faire une expérience personnelle au quotidien. *In fine*, « le sens pratique est ce qui permet d'agir comme il faut [...] sans poser ni exécuter un "il faut", une règle de conduite » (P. Bourdieu, 1997, p.166). Nous retenons de ces différentes acceptions du concept de pratique, qu'elle est « une action, fruit d'une part de la manifestation de l'habitus et d'autre part de la perception de l'individu ». Qui dit croyance, perception, ordre social, normes et habitus dit aussi représentations sociales. C'est à cet effet que pratiques et représentations sociales sont indissociables.

Les représentations sociales constituent l'image sociale des membres d'un groupe auquel elles accordent une appartenance et une identité sociale (E. Michel-Guillou, 2006)⁶¹. D'après J-C. Abric (1996, p.12), « représentations sociales et pratiques sont indissociablement liées : elles s'engendrent mutuellement ; les représentations guident et déterminent les pratiques et ces dernières agissent en créant ou en transformant des représentations ». Les pratiques et les représentations interagissent et entraînent une certaine dynamique dans les façons de penser et de faire. Cependant les représentations précèdent les pratiques. Les modes d'appropriation des plages de Lomé témoignent à ce titre de ce propos ; car depuis l'époque coloniale à nos jours, l'on assiste à une transformation des représentations et des pratiques sous l'influence

⁶¹ <https://doi.org/10.1016/j.erap.2005.08.001>

de facteurs endogènes et exogènes. Les représentations peuvent connaître trois formes de transformation : progressive, résistante et brutale (E. Tafani et S. Bellon, 2005, p.258-259).

Les représentations sociales ont aussi pour vocation l'explication ordinaire des faits. Sans pensée active réelle, les explications des gens sont déterminées par leurs représentations sociales dont les attributions ont un rôle psychologique et social (M. Hewstone, 2003, p.281 ; 283). Le niveau de connaissance explique l'ampleur du jugement ou de l'attribution causale d'un phénomène. C'est l'une des dimensions des représentations sociales.

De ces caractéristiques énoncées, nous croyons que certaines représentations sociales sont à l'origine des formes d'appropriation des plages à Lomé. Cette théorie sera utile pour prouver que les changements d'usages sont entraînés par l'évolution des représentations. Ce phénomène est forcément lié à des schémas mentaux dans le temps et dans l'espace. En cela, le wharf ou l'hôtel de la paix restent des édifices témoins sur lesquels se baser pour faire cette analyse diachronique. Nous ne nous focaliserons pas uniquement sur les représentations collectives ou sociales, mais aussi sur les représentations individuelles qui ont également du sens et permettent selon M. Weber (1989) ou R. Boudon (1979) de comprendre et d'expliquer l'activité sociale. En effet, pour ces deux auteurs, il faut considérer l'individu comme une entité à part entière qui a des raisons d'agir dans une situation donnée. L'approche compréhensive de Max Weber sert à comprendre le sens quoique subjectif visé par l'acteur. Ensuite, l'approche interprétative permet au chercheur d'objectiver la subjectivité de l'agent social. Enfin, la troisième étape qui insiste sur la recherche de causalité dans l'étude du fait social. De plus, pour Weber, il ne s'agit pas de fait social mais d'activité sociale qui signifie « l'action qui, d'après son sens visé par l'agent ou les agents, se rapporte au comportement d'autrui, par rapport auquel s'oriente son déroulement » (M. Weber, 1922). Eu égard à ces différentes considérations, nous soutenons que les représentations sociales recouvrent un ensemble de perceptions, de croyances construites par un groupe social donné et qui loin d'être immuables évoluent, se déconstruisent et se reconstruisent pour enfin s'adapter. Ainsi, au cours des entretiens, usage a été fait de cette considération grâce aux interactions avec des usagers des plages de Lomé pris individuellement et en focus-group. Cela s'est avéré intéressant dans la mesure où des perceptions, des images, des croyances et des logiques intéressantes sont apparues.

2.3.2.2. Les logiques d'acteurs

Derrière chaque action humaine, se trouve une intention, un but, une logique. Dans le cadre de ce travail, il semble important de positionner à la suite des représentations sociales, les logiques. Cette deuxième variable indépendante est liée à la première. Derrière une logique, se trouve *a priori* une perception, une image, une croyance, etc. Les deux sont à mon sens, inséparables. Une action a pour point d'ancrage une façon de voir, de sentir et finalement d'agir. Qu'est-ce qu'une action sans une idée, une intention ? Il s'agirait de celle-là qu'on poserait de manière impulsive peut-être, une action non-logique.

L'article de J-P. Bréchet et N. Schieb-Bienfait (2009) sur les logiques d'action a le mérite d'associer la théorie de la logique d'action des acteurs aux projets afin de pouvoir comprendre les motivations qui la définissent. Comme leurs prédécesseurs Max Weber, Michel Crozier et Erhard Friedberg, ils attestent que l'individu est un acteur stratégique, un individu rationnel qui agit avec un objectif donné. L'analyse des logiques d'action (désormais ALA) est proposée par ses auteurs pour aborder la compréhension des comportements des acteurs en situation (2009, p. 5). Il s'agit de mettre au jour « les raisons d'agir » des individus, en prenant en compte la diversité des mobiles et des rationalités, à partir des discours que tiennent les acteurs sur leur propre conduite (H. Amblard et *al.*, 2005, cité par N. Schieb-Bienfait et J-P. Bréchet, 2009, p. 2). D'après eux, logique d'action = action + situation d'action. Il y a donc un lien entre les comportements et leurs raisons d'être, c'est-à-dire entre l'intention et l'action. Cet agir qui intervient grâce à une logique peut être soit individuel soit collectif. Se focalisant sur l'individu, R. Boudon (1977) ne soutient-il pas que « l'atome logique de l'analyse sociologique est l'acteur individuel » (R. Boudon, 1977, cité par J. Lautman, 1980) ? Raymond Boudon fait de l'approche atomistique ou compréhensive une démarche phare de la sociologie. Par conséquent, l'individu est le nœud de l'analyse sociologique. Sa réflexion est basée sur trois concepts à savoir l'individualisme, la compréhension et la rationalité. Il distingue trois types de rationalité : instrumentale, cognitive et axiologique. La rationalité instrumentale est relative à la maximisation des bénéfices et à la minimisation des coûts ; la cognitive s'apparente aux théories scientifiques et à toutes les formes de connaissance ; l'axiologique a trait aux valeurs.

Dans le *Traité de sociologie générale*, W. Pareto (1968) opère une distinction entre les « logiques » et les « non-logiques » en ces termes : « nous appellerons actions logiques les

opérations qui sont logiquement unies à leur but, non seulement par rapport au sujet qui accomplit ces opérations mais encore pour ceux qui ont des connaissances plus étendues ». « Rationnel » est égal à « logique » dans le langage courant des sciences sociales. Quand on parle de logique, on fait référence à un ensemble de moyens concordant avec l'objectif poursuivi. C'est en cela que celui qui est logique est rationnel. Rationalité et rationalité instrumentale sont assimilées dans la pensée parétienne.

Si une action a bien pour conséquence de rapprocher l'acteur de l'objectif qu'il poursuit, cette action est rationnelle. Les actions non-logiques quant à elles, désignent des actions irrationnelles, c'est-à-dire qu'il y a divergence entre les moyens utilisés et l'objectif visé. Ce qui peut être la source de ces actions, ce sont certaines croyances ou des « sentiments inobservables ». La sociologie se présente pour Wilfried Pareto comme la discipline capable d'éclairer les non-logiques ou les irrationalités. Il se situe par ailleurs dans le courant positiviste d'Auguste Comte. « Un événement social, écrit K. Popper (1956), est compris lorsqu'il est analysé dans les termes des forces qui l'ont produit » (N. Bulle, 2005). Cette phrase de Karl Popper citée par Nathalie Bulle invite à comprendre les phénomènes sociaux en partant des acteurs qui le pensent et le produisent. Trois déterminants concourent à un fait social : les acteurs sociaux, les structures de la société et les processus neurophysiologiques, psychologiques et sociaux qui constituent les expériences passées des individus » (*Idem*, 2005, p.11). « La société dans laquelle nous vivons est constituée de nombreux groupes, sociaux, économiques, politiques, religieux, d'éducation, etc., et l'individu est impliqué dans nombre de ces groupes. C'est cette implication multiple qui va orienter ses actions tout au long de son histoire de vie » (D. Courgeau, 2004). Ce qui de manière causale peut expliquer ou non son comportement dans une situation quelconque. En effet, l'individu est la somme d'expériences, d'influences, d'enseignements, de parcours, etc. bref d'habitus pluriels. Considérer les logiques d'acteurs comme une variable indépendante a toute sa valeur eu égard à tout ce qui précède. Chaque acteur (ou groupe d'acteurs) donne un sens à son action qui peut être rationnelle ou irrationnelle, logique ou non-logique. Il s'agira à partir de cette variable et surtout des indicateurs affiliés de s'essayer à une sociologie compréhensive en découvrant le sens caché ou visible que portent les modes d'appropriation des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra. Eu égard aux différentes acceptions du concept de logique, nous estimons que les actions logiques correspondent à un ensemble d'actions qui dépendent

des objectifs poursuivis par un acteur donné. Elles sont rationnelles et sont en lien avec les représentations sociales individuelles ou collectives et les besoins dudit acteur.

Il existe plusieurs types de logiques. Dans ce travail, trois seront énumérés, notamment citadines, locales et institutionnelles. Mais nous aimerions nous attarder sur cette dernière, car elle implique les politiques urbaines. Comment les définit-on à cet égard ? « Les politiques urbaines sont des politiques publiques qui cherchent à transformer certains types de territoires : les mondes urbains... » (P. Le Galès, 2020, p. 553)⁶². Elles concernent communément la ville selon diverses échelles, le quartier par exemple. Elles peuvent être entreprises par deux entités institutionnelles : l'État et les collectivités territoriales ou locales, en l'occurrence les communes. Le concept de politiques urbaines est de plus en plus usité en raison des nombreux problèmes que pose l'urbanisation sur les continents surtout en Afrique. D'après ONU-Habitat (2016, p. 8), plusieurs raisons expliquent l'intérêt pour les politiques urbaines à savoir la croissance démographique des centres urbains, le développement urbain anarchique et non réglementé (extension urbaine) et ses implications, les longues files d'embouteillage, etc. Concrètement, les politiques publiques sont « des actions spécifiques interreliées et officielles, annoncées ou entreprises à un moment donné par une autorité étatique légitime, au niveau local, national ou international et orientées vers la résolution d'un problème public » (C. Nyeck, 2014, p.384). Aussi, une politique publique est-elle « faite d'activités orientées vers la solution de problèmes publics dans l'environnement, et ce, par des acteurs dont les relations sont structurées, le tout évoluant dans le temps » (V. Lemieux, 2002, p. 5 cité par J. Turgeon, et J.-F. Savard, 2012). Des deux définitions, l'on peut retenir d'une part, qu'une politique publique est de la responsabilité de l'État et d'autre part, d'un ensemble d'acteurs compétents qui interagissent. Il est clair qu'elle se traduit en action publique pour solutionner un problème. C'est à ce titre qu'une politique urbaine est une politique publique appliquée à un milieu urbain.

J. Balsiger (2018) fonde plutôt sa définition des politiques urbaines sur la fonctionnalité de la ville. Les fonctions de ville sont culturelles, politique, sociale et économique. À partir de ce moment, les politiques en relation avec la ville doivent prendre en compte ces centralités dont

⁶² Voir Pasquier Romain, Guigner Sébastien, Cole Alistair, 2020, *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.pasqu.2020.01>

la ville est le support indéfectible. Leur mise en œuvre est sensée être un palliatif aux maux auxquels elles sont destinées, en tout cas, dans une certaine mesure. Les politiques urbaines sont étroitement liées aux politiques de développement dans un contexte et un moment bien donné, puisque que leur conception correspond à une réponse à une nécessité. C'est « une application relativement directe, dans le champ urbain, de la politique de développement » (G. Massiah, 2012). Il est retenu la définition suivante d'une politique urbaine : c'est un ensemble d'actions prises par une autorité publique en relation avec des acteurs compétents pour répondre à un besoin en un moment donné de leur histoire.

2.3.3. Les enjeux

Le Dictionnaire français définit « enjeu » de deux façons : premièrement, il signifie somme ou objet misé au jeu et qui revient au gagnant ; deuxièmement, ça se comprend comme ce qu'on peut perdre ou gagner lors d'une action, par extension, dans une activité ou une entreprise. Enjeu est de fait formé de « en » et « jeu » et veut dire « ce qui est en jeu »⁶³. Wikipédia définit l'enjeu comme quelque chose qu'on risque dans une compétition, une activité économique ou une situation vis-à-vis d'un aléa. L'enjeu est multiforme et contextuel de ce fait. Il est soit démocratique, économique, social, environnemental, touristique, soit local, mondial, etc.

L'enjeu a été abordé de bien de manières dans la littérature scientifique. C. Dubois (2008, p.309) défend pour sa part que le paysage est un enjeu sociétal de gestion de l'environnement et d'aménagement du territoire. Le paysage subit des transformations considérables du fait de l'urbanisation galopante qui se traduit par une réduction de la verdure en ville. Or, la ville agit sur le paysage. Sur le plan politique, la participation se présente comme un enjeu démocratique, puisque la société gagne en évitant ou en réduisant les soulèvements populaires dans le cadre d'un projet donné. Le débat démocratique exige l'inclusion de tous les acteurs. C'est un défi de taille à relever dans la gouvernance urbaine. Dans le cadre des projets urbains, l'adhésion de tous est de plus en plus sollicitée afin de fédérer le plus d'acteurs possible. La ville appartient à tous. C'est pourquoi, sa fabrique doit être l'affaire de tous. Lorsque ce volet est négligé, les gestionnaires de projets sont confrontés à des problèmes de légitimité.

⁶³ <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/enjeu/>

J. Gehl (entretien avec C. Capelli et S. Chardonnet-Darmaillacq, 2019) estime que l'aménagement de la ville doit prendre en compte les hommes qui l'habitent. C'est ce qu'il nomme « ville à échelle humaine » (2012). Pour cela, il estime que la marche doit y servir de base. Tout simplement parce que l'homme est fait pour bouger, pour marcher. Il suggère de réaliser davantage de voies piétonnes, ou des rues totalement piétonnes afin de favoriser la marche qui est un enjeu sociétal de santé publique de nos jours. Les moyens de déplacement (voiture, moto, métro, etc.) dont se servent les hommes sont utiles et nécessaires, certes. Cependant, ils doivent apprendre à les utiliser de moins en moins. J. Gehl soutient par ailleurs que la ville est le lieu par excellence des rencontres et des échanges. Et c'est l'espace public qui est en le moteur. Aménager l'espace public, c'est l'organiser de sorte qu'il respecte les principes de mise en contact. Un banc public qui accueille deux inconnus par exemple ; il pourrait avoir éventuellement une discussion. Par conséquent, l'enjeu social est en lien avec les rencontres, la cohésion sociale et la mixité sociale.

L'enjeu environnemental est quant à lui fortement associé au développement durable. L'équation que l'Etat, les scientifiques, les ONG, les associations et les hommes veulent résoudre est celle-ci : comment réduire le réchauffement de la planète ? Les actions se déclinent en de petits gestes à exécuter au quotidien. La ville étant la zone la plus urbanisée d'un pays, M. A. Boisvert et *al.* (2004), estiment que l'urbain est en lui-même un enjeu environnemental. L'enjeu économique se rapporte à ce qu'on peut acquérir sur le plan économique. Parlant de l'économie circulaire, J. Potocnik (2014) soutient qu'elle est très bénéfique sur le plan économique et par-là sur le plan environnemental. Elle permet de réduire la surexploitation du capital naturel mondial. On dépenserait moins si on réparait notre portable par exemple qu'en le mettant de côté et en achetant un tout neuf, suppose-t-il. Ce changement doit passer par la modification des comportements des consommateurs. Le développement touristique est en soi un enjeu économique. Dans nombre de pays, la part du tourisme dans le PIB national est importante. Ce n'est pas encore le cas dans les pays africains ; néanmoins, c'est un potentiel crucial à prévaloir. En 2018, le tourisme représentait 7,4% du PIB français soit 173 milliards de consommation touristique intérieure⁶⁴. Qu'apporte le tourisme à l'économie mondiale ou locale ? C'est à cette question que se réfère l'enjeu

⁶⁴ <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/etudes-et-statistiques/4-pages/la-croissance-de-la-consommation-touristique-france-se-confirme-2018#HautDePage>

économique. Dans cette logique, La définition retenue de l'enjeu est la suivante : c'est l'avantage à tirer d'une initiative ou d'une entreprise sur le plan économique, politique, social, environnemental, etc.

2.4. Trianguler les méthodes et les théories pour comprendre la production des plages

2.4.1. Trianguler les théories

La recherche sociologique ne se contente pas seulement du cadre conceptuel élaboré. Elle s'appuie également sur des modèles théoriques ayant déjà fait leurs preuves. Étant donné que cette thèse s'appuie sur des notions telles que la production de l'espace, l'acteur (pour ne citer que ceux-là), nous convoquons des auteurs qui en ont fait cas dans leurs écrits. Ainsi, cinq théories serviront de socle à l'analyse. Il s'agit de la production de l'espace et du droit à la ville d'Henri Lefèbvre, de l'analyse stratégique de Michel Crozier et d'Erhard Friedberg, de la théorie des représentations sociales de Pierre Moscovici et de l'interactionnisme symbolique d'Herbert Blumer.

2.4.1.1. La production de l'espace et le droit à la ville d'Henri Lefèbvre (2000)

Les travaux d'Henri Lefèbvre sont incontournables dans ce travail. Ceci, parce que c'est de la production de la plage, donc de l'espace qu'il s'agit. Il n'est pas anodin d'y associer le droit à la ville. Les mettre ensemble répond à un souci de concordance. L'espace ne devrait pas être qu'approprié, c'est-à-dire utilisé à des fins personnelles (individuelles) et collectives. Mais est-il réellement appropriable dans les faits ? Il se pose donc la question du droit à l'usage de l'espace. Qui y a droit ? Comment l'espace se produit-il ?

2.4.1.1.1. La production de l'espace d'après Henri Lefèbvre

C'est dans son ouvrage *La production de l'espace*⁶⁵ que l'auteur expose cette théorie. Il convoque Hegel, Marx et Engels. D'après le premier, l'homme produit « par ses luttes et son travail, à la fois l'histoire, la connaissance et la conscience de soi » (p. 83). Pour les seconds, « production » recèle deux acceptions : au sens large, la nature est modifiée par l'homme pour produire sa vie, son histoire. Il s'agit de production de tout ordre ou de matériels. Il y a donc production de produits. Les questions suivantes se posent à cet effet : qui produit ? Qu'est-ce

⁶⁵ Henri Lefèbvre, 2000, *La production de l'espace*, Paris, Economica-Anthropos.

qui est produit ? Comment ? Qui sont les forces productives ? De plus, Lefèbvre opère une distinction entre *l'œuvre*, le *produit* et la *création*. *L'œuvre* a quelque chose d'irremplaçable et d'unique, alors que le *produit* peut se répéter et résulte de gestes actes répétitifs (p. 85). « L'homme », c'est-à-dire la pratique sociale, crée des œuvres et produit des choses. Dans les deux cas, il faut du travail. C'est ce qu'il affirme en ces mots :

« L'espace (social) n'est pas une chose parmi les choses, un produit quelconque parmi les produits ; il enveloppe les choses produites, il comprend leurs relations dans leur coexistence et leur simultanéité : ordre (relatif) et/ou désordre (relatif). Il résulte d'une suite et d'un ensemble d'opérations, et ne peut se réduire à un simple objet. » (H. Lefèbvre, 2000, p. 86)

Cette théorie stipule que « l'espace-nature n'est pas une mise en scène ». Elle se donne telle qu'elle est. Tout est ordonné selon le bon vouloir du créateur. Certaines forêts (qui n'ont pas été organisées par les hommes) se donnent à voir naturellement avec leurs essences sauvages. Elles constituent un spectacle naturel qui n'est pas créé de toutes pièces par un scénariste, un organisateur ou un réalisateur. Alors que l'espace social, lui est une mise en scène, un théâtre social. La rationalité immanente à la production consiste en la disposition d'une suite d'actes qui se succèdent en vue d'un certain « objectif ». L'espace social a une particularité : il comprend les relations des choses produites dans leur coexistence et leur simultanéité. La ville est « un espace façonné, modelé, occupé par des activités sociales au cours d'un temps historique » (p. 89). L'espace social est une création, une production humaine, une théâtralisation. Les cathédrales consistent en actes politiques (p. 90). L'œuvre et le produit ne se distinguent qu'à travers l'analyse rétrospective (p. 95). Un espace, résultant d'actes répétitifs est un produit au sens rigoureux et non une œuvre. Cela veut dire qu'une œuvre est dénuée de répétition. Ces espaces produits agissent sur la vision, le sens de la vue. En effet, jeux de lumière, aménagements de tous ordres attirent d'abord la vue. « On achète sur image » (p. 92).

« L'espace social se produit et se reproduit en connexion avec les forces productives (et les rapports de production). Les forces productives, au cours de leur croissance, ne se déploient pas dans un espace préexistant, vide, neutre ou seulement déterminé géographiquement, climatiquement, anthropologiquement etc. » (H. Lefèbvre, 2000, p. 93)

La définition de l'espace social ne pourrait se réduire uniquement à l'une de ses composantes, elle est la somme d'un varia de choses, entre autres les relations, les forces productives, les réseaux, les représentations, l'idéologie, etc. Un espace de représentation est un espace représenté et conçu par les architectes, les géomètres, les urbanistes, les techniciens de la

ville alors que la représentation de l'espace est relative au vécu quotidien. Abordant certaines régions touristiques de la France, l'auteur affirme que

« Ces espaces sont *produits* à partir d'une « *matière première* », la nature. Ce sont des produits d'une activité qui implique l'économique, la technique, mais va bien au-delà : produits politiques, espaces stratégiques. Ce terme « *stratégique* » comprend des projets et actions très divers ». (p.102)

L'espace social est polyvalent. Sa réalité est à la fois formelle et matérielle (p. 102). Il est aussi bien produit que *moyen de production* : flux d'échanges, matières premières, énergie... Il n'y a pas un espace social mais des espaces sociaux qui *se compénètrent et/ou se superposent* (p. 104). L'espace social est le résultat non d'un rapport social mais d'une multiplicité [de rapports sociaux] que l'analyse décèle (p. 106). « Les contradictions disent (expriment) les forces et les rapports de forces qui s'affrontent dans une histoire (dans l'histoire en général) » (p. 337). Certes, l'espace est pluriel, polyscopique et polyvalent mais il faut aller plus loin dans l'analyse. Il n'y a aucun doute au fait qu'il existe dans l'espace des rapports d'inclusion-exclusion, d'implications-explication. L'espace est à la fois social et mental, concret et abstrait. Dans sa réalité la plus pratique, il est inclusif et exclusif nourrissant ainsi des contradictions et des formes de luttes liées à la place que l'on a dans l'espace. L'espace est multiforme : à cet effet, on distingue la maison, les objets, les pièces, les abris, les meubles, etc. (p. 341). Cette théorie de la production de l'espace élaborée par H. Lefèbvre reste toujours d'actualité. Dans ce travail, elle est la théorie la plus importante, c'est-à-dire la théorie à laquelle s'adosse principalement cette thèse. D'ailleurs, le titre même l'atteste. L'espace social qu'on le veuille ou non est produit continuellement par des acteurs (antagonistes et protagonistes) selon leurs logiques, leurs intentions. Même si le monopole de cette production revient aux autorités d'une ville par exemple, il est idéalement du ressort des administrés et des administrateurs. L'espace est triple : conçu, vécu et perçu. Il serait donc préjudiciable de faire fi de certaines considérations qui peuvent sembler peu logiques. Bien souvent l'espace tel que le perçoivent et le vivent les citoyens est différent de la vision des experts. Ces perceptions sont très souvent en conflit les unes avec les autres. Ce qui peut entraîner des points de divergence dans la mise en œuvre de certains projets voire le retrait pur et simple de certaines parties. « L'espace occupe chez Lefèbvre la même place que la marchandise chez Marx » (P. Le Brun, 2022). Ce sont ces aspects que nous aimerions explorer ici en partant de la question, qui a droit à la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra ? Également, nous tenterons

de trouver des réponses à celles-ci : Comment les forces productives collaborent-elles ? Quel est le cadre établi pour ce faire ?

2.4.1.1.2. Le droit à la ville

La question de la ville nécessite qu'on s'intéresse de prime abord au processus d'industrialisation, car la ville telle qu'on la connaît aujourd'hui lui doit beaucoup. Quoiqu'elle lui préexistât. L'industrialisation a entraîné l'urbanisation. Elle « ne produit pas seulement des entreprises (des ouvriers et des chefs d'entreprise) mais des bureaux divers, des centres bancaires et financiers, techniques et politiques » (H. Lefèbvre, 2009, p. 7). Les villes « sont des centres de vie sociale et politique où s'accumulent non seulement les richesses mais les connaissances, les techniques et les œuvres (œuvres d'art, monuments) » (*Idem*, 2009, p. 2). Elles sont le lieu de la production d'œuvres et de produits. Elles sont aussi le lieu par excellence de production de rapports de production et de propriété, de production et de reproduction d'êtres humains par des êtres humains. « Produire en ce sens, c'est créer, amener au jour "quelque chose" qui n'existait pas avant l'activité productrice » (*Ibidem*, 2009, p.44 ; 49). Cette production concerne la symbolique composée par des monuments (places, avenues, rues, etc.). Par ailleurs, l'auteur distingue trois types d'urbanisme :

- L'urbanisme des hommes de bonne volonté (architectes, écrivains) : ce sont des philosophes qui pensent la ville à l'échelle humaine ;
- L'urbanisme des administrateurs liés au secteur public (étatique) : il se veut scientifique. C'est celui des experts et des technocrates ;
- L'urbanisme des promoteurs : ce sont des vendeurs d'urbanisme qui sont à la recherche du gain comme premier objectif.

La réalité urbaine est contradictoire, donc complexe. Le marxiste français Henri Lefèbvre montre encore une fois que la ville est un processus à plusieurs facettes. C'est le lieu de la lutte des classes où seuls les ouvriers ont la capacité de transformer le système capitaliste. « Le droit à la ville se manifeste comme forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville » (H. Lefèbvre, 2000, p.125). Qualifiant l'homme urbain de « polyvalent », « polysensoriel », il rappelle les trois concepts fondamentaux que sont la

structure, la fonction et la forme (p. 100) dans l'analyse de la ville. Cet espace donne l'opportunité à l'« homme urbain » de se mettre en avant et de s'éclorre puisque selon G. Simmel (2018), « l'air de la ville rend libre ». En fait, « la stratégie urbaine fondée sur la science de la ville a besoin d'un support social et de forces politiques pour devenir agissante. Elle n'agit pas par elle-même. Elle ne peut ne pas s'appuyer sur la présence et l'action de la classe ouvrière, seule capable de mettre fin à une ségrégation dirigée essentiellement contre elle. Seule cette classe, en tant que classe, peut décisivement contribuer à la reconstruction de la centralité détruite par la stratégie de ségrégation et retrouvée dans la forme menaçante des « centres de décision » (p. 103). « Assez étrangement, le « droit à la nature » (à la campagne et à la « pure nature ») entre dans la pratique sociale depuis quelques années à la faveur des *loisirs* » (p. 107).

Aux pseudos droits à la nature et à la campagne, l'auteur oppose le droit à la ville comme un appel, une exigence. Pour lui, le droit à la nature a acquis une valeur d'échange au détriment de sa gratuité. Il se vend à qui veut l'acheter. « La nature entre dans la valeur d'échange et dans la marchandise ; elle s'achète et se vend » (p. 107). Le système capitaliste a pris le dessus dans le secteur des loisirs rendant la nature non plus accessible gratuitement mais payante. Henri Lefèbvre soutient que le cœur de la ville ne peut être modifié à des fins marchandes, il faut que transparaisse l'histoire, l'identité de la ville, une ville faite pour ses habitants. Non pas une ville marchande pour les touristes à l'image des ambitions capitalistes, car le droit à la ville est un besoin social inhérent à la société urbaine.

La ville, nous l'avons dit, n'est pas une donnée abstraite, elle est concrète et fut construite par des individus ayant des idéologies, des objectifs. Mais l'analyse de l'auteur donne à voir que cette construction ne doit pas être le seul privilège des architectes ou des savants de la ville mais de tous ceux qui y habitent, c'est-à-dire des citoyens qui sont des individus qui vivent le quotidien de la ville. L'espace tel qu'ils le perçoivent ne fait pas toujours l'unanimité et ne correspond pas aux visées capitalistes liées à la valeur marchande de l'espace. Pour eux, la ville doit être à leur image, une réponse à leurs besoins, à leurs aspirations. Ainsi, « le droit à la ville [...] est un droit à nous changer nous-même en changeant la ville de façon à la rendre plus conforme à notre désir le plus cher. La liberté de nous faire et de nous refaire en façonnant nos villes est à mon sens l'un de nos droits humains les plus précieux mais aussi les

plus négligés » (D. Harvey, 2011, p. 8). L'on pourrait même affirmer à la suite de Harvey que le droit à la ville est un droit fondamental. Le droit à la participation de l'œuvre productrice de ville est indispensable à l'homme. Le capitalisme empêche les hommes d'être vraiment libres. A-t-on vraiment le choix dans un monde essentiellement capitaliste ?

« La qualité de vie urbaine, de même que la ville elle-même est désormais une marchandise réservée au plus fortunés » (D. Harvey, 2011, p. 21). Les gens moins nantis se voient leur droit à la ville réduit vis-à-vis du niveau de vie très élevé qu'impose l'urbanisation mondiale et ses tenants. Le droit à la ville est une préoccupation actuelle eu égard aux grands projets immobiliers, l'aménagement d'équipements urbains, qui déposent les citadins de leurs biens, de leurs histoires, de leur identité. Ce n'est pas un droit exclusif, mais un droit à portée collective, un droit fédérateur, collectif qui doit être réclamé par les producteurs urbains que sont les citadins.

Pour sa part, Don Mitchell (2003, p. 13) estime que « le droit à la ville implique le droit à l'usage de ses espaces publics, le droit de l'habiter ». La question qu'il se pose au début de son ouvrage est le suivant : qui a droit à la ville et à ses espaces publics ? (*Idem*, 2003, p. 4). Partant de l'exemple de la ville de New York, il montre que la plupart des villes du monde sont exclusives : les sans-abris, les vagabonds et les sans domiciles fixes n'y sont pas les bienvenus. Elles ne peuvent être que pour ceux qui en ont les moyens, renvoyant ainsi les exclus à d'autres formes d'appropriation. Ce qui fait la particularité de cet ouvrage, c'est l'accent mis sur les espaces publics. En effet, des lois, des règles sont élaborées pour empêcher de plus en plus ce fragment de la population à accéder aux espaces publics comme le Central Park. Une conclusion partielle lui permet d'affirmer que : le droit à l'espace public n'est jamais acquis.

Les deux derniers auteurs (des géographes radicaux) convoqués se sont inspirés de la théorie du droit à la ville d'Henri Lefèbvre. De manière globale, ils ont tous les deux gardé l'idée première de la pensée de l'auteur, mais y ont ajouté des spécificités. Pour D. Mitchell (2003), l'accent doit davantage être mis sur le droit aux espaces publics, alors que pour David Harvey, le droit appartient à tous, surtout à la classe ouvrière qui devrait changer le projet capitaliste à travers une révolution. Ces trois pensées permettent de voir sous différents angles l'appropriation des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra, et de s'interroger autrement. La conquête de l'espace balnéaire peut-elle se faire par (non pas les ouvriers) ses

usagers ? Ont-ils conscience que c'est un droit ? Quelles sont les règles tacites ou écrites qui empêchent ou non la production des plages du grand Lomé et du Greater Accra ?

2.4.1.2. L'analyse stratégique de Michel Crozier et d'Erhard Friedberg (1977)

Les concepts présidant à l'analyse des organisations sont le jeu, le pouvoir, la stratégie, les zones d'incertitude, le système, l'organisation. Cette théorie est mise à nue dans *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, ouvrage publié aux éditions du Seuil en 1977⁶⁶. Elle analyse les logiques de l'acteur à travers le rôle qu'il joue dans un système organisé, eu égard aux obstacles auxquels il peut faire face tels que les zones d'incertitudes ou un adversaire qui sait utiliser à son avantage les règles du jeu. Sa capacité à composer avec les contraintes sociales sera traduite par la qualité de la stratégie qu'il mettra en œuvre pour contrer lesdits obstacles. La société n'est pas une donnée, elle est construite par et pour les hommes et faites d'une pléthore de contraintes. L'acteur qui est dans une organisation ou appartient à un champ est soumis à diverses réalités. Ainsi, pour atteindre ses objectifs personnels, il doit participer aux jeux structurés. Ces derniers restent ouverts à tous. Mais, il doit faire face à l'incertitude (M. Crozier, E. Friedberg, 1977, p. 23). Aussi appelée « indétermination », **l'incertitude** informe sur la part de causalité qui peut exister dans une relation de pouvoir. En clair, certaines actions peuvent ne pas aboutir aux effets souhaités. « Or l'incertitude en général ou des incertitudes spécifiques...constituent la ressource fondamentale dans toute négociation » (*Idem*, 1977, p. 23). Celui qui maîtrise ces zones dites d'incertitudes détient le pouvoir. Chaque acteur dispose d'une marge de manœuvre aussi minime soit-elle puisqu'il peut décider ou non de tisser des alliances avec d'autres acteurs dans le but de l'atteinte de ses objectifs. Ceci passe bien sûr par une bonne connaissance des structures, des partenaires, des règles, etc. Toute organisation est empreinte à de telles manigances, car quoique dirigeant ses membres vers l'atteinte d'une vision commune, il n'en reste pas moins que chacun de ses membres (ici acteur) vise à satisfaire des besoins personnels qui peuvent empiéter ou non sur ceux des autres. Quand la vision commune n'est pas vraiment partagée, surviennent à coup sûr des conflits. Tout ceci est normal dans une organisation dans la mesure où « elle est le royaume des relations de pouvoir, d'influence, du marchandage et du calcul (*Ibidem*, 1977, p. 45). Quatre (4) types d'environnement agissent

⁶⁶ Crozier Michel, Friedberg Erhard, 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.

sur l'organisation : « calme et dispersé », « calme et groupé », « perturbé et réactionnel », enfin « turbulent » (*op. cit.*, p. 151). Il faut toutefois retenir que les objectifs de l'acteur ne sont pas toujours suffisamment clairs et définitifs. Néanmoins son comportement reste actif et a toujours un sens. Il est rationnel par rapport à des opportunités. Ce comportement a deux aspects : défensif et offensif selon la place qu'il occupe dans l'organisation. Le **pouvoir** apparaît comme un concept central dans l'analyse que font les auteurs de cette théorie. Il reste au fondement de l'action organisée (p. 64) et ne peut se manifester que dans le cadre d'une relation qui met en situation deux ou plusieurs personnes. Et ce pouvoir « réside ... dans la marge de liberté dont dispose chacun des partenaires engagés dans une relation de pouvoir, c'est-à-dire dans sa possibilité plus ou moins grande de refuser ce que l'autre lui demande » (p. 69-70). Celui qui a le pouvoir est celui qui a la capacité d'influencer ou d'agir sur une ou d'autres personnes et qui maîtrise les zones d'incertitude. En **organisation**, les relations de pouvoir sont régularisées par l'organigramme et la réglementation intérieure. L'on distingue quatre (4) sources de pouvoir : l'expertise, les incertitudes, la position sociale, l'utilisation des règles organisationnelles. En fait, l'action organisée est faite de contraintes, et il ne sert à rien de les nier, car elles structurent l'action collective. « Le **jeu** est l'instrument que les hommes ont élaboré pour régler leur coopération. C'est l'instrument essentiel à l'action organisée. Le jeu concilie la liberté et la contrainte » (p. 113). Chaque stratégie reste donc un choix bien mûri dans la mesure où elle ne fait pas fi de la « liberté », c'est-à-dire qu'au-delà des contraintes organisationnelles, l'acteur dispose d'une marge de manœuvre, d'une rationalité. Quoiqu'ici, les joueurs n'ont pas les mêmes chances dans la stratégie, puisqu'ayant des positions différentes dans l'organigramme.

Les **stratégies** de l'acteur se mettent en place dans des contextes bien définis et les traiter en dehors des dits contextes sera infructueux. L'acteur est à la fois libre et contraint dans le jeu structuré dans lequel il s'insère. Il n'est pas à l'abri des échecs et des réussites qui dépendent de ses ressources ou sources de pouvoir. C'est dans ce sens que sa rationalité peut être limitée. Maîtrise-t-il toutes les zones d'incertitude ? Quelle est sa position dans l'organisation ? Son expertise ? Jusqu'où est-il prêt à aller pour ses objectifs ? Quelles sont ses atouts ? J'ai opté pour cette théorie afin d'analyser les logiques d'acteurs (qui dépendent à la fois de leur socialisation et du contexte dans lequel ils se retrouvent) en jeu pour la lutte de l'appropriation des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra. Plusieurs acteurs sont en

compétition pour la maîtrise de cet espace avec des ressources différentes. Sur la base de cette théorie, nous chercherons à déterminer les objectifs poursuivis par les différentes parties, les enjeux, les alliances, les règles tacites ou bien établies, leurs limites, leurs stratégies, etc.

2.4.1.3. La théorie des représentations sociales de Serge Moscovici (1960 – 1970)

Les représentations sociales ont été pendant cinq décennies le parent pauvre des sciences sociales. C'est dans les années 1960 et 1970 que Serge Moscovici a tenté de redonner vie au concept en mobilisant certains pairs (S. Moscovici, 2003, p.79). Grâce à cette revalorisation par les psychologues d'un concept à l'origine sociologique⁶⁷, les sociologues et les anthropologues se l'ont réappropriée. Pour Georg Simmel et Max Weber, les représentations sociales sont avant tout individuelles et forment le résultat final qu'est l'unité supérieure, c'est-à-dire l'institution (parti, église, etc.) (*Idem*, 2003, p. 81). Ce sont les représentations qui conditionnent et programment l'action individuelle. L'individu précède la société pour ces deux auteurs. Or pour Émile Durkheim (1968), c'est plutôt le contraire. La société est le point de départ de toute chose. D'ailleurs, elle préexistait avant l'individu, et c'est elle qui la socialise, l'éduque et le définit. Elles ont un pouvoir contraignant qui s'impose à l'individu. D'après lui, les représentations collectives s'opposent aux représentations individuelles : les premières étant stables et les secondes changeables, rapidement influençables.

« S'il a plus de stabilité que les sensations ou les images, *écrit-il*, c'est que les représentations collectives sont plus stables que les représentations individuelles car tandis que l'individu est sensible même à de faibles changements qui se produisent dans son milieu interne ou externe, seuls des événements d'une suffisante gravité réussissent à affecter l'assiette mentale de la société » (É. Durkheim, 1968, p. 609, citée par S. Moscovici, 2003, p. 82).

Allant dans le même sens qu'Émile Durkheim, L. Lévy-Bruhl (1951) affirme qu'il n'est pas soutenable de comprendre les faits humains sur la base des représentations individuelles. Étant donné que c'est la société qui façonne l'individu, il serait plus judicieux de partir de la souche même de la construction de sa personne pour mieux l'appréhender. Il reconnaît en outre que chaque société a ses schèmes de représentations, ses croyances, ses valeurs. Par conséquent, il prône l'étude comparée des sociétés, car chaque société est particulière et

⁶⁷ Cf. Durkheim Émile, 1967, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 16^{ème} édition.

chaque individu, le produit d'une société bien définie. C'est en cela qu'il distingue deux types de sociétés : primitives et civilisées selon leur niveau de civilisation et leurs représentations du monde. Les sociétés dites « primitives » sont tournées vers le surnaturel et sont fermées ; la contradiction y est lettre morte. Ce sont des sociétés moins scientifiques, encore à l'état théologique et/ou métaphysique.

Pour sa part, S. Moscovici (2003) soutient que « la dynamique de la représentation compte davantage que son caractère collectif » (2003, p. 88). Ce qui permet de qualifier de sociales les représentations, ce sont moins leurs supports individuels ou groupaux que le fait qu'elles soient élaborées au cours de processus d'échanges et d'interactions (J-P. Codol, 1982, p. 2, cité par S. Moscovici, 2003, p. 99). Dans son article intitulé « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », Serge Moscovici a le mérite de faire un bref rappel des différentes pensées menées autour du concept de représentations (collective, individuelle, chaude, froide).

De fait, la théorie des représentations sociales est d'abord une théorie du sens commun, entendu comme des connaissances naïves qui « servent de guide quant à la compréhension et à la maîtrise de notre environnement quotidien (P. Rateau et G. Lo Monaco, 2013, p.1, 5). Elle essaie toutefois de l'objectiver afin de l'inscrire sous un angle scientifique. « Représenter une chose, un état, en effet, ce n'est pas seulement le dédoubler ou le reproduire, c'est le reconstituer, le retoucher, mieux, le changer de cadre » (S. Moscovici, 2009, p.4). En cela, les représentations ne peuvent être statiques, puisqu'elles se font, se défont et se refont au gré des situations et des relations sociales. L'idée-phare de cette théorie est celle-ci : « une représentation est sociale pour autant qu'elle soit communicative » (Idem, 2009, 34). Les rapports sociaux sont donc très importants dans leur construction. Pour les analyser, il faut comprendre d'abord pourquoi et comment elles se forment, sous-entendu par quels mécanismes elles se constituent. Trois présupposés se distinguent : la propriété principale des représentations est la légitimité ; elles ont des contours, c'est-à-dire des dimensions, trois selon l'auteur : champ des représentations, informations et attitudes ; enfin, « les individus génèrent une espèce particulière de structure cognitive qui diffère de la structure classique » (*Ibidem*, 2009, p.14).

La théorie des représentations sociales de Serge Moscovici s'est imposée dans l'analyse de la

production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra, car elle nous apprend qu'aucune connaissance, aucune croyance n'est en réalité immuable. Elle peut muter ou disparaître complètement au fil des années. En effet, les représentations sociales se transmettent par la communication. Il ne peut en être autrement. Dans le prochain chapitre, sur cette base, nous montrerons que les croyances relatives aux plages se sont transformées avec le temps grâce au contact avec d'autres cultures, aux découvertes, aux échanges, bref les interactions.

2.4.1.4. L'interactionnisme symbolique d'Herbert Blumer

L'interactionnisme symbolique est l'une des trois faces de la psychologie sociale à côté de la psychologie sociale psychologique et la sociologie psychologique (L. Lacaze, 2000, p.69). L'objet de cette théorie est les interactions ; elle soutient que la société en est le fruit. L'expression interactionnisme symbolique a été proposée pour la première fois par Herbert Blumer en 1937. Ses travaux complètent d'une certaine manière ceux de Georges Herbert Mead dont il est l'un des disciples. Trois points sont au fondement de ladite théorie :

- Premier point : les êtres humains agissent envers les choses sur la base du sens qu'elles ont pour eux ;
- Deuxième point : la signification de ces choses dérive et émerge de l'interaction avec autrui ;
- Troisième point : le sens est traité et modifié par un processus d'interprétations auquel a recours la personne qui a affaire à elles.

Trois idées-clés se dégagent de cette citation : sens, interaction et interprétation. Tout acte a un sens pour celui qui le pose. Or, ce sens dépend en grande partie du contact avec autrui. Ce sens est le résultat d'interprétations. Il s'agit d'un processus cognitif qui s'opère à partir de notions et de connaissances acquises. Une pratique ou une action dépend des interprétations qu'opère un agent social en face d'un objet. Ce processus est également cognitif. En réalité, en interagissant, les membres de la société s'influencent mutuellement. Il y a toujours interaction, ce qui veut dire une « action conjointe », une « action collective ». Essentiellement, cette théorie trouve son ancrage dans l'approche compréhensive de Max Weber, père de la sociologie compréhensive et promoteur de l'analyse qualitative. Le sens que donne les agents sociaux à leurs actes ne peut se comprendre qu'à partir d'échanges approfondis (d'où l'usage de l'entretien) pour saisir le message puis l'objectiver. « L'analyse interactionniste porte prioritairement sur les points de vue des acteurs, et plus encore sur les

croisements de ces points de vue, qui procèdent de la négociation des significations et des normativités » (J. Morrissette, S. Guignon, D. Demazière, 2011, p.1). L'individu est à la fois un être social à cause des références faites aux normes, et un être pensant et actif, puisqu'il arrive à donner un sens par interprétation aux interactions avec autrui. Cette théorie a le mérite de considérer le monde social comme un processus dont le moteur est l'ensemble formé par toutes sortes d'interactions. Sur cette base, un regard particulier a été accordé aux logiques d'acteurs, aux significations qu'ils donnent à leurs actes. En effet, chaque action est mue par une raison qui correspond à l'état d'esprit du moment de l'acteur. Il s'agira à la fois d'une mise à nu des logiques des gens ordinaires et des gens qui sont au-dessus de la mêlée. Cette théorie vient compléter celle des représentations sociales de Serge Moscovici. Les deux s'accordent sur le dynamisme des représentations sociales d'une part, d'autre part de la part des interactions dans la construction de la société.

2.5. Trianguler les méthodes

2.5.1. La méthode quantitative

2.5.1.1. Échantillonnage

L'échantillonnage accidentel est privilégié dans ce travail, car il n'existe pas de statistiques sur le phénomène étudié. De plus, les usagers de la plage, que ce soit dans le Grand Lomé ou le Greater Accra ne sont pas toujours les mêmes. Même si certains y vont à un rythme régulier, l'on n'est pas sûr de les retrouver au même endroit au même moment. Il ne s'agit pas d'une population fixe ou permanente. Ce type d'échantillonnage n'est pas aléatoire. Le questionnaire est adressé aux visiteurs de la plage pour identifier leurs attitudes, connaissances et pratiques. Il s'est imposé non du fait de sa simplicité mais par faisabilité. Aussi l'avions-nous associé à l'échantillonnage par réseau ou boule de neige ou encore enquête par itinérance dans le cadre des entretiens. Il ne favorise pas vraiment la généralisation des résultats de recherche ou la validité externe, en revanche elle ne reste pas moins une méthode non probabiliste très utilisée en fonction du cadre théorique et opérationnel. Encore appelé échantillonnage de commodité ou à l'aveuglette, cet échantillonnage n'est pas normalement représentatif de la population cible ; mais il peut donner des résultats exacts lorsque la population est homogène⁶⁸. Un bon échantillon est celui

⁶⁸ Statistiques Canada, 2007, www.statcan.gc.ca

qui représente le plus fidèlement possible la population retenue. Statistiquement, c'est un échantillon ayant le niveau de confiance le plus élevé et l'intervalle de confiance le plus petit⁶⁹.

2.5.1.2. Questionner les usagers des plages

Élaborer un questionnaire, c'est produire des chiffres qui vont permettre de se soustraire à la subjectivité (J-C. Vilatte, 2007, p. 3). À partir des objectifs de recherche, un questionnaire de type CAP (Connaissances, attitudes, pratiques) a été conçu. Il se présente comme suit : mot introductif et instructions, questions, propositions de réponses et sauts. Les questions sont aussi bien fermées qu'ouvertes. L'enquête CAP⁷⁰ est une étude quantitative sur une population spécifique visant à collecter des informations sur ce que les personnes savent, comment elles se sentent et se comportent par rapport à un sujet donné. Ici, les connaissances portent sur la plage, sa gestion, les projets la concernant ; les attitudes sont relatives aux systèmes de perceptions, croyances, valeurs et les pratiques dont elle est le support. Cette enquête permettra entre autres, d'identifier le niveau de connaissances des citoyens de Lomé et d'Accra sur la question, d'identifier leurs représentations de la ville en relation avec la plage et par là, faire le lien entre les pratiques d'appropriation et ces différentes variables indépendantes. Le questionnaire n'a pas été immédiatement administré à l'échantillon de la recherche. Il a été d'abord testé sur un groupe de participants pour le valider. Au cours de ce test, des remarques pertinentes ont été relevées et pour la plupart prises en considération. Cette étape a eu le mérite de corriger certains aspects du questionnaire, de le rendre plus intelligible et accessible. Une quinzaine de personnes a participé à cette expérience. Enfin, l'entrevue sur échantillon qui implique l'administration de questionnaires a aussi été réalisée. Le nombre ne fut pas déterminé par avance, étant donné que l'enquête n'est pas probabiliste. L'effet de saturation fut la seule base reconnue.

Tableau 8 : Nombre d'enquêtés par catégorie

Zone d'étude	Catégorie	Nombre d'enquêtés
Grand Lomé	Visiteurs/Usagers	56
	Acteurs économiques	53
Greater Accra	Visiteurs/Usagers	59
	Acteurs économiques	17

Source : Travaux de terrain, 2021

⁶⁹ Voir Gumuchian Hervé et Marois Claude, 2000, « Chapitre 6. Les méthodes d'échantillonnage et la détermination de la taille de l'échantillon » in *Initiation à la recherche en géographie*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, p. 265-294.

⁷⁰ Connaissances, attitudes, pratiques

Le choix du mode de questionnaire est multiple. Sur la base de Microsoft Forms, un questionnaire a été élaboré et administré de manière indirecte (elle est la plus utilisée) et directe aux usagers que nous avons regroupé en deux catégories : visiteurs et acteurs économiques. Cela s'est fait via WhatsApp, par mail et en face-en-face. Les difficultés liées à l'administration du questionnaire électronique sont entre autres le retard des réponses, alors qu'avec un questionnaire conventionnel sur papier, les réponses sont obtenues en temps réel. Cette triangulation des sources de données a fait l'objet de réflexion et de choix par rapport au critère de la disponibilité des participants à l'enquête. Nous avons administré le questionnaire dans un face-à-face à certains sur la plage, notamment les acteurs économiques. Sur les réseaux, ce sont les étudiants que nous avons interrogés dans une large mesure. Dans le cas précis de cette thèse, l'échantillon accidentel ou à l'aveuglette ou encore par commodité fut la seule méthode d'échantillonnage possible. Même s'il n'offre pas une certaine chance probabiliste aux enquêtés, elle ne doit pas être réduite à une méthode facile, car elle a permis de valider les hypothèses de recherche formulées plus haut. Elle n'a pas été choisie parce qu'elle était la plus facile, mais parce qu'elle convenait mieux à l'étude voire s'imposait. Les questionnaires électroniques ont été administrés pendant deux mois, c'est-à-dire d'octobre à novembre. Le traitement des données s'est fait sur la base de Microsoft Forms puisque, c'est le logiciel utilisé pour la conception du questionnaire. Automatiquement, les tableaux étaient créés et découlaient des réponses obtenues en temps réels. Au même moment une base de données Excel est créée. Aussi, ce logiciel a-t-il été très utile dans la réalisation de certains tableaux et graphiques ayant servi à l'analyse.

2.5.2. La production de la plage à l'épreuve de l'analyse qualitative

2.5.2.1. La documentation ou la revue documentaire

La revue documentaire était nécessaire à une meilleure compréhension et appréhension du sujet de recherche. Mais elle fut associée au suivi des médias (radios locales, télévision, presses). Le sujet devant être abordé aussi bien dans sa globalité que de manière locale. Cette manière de l'appréhender fut bénéfique. La revue documentaire s'est constituée au fur et à mesure que la recherche évoluait passant du physique au virtuel ou balançant entre les deux. Plusieurs sources d'informations ont été dès lors sollicitées : bibliothèques, archives, revues, presses, magazines, librairie, radio, télévision, blogs, réseaux sociaux, etc. Pour ce faire, l'abonnement à certaines plateformes numériques s'est imposé afin d'être au faite des

informations d'ordre officiel. Nous nous sommes abonnés aux Newsletters de plusieurs sites dont celui du District Autonome du Grand Lomé et celui d'Accra Metropolitan Area. Hormis ces éléments de corpus, il a été engagé une collection physique et virtuelle de prospectus d'événements ayant lieu sur notre terrain d'enquête notamment officiels, religieux, associatifs, etc. Elle a aussi consisté en des rapports, des ouvrages collectifs ou individuels, des revues, des archives, des journaux privés et publics physiques et électroniques. Vu que l'une des approches méthodologiques utilisées est la sociohistoire, nous avons également consulté les journaux officiels et privés aux Archives nationales de Lomé et d'Accra ainsi que des fonds historiques à la Bibliothèque nationale et à l'Institut français de Lomé. Nous avons également consulté des livres à la bibliothèque de l'Université de Lagon. Les archives en ligne de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ont été aussi très utiles en ce concerne pour illustration la première fête de l'indépendance du Togo. Globalement, les recherches étaient orientées vers les villes, son évolution, la plage et ses usages, l'espace public, etc. Honnêtement, l'usage de l'internet a été très utile dans cette recherche. Bien que la documentation soit un moyen d'aborder le sujet dans la phase exploratoire, elle reste un outil à utiliser tout au long de la recherche.

La tenue d'un journal de terrain s'est imposée au fil du temps. Plusieurs fois, il est arrivé que l'enregistrement de certaines réflexions se fassent sur le portable ; toutefois, cette méthode a été complétée par l'écriture, la mise sur papiers des idées. Écrire permettait de les fixer, et au même moment de revivre les situations qui ont amené à nourrir ces réflexions ; c'est une sorte de maïeutique, d'accouchement des idées par l'écriture. Les observations effectuées ont besoin d'être notées quelque part et le mieux est de tenir un cahier ou un journal dans lequel tout pouvait se retrouver. Il constituait un livre inachevé dont les idées, les mots, les phrases ont besoin d'être revus, réarticulés. Mais aussi et surtout un support auquel il est utile de revenir de temps en temps. Par ailleurs, on peut perdre toutes ses données s'il arrivait que le téléphone portable ne fonctionnât plus.

2.5.2.2. L'Observation

L'observation est une composante de l'étude monographique qui est « une sorte de présentation la plus complète et la plus détaillée possible de l'objet étudié » (S. Dufour, D.

Fortin, J. Hamel, 1991, p. 23)⁷¹. C'est une étude exhaustive d'un milieu donné qui découle d'observations, d'entretiens et de la revue documentaire. Grâce aux travaux de Bronislaw Malinowski (1963), l'observation participante ou directe a connu une certaine notoriété. Il s'était donné pour tâche « d'inventorier la culture de la société sous observations dans ses moindres détails » (*Idem*, 1991, p. 25). L'observation est participante dans la mesure où le chercheur prend part active aux rituels et aux comportements des sujets étudiés. Il n'est pas à l'extérieur mais à l'intérieur. Elle nécessite la prise de contact et une relation régulière avec des informateurs-clés⁷² c'est-à-dire des personnes ressources, se mêler aux membres de la société, avoir recours à un journal de terrain pour noter toutes les informations d'entretiens et d'observation. Les travaux de L. Gérin⁷³ (1938) et F. LePlay (1855-1885) sur les familles ouvrières et rurales ont permis de montrer des aspects peu usités à leur époque, bref une monographie de la famille qui parle des modes de succession, le budget, etc. L'étude monographique doit aller au-delà des travaux journalistiques, être plus rigoureuse et systématique. En outre, Observer, c'est « percevoir, mémoriser, noter » (S. Beaud et F. Weber, 2003, p.143). L'encadré que voici met en lumière une de nos expériences de terrain et de quelques-uns de nos choix.

- **Observer la plage dans le Grand Lomé**

Encadré 5 : Expérience de terrain dans le Grand Lomé

Il aurait été souhaitable de faire un réel travail de terrain, une enquête ethnographique digne de ce nom, mais hélas ce ne fut pas vraiment le cas. Une enquête ethnographique se fait dans un milieu d'interconnaissance dans lequel les enquêtés sont en relation les uns avec les autres et non pas choisis sur des critères abstraits. « Dans le cas contraire, vous faites des entretiens ou des observations « qualitatives », vous ne faites pas une enquête ethnographique » (S. Beau et F. Weber, 2003, p.15). De cette phrase, je ne pense que mon travail soit purement ethnographique. Je soutiens modestement qu'il a ses failles. Néanmoins, dans le cadre de cette thèse, j'ai intégré une association sportive qui fait de la plage de l'hôtel Le Bénin son lieu d'entraînement afin de comprendre les motivations, les logiques de ses membres. Ceci dans le but de comprendre aussi les formes de solidarité qui peuvent naître entre eux. Si nous partons du principe que l'espace public est le ciment de la ville, qu'il lie les citoyens entre eux, il est permis à partir de cette microsociété d'infirmer ou de confirmer cette affirmation. C'est une association à laquelle j'ai adhéré pour des raisons purement académiques à l'origine. La première séance à laquelle j'ai participé date de juillet 2016. C'était dans le cadre de la préparation de mon mémoire de master. Je me suis à cette époque entretenue avec ses premiers responsables et quelques membres.

⁷¹ Dufour Stéphane, Fortin Dominic, Hamel Jacques, 1991, *L'enquête de terrain en sciences sociales. L'approche monographique et les méthodes qualitatives*, Montréal, les Éditions Saint-Martin, version électronique (Jean-Marie Tremblay).

⁷² Cf. André Jacques, 2017, *Petites leçons de typographie*, IRISA, Éditions du jobet, PDF du 6 janvier 2017.

⁷³ Il a notamment travaillé sur les familles canadiennes en milieu rural.

Pour des raisons aussi variées qu'intéressantes, les membres de ce groupe d'adultes se voient tous les dimanches du mois pour faire des activités sportives. Afin de pratiquer réellement la sociologie, sous-entendu réaliser des observations, j'ai intégré le club sportif. Le sujet dont je traite ne vient pas à la base de mes propres réflexions. D'ailleurs, la plage, je la fréquentais très peu avant mon master. Ma socialisation primaire était hostile à la plage. Mais au fur et à mesure que le travail avançait, je voyais et vois encore aujourd'hui en ce lieu, l'émanation même de désirs citadins, en l'occurrence, l'envie de s'émanciper, de se socialiser, de créer du lien.

L'entrée sur le terrain ne s'est pas faite au hasard. Évidemment, cela a été préparé. Un jour et une heure ont été choisis. Observatrice, j'essayais de me décentrer du mieux que je peux et de pratiquer une enquête par distanciation. C'est-à-dire en s'efforçant de rendre étrange ce qui est familier (*Idem*, 2003, p.47). Car il n'est pas facile de travailler sur un terrain familier. La plage, on sait que les gens y vont pour se distraire. Mais au-delà de cette évidence, des jeux d'acteurs sont latents et méritent d'être traités avec subtilité et objectivité.

Extrait du journal de terrain

Dans la pratique du terrain, quatre zones ont été identifiées dans le Grand Lomé dans un souci d'organisation : la première s'étend de la frontière Togo Ghana à l'hôtel Palm Beach ; la deuxième de l'hôtel Palm Beach à l'hôtel La paix, la troisième de l'hôtel La paix à Blue Turtle et du Port Autonome de Lomé à Baguida Pure plage. L'observation est à la fois directe (participante) et indirecte. La posture du chercheur embrassée était à la fois ouverte et fermée. Quelques fois, notre identité de chercheur apprenti était dévoilée ; parfois, ce n'était pas le cas. Tout dépendait de l'opportunité à saisir. Plusieurs fois, nous n'avions pas décliné notre identité afin d'éviter les réponses toutes faites. Toutefois, il y avait une certaine méfiance de la part des personnes abordées, quand les interrogations devenaient trop nombreuses. Cette expérience fut faite, lorsque nous assistions à la semaine de l'Europe au Togo qui s'est tenue le 4 mai 2019 à la plage d'Ibis.

Cette semaine de l'Europe au Togo a connu la participation de quelques établissements privés et publics de la capitale, entre autres le Complexe scolaire le Jourdain, le CEG (Collège d'enseignement général) Agoè Nord, l'école Arc-en-ciel, etc. Les élèves de ces écoles devaient collecter le plus de plastiques possibles sur la plage qui seront ensuite pesées. Celles qui s'en sont bien sorties ont eu pour récompense du matériel d'assainissement comme des balais, des brouettes, des cache-nez. Les observations menées sur le terrain sont mises en écriture

de mon point de vue afin de les rendre plus vivantes et accessibles dans une description dite ethnographique. Pour F. Laplantine (2015, p. 50-51)⁷⁴,

« La description ethnographique est à la fois directe dans son expression, et médiatisée par tout ce qui permet d'y accéder (cartographie, photographie, enregistrements, sans compter les croquis, les plans, les schémas, les carrés, les rectangles, les triangles, les cercles, les rayons) et par toutes les représentations habituelles des relations de parenté que tout ethnographe trace dans son cahier. »

Il s'agit donc d'un exercice qui consiste à rendre sous des formes intelligibles les découvertes qui sont les résultats du travail de terrain effectué par le chercheur. Loin de paraître simpliste, cette activité exige une grande concentration et d'autres aptitudes telles que l'empathie, un décentrement radical (*Idem*, 2015, p. 15) et le sens de la totalité.

Observer la plage dans le Greater Accra

L'observation s'est aussi portée sur le Greater Accra, mais pas comme que nous l'avions envisagée en raison de la pandémie du COVID-19. Au total, nous n'avons effectué que trois (3) séjours de recherche ; le reste du travail a été effectué par des contacts sur le terrain. C'est l'une des difficultés liées à la recherche en tant de pandémie ; l'expérience sensorielle de terrain impossible constituant un handicap. Cependant, nous livrerons dans cette section les quelques observations ayant été faites. Pour rappel, nos séjours à Accra se sont déroulés du 25 juillet au 3 août 2018, du 23 février au 22 mars 2019 puis en novembre 2021. L'observation sur le terrain s'est faite par zone tout comme dans le Grand Lomé. Les plages privées les plus connues telles que Krokobite et Labadi et la plage de Dansoman près de Jamestown furent soumises à examination.

Le dimanche, 29 juillet 2018, nous avons quitté la maison à 16h ; direction Dansoman Beach. C'est un quartier mixte du Grand Accra : à la fois chic et pauvre. Une fois encore, notre identité n'a pas été dévoilée : personne ne savait qui je n'étais ni ce que je cherchais sauf mes accompagnatrices. Nous nous sommes mêlées à la foule. Des jeunes jouaient au foot et couraient çà et là, d'autres contemplaient la mer ; des pêcheurs apprêtaient leur filet pour le soir-même ; des vendeurs ambulants se frayaient un passage parmi la foule, etc. L'accès à cette plage est gratuit. Par contre, l'entrée de certaines plages privées comme Labadi Beach

⁷⁴ Laplantine François, 2015, *La description ethnographique*, Malakoff, Armand Colin.

et Golden Beach Resort est sanctionnée par un droit d'entrée et des affiches qui exposent les règles à respecter au sein de l'établissement, ce qui n'est pas souvent le cas dans le Grand Lomé. La photo suivante fait office d'illustration.



Photo 1: Règles du Golden Beach Resort, Yawavi M. Agbemedi, 2018

Le tableau ci-après met en lumière les points sur lesquels l'observation a porté.

Tableau 9 : Grille d'observation

Points d'observation	Indicateurs
Description du lieu	Moyens et voies d'accès aux plages Type de côte (présence de sable, de galets, de digue) Plages privées, plages publiques Droit d'entrée Moments d'affluence Présence de poubelles Bancs publics
Personnes	Présence de pêcheurs Catégorie de personnes présentes (jeunes, adultes) Personnel des différents établissements Police municipale
Activités	Sport de masse Football Présence de revendeurs, de bars restaurant, d'hôtels, de vendeurs ambulants Parking/Gare routière Culte, artialisation du lieu Concerts
Aménagement du lieu	Type de construction Type de matériaux utilisés Meubles utilisés Couleurs

Source : Yawavi M. Agbemedi, travaux de terrain, 2019

2.5.2.3. Entretien/entrevue

« L'analyse qualitative est une activité fascinante. À l'entrée, une masse imposante de données brutes – notes de terrain, transcriptions d'entrevues, documents divers – ; à la sortie, une description et une analyse minutieuses d'un phénomène savamment questionné. Entre les deux, une activité longue et patiente d'interprétation passant par une série de procédés précis, une suite de réflexions, de remises en question, de découverte et de constructions toujours plus éclairantes, toujours mieux intégrées. » (P. Paillé, 1994, p. 147)⁷⁵.

La posture du chercheur qui adopte l'analyse qualitative est en effet extrêmement intéressante dans la mesure où son travail nécessite un investissement, une perspicacité et un décentrement importants. D'après H. Gumuchian et C. Marois (2000)⁷⁶, il existe quatre (4) types d'entrevues : entrevue d'exploration, entrevue via l'informateur-clé, entrevue centrée et entrevue par échantillon. Si l'on se réfère à la définition que les auteurs donnent de chaque type d'entrevue, je peux affirmer qu'elles ont été adaptées dans cette recherche car elles me semblaient convenables. A ce titre, ce travail a nécessité l'usage de l'entrevue exploratoire car toute recherche nécessite une phase d'exploration qui comprend la documentation ou la revue documentaire et des échanges avec des personnes ressources ou non. Cette étape permet de recenser les informations utiles en lien avec la question de départ. Ce fut l'objet de nos enquêtes exploratoires avec des personnes ressources (historiens, géographes, sociologues, urbanistes, aménagiste). Également, nous avons échangé à Lomé comme à Accra avec certaines autorités municipales et ministérielles sur la gestion des plages, les projets antérieurs, actuels et futurs. L'information via l'informateur-clé s'est faite auprès des personnes ressources susmentionnées. Ces personnes sont des experts de la question, car elles sont bien placées pour nous informer sur leurs logiques et leurs représentations. Nous avons ajouté l'entrevue centrée, car les échanges portaient sur des thèmes ou préoccupations bien définis à savoir la gestion des plages, les motivations des acteurs, les pratiques, les attitudes, etc. Les entretiens ne se sont pas limités aux seules personnes ressources. Ont été également approchés certains responsables de structures municipales et institutionnelles, des responsables d'ONG et d'associations, des usagers de la plage comme un jeune homme vivant à Bè-Kpota. Les thèmes abordés sont relatifs aux pratiques balnéaires, l'aménagement urbain,

⁷⁵ Paillé Pierre, 1994, « L'analyse par théorisation ancrée » in *Cahiers de recherche sociologique*, N°23, p. 147 -182, <https://doi.org/10.7202/1002253ar>. Pierre Paillé fait partie des tenants de la théorisation ancrée en France. C'est une approche qualitative qui trouve son essence dans les travaux des sociologues Barney G. Glaser et Anselm L. Strauss (1967). La référence exacte de leur ouvrage est le suivant : Glaser G. Barney et Strauss L. Anselm, 1967, *The Discovery of Grounded Theory. Strategies of Qualitative Research*, New Brunswick, Adline Transaction.

⁷⁶ Ces deux auteurs parlent plutôt d'entrevue.

les motivations individuelles et collectives, les représentations sociales et individuelles. L'opportunité fut donnée aux participants de s'exprimer librement et d'aller dans tous les détails. Ceci en vue d'avoir toutes les informations possibles. Cette façon de procéder présente certes des risques de l'ordre de messages à la fois très utiles et futiles allant d'une histoire personnelle (qui n'a aucun rapport avec le sujet du jour) qui s'introduit dans le discours. Dans ce cas, les relances permettent de ramener l'interviewé sur le « droit chemin », de recadrer les propos. Toutefois, il en est ressorti des données exploitables. Lesdites interviews ont été réalisées sur une période de quatre (4) ans ; le terrain étant un mouvement pendulaire, un va-et-vient éternel. Enfin, l'entrevue par échantillon qui a été peu abordée. Ceci s'explique par le fait qu'elle a été remplacée à certains égards par l'approche quantitative qui connaît la participation d'une centaine de sujets au total sur les deux terrains. La *théorisation ancrée* (Grounded theory)⁷⁷ a été expérimentée à faible échelle par ailleurs, car le nombre d'interviews réalisé supplantait de loin l'exigence. Cette dernière est une méthode d'analyse qualitative qui nécessite un regain d'intérêt de la part des chercheurs en sciences sociales. Elle permet d'objectiver la subjectivité des données recueillies sur le terrain à l'aide d'une suite d'étapes d'analyse. Il s'agit de la codification, la catégorisation, la mise en relation, l'intégration, la modélisation et la théorisation. « Quel que soit le niveau de théorisation atteint, le résultat devra être ancré (grounded) solidement dans les données empiriques recueillies » (P. Paillé, 1994, p. 150). La matière première de l'analyse est constituée du corpus habituel formé de résultats d'entretiens, de notes de terrain, de documents, de vidéo, d'audios, etc. En somme, soixante-cinq (65) personnes ont été interviewées dans le Grand Lomé et treize (13) dans le Greater Accra. Le tableau suivant fait le point sur les catégories de personnes interviewées.

Tableau 10 : Catégories et effectifs des personnes interviewées

GRAND LOME	
Personnes ressources	11
Direction des services techniques du Grand Lomé	3
Ministère de l'environnement et des ressources forestières	1
Ministère de la culture et du tourisme	3
Ministère de la sécurité et de la protection civile	2
Mairie Golfe 1	2
Mairie Golfe 4	1

⁷⁷ Glaser G. Barney et Strauss L. Anselm, 1967, The discovery of grounded theory. Strategy for qualitative research, New Brunswick, Aldine Transaction.

Mairie Golfe 6	3
ANADEB	2
Association ECOJOGGING	1
ONG STADD	1
ONG ANGE	1
Association ATISSOU CAPOEIRA	1
Association des conducteurs routiers de Hollando	1
CDQ et association à Kodjoviakope	5
CDQ d'Adawlato	1
CDQ de Bè	3
Chefferie Ablogame	1
Agents de la Croix Rouge	3
Autres personnes interviewées (sportifs, usagers, entrepreneurs, etc.)	19
Nombre total des enquêtés	65
GREATER ACCRA	
Ministère du tourisme, des arts et de la culture	2
Ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation	1
Dansom beach	1
Krokobite	1
Labadi beach	2
Autres personnes interviewées	5
Nombre total des enquêtés	13
Nombre total des enquêtés dans le Grand Lomé et le Greater Accra	76

Source : Travaux de terrain, 2022

2.5.2.4. Le Focus-group

Le focus group a été réalisé une première fois le 9 septembre 2018 avec un groupe de sept (7) femmes qui ont décidé de se retrouver à la plage pour fêter. C'était une observation participante. Nous nous sommes rencontrées chez l'une d'entre elles à Totsi dans la commune du Golfe 5, Aflao-Gakli (Totsi), où nous avons fait la cuisine et apprêté le matériel de pique-nique (plats, mets, couverts, nattes, boissons alcoolisées et soda, etc.) à apporter, loué un taxi puis direction la plage La Paix vers 15h. À notre arrivée, il y avait déjà une foule sur les lieux pour plusieurs raisons : certains pour prendre un pot en famille, flâner, ou se faire à manger sur le site, d'autres pour fêter un anniversaire, ou simplement regarder la mer se donner en spectacle en couple ou entre amis. Nous avons échangé sur leurs pratiques balnéaires sans qu'elles ne sachent que nous étions en pleine enquête, étant donné que nous ne leur avons pas fait part de nos intentions. A cet effet, il s'agissait d'un entretien de groupe informel.

Cette façon de procéder pose la question de l'éthique et de l'intégrité scientifique. Le consentement des participants à l'enquête s'est manifesté par un oui tacite. Ainsi, aucun document n'a été validé par le comité d'éthique de l'Université Paris Nanterre. Dans le contexte africain, cette manière de procéder est habituelle, c'est-à-dire que nous n'avons pas l'habitude de procéder au recueil du consentement des éventuels participants. Toutefois il faudrait repenser la recherche à ce niveau-là, afin d'éviter à l'avenir des difficultés éventuelles. L'éthique est une composante essentielle de la recherche, et doit faire l'objet d'une attention particulière aussi bien de la part des universités que des chercheurs.

La seconde fois, ce fut avec de masterants en études urbaines à l'Université de Lomé le 16 janvier 2020. Ce choix s'explique par le fait que nous pensons qu'ils détiennent des informations intéressantes sur le sujet ; ils sont jeunes et ils fréquentent la plage. Ce qui a été confirmé au terme de l'exercice. En ont émergé différentes perceptions rendant les échanges fort utiles et ouvrant d'autres pistes d'analyse. La discussion a porté sur les représentations sociales, les raisons d'agir et la planification urbaine. Au cours de ce travail collectif, les étudiants ont relaté la manière dont ils sont rentrés en contact pour la première fois avec la mer, leurs impressions, leur curiosité naissante, leurs pratiques anciennes et actuelles, leurs aspirations, etc. La richesse de cette expérience se trouve dans la diversité des points de vue qui ont circulé ; ce fut un espace public au sens habermassien que nous avons conçu le temps d'un après-midi.

Ce que nous avons déploré au cours de ces deux focus group, c'est qu'il n'y a pas eu d'échanges à proprement parler entre les intervenants, c'était plus des entretiens groupés qu'une discussion digne de ce nom. Il n'y avait donc pas eu assez de confrontation d'idées : quelques-unes ont été notées certes, mais n'étaient pas suffisamment pertinentes. En outre, alors que certains voulaient raconter leurs expériences, d'autres n'ont pas ouvert la bouche jusqu'à la fin de la séance. Or, « une discussion réelle entre les participants apporte beaucoup plus et prêter attention à l'interaction produite entre les participants constitue une spécificité non négligeable de la méthode » (J. Kitzinger, I. Marková, N. Kalampalikis, 2004, p. 239)⁷⁸. Ainsi, nous soutenons avec les auteurs susmentionnés que « les *focus groups* constituent une

⁷⁸ Kitzinger Jenny, Marková Ivana, Kalampalikis Nikos, 2004, « Qu'est-ce que les focus group » in *Bulletin de Psychologie*, tome 57, vol. 3, n° 471.

méthode appropriée de recueil de données lorsque l'on s'intéresse aux représentations sociales, car ils sont fondés sur la communication et celle-ci est au cœur de la théorie des représentations sociales ». Les deux focus group organisés ont permis d'identifier des représentations à la fois individuelles et sociales : celles que les individus se sont construits en marge de celles reçues dans la socialisation qui sont plutôt favorables aujourd'hui à la fréquentation des plages.

L'analyse des données qualitatives s'est faite en trois temps : retranscription des données, codage et traitement. Essentiellement, elle s'est inspirée de l'analyse de contenu qui est une méthode classique de l'enquête qualitative. Elle « tente d'une part de dégager la signification de l'énoncé pour l'émetteur, c'est-à-dire sa *subjectivité*, de l'autre côté, elle cherche à établir la pertinence pour le récepteur, à savoir son *objectivité* » (L. Negura, 2006). Le support de l'analyse de contenu est le discours produit dans le processus de communication. Le premier temps a été marqué par la mise à plat par la main (en verbatim donc) des enregistrements audios et des prises de notes. Cela consiste à mettre par écrit les entretiens réalisés afin de mieux saisir le message. En ce qui concerne les notes d'observation, elles ont été mises en encadré dans le présent texte sous-forme de retour de terrain afin de faire part de ce qui a surpris et de certains détails. Ensuite, à partir des verbatims, des catégories ont été construites pour servir d'idées centrales. L'analyse sémantique a permis de s'appuyer sur des phrases ou des morceaux de phrases (unités de codage) qui font sens aux objectifs de recherche. Enfin, le traitement a été fait manuellement. Naturellement, nous avons procédé à l'interprétation des résultats de l'analyse qui a consisté à épouser une démarche compréhensive.

2.5.2.5. Photographier et cartographier la plage par la marche

« Marcher », c'est s'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement des jambes. Cette définition est celle proposée par Wiktionnaire (2012), dictionnaire en ligne. Étymologiquement, cela veut dire « fouler aux pieds », « parcourir (un pays) ». La marche est aujourd'hui très prisée dans les entreprises de bien-être aussi bien en ligne sur internet ou dans les différents centres de santé. Elle permet d'éliminer les toxines, de réduire le cholestérol, de perdre du poids, etc. Tels sont les slogans utilisés. Mais son emprise ne reste pas coincée dans ce domaine. Elle peut être utile dans d'autres domaines en l'occurrence en sciences et plus finement en sciences sociales. À ce propos, parmi les méthodes

d'investigation des sciences sociales, la méthode qualitative est celle qui associe le plus de techniques ou approches pour décrire, interpréter, comprendre et expliquer un phénomène social. Cette méthode qui est empruntée à l'ethnographie privilégie la marche qui est un outil essentiel à l'observation. Il est multifonctionnel : grâce à elle, on peut faire des photographies, prendre des points à l'aide d'un GPS puis administrer des questionnaires ou réaliser des entretiens. D'ailleurs, ne dit-on pas communément que pour connaître un lieu, il faut marcher ? Marcher engage tous les sens et permet donc de relever des données empiriques de qualité. La marche fut un moyen privilégié dans la connaissance de l'espace étudié. Sur cette base, la plage a été parcourue de la frontière Togo-Ghana à Baguida. Toutefois, certaines parties de la plage ont été foulées superficiellement, parce qu'étant difficiles d'accès. Cela s'explique par le fait que certaines parties sont occupées par des « brigands » rendant ainsi la plage à certains endroits inaccessibles à l'étranger. Même la prise de vue a été opérée de façon discrète et maligne au risque d'être agressé. C'est là toute la complexité d'un travail de terrain à la plage où l'on fait face à certaines contraintes de type sécuritaire. La marche mobilise tous les sens d'après notre expérience: à la fois le toucher, l'ouïe, l'odorat, la vue et le goûter mais essentiellement les quatre premiers. C'est une sociologie des sens (S. Georg, 2018, p. 73)⁷⁹ qui a fait ses preuves du point de vue des données empiriques recueillies et exposées dans la partie suivante qui lui est consacrée. La marche permet aussi de modifier l'espace, c'est une forme d'appropriation non seulement pour l'apprentie chercheuse que nous sommes mais aussi pour les autres usagers de la plage. Les parties fréquentées sont sélectionnées rationnellement et subissent des transformations sur la base des itinéraires ou des formes d'appropriation. Ces « parcours d'espaces » (M. De Certeau, 1990, p. 170) faites à la marche consistent en des modes de conquête de l'espace. Concrètement, c'est grâce à la marche que les photos recensées dans ce travail ont été prises. C'est aussi grâce à elle que l'observation indirecte a été faite. Certes, parfois, il est arrivé de se poser sur un lieu compte tenu de l'angle de vision et du fait observé. Certains comportements ont été regardés de près avec la marche notamment. Elle donne en effet une dimension plus sensible au travail de chercheurs. On est plus proche de la réalité des sujets observés, de leurs interactions qu'elles soient conflictuelles ou bienveillantes. Fouler le sable blanc, respirer le vent frais et salé offre une certaine liberté que l'on ne trouve ailleurs que là.

⁷⁹ Georg Simmel, 2018, *Les grandes villes et la vie de l'esprit*, Paris, Payot & Rivages.

La photographie est la matérialisation d'une situation en un instant t. Elle permet l'analyse synchronique d'un fait social sous un angle subjectif mais objectivable après réflexion. Longtemps négligée dans les sciences sociales, elle peine à trouver un ancrage sérieux dans le travail de terrain. En effet, « au-delà des cénacles dans lesquels on débat ces questions de principe (Qu'est-ce que l'image ? Que veulent les images ?), persiste une forme répandue de désintérêt, qui ressort par exemple à la lecture des principaux manuels consacrés à l'observation en sociologie » (M. Meyer, 2017, p. 8)⁸⁰. Mais la vraie question qui se pose de nos jours est relative aux conditions d'usages de la photographie. En fait, bien de fois, elle a été utilisée comme aide-mémoire, ce qui réduit son importance dans la recherche. La prise de photographie est simplifiée grâce aux smartphones, ce qui peut dans certains cas favoriser un usage dit « sauvage » des dites photographies. Ces illustrations doivent s'insérer dans un cadre théorique bien défini et convenir aux propos sous lesquels elles sont montrées : il ne s'agit pas de les utiliser pour le plaisir de les utiliser mais elles doivent être pertinentes et répondre à une nécessité. Justifier leur usage, revient à prouver leur utilité, leur nécessité. Il ne suffit pas de collecter des images çà et là sur le terrain, peut-on dire. J. Collier (1986, p. 45) voit dans cet outil un moyen de faire un « inventaire culturel » qui est un inventaire détaillé de lieux et d'objets, et Douglas Harper, « un inventaire visuel de comportements typiques dans des lieux qui le sont aussi (D. Harper, 1998, p. 179 cité par M. Meyer, 2017, p. 14). L'un des avantages qu'offre cet outil, c'est de pouvoir y revenir en cas de besoin pour compléter une information, puisqu'il permet la description. « L'enjeu n'est pas de substituer les images aux textes, comme le laisseraient supposer trop de débats théoriques qui opposent les unes aux autres. Il faut les enrichir mutuellement chaque fois que c'est possible et surtout, chaque fois que cela est pertinent » (*Ibidem*, 2017, p. 12).

La cartographie n'est pas une composante secondaire de ce travail. Elle est au même titre que la photographie un outil des plus illustratifs qui accompagne les propos. Sa vocation est la représentation du monde sous une forme graphique⁸¹. Étant donné que nous n'en sommes pas spécialiste, nous avons fait appel à un géographe pour l'établissement des cartes présentées. Nous avons travaillé de manière conjointe et itérative. À travers la marche, moyen

⁸⁰ Meyer Michaël, 2017, « De l'objet à l'outil : la photographie au service de l'observation en sciences sociales » in *Recherche Qualitatives*, n°22. ISSN 1715-8702 - <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/revue/>

⁸¹ Bonnerot Guy, Ducom Estelle, Joly Fernand, « Cartographie » in *Encyclopaedia Universalis* [en ligne], consulté le 28 février 2020. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/cartographie/>

très utilisé au cours des observations, nous avons à l'aide d'un GPS identifié les coordonnées géographiques des lieux géo référencés. Par cette expérience, les ouvrages qui ont été installés le long du littoral ont été identifiés en l'occurrence les bars, hôtels, stations, parkings, pharmacies, représentations diplomatiques, etc. Également, les zones d'études et les communes concernées ont été représentées.

Ce deuxième chapitre a mis en exergue la méthodologie utilisée pour analyser la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra. De la comparaison à la cartographie en passant par la sociohistoire, les phases exploratoires, l'observation, les entretiens, l'usage du questionnaire, de la photographie et de la cartographie et le cadre théorique. Les méthodes qualitative et quantitative ont été associées afin d'infirmier ou de confirmer les réponses provisoires aux questions de recherche. Il a été également procédé à la clarification des variables dépendante et indépendantes. Le cadre théorique se base sur le droit à la ville et la production de l'espace d'Henri Lefèbvre, David Harvey et Don Mitchell et l'acteur stratégique de Michel Crozier et d'Erhard Friedberg.

CONCLUSION PARTIELLE DE LA PREMIERE PARTIE

La première partie de ce document, formée par deux chapitres, s'est attelée à montrer les liens existants entre le passé et le présent d'une part, et d'autre part, les différents moyens utilisés pour prétendre répondre aux questions qui sont au fondement de cette thèse. Dans le premier chapitre, il était à l'ordre du jour l'évocation de l'histoire coloniale de Lomé et d'Accra, ainsi que les différentes péripéties ayant conduit à leur extension puis à leur métropolisation. Alors que Lomé doit sa naissance aux contrebandiers venus du Ghana, Accra doit sa création au peuple Ga. Progressivement, la migration interne et l'accroissement naturel ont favorisé l'expansion des deux villes jusqu'à leur étalement actuel. Le Grand Lomé et le Greater Accra, s'inscrivent aujourd'hui dans des dynamiques de globalisation. Ces deux métropoles essaient tant bien que mal de se frayer une place sur la scène internationale à travers des projets de grande ambition.

Dans le deuxième chapitre, nous avons présenté les différentes étapes de la méthodologie épousée pour valider notre modèle conceptuel. Les variables indépendantes et dépendante furent mises à nu ainsi que les indicateurs identifiés. Quatre méthodes d'analyse ont été associées : sociohistoire, comparaison, approche qualitative et approche quantitative. La première sera utile pour relater les faits passés en lien avec le présent, la deuxième pour la distinction et l'analyse des similitudes et des dissimilitudes. La troisième pour avoir les techniques d'enquête que sont l'entretien individuel, de groupe, l'observation, la photographie et la revue documentaire. Enfin, la dernière pour l'analyse statistique des données relatives au chiffres d'affaires des entrepreneurs, par exemple. La sociohistoire a été également utile à l'analyse. Comment donc la plage est-elle produite dans le Grand Lomé et le Greater Accra ?

DEUXIÈME PARTIE

PRODUIRE LA PLAGE

INTRODUCTION À LA DEUXIÈME PARTIE

Cette partie a pour ambition l'exposition et l'analyse des résultats des enquêtes qualitative et quantitative. De fait, dans le Grand Lomé et le Greater Accra, la production des plages est liée à trois déterminants ou variables explicatives : représentations sociales, logiques d'acteurs et politiques urbaines. Les représentations sociales sont à la fois liées à la conscience collective et la conscience individuelle. Elles sont sociales parce qu'elles sont dynamiques : elles s'adaptent à chaque situation sociale, à chaque époque. Elles ne peuvent être détachées des pratiques qui en sont les manifestations. Chaque comportement est extrait d'un habitus ou de sa réadaptation. Les acteurs poursuivent un objectif lorsqu'ils posent des actes, c'est-à-dire que derrière chaque comportement se trouve une raison. Ces raisons ou logiques sont sociales, économiques, politiques, ou écologiques. Trois catégories d'acteurs travaillent à la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra. Il s'agit des acteurs institutionnels (Etat, gouvernement, partenaires techniques et financier), acteurs locaux (communes) et des citoyens (CDQ, associations, ONG). Les politiques urbaines reflètent la volonté des décideurs. Ce sont des orientations politiques qui servent de cadre aux programmes et projets d'envergure nationale ou internationale. Elles sont censées faire office d'une vision commune de territoire. Toutefois, leur réalisation peut entraîner des différends. Trois chapitres meubleront cette partie : le premier concerne les représentations sociales et les pratiques des plages, le second correspond aux logiques et politiques urbaines et le dernier analysera à partir des données recueillies les enjeux de la production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra.

CHAPITRE 3

PRATIQUES CITADINES ET REPRESENTATIONS SOCIALES

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les représentations sociales, pures constructions humaines et les pratiques citadines y afférentes, et de montrer leur dynamisme à travers différents tempos. À chaque période correspond une forme de pensée, une conscience et une mémoire collective, et donc une ou des pratiques. Il se pose ainsi la question de la connivence entre les façons de concevoir l'espace et les marques spatio-temporelles qui en découlent. Y a-t-il adéquation ou non entre les aspirations individuelles et collectives et leurs manifestations spatiales ? L'enjeu de cette démonstration se situe au carrefour de l'histoire et de la sociologie et montre tout l'intérêt de leur association pour analyser le phénomène social étudié. Sur la base de la sociohistoire, il sera possible d'appréhender la question de la production de la plage sous un angle diachronique afin de dégager étape par étape les pratiques correspondant aux périodes identifiées et de comprendre le présent à la lumière du passé. Il s'agit dans une large mesure de clarifier l'espace – temps de ce fait social. L'homme n'est que ce qu'il pense et ce qu'il fait n'est que la matérialisation de ses pensées. Toutefois, « les représentations et les pratiques s'engendrent mutuellement » (J-C. Abric, 1994, p. 230 cité par M. Boutanquoi, 2008, p. 126)⁸². Il ne s'agit pas forcément de dire qui vient avant l'autre, mais de parler du lien intrinsèque qui existe entre elles. Dans certains contextes, les représentations viennent avant la pratique, mais il arrive aussi que cette dernière participe à la construction et à l'enrichissement même des schèmes de représentations. Le visage que l'on connaît de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra n'est que la face visible des modes de pensées de leurs sociétés. Dans ces deux métropoles, la plage est devenue au fil des années un espace de visibilité et d'action, témoin avéré des entreprises humaines en général et citadines en particulier. Le sport par exemple, activité-phare qui se laisse observer surtout

⁸² Boutanquoi Michel, « Compréhension des pratiques et représentations sociales : le champ de protection de l'enfance », 2008 in *La Revue internationale de l'éducation familiale*, n°24, p. 123-135. ISSN 1279-7766 ISBN 9782296067882. <https://doi.org/10.3917/rief.024.0123>

le weekend, a contribué à forger un savoir commun sur la plage. Ainsi, lorsqu'on évoque le mot « plage », référence est faite au sport dans une moindre mesure et au divertissement dans une large mesure. Pour faire part des représentations sociales et des pratiques, deux époques serviront de repères à l'analyse : avant et après les indépendances. De fait, de l'époque précoloniale à nos jours, la plage est passée d'espace quasiment vide à espace commerçant, touristique et divertissant. Les photographies collectées mettent en lumière les différentes facettes de sa mutation. Ici, seront abordées les représentations sociales puis les différents modes d'habiter qui donnent vie aux plages publiques et privées dans le District autonome du Grand Lomé et le Greater Accra Metropolitan Area. Il ressortira de cette première analyse que les représentations sociales sont dynamiques et en harmonie avec les pratiques. De plus, la plage est un espace de mise en vitrine des modes de vie citadins. Elle est le reflet des pratiques urbaines, une véritable scène sociale sur la base de laquelle l'on pourrait décrypter la vie urbaine du Grand Lomé et du Greater Accra. Toutefois, des questions méritent d'être clarifiées : quelles sont les limites (officielles et officieuses) de leurs façades maritimes ? De manière plus claire, qu'appelle-t-on plage ? Comment et par rapport à quoi la situe-t-on ? Qu'était-elle et qu'est-ce qu'elle n'est plus aujourd'hui ?

La plage : entre limites officielles et limites officieuses

Avant d'exposer ce que pensent les personnes interrogées de l'objet d'étude, il semble bienséant de revenir sur la définition du concept même de plage, de son étendue, des acceptions aussi bien profanes qu'averties qui l'entourent. Les limites officielles définies par l'État sont quelques fois différentes de celles que vivent et perçoivent les Grand-Loméens et les Ghanéens. Ainsi, officiellement, la façade maritime du Grand Lomé s'étend entre la frontière Togo-Ghana à l'ouest, la commune du Golfe 6 dont le chef-lieu est Baguida à l'est et le boulevard de la République au nord. Elle s'étend sur 23,5 km à vol d'oiseau. Aujourd'hui, compte tenu de la décentralisation, trois communes ont pour limite naturelle l'Océan atlantique. Il s'agit des communes Golfe 1, Golfe 4 et Golfe 6. La conception qu'en font certains habitants diffère totalement de celle de l'État et de ses experts. Cela se dévoile dans les termes employés par certains partenaires de cette recherche. L'histoire du Togo nous apprend que les hôtels *Le Bénin* et *La Paix*, pour ne citer que ceux-là ont été bâtis dans le sable de l'océan atlantique. Cependant ces hôtels se trouvent dorénavant au-delà du boulevard de la

République. Kodjoviakope, Adawlato et Ablogame qui sont des quartiers à proximité de l'océan atlantique aussi. Finalement, comment délimitons-nous la plage dans ce travail ?

La plage est considérée dans une double acception : avant et au-delà du boulevard de la République en ce qui concerne le Grand Lomé. Ceci s'est imposé à partir des entretiens réalisés auprès de certains historiens et grâce à la littérature existante. La gloire passée de la plage se donne encore à voir dans les vieux bâtiments de l'ancien ministère de la justice ou du palais des gouverneurs (réhabilité)⁸³. Ce sont les restes de la colonisation que l'on peut considérer à dessein comme un patrimoine culturel matériel. Cette sous-partie engage la réflexion entre l'espace tel que conçu par les bâtisseurs et penseurs de la ville et l'espace tel que le vivent et le pratiquent les habitants. Il y a donc déphasage entre le perçu et le vécu. Si nous partons du principe que la plage qui attire notre intérêt est comprise entre la mer et le boulevard de la République, nous admettons que ce sont les loisirs uniquement qui nous intéressent. Mais, si nous acceptons en ce qui concerne la partie ouest du port autonome de Lomé, alors il importe aussi de s'intéresser à la plage en tant que lieu d'habitation. Vu que le village de Kodjoviakope et le quartier administratif ont été construits sur le sable de mer. Ces deux versants constituent les deux faces du même objet. C'est aussi le cas des quartiers comme Jamestown, Dansoman, Labadi et Krokobite au Ghana. Le Greater Accra Metropolitan Area dont la ville d'Accra est le point de départ a été également fondé sur le sable par ses premiers occupants. La plage est avant tout un lieu commercial et résidentiel, un espace approprié et habité. Les photos suivantes montrent deux vestiges du temps colonial togolais et ghanéen.

⁸³ Suite à l'appel à projet lancé en 2012 sur la demande du président de la République, ce palais a été réhabilité et ouvert au grand public vers la fin de l'an 2019. Elle est le fruit d'un travail pluridisciplinaire. Plusieurs corps de métiers y ont participé : photographes, peintres, sculpteurs, géographes, sociologues, historiens, etc. Aujourd'hui, il porte le nom de « palais de Lomé ».



Photo 2: Palais de justice de Lomé. Source : Y. Marguerat, 1992

Photo 3: Phare de Jamestown. Y. M. Agbemedi, 2019

L'ancien palais de justice de Lomé construit en 1926, porte aujourd'hui le nom de tribunal commercial de Lomé. Il a fait l'objet d'une rénovation qui ne l'a pas été défiguré. Un autre palais de justice a été construit près des quartiers de l'Ambassade de France. Sur la photo, on remarque bel et bien qu'il fut érigé sur le sable marin, la plage. Sa façade est faite de neuf (9) petites arcades soutenues par des piliers relativement grands. L'entrée s'ouvre sur des marches. De part et d'autre du premier niveau, c'est-à-dire le rez-de-chaussée, deux escaliers permettent d'accéder au niveau supérieur. Le phare de Jamestown, date pour sa part, de 1871. Il n'a pas non plus vraiment changé. Ces deux monuments symbolisent la puissance et l'assise coloniales. L'une des premières fonctions de la plage était donc de servir de support, de contenant à l'architecture coloniale. Dans le cas ghanéen, la plage se limite à l'espace compris entre la mer et la terre et se situe avant le boulevard Cleland Road, qui mène à Teshie et à Labadi. Avant d'aborder les représentations sociales des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra, il est intéressant de faire cas du profil de ses usagers.

Figure 3 : Profil des enquêtés

<p>Grand Lomé</p> <p><u>Age</u> : entre 17 et 55 ans <u>Sexe</u> : féminin, masculin Sexe masculin plus représenté 46 contre 13 <u>Nationalité</u> : 55 Togolais et 1 Ghanéen <u>Profession</u> : élève, étudiant, entrepreneur, consultant, médecin, technicien, environnementaliste, enseignant-chercheur, architecte, juriste, couturière, secrétaire, etc. <u>Quartiers de résidence</u> : Bè, Adidoadin, Totsi, Agoè-Télessou, Adakpamé, Kelékougan, Bè-Klikamé, Adéwi, Adidogomé, Vakpossito, Tokoin-Doumassesse, Baguida, Avédji <u>Communes</u> : Golfe 1, Golfe 2, Golfe 3, Golfe 4, Golfe 5, Golfe 6, Golfe 7, Agoè-Nyivé 3 <u>Revenu mensuel moyen</u> : 101 158 F CFA</p> <p>Greater Accra</p> <p><u>Age</u> : entre 21 et 53 ans <u>Sexe</u> : féminin, masculin, Sexe féminin plus représenté (32 contre 26) <u>Nationalité</u> : 58 ghanéens et 1 togolais <u>Profession</u> : Etudiant, chauffeur, homme d'affaires, cuisinier, coiffeuse, policier, comptable, enseignant, styliste, concierge, secrétaire, couturière, infirmière, commercial, musicien, vendeur, etc. <u>Quartiers de résidence</u> : Krokobite, Zamerline, Ashiamam, Jamestown, Chokor, Teshie Nunga, Ayimensah, Dansoman, Awoshie, Mamprobi, Bortianor, Okaikoi South, Labadi, Ashiedu, etc. <u>Municipalités</u> : Ablekuma Central, Ga West, Ablekuma West, Ablekuma South, Ayawaso North, Adenta, Accra metropolitan Assembly <u>Revenu mensuel moyen</u> : 947,5 cedis soit 62.931 F CFA</p> <p style="text-align: right;">Source : Données de terrain, 2021</p>

Cette figure montre que les usagers de la plage sont relativement jeunes dans le Grand Lomé et le Greater Accra. Dans le Grand Lomé, le sexe masculin est le plus représenté dans l'échantillon accidentel, tandis que dans le Greater Accra, c'est plutôt le sexe féminin. Les catégories socio-professionnelles sont variées : on a des fonctionnaires, des artisans, des entrepreneurs, etc.

3.1. Les représentations sociales de la plage dans le Grand Lomé

Nous préférons « représentations sociales » à « représentations collectives » pour signifier qu'elles sont dynamiques et évolutives. Pour S. Moscovici (2003, p.88), « la dynamique de la représentation compte davantage que son caractère collectif ». Ce qui permet de les aborder tant sur le plan individuel que sur le plan collectif, et de confronter les représentations

actuelles de la plage à celles qui prévalaient dans le temps. Les paysages urbains ne sont pas neutres : ils découlent des représentations des acteurs aussi bien à l'échelle micro que macro.

De fait,

- Les représentations jouent sur les paysages, car tous les acteurs de la ville tentent de mettre, selon leurs moyens et à leur échelle (au moins celle de la maison), les paysages en conformité avec leurs images.
- Les représentations jouent sur les pratiques car on ne se comporte pas de la même façon dans la ville selon l'image que l'on en a.
- Les représentations jouent sur les politiques puisque, on vient de le montrer, elles sont le reflet d'une certaine image de la ville. (P. Gervais-Lambony, 1994, p.451)⁸⁴

L'espace social est un « espace physique et matériel, occupé et traversé par les individus en mouvement, espace dans lequel s'incarne et se représente la société » (S. Gravereau et C. Varlet, 2019, p.5)⁸⁵. L'espace représenté est fait de symboles et d'images perçus ou vécus. Une clarification des concepts de représentations de l'espace et l'espace des représentations s'impose toutefois pour bien comprendre notre démarche. Le premier est relatif aux perceptions et aux croyances liées à l'espace alors que le second se réfère au travail de conception que font les architectes, les géomètres, les urbanistes, les techniciens de la ville alors la seconde est relative au vécu quotidien des citoyens. La plage est soit un espace de vie soit un espace de passage et pour ce faire revêt plusieurs sens. Pour certains, il est un lieu ; pour d'autres un non-lieu. L'un ou l'autre (lieu et non-lieu) dépendent du temps de l'espace et des perceptions du citoyen (C. C. Aholou, C. A. Mawussi, Y. M. Agbemedi, 2017, p.141). L'espace en soi n'a pas une grande valeur, c'est le sens qu'on lui prête qui le hisse à un niveau supérieur : celui de lieu. À ce propos, « l'espace se transforme en lieu lorsqu'il acquiert une définition et un sens » (Y-F. Tuan, 2006, p. 138). Les représentations sociales sont au fondement de l'espace social, de sa production et sont portées par des acteurs aux croyances et parcours divers. Ce qui donne lieu à une légion de perceptions. Elles peuvent être associées ou non à des besoins. Et cet espace peut être l'objet d'enjeux réels et forts.

3.1.1. La plage vue par les habitants du Grand Lomé

⁸⁴ Voir Gervais-Lambony Philippe, 1994, *De Lomé à Harare, le fait citoyen*, Paris, Karthala-IFRA.

⁸⁵ Gravereau Sophie et Varlet Caroline, 2019, *Sociologie des espaces*, Paris, Armand Colin, p.240.

Le terme « habitants » englobe ici tous les acteurs de la ville : des simples citoyens aux organes déconcentrés de l'État central. Cette conception s'aligne sur l'opinion du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé. Il s'agit pour ce document d'urbanisme d'un groupe formé par les acteurs étatiques centraux que sont les ministères, les acteurs locaux (Communes et les services déconcentrés de l'État : préfectures), la société civile (CDQ, associations, groupements, etc.), les opérateurs privés (promoteurs immobiliers, culturels, industriels, etc.), les partenaires techniques et financiers (bailleurs de fonds tels que l'AFD, la BOAD, etc.) et les populations bénéficiaires (citadins) (AGETUR, 2015, p.145-138). À cet effet, dans sa réalisation, la participation active des acteurs fut prônée. Aujourd'hui, la participation fait partie des grands principes de l'action publique en milieu urbain (O. Legros, 2008, p.7)⁸⁶. Mais « participation » reste encore un mot creux dans sa praticité en ce qui concerne notre sujet. Beaucoup d'enquêtés ont d'ailleurs évoqué l'absence de consultation et de consensus dans la gestion de la plage. Tous les acteurs excepté les bailleurs de fond ont été sollicités au cours de l'enquête qualitative. L'anonymat fut préconisé telle que la méthode qualitative le recommande. Par ailleurs, la plage revêt différents sens pour ses usagers.

Plusieurs croyances entourent le concept de « plage ». Elles sont négatives et positives. Les extraits d'entretien qui vont suivre constituent la façon dont certains *Grands Loméens* se représentent la plage. Les conceptions sont variées partant d'une définition géographique à des considérations personnelles qui sont le fruit d'expériences personnelles et/ou collectives. « Les postulats de l'Analyse phénoménologique interprétative (API)⁸⁷ stipulent que l'expérience vécue par chacun détient des richesses spécifiques à faire émerger, car l'expérience façonne la compréhension de la réalité. Dès lors, il existe autant de réalités que d'yeux pour les voir (M-J. Girard et *al.*, 2015, p.13) ». Les entretiens ont été réalisés auprès de jeunes et d'adultes c'est-à-dire d'individus âgés de moins de 50 ans et de séniors (plus de 50 ans). La question posée est celle-ci : que représente à vos yeux la plage ? Les réponses sont catégorisées pour une meilleure lecture des choses.

⁸⁶ Legros Olivier (sous la direction de), 2008, *Participations citoyennes et action publique. Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jérusalem, Sanaa*, Paris, Éditions Yves Michel.

⁸⁷ L'Analyse phénoménologique interprétative est une approche purement qualitative qui s'appuie sur l'expérience vécue de tous les participants à une enquête. L'enquêteur et les enquêtés sont concernés. Elle permet de remettre en cause la subjectivité des deux parties et d'en tirer une meilleure partie. « L'API repose notamment sur l'expérience même des chercheurs, autant que sur une analyse qui rende justice à la co-construction entre l'expérience subjective des chercheurs et celle des participants de la recherche (M-J. Girard et *al.*, 2015, p.10).

Espace géographique

Tout espace physique est délimité dans le temps, c'est-à-dire qu'on peut le situer ou s'orienter par rapport à lui. On peut le voir, le sentir et le toucher. Les définitions proposées mettent en relation deux choses : la terre/le sable et l'eau.

« La plage est un lieu de rencontre entre le littoral et la mer ».

« C'est un espace sablonneux qui borne la mer lorsqu'on vient sur la terre ferme. Il marque la frontière entre la terre et la mer. »

« C'est une interface entre la terre et l'eau. »

« C'est une grande étendue d'eau. »

Espace de divertissement

Dans le Grand Lomé, la question des loisirs est omniprésente chez les citadins. Une ville doit être résiliente non seulement par rapport aux changements climatiques mais aussi par rapport à tout ce qui touche aux loisirs. Loger, employer, déplacer et divertir sont les maîtres mots d'une bonne gouvernance urbaine. Pour la Charte d'Athènes (1933), les fonctions de l'urbanisme et par extension de la ville sont habiter, travailler, se recréer et circuler. Se divertir, c'est s'amuser, occuper son temps libre. Une grande majorité des personnes interviewées considèrent la plage comme un lieu de divertissement qui se substitue aux espaces de loisirs et de détente « insuffisants »⁸⁸. L'image de la plage est très souvent associée aux loisirs. Voici quelques lignes qui expriment les diverses conceptions des enquêtés :

« Pour moi, la plage est un espace de convivialité. Mes copines et moi avons pris l'habitude d'organiser nos rencontres ici. Et puis, regardez les autres aussi. Vous-même vous voyez non ? Les gens sont contents. Ils sont en famille. Mais c'est aussi un moment de discussion. On parle de nos copains, du boulot, on se moque des gens aussi. Et puis, cela nous permet de nous éclater entre filles. Voilà. »

« La plage est un lieu de divertissement et de rassemblement de la population qui permet de regarder la mer et de profiter de son temps libre. »

« C'est un lieu de détente, un lieu qu'on peut visiter lorsqu'on a une panne d'inspiration »

« La plage est un lieu de plaisir, de rencontre, de détente, ... de concentration aussi. C'est là que je vais quand j'ai des soucis. »

⁸⁸ Nous reviendrons sur cet adjectif dans les lignes qui suivent.

« Pour moi, c'est un lieu de fête. J'y vais souvent pour fêter. »

« Quand je pense plage, je pense distraction. »

Espace culturel

D'après le dictionnaire en ligne *Reverso*, le culte est une cérémonie, un hommage rendu à un dieu, à une divinité. Par extension, il désigne la religion. Considérant qu'il y ait plusieurs dieux ou divinités, la religion peut être pratiquée de plusieurs façons dans les lieux spécialisés. Par exemple, le culte catholique se passe dans une église, le culte musulman dans une mosquée et le culte vodun dans un couvent. De nos jours, cette façon d'examiner les choses semble erronée, car ces cultes se sont déplacés soit dans un monde virtuel sur les réseaux sociaux soit sur des espaces autres tels que la plage. La conception selon laquelle l'environnement de la plage peut être utilisée à des fins pareilles n'est pas nouvelle. Depuis très longtemps, le vodun ou l'animisme se l'est appropriée : elle a pendant longtemps été le lieu où se font des sacrifices aux dieux et déesses de la mer, *mamiwata*⁸⁹ en l'occurrence. Au Bénin, pays voisin du Togo, la loi de Janvier portant sur la fête du vodun a été promulguée en 1997. Elle est célébrée sur la plage de Ouidah devant la Porte du non-retour⁹⁰. Il s'agit d'un festival organisé dans le but de « ressouder les liens avec la diaspora négro-africaine de par le monde et pour remettre à l'honneur un héritage culturel » (E. K. Tall, 1995, p.797)⁹¹. Dans le Grand Lomé, c'est surtout les cultes chrétiens qui pullulent sur la plage. Mais à Aného, ville située à une quarantaine de kilomètres de Lomé, est organisé depuis 2006 le Festival des divinités noires qui dévoile les différentes facettes de la tradition togolaise. Le bouddhisme est aussi une religion qui prend de plus en plus place dans le Grand Lomé. Certains de ses adeptes choisissent la plage pour une meilleure visibilité et audience.

Encadré 6 : Expérience yogi

Au cours d'une journée d'observation, nous avons rencontré un groupe de personnes. Ils étaient 6 ou 7 à notre arrivée (je fais ce travail avec un ami de sexe masculin pour des questions de sécurité). Trois messieurs de taille moyenne dirigeaient la séance du Sahaja Yoga : deux d'entre eux s'occupaient à

⁸⁹ Sirène, déesse de la mer.

⁹⁰ C'est un édifice réalisé sur la plage de Ouidah et qui symbolise et rappelle en quelque sorte l'esclavage qu'a connu le Bénin. Il est dit que près de 2 millions de Béninois voire plus ont été obligés de prendre la mer. À cette occasion, les descendants afro-américains des États Unis, des Antilles, du Haïti, etc. Viennent se ressourcer, retrouver et faire corps avec leurs racines.

⁹¹ Tall Emmanuelle Kadya, 1995, « Dynamique des cultes voduns et du christianisme céleste au Sud-Bénin » in *Cahier des sciences humaines*, vol.4, n°31.

exercer avec des inconnus, ceux qui s'intéressaient à leur activité alors que le dernier s'assurait de l'accueil des nouveaux arrivants. Deux autres messieurs étaient assis sur le sable en train d'exécuter les suggestions du moniteur (puisqu'il commandait ce qu'il faut faire : fermer les yeux, se concentrer, mettre la paume de sa main sur la tête, etc.). Tantôt les mains du moniteur étaient derrière tantôt en haut pour faire surgir l'énergie du corps. Il faisait Derrière, il fait tourner ses poignets de haut en bas. En haut, il imposait d'une certaine manière sa main sans la poser sur la tête. Une affiche de forme rectangulaire a été plantée dans le sable à l'aide de fils apparemment solides. Nous lui faisons face. Les postures à adopter y sont indiquées. Un prospectus nous a été remis à la demande.

Extrait du journal de terrain.

D'un autre côté, les personnes interviewées ont fait part de leurs représentations en ces termes : la plage,

« C'est un lieu de culte, puisque les gens y vont parfois pour se faire baptiser, faire des sacrifices ou des rituels. »

« C'est un espace libre fréquenté par beaucoup de personnes. Il est l'espace idéal pour rencontrer les gens et pourquoi pas convertir les âmes. »

« C'est un espace de visibilité. Et pour cela, nous venons ici pour apprendre à ceux qui le veulent cette religion. L'adhésion est volontaire. Nous n'obligeons personne. »

Espace d'expression citoyenne

L'histoire de la plage est une histoire politique. Considérant l'après-indépendance du Togo et plus concrètement le début des années 1990, le caractère politique du littoral s'est progressivement imposé à côté du caractère divertissant qu'il revêt. On peut même y tâter le pouls politique des citoyens à certains moments de l'année. Ainsi, l'espace public se présente comme une opportunité de construction de la citoyenneté mais également comme un révélateur du développement démocratique (J. Borja, 2007, cité par C. Morel, 2016, p.4)⁹².

À ses débuts, le sport était un moyen d'expression de la jeunesse togolaise :

« Le sport à la plage le dimanche est venu petit à petit avec l'évolution. Ça a pris un engouement avec la période de grève illimitée. Parce qu'on s'est rendu compte qu'avec ce système de déjà frappés, les jeunes se disent... mais il faut qu'on se prépare. Ça a contribué à une sorte de cohésion et donc les gens se sont organisés dans chaque quartier. C'est une riposte qui s'est formée pour se défendre contre la barbarie politique en hausse. Au lieu de

⁹² Camille Morel a soutenu sa thèse de doctorat en 2016. Le titre est « L'aménagement des espaces publics : objet de débat et d'antagonismes. Le cas des parcs Lezama et Micaela Bastidas à Bueno Aires », Université Paris Est, Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace, Urbanisme.

jeter les pierres comme les Ekpemog, ils quittent leurs quartiers pour venir à la plage. Et puis, tu vois... ils ont acheté les tam-tams pour la musique, etc. »

Ce mode d'expression prend d'autres formes de nos jours. L'on fait face plutôt à une massification des clubs sportifs. Les ayant approchés, il en ressort que le but premier était effectivement de défier l'État. Ces pratiques et représentations ont entre-temps évolué.

« Je viens à la plage pour faire du sport non pas parce que je ne pourrai pas le faire tout seul mais à cause de l'ambiance bonne enfant qui règne. Il y a de la musique... et puis le fait de le faire ensemble comme un même corps. Vous savez au-delà de tout cela, il y a la solidarité qui nous lie. Grâce à ce groupe, j'ai pu connaître le Bénin voisin. Il nous arrive aussi d'organiser des soirées ou de porter main forte à un membre qui est dans le besoin. Comme moi, beaucoup sont venus pour le sport mais ont compris qu'on pouvait avoir quelque chose de plus : la fraternité. »

Espace commun

Le territoire est « un milieu... un néo-écosystème dynamique qui se comprend et qui se fabrique dans la longue durée ; un produit collectif, issu de rapports sociaux complexes, qui amènent à la construction d'un paysage, à des formes de savoirs et à des règles de reproduction » (S. Fiori et A. Magnaghi, 2018)⁹³. Le territoire est tout un espace physique qui se produit et se construit à partir de rapports sociaux. Il n'est nul territoire qui ne se rattache à une identité, à une communauté. L'espace construit se transforme au fil du temps en un bien commun pour lequel on revendique des droits voire une reconnaissance, un patrimoine à réinventer, à reproduire. Un espace commun est à la fois physique, défini par un territoire, et symbolique, défini par des réseaux de solidarité (D. Wolton, 2006)⁹⁴. Ce « faire territoire⁹⁵ » est palpable dans la communauté de Kodjoviakope. Il nous a semblé cohérent d'employer le terme « communauté » dès les premiers entretiens dans ce quartier du Grand Lomé pour désigner cette unicité des besoins, des représentations. La communauté est une forme de vie sociale caractérisée par une unité absolue qui exclut la distinction des parties (É. Durkheim, 1889, p.4)⁹⁶. Les traits qui distinguent la communauté d'une autre, constituent les éléments de l'identité de ladite communauté et par ricochet son identité spatiale qui est un « type de

⁹³ Fiori Sandra et Magnaghi Alberto, 2018, « Les territoires du commun. Entretien avec Alberto Magnaghi » in *Métropolitiques.eu*

⁹⁴ Wolton Dominique, 2006, « Le service public, au-delà des vertiges de la technique et des marchés, Rapport pour l'Union européenne de radiodiffusion. » <https://www.wolton.cnrs.fr/spip.php?article67>

⁹⁵ Baudin Gérard et Bonnin Philippe, 2009, *Faire territoire*, Paris, Éditions Recherches.

⁹⁶ Durkheim Émile, 1889, *Communauté et société selon Tönnies*, Éditions électronique, Les classiques des sciences sociales.

rapport entre les individus et/ou les groupes et les lieux géographiques (M. Stock, 2006, p.145)⁹⁷. La participation citoyenne nécessite un préalable. Il doit consister à envisager et surtout accepter que la plage soit la propriété de tous.

« Nous ne voulons pas qu'on parle de nous. Nous avons même procédé à des démarches mais faute d'argent, nous n'arrivons pas à atteindre nos objectifs tel que l'aménagement d'espaces verts. Pour nous, la plage est un espace qui nous appartient à tous. »

« Je pense que la plage est un bien dont nous devons tous prendre soin. Il est à nous tous. Nous avons pris l'engagement de faire le nécessaire pour qu'elle soit plus agréable. »

Espace de travail

Selon Le Robert⁹⁸, le travail est un ensemble d'activités manuelles ou intellectuelles exercées pour parvenir à un résultat utile déterminé. Il peut aussi s'agir d'activités professionnelles ou domestiques. Il peut être rémunéré ou non. Derrière l'idée de travail, il y a un espace, un objectif, un moyen et un résultat attendu. Donc, c'est une action rationnelle. De fait, elle constitue pour certains un espace de travail.

« Pour moi, plage rime avec commerce. La dernière fois que j'étais à la plage, c'était en 2018. Et c'était à la plage de Kodjoviakope dans le cadre d'une excursion organisée par l'Université de Lomé. Et donc, moi et un ami y étions pour des activités commerciales. Pendant que les autres s'amusaient, nous, nous travaillions. »

« Après ma licence à l'Université de Kara, je suis venue à Lomé où il fallait survivre. Du coup, j'ai intégré une équipe de photographes. Donc les dimanches soir comme ça, nous, on allait pour photographier les gens qui viennent se réjouir. Il m'arrive de contempler, d'échanger avec les gens. J'y vais quand il y a fête de la bière aussi. En gros, je vais à la plage non pas par plaisir mais pour chercher de l'argent. »

Comme on peut le voir, l'espace de la plage est une ville en miniature, car elle est polyfonctionnelle et rassemble quasiment toutes les fonctions assignées à une ville. Plusieurs pratiques se réunissent pour créer un espace particulier. Et l'on peut affirmer que chacun y trouve son compte. Elle suscite beaucoup de réactions lorsqu'on l'évoque. L'expérience de la ville...est un parcours mêlant différentes séquences temporelles et spatiales (C. Revol, 2016). Les propos suivants proviennent de séniors, des participants à l'enquête qualitative de plus de

⁹⁷ Stock Mathis, 2006, « Construire l'identité par la pratique des lieux » in *Chez nous. Territoires et identités dans les mondes contemporains* (sous la direction d'Alessia de Biase et Rossi Cristina), p. 142-159.

⁹⁸ Nous avons consulté Le Robert dico en ligne.

50 ans. Leur conception de la plage ne diffère pas totalement de celle des jeunes. Elle est coincée entre deux périodes : avant et après 1990.

3.1.2. Un espace nostalgique : entre désir, peur et affront de l'autorité parentale

Les séniors comme nous les nommons sont ceux qui sont nés avant les indépendances. Ils portent un autre regard sur la plage. Parlant de l'étonnement qu'a suscité cet environnement à la fois hostile et désirable, ils se rappellent leur première fois, leurs sensations, et leur plaisir devant ce donné naturel. Les croyances concernant la plage étaient plutôt en sa défaveur ; elle est sauvage et destructrice, infestée de brigands et provoquait de ce fait une grande méfiance. Dans cette veine, Y. Marguerat (1999, p. 18) écrit ceci :

Au commencement était la barre... Tout au long de l'interminable plage, sans cesse mouvante, les vagues viennent rouler violemment, obstacle constant et redoutable au passage des hommes... Jusqu'au troisième quart du XIX^e siècle, la partie du littoral ou s'élève aujourd'hui Lomé était la zone la moins active et la plus hostile de la côte (« plage infestée par des brigands). »

Cette réalité n'a pas vraiment changé à ce jour. La plage est toujours l'espace naturel des brigands, de personnes désœuvrées qui survivent grâce à la violence. Les Grands Loméens en ont conscience et prennent de cette façon leurs précautions. Deux grandes raisons d'après cette citation amenaient les parents à interdire la fréquentation de ce lieu à leurs enfants : le phénomène de la barre⁹⁹ et les malfaiteurs. Mais ces interdits n'enlevaient rien à l'envie de découvrir ce territoire hostile mais désirable. L'expérience de la plage suscite des souvenirs enfouis aussi bien chez les jeunes que chez les séniors. Chaque fois que nous leur demandions de nous parler de la plage, un sourire s'affiche sur leur visage. C'est dire qu'en parler est synonyme d'émotions pour la plupart joyeuses.

Je suis né en 1949 à Lomé dans le quartier Adawlato près de la cathédrale, entre la rue Belgique et la rue Alsace Lorraine. Je suis donc né près de la mer. J'allais m'y baigner avec des amis malgré l'interdiction des parents. Lorsque j'avais environ sept ans, j'allais à la plage avec mes sœurs qui me mettaient au dos. Et à l'époque, des places étaient aménagées pour les usagers de la plage pour qu'ils puissent s'y asseoir et prendre de l'air devant l'ancienne présidence. Il y avait plus de Blancs que de Togolais. Les Togolais qu'on y retrouvait sont ceux qui revenaient de l'étranger. Nous autres, les parents nous ont défendu d'aller près de la mer à cause du phénomène de la barre.

⁹⁹ La barre est « une succession de hautes lames qui déferlent violemment à quelque distance du rivage » (H. Henry, 1908, p.98). On en distingue deux types : marin et estuaire. En termes simples, il s'agit de hautes vagues composées de sédiments (par exemple le sable) et d'eau très fortes.

Le propos qui suit est celui d'une femme qui pour les raisons évoquées plus haut considère la plage malgré son âge avancé comme un espace toujours hostile.

Je suis née à Atakpamé plus précisément à Agbonou à l'entrée de la ville en 1956. Je suis venue à Lomé pour la première fois en 1973. Bien sûr, je suis allée admirer la mer. Ce qui m'a le plus marqué, c'est l'étonnant accord entre la couleur de l'eau et du ciel, donnant lieu à un parfait décor. On a ensuite fait le tour de la plage : de l'ancienne présidence au port autonome de Lomé. Après, je suis revenue en 1978 où j'ai logé au quartier Kodjoviakope pendant quelques jours alors que je me faisais établir certaines pièces administratives dans le cadre de mon entrée à l'École Nationale des Instituteurs (ENI). Je ne suis plus retournée à la plage après ma visite. En 1981, je suis venue m'installer définitivement à Lomé car j'y fus affectée en tant qu'institutrice. Je me suis établie dans le quartier de Hanoukope. J'y ai vécu pendant un an. Après, je suis allée dans le quartier Adjololo. Et à l'époque, j'étais en location et dès que les enfants sortent et tardaient à rentrer, l'on se demandait : « ou bien sont-ils allés à la plage ? Parce que nous avons peur qu'ils meurent noyés. Ce n'est pas comme aujourd'hui où tout le monde peut aller à la plage. On avait peur et à moindre geste, l'eau t'emporte hein ! Nous interdisions formellement à nos enfants qui allaient au lycée de Kodjoviakopé d'aller près de la mer. Je crois que ce sont les voyages des Togolais à l'étranger qui ont entraîné un changement de mentalité vis-à-vis de la mer. Là-bas, ils ont vu que les gens font de la plage un lieu de plaisir. Du coup, quand ils reviennent à Lomé, ils se font accompagner par leurs proches. Ce qui fait que finalement, le phénomène s'est amplifié et est devenu monnaie courante.

Une chose apparaît certaine : la plage est un objet géographique de désir (J. Lageiste, 2008)¹⁰⁰.

Je suis né en 1949. Mon père n'aimait pas que j'aille sur la plage. Moi, je fuguais pour aller aider les pêcheurs. Quand les piroguiers vauquaient à leurs occupations sur la mer, j'y allais avec eux. Ils m'attachaient leur gros fils et je nageais jusqu'au large. Je vous parler des années 1960 précisément 1963-1964. À l'époque, il n'y avait pas de voleurs. Nos mamans faisaient sécher leurs poissons sous le soleil, personne ne les touchait jusqu'à ce qu'ils sèchent. Mais de nos jours, dès que c'est fait, les jeunes du quartier viennent voler tout ce qui est étendu par terre.

3.1.3. Un espace à réinventer

Aujourd'hui, on a quelque chose de joyeux mais il reste encore à faire. Si seulement on avait l'accord de l'État, on serait parmi les meilleurs. Nous nous réjouissons de l'amélioration que connaît le visage de la plage même si ce n'est pas encore ça. Aujourd'hui, si les gens viennent visiter notre plage, c'est que nous avons donné.

L'espace quel qu'il soit a besoin d'être réinventé afin de se maintenir dans le temps, de s'adapter et de se confronter aux nouvelles dynamiques sociales et urbaines. De manière concrète, il s'agira de le moderniser, de le rendre plus attrayant. La ville n'est plus de nos jours cet espace aux réalités subies. Les citoyens ne sont plus de simples récepteurs mais des acteurs à part entière. À cet effet, leur espace du quotidien se transforme au fur et à mesure que leurs

¹⁰⁰ Lageiste Jérôme, 2008, « La plage, un objet géographique de désir » in *La plage, un territoire atypique*.

rapports à la ville changent. L'espace-temps est pris en compte entièrement pour se conformer à des besoins. Ceci dit, la ville devient l'image de ceux qui l'habitent, la créent de manière quotidienne et technicienne. Soient-ils à un niveau de décision central ou local. La réinvention de l'espace consiste donc à le réadapter continuellement. Si le président du CDQ affirme « qu'il reste encore à faire », c'est d'abord parce que l'aménagement de la plage de Kodjoviakope ne répond pas totalement à leurs attentes, et donc nécessite encore d'autres formes d'appropriation qui reflètent réellement leurs désirs. Plus loin dans l'entretien, il déplorera le silence de la municipalité vis-à-vis de leurs suggestions. Mais on en parlera plus tard dans la partie consacrée aux acteurs.

La plage doit être réaménagée pour qu'elle soit plus agréable. On doit la penser de telle manière qu'elle puisse accueillir les pauvres et les riches. Je pense que les bars implantés sur la plage sont importants pour sa valorisation et la vie urbaine. Je suis content de la nouvelle image qu'elle renvoie.

Pour ce participant, la plage ne devrait pas être vide mais aménagée de sorte que les riches et les pauvres puissent coexister. Un espace où les différences peuvent se réunir, un espace qui constituerait un trait d'union entre les couches sociales. Mais cet objectif ne pourrait être atteint que si un travail de fond est fait, un travail qui consiste à refaire une beauté à la plage. Qui dit réinvention dit réappropriation mentale qui est une forme de représentation abstraite qui pour prendre corps doit se traduire en actes. Réinventer la plage, « c'est faire mieux que ce qui est fait actuellement ». L'extrait d'entretien suivant évoque la vision des penseurs de la ville :

Il y a beaucoup de choses à faire aujourd'hui en ce qui concerne la plage. Les initiatives ne manquent pas. Mais le cycle du projet ici ne suit pas son cours normal. Plusieurs projets auraient pu voir le jour si c'était le cas. Ceux qui sont exécutés sont insuffisants et méritent d'être bien suivis... Un projet qui m'avait vraiment intéressé est celui qui a permis de planter de nouveaux cocotiers. J'avais fait une présentation en 2014 au siège de la Banque Mondiale à Washington sur le Togo. J'avais mis des photos de la plage avec des cocotiers. Ils attirent les gens. Mais il faut voir ce qui est à l'intérieur. En fait, il y a deux catégories d'utilisateurs : ceux qui viennent à la plage pour se divertir et ceux qui en font leur maison. C'est le deuxième groupe qui est mon problème. Mais nous ne pouvons pas non plus nous mettre à les déguerpier comme cela parce qu'il y a d'autres réalités derrière. Je vais vous raconter ceci : au cours d'une intervention, nous avons rencontré un jeune homme. Nous l'avons abordé et sommes rendus compte que c'était un bachelier. Il a plu ce jour-là et il avait ses effets tout mouillés. Nous avons cru qu'il mentait quand il nous a dit qu'il venait de réussir au bac. Ayant demandé à voir sa carte d'identité, nous nous sommes rendus compte qu'il ne mentait pas. L'idéal, c'est d'arriver à un stade où celui qui vient à la plage sait qu'il reviendra et doit le maintenir propre. Il s'agira également de mettre en place une structure d'accueil pour les sans-abris.

L'image mise en avant par les autorités locales est celle d'une plage parsemée de cocotiers qui lui assurent sa beauté et non investie par des personnes indésirables (ici les sans domiciles fixes, les sans-abris, les brigands, les portefaix, etc.). Au-delà du souhait de faire de la ville et surtout de la plage un lieu attrayant, d'autres considérations (des conflits par exemple) peu négligeables entrent en jeu. Les solutionner sera un prérequis à la réussite quasi-totale des projets urbains. D'une part réinventer l'espace, c'est repenser la ville dans son ensemble et d'autre part repenser sa production. Cela consistera à inclure de manière effective tous les acteurs à la base surtout les comités de développement de quartier.

Nous nous sentons souvent écartés des décisions de l'État. Vous voyez le grand immeuble inachevé là, je ne pourrai pas vous entretenir là-dessus. Pourtant, c'est dans mon quartier. Nous étions là un jour et les représentants du projet sont venus nous informer qu'ils sont sur le point de construire un immeuble. Il y a d'autres immeubles derrière. C'est comme ça qu'ils s'y étaient pris aussi. Ils ont commencé mais ne l'ont jamais terminé. Nous ne savons pas comment les propriétaires ont eu accès à la plage. Ni auprès de qui ils ont eu l'autorisation. En réalité, nous n'avons pas main mise sur la plage. C'est notre territoire mais... on ne s'est pas à qui ça appartient vraiment. Nous n'avons ni interlocuteur ni intermédiaire.

Lomé s'est construite à partir d'initiatives habitantes et pendant très longtemps sans l'intervention de l'État. Il s'agit d'une bottom-up à la togolaise. Mais aujourd'hui, les choses ont pris une autre allure. L'État s'est saisi de ce bien aux dépens des premiers propriétaires.

3.1.4. La plage vue par les habitants du Greater Accra

Cette sous-partie, est moins riche que celle qui la précède compte-tenu des difficultés liées à la survenue de la pandémie de COVID-19. Voici donc quelques extraits de verbatim et quelques résultats d'enquête par questionnaire. Pour la plupart des personnes enquêtées, la plage constitue un lieu dédié aux loisirs à savoir se promener, s'amuser avec des amis, jouer au football, nager par moment dans la mer, etc. Ces usages des plages reflètent des modes de pensées bien distincts.

Espace de loisirs

L'image de la plage est avant tout associée aux loisirs, au divertissement. C'est ce que traduisent les verbatims ci-dessous :

« The beach is a space different from other places. It is very important for the country. You can see by yourself that, all the people here, come to have fun. It's a leisure place. »

« The sea is nature. Personally, as an artist, after a long day in the studio, I come on the beach contemplate the sea, see the waves. It's refreshing. And I do need it. As an artist, nature means a lot for us. Sometimes, I come to play football apart from coming for my sad and sick friend. »

« Habituellement, je contemple la mer ou je me promène sur la plage. Et lorsque je viens, je vois des gens nager ou jouer au foot. Personnellement, j'ai peur de la mer. Et puis, je ne sais pas nager, donc, je ne m'y aventure pas. »

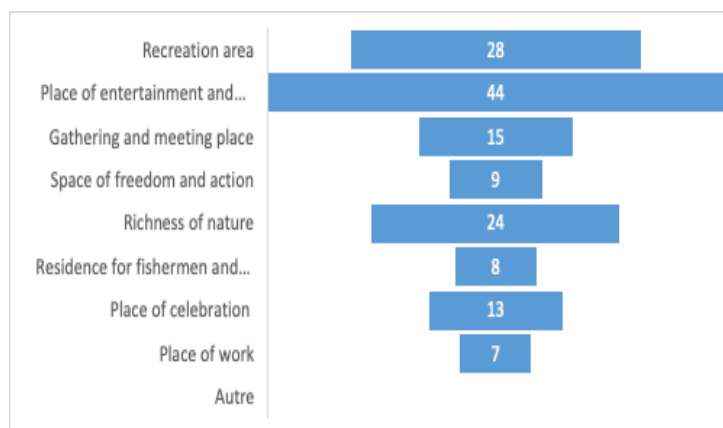
« When I have nothing to do or when I am sad, I come on the beach and swim. After that, I feel so happy and refreshed. So I do think it is a refreshing space we have to take care. »

« For me, beaches are essentially leisure places and tourism resource. Although, we have some leisure places in the country, beach remain the best of them and the one people visit more. Then, we have to work on it. »

« Pour moi, c'est le lieu privilégié pour passer un bon moment avec ses enfants. Par exemple, j'ai fêté mon anniversaire avec mes enfants à Bojo Beach. »

Ces mots hissent la plage à un niveau de loisirs élevé. C'est un espace social différent de tous les autres espaces de loisirs (à en croire les enquêtés), un lieu qui doit être forgé pour répondre à des besoins de divertissement et sur lequel il faut davantage travailler. C'est une véritable ressource pour le pays aussi bien pour ses habitants que pour les étrangers. Cette conception de la plage est confirmée par le tableau ci-après qui résume les réponses à la question « que représente pour vous la plage ? »

Graphique 1 : Répartition des enquêtés selon leurs représentations de la plage



Le questionnaire tel que conçu permettait le choix de plusieurs réponses. C'est pour cela que ce graphique donne l'impression d'un nombre important de répondants. Au total, 59 personnes ont été enquêtées au Ghana contre 56 au Togo. Ce graphique montre bien que la plage est avant considérée comme un espace de loisirs : 28 enquêtés pensent que c'est un lieu récréatif, 44 pensent que c'est un lieu de divertissement et de détente. Aussi, 24 le considèrent-il comme une richesse de la nature, 15 comme un lieu de rencontre et de rassemblement. Au-delà de l'aspect purement ludique du littoral, les Ghanéens se représentent autrement la plage. En voici quelques extraits :

Espace commun et conflictuel

« Je crois que dans le contexte de la pandémie du Covid-19, on ne doit pas faire débarquer des soldats qui ne font que bastonner les citoyens. Si les Ghanéens étaient bien informés, je ne pense pas qu'ils seraient en train de nager. Je crois que l'État doit faire un effort pour apporter l'information aux Ghanéens. Il a le devoir de s'assurer que tout le monde est bien informé avant de commencer à bastonner les gens. Ici, on a l'impression que l'État fait ce qu'il veut. »
(Extrait d'entretien, novembre 2021)

« Je ne suis pas du tout d'accord avec toi, je suis dans ce pays avant toi et les choses ne se passent pas toujours comme ça. Je crois sincèrement que l'État a demandé aux chefs de contrée d'informer les gens. Les Ghanéens sont très têtus. Je paris qu'ils étaient informés mais malgré tout, ils sont partis sur les plages »¹⁰¹.

L'information est un pan essentiel pour la gouvernance urbaine. Informer et être informé à partir des canaux de transmission de messages existants sont les deux facettes d'une même réalité. Alors que le premier répondant reproche à l'État de n'avoir pas informé ses administrés, le second table plutôt sur l'insoumission des Ghanéens à l'autorité étatique.

Lieu de travail

« Comme vous pouvez le voir vous-même, s'il faut parler de la plage, je dirai que c'est un lieu de travail. En tant que pêcheur, je viens pour y travailler. »

« Moi, je ne vais pas vraiment à la plage pour m'amuser. C'est mon lieu de travail. Les quelques jours de congés que j'obtiens par moment me permettent non pas de m'amuser mais de me reposer. »

« Pour moi, plage rime avec travail. Puisque c'est là que j'y travaille. Son vent et l'odeur qui s'en dégagent me rassurent. Je dirai que je suis comblée et bénie de travail au bord de l'océan. »

¹⁰¹ Ces deux entretiens ont été réalisés auprès d'une mère et de son fils, visiblement en désaccord par rapport à la gestion de la pandémie par les autorités ghanéennes.

La plage, un environnement en déclin

« The coastal area as beaches have to be protected from the waves of the sea. You can see by yourself that people here are in danger. So, for me, beach is a nature that we must protect. In that way, it represents for me, a place of leisure which must be protected so that it could continue to play that role. You see people are swimming and playing football... But, if there is no work, in two or three year this beach will disappear and all the houses around. » (Extrait d'entretien, novembre 2021)

Ce répondant admet le rôle social de la plage. Il rappelle toutefois que si rien n'est fait dans les prochaines années en matière de protection côtière, la plage ainsi que les maisons environnantes risquent de disparaître de la carte du Ghana.

3.2. Les modes d'habiter de la plage

Habiter, c'est se fixer, imprimer une partie de soi dans un espace ou des espèces d'espaces (G. Perec, 2000). Cela peut être une page, un bâtiment, un bureau, etc. En admettant qu'habiter c'est pratiquer, alors l'habitat peut être extrapolé à d'autres espaces comme la plage et non plus seulement à la chambre ou à la maison. Il ne fait plus uniquement référence à l'espace de vie mais à tout espace pratiqué, au lieu. La question de l'habiter permet d'interroger d'une nouvelle façon, c'est-à-dire en mettant au centre les pratiques des individus (M. Stock, 2006, p.215)¹⁰² et des groupes. Il faut le rappeler le point de départ de l'habiter, c'est l'appropriation de laquelle on ne peut le détacher. La pratique de la plage n'est pas chose nouvelle, mais les manières de se la représenter et de la façonner ont évolué. L'aventure de cette thèse, nous le rappelons ce travail est parti d'un constat de P. Gervais-Lambony (1994, p. 248), lequel est :

La plage est un espace de promenade gratuit, un lieu de rencontre où l'on profite en outre de la fraîcheur de l'air marin... Ce n'est pas toute la plage de Lomé qui sert de promenade mais seulement une partie située le long du quartier de Kodjoviakope et du quartier administratif. Le dimanche, la plage est noire de monde ; marchant ou assis, les Loméens de tous les quartiers, de tous les âges et de tous les milieux, viennent là pour se détendre... L'engouement massif pour la promenade sur la plage semble dater de 1988, c'est une distraction nouvelle et essentielle pour les Loméens.

¹⁰² Mathis Stock, 2006, « Pratiques des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter : pour une analyse triologique des dimensions spatiales des sociétés humaines » in *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 115-118, pp.213-230. ffhalshs-00716573f

Vingt-huit ans plus tard, cette image de la plage semble encore d'actualité puisqu'elle demeure le lieu de distraction le plus prisé dans le Grand Lomé, et ceci malgré les aires de loisirs en croissance. L'appropriation des plages du Greater Accra par les locaux ont par contre commencé depuis bien longtemps. La plage est habitée de diverses façons. Les marques spatiales vont de la mise en place d'un petit commerce à la construction d'immeubles de haut standing comme les hôtels. L'habitabilité de la plage entraîne des questionnements d'ordre historique : quel est l'élément déclencheur du changement de regard sur la plage ? Comment était la plage avant 1988 ? Que venait-on y faire ? À partir de la littérature existante et quelques entretiens, nous nous pencherons sur trois périodes pour essayer d'apporter des éléments de réponses.

3.2.1. Une course au rivage togolais à partir de 1884

1884 sonna le début de la construction d'édifices dans la ville de Lomé alors naissante. L'acte de signature du protectorat allemand fit du Togo une colonie allemande de 1884 à 1914, soit trente années d'hégémonie. À l'époque, le Togo était composé de Lomé, Agoè-Nyivé, Baguida et les rives nord du lac Togo. Il s'agrandira progressivement. La plage d'alors était le lieu d'échanges commerciaux contrôlés par des Européens. La capitale du Togo était installée à Baguida en 1884, puis à Zébé en 1887 et enfin à Lomé en 1897. Les firmes étrangères (allemande, française, anglaise) s'installèrent sur le haut de plage à Lomé. Les constructions qui les abritaient étaient à la fois des lieux d'habitations et de commerce en raison du contact direct qu'ils avaient avec les navires. Petit à petit, un véritable marché s'est mis en place pour abriter les différentes firmes. De l'abord de l'océan, ils ont conquis l'espace vers le nord par l'occupation de la rue du commerce jusqu'à l'emplacement actuel du grand marché.

Par ailleurs, le cocotier fut introduit au XVI^e siècle par les Portugais. Mais c'est à partir de 1884 que les riches bourgeois (ils s'agit des Olympio, Ajavon, de Souza) l'adoptèrent à cause du bénéfice important qu'on pouvait tirer du commerce de ses fruits (noix de coco et le coprah). Vient alors le tour de la plantation de cocoteraies le long de l'océan atlantique par les Africains mais aussi les Européens. Quand Lomé est devenue la capitale de la colonie, un mouvement migratoire s'est opéré : il s'agit du déplacement des riches bourgeois d'Aného, Porto Seguro pour venir occuper les nouveaux lieux. C'est en ce moment qu'ils ont acheté aux chefs de Bè et Amoutivé des parcelles de terre pour planter des cocoteraies sur la façade maritime.

La construction du wharf en 1900 était d'une grande nécessité pour l'importation de marchandises lourdes. Elle fut inaugurée le 27 janvier 1904, mais fut balayée par la barre en 1911 puis remise sur pied sommairement en 1912. Le jour de l'inauguration était aussi le jour de l'ostentation des réalisations allemandes couplée d'un défilé militaire sur le boulevard de la République (ancienne Kaiserstaden). L'entrée et la sortie de la ville se faisaient via ce canal qui sera abandonné en 1968 au profit du Port Autonome de Lomé. L'érection de cet édifice faisait de Lomé une capitale économique-administrative. La période 1897 – 1912 est dédiée à l'aménagement du territoire et à l'occupation de l'hinterland. On peut citer entre autres la cathédrale de Lomé qui fut inaugurée en 1907, le palais des gouverneurs fut élevé en 1897 puis agrandi en 1902 sous l'autorité de Köhler. Les missions catholique et protestante y ont été installées ainsi que des hôtels. La photo ci-après illustre bien l'état des lieux.



Photo 4 : Vue panoramique sur l'ouest de Lomé, 1908. *Source* : T. Lulle, 1993, p. 180.

Ce cliché pris en 1908 montre les factoreries de Lomé installées le long de la plage. A quelques mètres, on peut entrevoir le wharf allemand ; les cocotiers recouvraient la ville de Lomé alors naissante. En 1914, la Triple alliance (l'Allemagne, Autriche et Hongrie) et la Triple entente (France, Royaume-Uni et Russie) entrèrent en guerre : c'est la Première Guerre Mondiale ou la Grande Guerre qui éclate sur fond de l'assassinat d'un héritier austro-hongrois par un nationaliste serbe, et des rivalités entre la France et l'Allemagne concernant l'Alsace-Lorraine. La guerre prit fin en 1918, l'Allemagne en sort vaincue et dut quitter ses colonies au profit des vainqueurs par la force. Par conséquent en 1919, le Togo fut placé sous mandat de la Société des Nations (SDN) et sous-tutelle britannique et française : 2/3 du territoire est confié à la France et 1/3 à la Grande Bretagne. Mais avant, au lendemain du début de la guerre, les Français contrôlaient Aného, Atakpamé, Mango et Sokodé alors que les Britanniques géraient

Lomé, Missahöhe et Kete-Kratchi. Les Anglais n'ont pas été aussi rigoureux que les Allemands sur le plan fiscal et ce qui contribua à redorer le climat économique. A la reprise de cette partie de la colonie les taxes et impôts ont été suspendus pendant un moment. Or la colonie modèle s'auto-suffisait grâce à ces recettes. C'est ainsi que des rivalités naquirent entre les deux alliées d'antan. La collaboration franco-anglaise ne dura que quelques années. Le 1^{er} octobre 1920, Lomé et Atakpamé furent attribuées à la France. Résultat, le Togo devint officiellement un mandat français jusqu'en 1945. Les Anglais partirent du Togo en 1920 après avoir rattaché les 1/3 acquis lors du premier partage en 1914 à la Gold Coast.

La période française fut la continuation de celle allemande qui consista à créer davantage d'écoles, construire un nouveau wharf, réorganiser l'espace, etc. Les ouvrages du quartier des Blancs furent complétés avec des bâtiments publics sous le gouverneur Bonnacarrère. De 1920 à 1960, le Togo a connu des transformations remarquables sur les plans viaire et économique. Le commerce import-export continua, les Nana Benz apparurent et ont encore aujourd'hui pour spécialité la commercialisation du pagne imprimé. Des axes routiers furent créés, construits et pratiqués afin de favoriser la communication entre les différents cercles, villages et régions. Le réseau ferré fut totalement rénové aussi. Le nouveau wharf rentra en activité en 1928 avec plus de possibilités. Cette période contribua à l'essor de la culture des produits de rente (café-cacao-coton). D'un autre côté, l'enseignement français se traduisait entre 1920 et 1932 en la mise en place d'écoles primaires, de villages et régionales. Des écoles professionnelles (d'ouvriers en l'occurrence) furent aussi ouvertes au public. En outre, un service sanitaire performant fut mis sur pied. Il permit de former des infirmiers, des sage-femmes, des bâtir des lazarets, des hôpitaux, etc.

Le transfert de la capitale de Zébé à Lomé fut une véritable aubaine économique, politique et sociale pour ce territoire contrôlé par les différentes métropoles et les Africains (leur pouvoir était moindre par rapport à l'autorité coloniale mais restent des acteurs ayant contribué à la production de cet espace). Déjà, l'on sent la capacité de production de l'espace à l'échelle locale par les propriétaires terriens que sont les Bè, les Amoutivé et les bourgeois qui ne rataient aucune opportunité économique et foncière. De plus, l'arrivée des Allemands a favorisé la modification de la façade maritime et par-là le développement de la côte déjà aux prises des riches commerçants venants du Ghana voisin et les afro-brésiliens d'Aného et de

Porto Seguro. La ville de Lomé a donc commencé aux abords de l'Océan atlantique associant pouvoir économique et pouvoir politico-administratif.

En outre, après l'infortune de la Société des Nations, il fut créé l'Organisation des Nations Unies en 1945. Le mandat fut remplacé par la « tutelle ». *De facto*, entre 1945 et 1960, le Togo n'avait plus de mandataire mais d'autorité de tutelle qui elle n'a pas changé : la France était toujours en charge de l'administration coloniale du petit territoire. De nouvelles clauses sont ajoutées aux anciennes (qui faisaient des métropoles les garantes de la paix et de la bonne administration des colonies) à savoir installer des bases militaires, et surtout la « participation des populations locales à l'administration du Territoire, par le développement d'organes démocratiques représentatifs » (N. L. Gayibor, 1997, p.118). La capacité des populations à s'administrer elles-mêmes étaient à l'ordre du jour. C'est cette nouvelle donne qui enclencha la dynamique qui a conduit à l'indépendance du pays en 1960 après avoir obtenu son autonomie politique et administrative le 30 août 1956. Le 22 février 1958, la République autonome du Togo devient la République du Togo par décret français. Le 27 avril 1958, le Comité de l'unité togolaise (CUT) remporte la victoire au scrutin organisé dans le cadre de la consultation en vue de l'indépendance du pays. Il faudra attendre deux ans pour proclamer ladite indépendance le 27 avril 1960.

La période 1945-1960 fut une période chaude du point de vue des nombreuses revendications que les Togolais avec à leur tête des élites ont émises vis-à-vis du gouvernorat français. À la conférence de Brazzaville en 1944, le général De Gaulle avançait l'idée selon laquelle il serait nécessaire de créer une Union française à laquelle appartiendraient toutes les colonies afin de garder une main mise sur leur économie. Mais les Togolais ne furent pas de cet avis. L'usage de pétitions comme outil de revendication a commencé dès 1909 et a pris un certain envol en 1933. Les réclamations concernaient notamment le mode d'administration avilissant, la justice, la différence de traitement qui se base sur la race, l'assouplissement des conditions d'affaires qui n'étaient qu'à l'avantage des dominants, etc. En mai 1945, le gouverneur Noutary convoqua une assemblée au cours de laquelle fut discutée l'adhésion à la grande Communauté Française. Les délégués présents ont refusé catégoriquement cette éventualité et voté le rétablissement de l'autonomie politique et administrative et l'abolition de l'indigénat. Par la suite, virent le jour des associations, presses, syndicats (comme le Syndicat

des employés du secteur privé (SESP), le Syndicat des cheminots et agents autochtones du wharf et du phare du Territoire du Togo) et des partis politiques. Ceux-ci se regroupaient en deux bords : nationaliste (Comité de l'unité togolaise (CUT), le Mouvement de la jeunesse togolaise (JUVENTO), le Mouvement populaire togolais (MPT) et pro-administration (Union des chefs et population du nord (UCPN), le Parti togolais du progrès (PTP)).

3.3. Le rivage ghanéen avant les indépendances

L'appropriation du rivage ghanéen est manifestement à ses premières heures résidentielle et commerciale. Elle est l'expression de la domination coloniale sur les habitants et l'espace. Résidentielle du fait de la présence de forts et de châteaux, d'habitations autochtones au XVI^e siècle. Et commerciale par rapport au commerce des esclaves et de l'or, et de différents articles comme le bois, les poissons fumés comme le démontre la photographie ci-après. L'activité principale menée par les autochtones est la pêche (ce sont les Ghanéens qui ont importé la pêche sur les côtes togolaises).



Photo 5 : Place du marché à Accra au début du XX^e siècle.
Source : A. Hyland, 1993.

Cette photo montre la place du marché d'Accra. On y commercialise du bois, des outils agricoles comme la daba, la houe ; quelques animaux. Des femmes et des hommes s'activent à côté de leurs produits. La place est entourée de maisons (ou services peut-être) couvertes de tuiles. Derrière la place, un agglutinement de personnes près d'un petit édifice. Le noyau central d'Accra, c'est-à-dire le vieux quartier de Jamestown a été créé sur le littoral par les Ga. Aujourd'hui, cette fonction commerciale reste d'actualité : en témoigne le grand centre commercial d'Accra Makola et ses départements que sont Agbogbloshie, Katamanto, etc.

Alors que les premiers habitants de Lomé installés sur la côte faisaient dos à la mer, ceux d'Accra lui faisaient plutôt face.

3.3.1. Le wharf, une infrastructure plurifonctionnelle

D'après le dictionnaire Larousse en ligne, le wharf est un appontement en bois ou en métal, perpendiculaire à la rive auquel les navires peuvent accoster des deux côtés. Celui des Allemands reposait sur de solides piliers de bétons et mesurait 304m en 1904 et 330m en 1911 alors que celui des Français, le plus solide, mesurait 330m en 1928 et 380m en 1968. Le wharf constituait, on l'avait dit une porte d'entrée et de sortie des étrangers. Les personnes et les biens y entraient et en sortaient. Les transports maritimes occupaient donc une place importante dans le paysage urbain. Comme le dit si bien cet enquêté :

J'ai connu l'animation du wharf peu avant les indépendances. Un petit marché s'animait autour du monument puisque les jeunes gens partaient et revenaient de l'étranger par bateau à partir du wharf. A l'époque, les Togolais allaient travailler au Gabon, au Cameroun, au Congo ... Je me rappelle encore de la scène de ces jeunes filles qui pleuraient parce que devant quitter leurs parents pour aller épouser un inconnu sur une terre étrangère.

Ce récit est confirmé par un autre enquêté qui semble faire partie de la même génération que son prédécesseur. Un peu avant les indépendances, le wharf connaissait une animation sans précédent. Il était considéré par les Loméens comme un véritable point de rassemblement et de rencontre dans la ville. La question était de savoir quand a réellement commencé l'engouement des Togolais ou Loméens pour leur plage.

Peu avant les indépendances, nous allions nous amuser à Souza Netime¹⁰³ avec nos amis, bien sûr contre l'avis des parents. Au retour du cinéma, nous allions nous y retrouver, nous baigner dans la mer et rentrer à la maison. Je suis né et j'ai grandi dans le quartier Akodessewa. J'ai connu l'assèchement de la lagune, vous pouvez-voir vous-même. C'est noir par endroit. Aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus de cocotiers.

Ce que l'on constate dans ces entretiens, c'est l'aversion des parents non pas pour la plage en soi mais pour la mer qui est un environnement hostile à l'homme ; empêchant des enfants de grandir, les arrachant à leurs parents, rompant ainsi le cours normal des choses. Le texte ci-après est extrait de notre carnet de terrain.

¹⁰³ Cela signifie « cocoteraie de Souza ». Cette cocoteraie appartenait à Félício de Souza, un afro-brésilien faisant partie des bourgeois de la côte togolaise.

Encadré 7 : Retour sur l'expérience de terrain

Cet interlocuteur, je l'ai rencontré dans le cadre de mes enquêtes exploratoires. Il est professeur des universités du Togo. Nous avons été mis en contact par l'un de mes directeurs. Par la suite, un rendez-vous fut convenu pour échanger sur mon thème. Je suis allée le rencontrer sur son lieu de travail (lieu A) mais je ne me doutais pas de la suite des événements. Notre entretien s'est déroulé dans un contexte particulier. En réalité, je ne savais pas que nous allions nous déplacer ; je pensais que nous échangerions tout bonnement dans son bureau. Après l'avoir attendu pendant une heure au moins, il est enfin arrivé. Je me suis présentée à lui car on ne se connaissait pas. Il est allé prendre quelque chose dans son bureau, je l'ai encore attendu pendant quelques minutes. Quand il est revenu, il m'a demandé ceci : quel moyen de déplacement avez-vous utilisé pour venir ? Je lui ai répondu que je suis venue à moto et que je l'ai garé au parking. Alors, il a suggéré que je l'accompagne à son cours qu'il donne tous les vendredis à 12h30 dans une université privée. Nous partions autour de 11h30 pour le lieu B. C'est au cours du trajet aller – retour que l'entretien a été réalisé. Au cours du trajet aller, nous avons fait des détours par certains quartiers : primo j'ai eu l'impression que c'est dans le but de me montrer la ville puisqu'il me la racontait pour tout dire ; deuxio je me suis dite que c'est le chemin qu'il empruntait communément. Que ce soit l'un ou l'autre, mon objectif était atteint. Ensuite, j'ai pris part à la séance qui portait sur des exposés. Je me rappelle de celui portant sur la CEDEAO sur lequel j'ai réagi. Naturellement, les étudiants étaient étonnés de voir leur enseignant accompagné d'une jeune femme. Au retour, nous avons fait la même expérience. Tout en conduisant, il me faisait part de ses points de vue, de sa perception de la plage, de son vécu... Il m'a fait découvrir la ville (parce que j'avoue que je la connaissais très peu quand j'ai commencé cette aventure). Cette pratique de la ville s'est faite en voiture mais on dirait qu'elle s'est faite à la marche. À l'aller comme au retour, nous roulions lentement, à 30km/h pour faire attention aux détails du paysage urbain : les bâtiments, les étalages, les routes, les personnes, tout était pris en compte. Mon enregistreur en main, j'enregistrais tous ces propos et j'écoutais très attentivement. La nostalgie et les émotions qu'il dégageait dans son récit étaient très contagieuses et mettaient à nu l'amour qu'il a pour sa ville, ses attentes, ses rêves aussi.

Extrait du journal de terrain

Le wharf allemand a aussi connu son lot d'animation quoique détruit par la barre en 1911 et restauré en 1912. L'illustration nous en dit quelque chose. Le second wharf a été construit de 1925 à 1928 par les Français à cause de l'impraticabilité et du délabrement de celui des Allemands. C'est ce wharf qu'évoquent les mots de ces deux enquêtés.



Photo 6: wharf allemand restauré. *Source* : Y. Marguerat, 1993

Cette photo oblige à situer l'ère des loisirs togolais à l'époque du premier wharf vue la relative affluence qu'on voit sur l'image. On peut apercevoir de part et d'autre de l'édifice des personnes assises sur le sable face à la mer. Des personnes sont accoudées au wharf ; des gens vont et viennent comme le monsieur en blanc à droite sur le wharf. Cette image montre que le wharf était un lieu de rassemblement à l'époque où elle était encore fonctionnelle. C'est dire que cette pratique ne date du XXI^e siècle ou à la fin du XX^e mais bien avant. Je pense que le travail qui consisterait à situer l'importance du wharf dans les loisirs pourrait et devrait être fait par les historiens. La plage qui s'étend de la frontière Togo-Ghana à la douane (aujourd'hui, l'espace de l'ancienne douane est occupé par l'hôtel Palm Beach) est le lieu de naissance de la ville de Lomé, et par-là l'histoire-même du Togo. On retrouve toutefois des agents de la douane ainsi que d'autres agents de la police nationale sur la plage.

3.4. Une appropriation plurielle du littoral du Grand Lomé et du Greater Accra de 1960 à nos jours

Les données recueillies au cours de l'enquête qualitative mentionnent très peu ou quasiment pas les années 1960 ; même si peu avant l'indépendance proclamée du Togo, des maisons d'hôtes furent aménagées dans le but d'accueillir les invités de marque qui prendront part à la fête nationale.

3.4.1. Les fêtes politiques, civiles et religieuses

Le 27 avril 1960, la fête de la proclamation de l'indépendance du Togo a été célébrée au palais des gouverneurs avec une foule immense de Togolais mais aussi d'officiels. Dans l'article intitulé *Une histoire socio-politique de la fête à Lomé*, l'auteur K. Koffi (1999) présente le programme de cette fête qui s'étend sur quatre jours, c'est-à-dire du 25 au 28 avril 1960 (1999, p. 312). Les lieux dédiés aux festivités dans le programme¹⁰⁴ sont l'hôtel le Bénin, le wharf pour le feu d'artifice, le palais des gouverneurs, l'ancienne mairie (actuel ministère de

¹⁰⁴ Le programme comprend la messe catholique, le culte protestant et de prière musulmane, les matches, défilés, feux d'artifice, réception, Garden party... Voir l'article de Kodjo Koffi, 1999, « Réjouissances privées et cérémonies officielles : Une histoire socio-politique de la fête à Lomé » in *Fêtes urbaines en Afrique* (sous la direction d'Odile Goerg), Éditions Karthala, coll. Hommes et sociétés.

la Justice), la Chambre des députés ou Assemblée Nationale. Tous ces bâtiments sont construits dans le sable.

Le 13 janvier 1963, Sylvanus Olympio le président d'alors fut assassiné. C'est le régime de Grunitzky qui prit la suite. Mais celui-ci fut vite évincé par l'armée dirigée par le sergent-chef Gnassingbé Eyadema le 13 janvier 1967 soit quatre ans plus tard. Le Togo est dès lors aux commandes du chef d'orchestre du coup d'état militaire jusqu'au 5 février 2005, jour de son décès. Il dirigera le pays d'une main de fer pendant 38 ans. Le 13 janvier sera plus tard « promu au rang de célébration officielle, sous le nom de « fête de la Libération nationale » (K. Koffi, 1999, p. 315) pour célébrer l'accession du président au pouvoir jusqu'en 2006. Le 13 janvier 1987, le vingtième anniversaire de la « fête de la Libération nationale fut commémoré à grandes pompes sur la Marina comme à l'accoutumée. Les fonctionnaires sont souvent obligés de participer au défilé sous peine de sanctions. Une enquêtée raconte :

Je suis venue m'installer définitivement à Lomé en 1981 après qu'on m'y ait affectée. J'ai fait l'école primaire publique de Nyékonakpoè près de la mairie en face de la discothèque Makina Loka de 1982 à 1990. J'ai participé plusieurs fois au défilé du 13 janvier au nom de l'Union nationale des femmes du Togo (UNFT). Ma première participation remonte au 13 janvier 1987 et la dernière à 1990 au début de la révolution. Je ne me rappelle plus de ceux qui nous formaient. Toutes les femmes se rassemblaient devant l'ancienne présidence à 14h30 tous les mercredis. Nous terminions aux environs de 17h. À l'approche du jour J, nous faisons une répétition générale à laquelle assistaient des personnes installées à la tribune aménagée pour l'occasion près de l'hôtel de La Paix. On nous disait si ça va ou pas. Les femmes de l'UNFT s'habillaient en pagne parfois ou en vestes cousues en tissus pantalon. Notre périple commençait à l'école la Poudrière pour échouer à l'hôtel La Paix¹⁰⁵.

Dans l'imaginaire collectif, le 13 janvier reste une fête mobilisant toutes les couches sociales du pays (quoique sous contrainte). Tous les fonctionnaires de l'Etat étaient obligés d'y participer.

¹⁰⁵ C'est un hôtel construit en 1970 à l'époque de Lomé la Belle et tombé en désuétude depuis le début des années 2000.



Photo 7 : Le feu président Gnassingbé Eyadéma le 13 janvier 2005.

Source : Journal en ligne *République Togolaise*

Cette photo montre la toute-puissance du « Timonier national¹⁰⁶ », visage fermé et lunettes noires qui exhibe sa force dans les défilés de la « Fête de la libération nationale ». La foule est très attentive au spectacle et surtout très curieuse à l'égard de cet homme imprévisible. Le président est entouré d'officiers supérieurs assurant sa protection. Il se tient debout dans une voiture dont la plaque mentionne « FAT », c'est-à-dire Forces Armées Togolaises. Le cheval symbolise la puissance, celle des guerriers. Mais ce qui nous intéresse, c'est l'espace qui est le support de cette manifestation. C'est le boulevard de la République longeant la plage qui est emprunté par ce cortège, à côté on voit les cocotiers qui ne sont plus si nombreux comme jadis. C'est d'une certaine manière un héritage colonial puisque la Marina est connue pour ses défilés déjà à l'époque de l'hégémonie coloniale. Depuis le 13 janvier 2007, cet événement est commémoré non plus sur la Marina mais au camp militaire sous la présidence de Faure Essozimna Gnassingbé¹⁰⁷.

Nous voudrions évoquer ici les manifestations politiques qui ne sont pas véritablement des fêtes, mais qui pourtant mobilisent autant de personnes, hommes comme femmes autour d'une même cause : l'alternance. Au Togo, la plupart des mouvements politiques sont impulsés par l'opposition qui prône en tout et pour tout, la démocratie. C'est dans ce cadre que de 2010 à nos jours, des rassemblements sont initiés sur toute l'étendue du territoire. Originellement, ces initiatives ont pour objectif de circuler sur les routes des grandes villes en l'occurrence de la capitale. Mais pour des raisons de sécurité publique, et aussi en vue de

¹⁰⁶ C'est un surnom que Gnassingbé Eyadéma s'est donné. On peut en citer d'autres tels que « le Rédempteur », « Le vieux baobab », « le Père du Togo nouveau ».

¹⁰⁷ Faure Essozimna Gnassingbé est le fils du feu Eyadéma Gnassingbé. Il sera « élu » président du Togo en Avril 2005 dans des conditions particulières. Il est toujours à la tête du pays.

stabiliser la circulation, l'autorité publique les oblige souvent à emprunter d'autres artères et à échouer sur la plage. Auparavant, la place de l'indépendance servait de chute aux marches politiques dites citoyennes, mais depuis, l'Etat a procédé à la fermeture de la place et à sa réfection. Dès lors, elle est devenue une place inviolable par les rassemblements. Ainsi, la plage a été invitée dans le débat public pour des raisons de sécurité publique. Sur la plage, en fait, ces marcheurs ou ces opposants ne dérangent personne. Ils y sont moins visibles que dans la ville-même.

Les fêtes civiles et religieuses sont légion sur la plage. Toutes les occasions sont bonnes pour se retrouver et festoyer. Le 1^{er} mai, le 25 décembre, la Pâques, le Ram' dan et la Tabaski, la fête de la bière, etc. sont des occasions de grands rassemblements sur la plage du Grand Lomé. C'est l'espace privilégié des Chrétiens et des musulmans pour montrer leur émoi. C'est aussi l'occasion de montrer leurs habits de fête. Cette photo du photographe et cinéaste Do Kokou Mètonou en est une illustration.

Photo 8 : Fête de la Tabaski



Source : Carnets de Lomé, J. Do Kokou, 2022

Cette photographie a été prise le 17 juillet dernier. Elle démontre que la plage est un espace de réjouissances populaires. Il s'y joue la continuité de la fête de la Tabaski célébrée le 9 juillet, 8 jours plutôt. D'un coup d'œil, on peut dire que la majorité des personnes présentes est de religion musulmane vu leur accoutrement. Sur la photo, on voit en premier plan une femme habillée en robe bleue qui a couvert ses tresses avec un foulard noir ; devant elle, on voit un jeune homme habillé en pantalon, T-shirt et basket Nike. On aperçoit un cheval, des femmes habillées en pagne entre autres. Certaines personnes sont assises, d'autre debout avec le regard tourné vers la mer ; quelques autres sont en train déplacement, c'est-à-dire en train

de marcher toujours vers la mer. En outre, presque tous les dimanches après-midi, plusieurs groupes choisissent les plages privées et publiques pour se réjouir. La plage La Paix est souvent le lieu de ces manifestations populaires. Au cours de l'une de nos observations, nous avons pu constater ceci :

Les groupes se forment progressivement sur la plage La Paix : autant de groupes d'amis que de groupes formés par les membres d'une même famille. L'affluence est souvent à son apogée entre 15h et 18h. Certains visiteurs sont installés dans l'espace aménagé par le bar Peace Beach et consomment ses boissons et ses mets alors que d'autres occupent les espaces vides. Cette plage a une particularité : elle est séparée des autres par une façade murale d'à peu près 1m de haut peinte en blanc. L'entrée du bar est sanctionnée par une ouverture sans porte. Sur le côté gauche un parking mixte est aménagé ; on dénombre bien évidemment plus de motos que de voitures. Dans le parc urbain de Lomé, les véhicules à deux roues sont de plus en plus nombreux. Une femme a un petit étalage à l'entrée. De loin, on reconnaît le bar à la grande affiche verte qui porte son nom. On y remarque également les marques de BB Lomé. Cette affiche constitue une pièce d'identité des bars dans le Grand Lomé. D'un jour à l'autre, presque tous les bars ont échangé leur plaque d'identification contre cette affiche publicitaire. La principale raison étant au fondement de l'occupation du sol est la célébration d'événements heureux tel que les anniversaires par exemple. Par ailleurs, généralement les Loméens vont à la plage pour se divertir. Un groupe s'était établi près du nôtre. Tout d'un coup, on entendit fredonner un « joyeux anniversaire » puis des applaudissements retentirent. Les gens sur place se sont détournés de leurs affaires pour les regarder un court instant puis sont retournés à leurs occupations. Vers 17h30, quatre personnes débarquent munis d'un fourneau, de l'eau, de couverts, d'ignames, d'huile, d'ustensiles de cuisines, etc. Une fois installés, ils ont commencé à faire le feu, peler l'igname, et le frire. Ils sont rejoints plus tard par d'autres. Les visiteurs sont soit assis à même le sable sur des pagnes ou des nattes soit sur des chaises plastiques ou taillées dans le bois. De temps en temps, l'un ou l'autre va profiter du défilé des vagues. Ce décor n'est pas exempt de photographes. On les reconnaît à leur sac au dos, le gilet et leur appareil photographique et l'imprimante dans les mains. Ils passent et repassent dans la foule pour proposer leurs services. On peut apercevoir également les revendeuses de biscuits, de pop-corn, de brochettes, de chips¹⁰⁸. Elles transportent

¹⁰⁸ Bananes plantains frites

habituellement sur la tête leurs marchandises dans une cuvette en aluminium ou en plastique. Elles parcourent des kilomètres de sable pour être au plus près de leurs éventuels clients. On peut compter d'autres vendeurs ambulants de glace, de produits Fan Milk¹⁰⁹, de ballons de baudruche, de biscuits, etc. Le DJ du bar joue pleinement son rôle en faisant écouter à tous ceux qui sont là des morceaux populaires et en vogue. On danse, on s'amuse, on rit, on fait des selfies. On dirait qu'ils oublient que le lendemain, c'est lundi. Une double opportunité est saisie par les habitants du Grand Lomé dans cette quête du rivage : le fait de l'occuper de façon totalement gratuite et de contempler par là-même l'océan atlantique. Aussi impressionnante fût-ce l'hétérogénéité de la population, le spectacle vivant qui vient d'être peint apparaît comme l'expression d'un sentiment commun de joie. Il présente une unité sociale à la fois apparente et éphémère. Par ailleurs, le nombre de places de fête grossit de jour en jour dans l'espace urbain mais ne sont pas à la portée de tous. Les conditions d'accès peuvent être contraignantes. En ce qui concerne les fêtes religieuses, les citoyens ont pris l'habitude de les célébrer en masse sur les plages d'Ibis et La Paix. Une foule immense s'agglutine pour fêter séparément mais collectivement. Il est évident que la plage occupe une place de choix dans l'imaginaire collectif. On a l'impression que les réjouissances quelle qu'elles soient doivent se vivre ensemble, ce qui leur donne une importante ampleur. Même l'Université de Lomé y organise d'ordinaire l'apothéose de sa semaine culturelle. En un sens, c'est une valeur que partagent les Grands Loméens. D'autres usages participent de la modification du rivage.

Planche 3 : Rassemblement sur la plage du Grand Lomé



Yawavi M. Agbemedi, 2018, 2019

¹⁰⁹ C'est une entreprise danoise basée au Togo depuis 1985 et qui fabrique des produits laitiers, des boissons sucrées, des glaces.

Ces deux vues ont été prises en août 2018 puis en août 2019 des dimanches à la plage du Grand Lomé près de l'ancien hôtel Palm Beach au cours d'une séance d'observation. Sur la première photographie, on y voit des personnes, hommes et femmes, des jeunes pour la plupart, agglutinées d'une part autour du wharf français et d'autre part, autour d'un jeune homme qui propose un jeu. Ils sont habillés pas en pagne mais en tenue urbaine. Quelques usagers se sont aventurés sur le wharf sur lequel sont disposées des planches en bois. Au loin, au coin, sur la gauche, des objets qu'on a de la peine à distinguer. Cette partie du wharf sert d'habitat précaire. Deux personnes sont étalées sur le sable en sous-vêtement. L'état de la plage révèle que le sable a été très pratiqué. Cela s'explique par le nombre relativement important des usagers. En effet, pendant les vacances, la plage est très visitée aussi bien par les nationaux que par les étrangers. La deuxième photo met en exergue des jeunes préoccupés par le jeu qui leur est proposé. Ce jeu consiste à attraper à partir des cercles en plastique rouge ou orange que tient le monsieur (casquette blanche, haut blanc et short gris) les articles qui se trouvent par terre moyennant une somme de 100 FCFA. Il s'agit de livres et de dictionnaires pour la plupart. Pour définir les limites de l'espace, il a placé des plots en bois sur lesquels il a mis un fil relativement solide.

Les pratiques festives sont aussi légion au Ghana, notamment la commémoration de la fête de l'indépendance, la Pâques, Noël ou encore la Pentecôte. En ce qui concerne la fête de l'indépendance, hormis les célébrations religieuses (messes, culte) et le défilé, des rencontres populaires sont organisées sur la plage dans le but de se souvenir de la libération de l'oppression coloniale. La photo ci-après date du 7 mars 1967 et marque la célébration du dixième anniversaire de l'accession à l'indépendance de la République du Ghana. Sur ladite photo, plusieurs jeunes sont attablés autour de bouteilles de bières et/ou de soda. C'est l'expression populaire d'une joie collective.

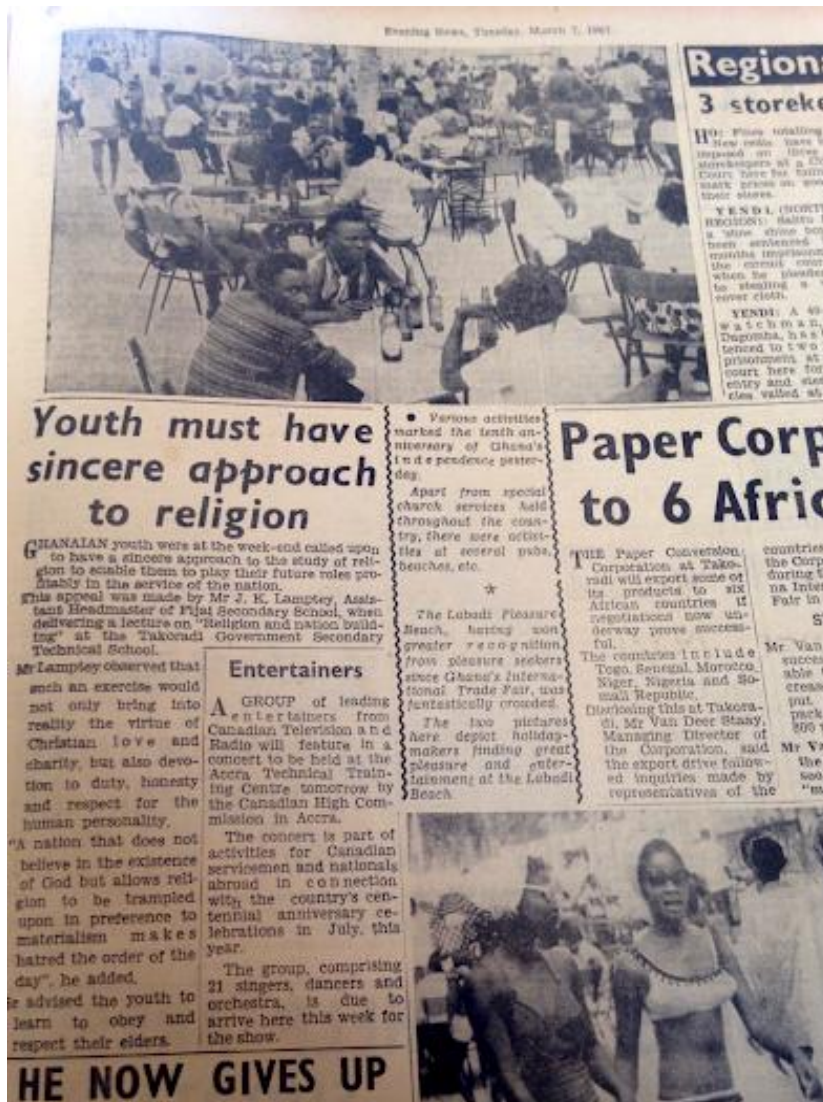


Photo 9 : Célébration du 10eme anniversaire de l'indépendance du Ghana à Labadi beach
 Source : Evening News, 1967. National Archives, Ghana

Comme dans le Grand Lomé, les weekends sont réservés aux loisirs dans le Greater Accra. La plage occupe une place de choix dans la pyramide des espaces de loisirs malgré le nombre croissant des centres commerciaux. Ces derniers sont aussi des lieux de sociabilité très prisés par la population. Les modes d'habiter divergent d'une personne à une autre. Généralement, les plages privées sont occupées par des touristes expatriés tandis que celles publiques, sont fréquentées par les locaux. Cet extrait du journal de terrain fait le point sur certaines pratiques observées :

Encadré 8 : Quelques pratiques balnéaires dans le Greater Accra

Dimanche, 29 juillet 2018

Plage de Dansoman : quelques jeunes hommes se baignent dans l'océan atlantique. Certains jouent au football. Des pêcheurs apprêtent leurs filets. La plage est jonchée de sacs plastiques. Quelques vendeuses ambulantes circulent à la recherche de potentiels clients. Un vendeur de Fan aussi propose ses services. On m'a suggérée de bien tenir ma sacoche parce qu'ils (les voleurs) sont là. D'autres usagers, comme nous, sont debout dans le sable ; on regarde les autres, ils nous regardent aussi. Au bord de la route, des gargotes comme il y en a un peu partout à Accra ; les propriétaires ou (les locataires) vendent des repas prêts à être emporté. Il y a beaucoup de bruit ; les joueurs crient, les gens parlent fort pour se faire entendre à cause du bruit des vagues. La mer est très agitée en cette période.

Royal Dede Beach Resort : Cet hôtel ne compte quasiment pas de client quand nous sommes arrivées¹¹⁰. C'est une plage aménagée mais l'hôtel qu'elle héberge fait dos à l'océan. Une porte est érigée derrière près de la mer mais aucun client ne se trouve sur la plage. Les quelques clients que nous avons aperçus regardent la mer du deuxième étage de l'hôtel. Cette plage quasiment est par les clients de l'hôtel l'est plutôt par des badauds errants. Une piscine est aménagée dans l'hôtel, des transats sont installés mais ils font dot à la mer.

Dimanche, 31 octobre 2021

Plage de Krokobite : Une couche épaisse de déchets marins recouvre la plage. C'est la mer qui y a rejeté des algues. Les visiteurs s'y frayent un chemin. Un enfant joue dans les algues. Un groupe de surfeurs amateurs se préparent à affronter les vagues (ils font des étirements) sur une partie de la plage. Le groupe est composé de Blancs et de Noirs. Les lames de surf sont posées dans le sable. Enfants et jeunes se baignent dans la mer : certains en culotte, d'autres en short. Ici, on s'y baigne plus qu'à Lomé. Certains usagers se promènent le long de la plage, regardant les autres jouer au ballon. D'autres encore sont assis à même le sol, regardant de loin la mer. Certains visiteurs sont assis sur les pirogues des pêcheurs disposés sur la plage ; ils discutent, ils rient.

Samedi, 13 novembre 2021

Golden beach Royal Dede Resort (ex Royal Dede) : Deux clients viennent d'arriver ; ils se sont dirigés vers le restaurant. Les employés s'activent ; deux personnes se baignent dans la piscine. Deux bodybuilders échangent avec deux clientes. Le personnel est accueillant.

Dimanche, 14 novembre 2021

Plage de Dansoman : des pêcheurs attendent l'arrivée de leurs collègues allés pêcher en mer. Des pirogues et des filets sont disposés sur la plage qui, pour eux représente à la fois un lieu de vie et de travail. La mer est calme. Une vingtaine de minutes après notre arrivée, ceux qui étaient partis en mer sont arrivés chargés de poissons. Les autres accourent pour les aider à décharger leurs trouvailles. Une dizaine de personnes s'activent. Des femmes, revendeuses de poissons crus ou fumés attendent leur moment. Des maisons en ruine qui doivent leur déclin à l'érosion côtière, à l'avancée de la mer complètent le décor. Au loin, une petite mosquée. Un couple parti se baigner dans la mer, est revenu s'étendre sur le sable baigné par l'eau. De loin, deux hommes nous observent... Un autre qui semble souffrant nous regarde avec des yeux mi-clos.

Source : Journal de terrain

¹¹⁰ J'étais accompagnée de deux dames qui me servaient de guide.

Cet encadré évoque quelques pratiques de la plage dans le Greater Accra. Il s'agit de la baignade, du surf, de la pêche, de la restauration, de la promenade, du football, du vol, etc. On dirait que la mer joue un rôle secondaire dans l'aménagement de certains hôtels dans le Greater Accra. Certains sont ouverts sur la mer alors que d'autres comme le Royal Dede évoqué dans l'encadré ne le sont pas. A quoi bon construire un hôtel au bord de la mer dans ce cas ? Au Togo, les hôtels construits sur la plage font face à la mer. Bien qu'il y ait des piscines, on a la possibilité de se baigner dans la mer, mais seulement dans la zone dédiée. Par contre, on a des pratiques similaires comme le football, la restauration, la promenade, la pêche et le vol.

3.4.2. Les activités touristiques et économiques

À partir des années 1960, le littoral loméen est témoin de la floraison des hôtels. C'est l'époque de Lomé la Belle où il fallait donner un visage plus agréable et plus propre à Lomé. Des hôtels comme La Paix, 2 Février, Sarakawa, Le Bénin, Hôtel Kara¹¹¹ ont vu le jour. Aujourd'hui, ce chiffre a grossi. D'abord, parlons brièvement de l'hôtel du Golfe. Il était connu sous le nom d'Hôtel Gariglio. Il a été établi dans les locaux de l'ancienne firme allemande Bödecker & Meyer vers 1920 sur la HamburgStrasse (actuel rue Sylvanus Olympio¹¹²). Après la défaite allemande, les propriétaires de cette firme ont dû quitter le Togo ; l'Allemagne étant dépossédée de ces colonies. C'est en 1950, qu'il devint Hôtel du Golfe. L'architecture initiale subit de nombreuses modifications, raison pour laquelle S. Richemond (2015, p.12)¹¹³ estime qu'il est « défiguré ». En effet, le bâtiment sera totalement rénové entre 2012 et 2015 pour faire place à une « architecture contemporaine et conviviale »¹¹⁴. Une autre déception que l'on peut évoquer est l'état actuel de l'hôtel La Paix qui est désuet car il n'est plus fonctionnel. Auparavant, il était considéré comme un joyau de la côte mais en ce moment, il ne ressemble plus à rien. Ce qui pose la question de la pérennité et de la politique du tourisme elle-même au Togo. Pour rappel, le premier hôtel du Togo a ouvert en 1903 et s'appelait Hôtel Kaiserhof sans doute pour accueillir les propriétaires des grandes firmes qui se sont surtout installés

¹¹¹ L'Hôtel Kara est situé dans la région de la Kara au nord du Togo. Il est inauguré en 1978.

¹¹² Ancienne rue du commerce qui n'est que la traduction de HamburgStrasse.

¹¹³ Voir revue Images & Mémoires, 2015, bulletin n°44.

¹¹⁴ Cf. le Bimensuel d'informations économiques et de développement n°33 du 18 septembre 2015, p.2. Le nouvel hôtel a été inauguré le 10 septembre 2015.

entre 1900 et 1904. Les photos suivantes mettent en lumière la transformation de l'architecture dudit hôtel.



Photo 10 : Hôtel Gariglio. Source : S. Richemond, 2015

Photo 11 : Hôtel du Golfe. Source : Trivago.com, 2021

Ces clichés montrent l'évolution architecturale de l'hôtel du Golfe dans le temps. Au début du XX^e siècle, c'était un bâtiment de type colonial, alors qu'au XXI^e siècle, il symbolise l'architecture moderne avec des baies vitrées en façade. Chaque bâtiment reflète une ère bien donnée. Les voitures stationnées devant l'hôtel du Golfe d'aujourd'hui reflète le parc automobile actuel. Au début du siècle dernier, il n'y avait pas de voiture, il y avait surtout le train et les navires. La première voiture est apparue au Togo dans les années 1920. Le paysage hôtelier commence à être plus attractif à partir de 1970 avec une ambition touristique affichée par le président de la République d'alors. De fait, de 1970 à 1989, Lomé s'est fixé pour objectif de devenir un forum pour l'Afrique. Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement a lancé un vaste chantier de construction d'infrastructure hôtelière (C.C. Aholou, 2008, p. 54). Le phénomène s'est ensuite amplifié en 2010 avec l'apparition d'autres structures. En 2008 par exemple, le nombre d'arrivées touristiques de 74 000 alors que le Bénin, le Burkina-Faso et le Ghana enregistraient respectivement 188 000, 226 000 et 698 888 d'après le Plan d'aménagement directeur de développement et d'aménagement touristiques en 2014. En 2018 cependant, ce chiffre a été multiplié par 10. D'après le ministère de la culture et du tourisme, le Togo a enregistré 712 000 arrivés l'an 2018 et a généré 48 milliards de francs CFA. On pourrait dire que ce secteur se porte bien. Mais le gouvernement togolais travaille encore à l'atteinte de ses ambitions, lesquelles sont la mise en valeur des potentialités naturelles, culturelles, touristiques et patrimoniales, la mise en place d'un système de statistiques fiables, l'encadrement administratif et réglementaire et la recherche de financement. En ce qui

concerne les investissements et une plus ample visibilité, le ministère de la culture et du tourisme participe régulièrement aux grands salons du tourisme tels que le World Travel Market (WTM) à Londres, l'International French Travel Market (IFTM), au salon du tourisme de Berlin (le plus grand salon au monde).

Le secteur touristique est porteur d'emplois et vecteur de développement économique. C'est pour cela que le Togo en fait un axe important dans le Plan national de développement et le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) du Grand Lomé. Aucun pays ne peut plus actuellement en faire fi. Le patrimoine matériel et immatériel si la promotion est bien faite peut drainer des gens de tous bords sur un territoire donné. Cette vulgarisation passe le plus souvent par une politique et un plan d'actions bien définis et ensuite par des moyens financiers. Le partenariat privé-public doit être le plus possible privilégié car l'État ne peut pas tout faire. Ces partenaires privés devraient investir à moyen ou à long terme et l'État ici joue le rôle de facilitateur. Dans un contexte de décentralisation, les municipalités ont aussi une grande responsabilité : celle de coopérer avec ces acteurs du développement local.

Les bars-restaurants de la plage font partie intégrante du paysage urbain du Grand Lomé. Il faut dire que le district est composé de milliers de bars, 25000 selon le journal en ligne Togo Tribune en 2019¹¹⁵. Le premier bar, Mageco, fut créé à Kojoviakope au début des années 1980 par un natif de l'ancien village de pêcheurs. C'était un lieu prisé par les habitants de ce quartier jusqu'à ce que progressivement d'autres bars s'installent à proximité et un peu plus tard sur la plage de l'autre côté du boulevard de la République en 2015 dans le cadre du Projet environnement urbain de Lomé (PEUL). Mais lui n'a pas voulu payer les frais de location de cette portion de terre : il ne s'est donc pas déplacé. D'autres bars comme Bronco, Le Gouverneur, Place d'honneur, Dynastie, Vis-à-vis ont vu le jour.

Le Projet environnement urbain de Lomé financé en grande partie par l'Agence française de développement (AFD) vise de manière globale à assurer un environnement serein aux habitants de Lomé. Il se réalise sur trois temps : la phase I a contribué au dégagement du dépotoir sauvage qui jonchait la plage de Kojoviakope en 2015 avec l'aide des riverains. C'est dans cette continuité que les bars cités plus haut ont pu migrer vers la plage. La phase II lancée

¹¹⁵ <https://togotribune.com/news/togo-le-business-de-la-biere-en-plein-essor-plus-de-25-000-bars-recenses-a-lome/>

en 2018 cherche à provoquer un changement de comportement chez les Loméens à travers l'information, la communication et la sensibilisation sur l'hygiène publique et la protection de l'environnement. Pour ce faire, la mairie s'est appuyée sur les acteurs locaux que sont les comités de développement de quartier. L'idée est de les responsabiliser à la gestion des déchets et de les doter de matériels adéquats. Enfin, la phase III permet depuis 2019 de réduire les impacts environnementaux sur la population. Ce projet a contribué à la mise en place du Centre d'enfouissement technique d'Akepe.

Kodjoviakope est un quartier situé près de la frontière Togo – Ghana. C'est un lieu de forte circulation de biens et de personnes considérées comme un « coin chaud » de Lomé, c'est-à-dire un espace où les gens se rencontrent, échangent des idées et des marchandises, s'amuse aussi. La densité morale y est très forte. Un entre-deux très animé dû à la position particulière que Kodjoviakope occupe dans le décor urbain. Avant sa réfection, le boulevard de la République ou la Marina qui est une partie de la Nationale n°2 n'était qu'une simple route goudronnée relativement étroite sans terre-plein dont les abords sont rongés par le sable de mer. La distinction plage et route était à peine perceptible. Au début de la première décennie de l'an 2000, on pouvait encore y dénombrier des cocotiers dont une partie du tronc est peinte en blanc, des pots de jeune pousse de cocotiers (on dirait des pépinières) des piliers sous forme de balises en blanc et rouge, des bancs de pierre placés par la municipalité, des bars de l'autre côté de la route. On pouvait apercevoir les plaques ou affiches en fer pointées le long de la route entre les cocotiers encore jeunes. On pouvait d'ores et déjà observer des bars dont Mageco Plage qui proposait des services en collaboration avec la Brasserie du Bénin. Sur la plage, de petites portions sont aménagées par les propriétaires de bars pour marquer leur espace. Elles sont couvertes de pailles avec pour base des piliers en bois à peine solide. Des plaques servant d'écriteaux distinguent les espaces les uns des autres. En termes de mobiliers, certains propriétaires utilisent des chaises et tables en bois. Les bars jouent un rôle spécifique dans la vie sociale du Grand Lomé. Ils constituent des lieux favorables au lien social. Par exemple, l'un des bars les plus connus dans la ville est la « Cour des Grands ». Il ne désemplit presque jamais pendant les weekends. Il y a toujours quelqu'un assis sur une chaise en plastique en train de boire sa bière, son soda ou de l'eau. Certains pour réfléchir, d'autres pour passer un bon moment avec leurs pairs. La photo ci-après en est une illustration.



Photo 12 : Habitants de Kodjoviakope sur la plage Mageco, 2008
Source : Archives privées du CDQ de Kodjoviakope

Cette photographie prise en 2008, montre certains habitants de Kodjoviakope autour d'une table sur laquelle sont disposés des verres en plastiques. Ils sont eux-mêmes assis sur des chaises en plastique sur la plage de Mageco dont on peut voir l'inscription en rouge derrière les cocotiers. Des voitures (trois au total) sont garées au bord de l'ancienne route menant à la frontière. Cette photo a été prise bien avant le projet PEUL. L'occupation du sol n'est pas très différente de ce que l'on observe actuellement. Les visiteurs forment des groupes de convivialité, des entre-soi dans le but de préserver au mieux leur intimité et d'atteindre l'objectif de la rencontre. Les espaces aménagés sont plus vastes et peuvent accueillir davantage de personnes qu'auparavant. Les chaises en bois ont fait place aux chaises plastiques. Au début de la deuxième décennie, un gros dépotoir s'est amoncelé sur la plage à cause d'une défaillance dans le système de collecte des déchets solides dans la ville. De plus, la plupart des maisons sont construites sans toilettes. Résultat, la plage tient lieu de toilettes publiques à ciel ouvert jusqu'en 2015 à l'événement du Projet d'aménagement urbain de Lomé d'une part et l'engagement des habitants d'autre part. Le phénomène de la défécation sauvage n'a pas été totalement éradiqué mais considérablement réduit. Ce phénomène ne pourra être totalement supprimé que lorsque l'habitat ancien intègrera des sanitaires. Des toilettes publiques ont été construites par la municipalité mais restent insuffisantes par rapport à la démographie de Kodjoviakope.

Les phases I et II du Projet environnement urbain de Lomé ont beaucoup influencé le mode d'appropriation actuel des bars. En effet, ils sont passés de bouts d'espace à des espaces plus grands et plus visibles du fait de leur nouvel aménagement. Entre temps, le boulevard de la République a été élargi ; il est plus imposant maintenant. Les bars sont installés au bord de la route sur la plage et s'associent dorénavant à des restaurants. Par contre, cette partie du

littoral est dénudée de cocotiers aux dépens des installations. On en compte plus que quelques-uns. À partir de Kodjoviakope, d'autres bars ont vu le jour un peu partout sur le littoral. On en a en face de l'hôtel Le Benin (ancien hôtel Le Bénin, puis hôtel Ibis), en face de l'hôtel La Paix, de l'hôtel Sancta Maria, de l'hôtel Onomo. On dirait que les hôtels favorisent l'installation des bars. Sur ses plages, des bancs publics fait de béton sont installés par la municipalité de Lomé d'autrefois ; puisque rappelons-le, la ville de Lomé n'existe plus administrativement. On ne parle plus que des communes du Golfe (préfecture du Golfe) et d'Agoè-Nyivé (préfecture d'Agoè-Nyivé). Ce qui est bien dommage puisqu'on a l'impression que Lomé, la vieille ville n'existe plus. Même si dans le langage commun, les gens ne se sont pas encore habitués à ce nouveau vocable.

Une pratique intéressante qui s'observe maintenant est la peinture d'une partie des cocotiers des racines à 1/3 du tronc. Une association de deux couleurs est opérée : blanc – rose, blanc – vert, blanc – bleu. Est-ce un retour à l'état initial des bars avant que leur architecture ne subisse des modifications ? Hormis les bars et hôtels, une véritable économie du littoral s'est développée aux abords de la plage, à savoir des pharmacies, des restaurants, des banques, etc. De plus, un véritable commerce de proximité s'y développe. Il est tenu par des femmes pour la plus grande partie. Ce sont des revendeuses de sucreries (ici entendu comme des boissons sucrées et énergisantes, des bonbons et des biscuits), de mets, de l'eau, de pains qu'on peut accompagner de garnitures. Leurs étalages sont souvent disposés sur des tables (une ou deux en moyenne). Ce nombre peut être revu à la hausse en raison de l'ampleur de l'étalage. Ces tables sont souvent soutenues par des pierres contre le vent. On peut aussi rencontrer des revendeurs ambulants très souvent de nationalité nigérienne qui vendent des accessoires électroniques, des chaussettes, un peu de tout. Par endroit, des revendeurs de noix de coco offrent aussi leurs services. L'appropriation de la plage n'est pas que touristique et économique. Il est occupé à des fins sportives également.

3.4.3. La plage, un lieu propice au sport de masse

« J'habite Bè et cela fait 21 ans que je viens faire du sport sur la plage de l'hôtel Ibis¹¹⁶. J'ai 32 ans. Sauf voyage ou maladie, je viens presque tous les dimanche matin. J'appartiens à un club de quartier et tous les dimanche matin, nous sommes ici. Nous quittons la maison dès 5h30 afin d'être sur la plage aux environs de 6h30 – 7h. Une fois ici, nous faisons des gymnastiques

¹¹⁶ Actuel Hôtel Le Bénin.

et retournons à la maison en courant encore. Les quelques installations sportives qui se trouvent sur la plage nous permettent de faire des exercices physiques. Chaque club ou association a sa place sur la plage. Si l'un ou l'autre vient à occuper la place de l'autre, il s'excuse, exprime son tort, change de place et le problème est réglé. » (Extrait d'entretien, 2019)

Nous avons rencontré ce monsieur un dimanche matin au cours d'une observation de terrain. Il venait d'arriver sur la plage Ibis et s'échauffait encore lorsque nous l'avions abordé. Si 21 ans (nombre d'années de sa pratique sportive sur la plage) sont ôtés de 2019 (l'année de l'entretien), il peut être déduit que sa première fois remonte à l'an 1998. Un peu avant les années 2000 donc.

Le sport est pratiqué sous diverses formes sur la façade maritime du Grand Lomé depuis le début des années 1990, année de sa généralisation. Tous les samedis et dimanches matins des centaines de personnes voir des milliers se retrouvent sur la plage pour montrer leurs corps en mouvement. L'histoire du sport c'est celle du corps, d'un corps qui se laisse observer, qui se dévoile de plusieurs manières : natation, perche, saut en hauteur et en longueur, tennis, volley, etc. Il est à la fois pratique et spectacle (A. Wladimir et J-F. Nys, 2002, p. 3)¹¹⁷. Sur YouTube ou dans le quotidien, des annonces pullulent sur les bienfaits de cette pratique qui maintient le corps en bonne santé et le sculpte à dessein. Le sport n'est plus un loisir mais une obligation pour rester en forme et pour ressembler aux autres.

Le XXI^e siècle fait particulièrement le culte du corps. Tantôt la chirurgie esthétique tantôt le sport. La première est devenue vraiment populaire au lendemain de la première guerre mondiale qui avait fait des mutilés de tout genre. La pratique de la chirurgie était une solution à la réparation de ces défauts physiques. Mais elle est plus ancrée aujourd'hui. Une digression nous autorise à dire que beaucoup aujourd'hui y ont recours non pas pour réparer un mal médicalement connu mais pour répondre à un besoin personnel de perfection physique. Le sport peut être une alternative à ce besoin qui tourne à l'obsession chez certains. Par exemple, au lieu de se faire mettre des silicones (matières plastiques) dans ses fesses, on peut façonner sa silhouette à partir d'exercices physiques tels que les squats qui modèlent les muscles fessiers.

¹¹⁷ Wladimir Andreff et Nys Jean-François, 2002, *Économie du sport*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?

Le sport est « défini comme activité sociale compétitive ou non compétitive mettant en jeu la motricité et corporéité de l'individu » (R. Compte, 2010, p.14)¹¹⁸. Au Togo, la raison principale qui a présidé à l'intérêt porté par les jeunes au sport est tout autre. Il s'agit d'un mouvement initié au début des années 1990 par les jeunes, et qui leur servait de tremplin. Le Togo étant dans une période de transition démocratique et en pleine grève générale illimitée, les jeunes voulaient s'occuper et rompre avec la monotonie qu'était leur vie. Cet acte constituait une défiance vis-à-vis de l'autorité politique. Voici ce qu'en dit un enquêté :

Les gens se sont rendus compte qu'avec ce système de déjà frappés [silence] les jeunes se disent, mais ceux-là, ils frappent pour rien, donc il faut qu'on se prépare. Ce qui leur a permis de sortir et à chaque quartier de s'organiser. Donc cette histoire de sport est arrivée comme ça. Les jeunes étant désœuvrés, s'organisent pour répondre à la répression de l'autorité politique en place. Cette activité a surtout commencé dans le quartier d'Amoutivé et Bè pour montrer qu'il y a des jeunes encore capables de faire face au pouvoir Gnassingbé car certains se sont enfuis devant la situation sociopolitique de Lomé. Et déjà à l'époque, les jeunes apportaient des tam-tams pour leurs activités sportives.

Aujourd'hui, le sport ne revêt plus le sens de sa vocation première dans la ville et dans l'imaginaire de ceux qui en font un rituel les week-ends. C'est juste une habitude que certains ont pris avec le temps et dont ils n'arrivent plus à se séparer. Au moins vingt-huit bonnes années sont passées depuis cette première forme d'appropriation, néanmoins le sport reste très prisé des Loméens même malgré la COVID-19. Le sport vu comme un loisir actif donne à lire le district du Grand Lomé comme une entité urbaine dynamique et jeune à cause des personnes qui s'y livrent sur les plages Le Bénin et La Paix. L'histoire nous apprend que le sport a souvent été utilisé à des fins d'émancipation par certains quelques membres du corps social. Ainsi, le sport à partir de l'an 1900 est devenu pour les athlètes femmes un moyen de s'affirmer et de s'émanciper des stéréotypes les concernant. Aujourd'hui, elles représentent 45% des participants aux jeux olympiques.

Sur les plages du Grand Lomé, la plupart des groupes ou clubs sportifs se laissent contempler les samedis et dimanches matins. Mais d'autres s'activent plutôt en semaine. Alors que certains s'installent sur les plages encore libres d'accès, d'autres font des courses à pied de leur lieu de départ initial au carrefour Kodjoviakope (lieu de jonction entre le boulevard du 13

¹¹⁸ Compte Roy, « Sport et handicap dans notre société : un défi à l'épreuve du social » in *EMPAN*, vol.3, n°79, 2010, p. 13-21. <https://doi.org/10.3917/empa.079.0013>

janvier et le boulevard de la République). Il peut arriver qu'ils viennent en groupe, ce qui est très souvent le cas ; ou seul ou en nombre très réduit. La foule s'observe entre 6h et 8h30. Des motos et voitures sont garées devant l'hôtel Le Bénin et devant la Brigade du littoral. Nombre de couleurs s'observent dans le décor : blanc, rouge, bleu, jaune, vert, orange, etc. C'est une fête sportive qui se célèbre de mille et une couleurs. Les participants à ce bal arborent des tenues dédiées à cet effet. Un short et un haut assortis ou pas. Le boulevard est quasi utilisé et les véhicules ont du mal à circuler aisément. Même le trottoir qui se situe près de la Brigade du littoral est pris d'assaut. Tous ceux qui viennent ne font pas partie d'un club mais à des groupements de jeunes de quartier ou d'amis. Ce qui est encore plus frappant, c'est la conquête de l'espace par les clubs sportifs. Chacun y connaît sa place, son territoire, son chez. Cette forme d'habiter quoique passagère a tout son sens dans la conscience collective. Ces espaces constituent des biens appropriables et appropriés qui au fur et à mesure deviennent une part de l'identité des groupes de solidarité qui se sont formés. Par hasard ou pas, ils se rencontrent sur la plage et deviennent au fil du temps membres d'une même famille ; conquièrent un lieu ensemble, le pratiquent et le vivent, ont des codes, respectent des règlements, etc. La motivation principale des personnes interviewées est de se maintenir en forme et par-là un certain mode de vie. L'envie de faire le sport sur le rivage est induit en revanche par un effet de masse. Plusieurs ont commencé à adopter cette habitude parce que ça se fait et parce qu'ils veulent essayer, ressentir la sensation qui va avec. Parmi les sportifs, très peu ont un moyen de déplacement. D'abord, ils sont soit en grand groupe soit en petit comité et repartent ensuite soit à la marche soit par la course. Des liens se tissent, se dénouent aussi. Une pluralité de profils peut être construite à partir des échanges que nous avons eus. C'est toute la richesse de cet espace public qui sait si bien réunir des gens de divers horizons. Toutefois, nous avons pu constater la présence d'enfants qui accompagnaient leurs parents.

La plage est aussi un lieu où se jouent des carrières de vie. À l'image de Shéyi Adebayor¹¹⁹, des jeunes aspirent à un métier de footballeur et au prestige qui s'y rattache. Pour cela, des clubs se sont formés un peu partout sur le territoire du Grand Lomé et surtout à Kodjoviakope. Au cours de l'une de nos enquêtes, nous avons rencontré un groupe de jeunes qui balayaient une partie de la plage près de l'ambassade d'Allemagne en face de la maison Saint Jude. Des

¹¹⁹ Footballeur togolais de renommée internationale qui a passé une partie de sa jeunesse dans le quartier Kodjoviakope.

échanges, il en ressort que cet espace est le leur et ils ont souvent recours à cette pratique en l'occurrence lorsqu'ils ont une activité de l'ordre d'un gala de football.

« Nous appartenons au F.C. Marina (Football Club Marina). Nous habitons dans la cité K. Nous balayons la plage quand nous avons un match important. Là, par exemple, nous allons jouer contre une équipe qui vient du Ghana. Nous devons faire bonne figure, et donc nous arrangeons la plage. Normalement, nous jouons tous les mercredi et samedi soir, mais puisque certains membres du club travaillent, nous jouons maintenant les dimanches après-midi. Comme ça, tout le monde sera là. Ça fait au moins 15 ans que le club joue ici. Nos grands-frères l'ont fait avant nous. Et là, nous avons pris le relais. » (Extrait d'entretien, 2019)

La plage et le sport constituent un héritage que l'ancienne génération laisse à la nouvelle. Finalement, on dirait que tous les deux représentent un patrimoine à préserver, à transmettre. C'est aussi une manière d'investir le vide afin qu'il ne serve à d'autres fins. La population de Kodjoviakope, nous le verrons un peu plus tard entretient un rapport particulier à la mer. À cet égard, les entretiens réalisés dans cette communauté témoignent de l'unicité de leurs prétentions. Le sport de masse semble être un mode de vie des citoyens du Grand Lomé. C'est une part de leur identité. Tous ceux qui visiteront le littoral les week-ends seront fortement frappés par cette scène. Car, c'est se mettre en scène ; le scénario est écrit pas les citoyens eux-mêmes et la plage apparaît comme le support de cette théâtralisation. Cette planche sert de preuve au propos ci-dessus.

Planche 4 : Pratiques sportives



Yawavi M. Agbemedi, 2019

Cette planche est faite de photos qui mettent à nu les pratiques sportives des *Grands Loméens*. Cette vue a été prise un dimanche matin entre 6h30 et 8h, moment d'affluence et de visibilité de ces usagers particuliers. Au milieu des cocotiers, aux abords du boulevard de la République, des gens s'exercent, se remettent en forme, épuisent leurs calories, ou s'apprêtent pour la nouvelle semaine. Quelques voitures circulent à cette heure de la journée, mais on les perçoit à peine. Ceux qui se mettent en scène, ce sont les sportifs. Le sport est une véritable institution dans le Grand Lomé. La pratique sportive n'est plus conçue comme une facette une activité alternative à l'oisiveté qui est la raison de son apparition. Aujourd'hui, elle est un trait de l'identité urbaine du Grand Lomé. Quelques associations la conçoivent comme une stratégie en vue de canaliser les enfants de rue de Lomé. C'est dans ce sens que l'association Kailend, en 2014, les mobilisait une fois par semaine pendant 1h ou 2. Habituellement, la rencontre est meublée comme suit : salutation, football, restauration, échanges. Le but, c'est de les occuper à d'autres choses que le vol ou la mendicité. C'est cette voie que l'ONG Les Amis pour une nouvelle génération d'enfants (ANGE) s'est engagée aussi. Elle veille à l'éducation et à l'insertion des enfants de la rue ; lutte contre la délinquance juvénile et promeut les droits des enfants. Elle organise des rencontres avec sa population cible sur la plage notamment. Ce sont des occasions de partage et de jeux. En cela, la plage se présente comme un espace privilégié d'actions pour les ONG qui travaillent avec les enfants de rue.

3.4.4. Autres pratiques des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra

Les pratiques de la plage ne se limitent pas uniquement aux loisirs, à la pêche ou à la restauration. On en distingue d'autres comme l'agriculture (le maraîchage), l'horticulture, l'exploitation du sable et du gravier marin, le stationnement ou parking, l'habitat. L'agriculture qu'on peut qualifier d'urbaine est pratiquée surtout dans les communes Golfe 1, Bè-Afédomé et Golfe 6, Baguida. En effet, alors que le quartier d'Avepozo par exemple, est connu pour ces plages privées, le quartier d'Ablogame est plutôt connu ses jardins et ses maraîchers qui nourrissent une partie des habitants du District autonome du Grand Lomé. La plage, c'est aussi un lieu de résidence pour plusieurs catégories de personnes : enfants de rue, sans domicile fixe, portefaix, voleurs, pêcheurs, etc. En journée, on les aperçoit assis ou étendus sur/dans le sable. Le wharf est aussi occupé aux mêmes fins. Une association de conducteurs routiers a élu domicile sur la plage en face du Grand marché de Lomé : l'espace s'étend de la plage de

l'hôtel Palm Beach au carrefour suivant. Il sert à la fois de parking pour les véhicules des personnes travaillant au grand marché et pour les chauffeurs empruntant la ligne Lomé – Aného ou Lomé – Cotonou. Avant la survenue de la pandémie de COVID-19, la plage était aussi le lieu de manifestations à taille humaine telles que Togocel Plage et Moov Summer qui mobilisaient beaucoup de gens lors de concerts, de foires (Foire expo internationale) et d'espaces ludiques éphémères aménagés pour les enfants pendant les vacances et les congés de Noël. Aussi, le sable de la plage sert-elle de matière première au sculpteur Bob Atisso pour ses œuvres fugaces.



Photo 13 : Entreprise de jardinage à Ablogame

Photo 14 : Culture maraîchère devant l'hôtel Sarakawa

Photo 15 : Œuvre du sculpteur Bob Atisso. Source : Le Nouveau Reporter, 2022

Photo 16 : Wharf habité par quelques Grand Loméens

De tout ce qui précède, l'on peut retenir que Lomé est née officiellement de la signature du protectorat allemand le 5 juillet 1884 à Baguida. Mais avant l'impérialisme, Porto Seguro (actuel Agbodrafo) faisait partie du réseau des ports de la traite négrière jusqu'à la première moitié du XIXe siècle initié par les Portugais et rejoints plus tard par la France et le Royaume-Uni. S'ensuivit une traite humaine des plus rentables. Vers la fin du XIXe siècle, les Mina, les Guin et les Adan se sont installés sur la côte pour poursuivre leurs activités de pêche. L'installation des Européens sur le rivage marque un tournant important dans l'histoire de la ville marquée par le commerce. L'histoire de Lomé est teintée de trois périodes ayant contribué à la naissance et à l'essor de loisirs : construction du wharf, la journée de la libération nationale du 13 janvier et la grève générale illimitée. En outre, les représentations sociales et les pratiques sont intrinsèquement liées ; elles s'imbriquent et s'influencent mutuellement. Les représentations sociales sont pour la plupart positives, et de ce fait, contribuent à l'engouement significatif dont la plage fait l'objet au cours des fêtes religieuses et civiles. Le sport est une pratique très appréciée des Togolais surtout des jeunes qui s'y

emploient en fin de semaine, c'est-à-dire les samedis et les dimanches. D'autres modes d'habiter sont observables sur la plage : il s'agit du maraîchage, de l'horticulture, des arts éphémères, etc. En quoi les logiques d'acteurs contribuent-elles à la production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra ?

CHAPITRE 4

LOGIQUES D'ACTEURS : LOGIQUES INSTITUTIONNELLES VERSUS LOGIQUES LOCALES

La planification est l'organisation selon un plan (R-A. Thiertart, 2017, p. 25)¹²⁰. C'est un processus de deux phases. Une phase diagnostique, qui consiste à faire l'état des lieux du milieu concerné ; stratégique, qui permet d'élaborer un plan d'actions ; une phase opérationnelle qui concerne la dimension pratique de la stratégie. La planification urbaine est quant à elle l'ensemble des réflexions et actions visant à agir sur un territoire urbain. C'est une démarche volontariste émanant d'un désir de territoire commun. Trois groupes d'acteurs interagissent à trois niveaux : national, local et au niveau le plus bas, celui du citoyen, du citoyen. La planification se traduit en documents d'urbanisme aux deux premiers niveaux. En ce sens, c'est « un outil au service d'une plus grande cohérence publique » (C. Gallez et H-N. Maksim, 2007, p. 49)¹²¹. L'État, dans sa fonction régaliennne a le devoir de satisfaire autant que possible aux besoins de ses administrés. Le travail aboutissant à l'élaboration du document d'urbanisme qui traduit une certaine vision du territoire ne se fera donc pas sans ces derniers ; même si dans la pratique, le niveau d'implication ou de participation peuvent être soumis à réflexion. En revanche, le citoyen peut ne pas le transcrire en texte structuré et cohérent, mais directement en actes et en propos. On peut être amené du coup à penser qu'il est moins cohérent que les autres acteurs. Cependant, ce n'est pas le cas, puisqu'il a sa propre logique. Le citoyen, c'est celui qui pratique l'espace et vit son quotidien de la manière la plus fréquente possible. Il connaît et maîtrise son milieu de vie. De cet usage particulier, découlent des aspirations ancrées dans son vécu, dans ses expériences sensorielles. Les habitants de Bè et d'Amoutivé, étant installés avant le protectorat sur la côte, étaient les premiers propriétaires terriens. C'est auprès d'eux que les bourgeois afro-brésiliens et même les colons ont acheté leurs terres. À leur suite, ceux qui ont décidé de s'y établir ont épousé la même démarche. Ceci dit, le peuplement de la ville s'est fait sans l'avis de l'autorité municipale. D'une certaine

¹²⁰ Voir Thiertart Raymond-Alain, « La planification », *Le Management*, 2017, p. 25-46

¹²¹ Cf. Gallez Caroline, Maksim Hanja-Niriana, « À quoi sert la planification urbaine ? Regards croisés sur la planification urbanisme-transport à Strasbourg et à Genève », *Flux*, 2007/3 (n° 69), p. 49-62. DOI : 10.3917/flux.069.0049. URL : <https://www.cairn.info/revue-flux1-2007-3-page-49.htm>

manière, la planification par le bas en opposition à celle par le haut, est monnaie courante à Lomé. La production de la plage, à certains égards suit aussi le même schéma. Certains propriétaires de bars par exemple, se sont installés sans l'avis de la commune ou de l'autorité compétente dans la cession du foncier balnéaire. Ces « installations anarchiques » ont valu le 31 août 2020 une note conjointe des Ministères de l'environnement, du développement durable et de la protection de la nature (MEDDPN) actuel Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF), des infrastructures et des transports (MIT) et de la ville, de l'urbanisme, de l'habitat et de la salubrité publique (MVUHSP)¹²². On peut bien déduire que des logiques antagonistes et/ou concordants gouvernent les choix des acteurs précités. Il faut s'intéresser de près à ces intentions. À côté, d'autres entrepreneurs s'installent dans les règles de l'art, c'est-à-dire en passant par les autorités compétentes.

En outre, l'analyse des logiques d'action permet de mettre au jour « les raisons d'agir » des individus, en prenant en compte la diversité des mobiles et des rationalités, à partir des discours que tiennent les acteurs sur leur propre conduite (H. Amblard et *al.*, 2005, cité par N. Schieb-Bienfait et J-P. Bréchet, 2009). La logique, c'est l'intention qui anime un groupe ou un individu dans un contexte donné. De fait, l'objectivation de la subjectivité doit se faire en le replaçant dans son contexte spatio-temporel afin d'en saisir le sens. Ce chapitre a pour objectif de montrer le lien existant entre les usages des plages et les logiques sous-jacentes à leur production dans le Grand Lomé et l'Aire métropolitaine du Grand Accra. Seront révélées les intentions politiques et locales à partir des documents de planification existants. Les logiques politiques se traduisent en plans, lois, décrets, etc. alors que celles citadines se transcrivent en actes tels que la mise en place d'associations ou d'organisations. Il sera aussi question d'éclairer les subjectivités, les comportements des acteurs en partant d'une base empirique et documentaire. L'enjeu est d'amener au jour l'intention des acteurs politiques, locaux, et des citoyens.

¹²² <https://l-frii.com/togo-installation-anarchique-sur-les-plages-la-mise-en-garde-du-gouvernement/>

4. Logiques institutionnelles

4.1. L'aménagement urbain, une initiative coloniale

Le fait urbain est relativement récent à Lomé, capitale de la République togolaise. Elle occupe cette place de choix, rappelons-le, depuis 1897 lorsque les Allemands ont décidé d'y transférer la capitale après Zébé. Dès lors, la ville a connu une transformation remarquable. La ville non autochtone ni coloniale a toutefois été projetée à la place qu'on lui connaît grâce à cette action impérialiste.

Lomé est la toute dernière-née des villes de la côte (Y. Marguerat, 1985, p. 21)¹²³, autrement dit du Golfe de Guinée. Toutefois, la « ville » est antérieure à la colonisation, puisque des échanges commerciaux se sont établis entre les villes de Salaga au Ghana, Abomey et Djougou au Bénin, Mango, Atakpamé, Bandjéli, Togoville, etc. La particularité de la ville de Lomé est qu'elle s'est construite sur la base d'une appropriation foncière individuelle du sol (Y. Marguerat, 1993, p. 36). L'accès à la terre s'est fait auprès des propriétaires terriens, primo occupants. À l'arrivée des premiers colons, Lomé était investie par des commerçants Européens et africains. Ces derniers ont à leur tour procédé à des reventes et locations de leur patrimoine foncier. Lomé était une ville naissante du fait des activités autres que paysannes qui en ont émergé. Ce qui différencie la ville de la campagne, c'est la division sociale du travail, la diversité des tâches ou activités. Cependant, l'organisation spatiale était défailante. Chose qui sera faite progressivement avec les Allemands, puis les Français ; « le maillage urbain était l'articulation du pouvoir sur l'espace. » (*Idem*, 1985, p. 23)

La colonisation allemande a contribué à l'organisation du réseau urbain du Togo. Cela a notamment consisté en l'établissement des cercles, des communes, des districts avec des fonctions spécifiques. Cette organisation spatiale s'est accompagnée de la construction d'infrastructures routières et ferroviaires. Le premier livre foncier (*der Grundbuch*) a été institué en 1902. Il sera suivi deux ans plus tard d'un plan qui comprend le quartier administratif. En 1907, le gouverneur Julius von Zech ordonne une police des constructions qui institue le permis de construire selon les propos de T. Lulle (1993, p.178). En 1908, un autre plan est réalisé et intègre l'expansion du quartier administratif. Yves Marguerat pour sa

¹²³ Voir Marguerat Yves, 1985, *L'armature urbaine du Togo*, Paris, ORSTOM, coll. Études et thèses.

part estime qu'en 1911, la population atteint 8000 habitants sous l'impulsion (un peu plus tôt) de la construction du wharf qui solda la capitale de l'ancien no-man's land, et le développement du réseau ferroviaire. Cette poussée urbaine induite par la planification par le haut est une caractéristique des sociétés coloniales. La particularité du Togo est qu'à côté de cette forme de planification, la société togolaise semble maîtriser son territoire à dessein. Alors que l'administration coloniale opérait des changements dans son environnement, les locaux vivaient encore et jusqu'à un certain temps dans leurs cases. Il y a donc cohabitation entre deux formes d'habitat : moderne et traditionnel (local). Toutefois, le mérite de l'urbanisation revient à l'ambition allemande de faire du Togo une colonie modèle. À sa suite et sous l'impérialisme français, en 1933, la mairie de Lomé est créée. Mais elle eut du mal à trouver l'équilibre faute de moyens financiers.

4.2. De la planification de la ville de Lomé

La planification urbaine en Afrique pose globalement de grandes questions : financière, volonté politique, production urbaine collective ou imposée ou encore spontanée, etc. Les réalités du Togo en matière urbaine se retrouvent dans ce constat déjà soulevé par tant d'autres chercheurs. Depuis sa création en 1933, la mairie de Lomé reste prioritaire dans les affaires d'aménagement. D'où, une certaine macrocéphalie importante par rapport aux autres villes alors relativement importantes. En effet, en termes d'infrastructures et d'aménités, de démographie et d'activités, Lomé est mieux nantie et reste relativement élevée sur le plan urbain contrairement aux autres villes telles que Sokodé, Atakpamé, Aného pour ne citer que celles-là. Il faut retenir que bien avant l'intrusion coloniale et par la suite, la ville de Lomé s'est faite sous l'impulsion de ses habitants et pendant un moment sans l'intervention de l'autorité centrale. Lomé s'est construite quasiment à la « bottom up », c'est-à-dire de bas en haut. C'est l'approche ascendante qui s'oppose à l'approche descendante, qui reflète le modèle de pouvoir traditionnel.

Depuis quelques années, la planification du petit territoire n'est plus du ressort de l'État central uniquement, mais résulte d'une action collective, concertée qui affiche participation quoique de façon apparente. À certains égards, il s'agit d'une imposition qui ne dit pas son nom. Les avis restent partagés quant à l'effectivité de cette réalité. L'État togolais s'est réellement saisi de cette fonction à partir des années 1970 sous Mme Marie Madoé Sivomey,

première femme maire de la municipalité de Lomé. C'est la période des « grands travaux ». Elle prit fonction en 1967 et céda la place à une délégation spéciale en 1974. Son passage à la tête de la mairie a contribué au renouveau de la ville de Lomé : des immeubles ont vu le jour, les taximètres peints de manière uniforme, l'environnement urbain est mis au propre, etc. Toutefois, cette réalité s'est vite essoufflée. À partir de cette période, Lomé connût un marasme municipal sur le plan administratif. En 1987, après les élections municipales, un conseil municipal est établi afin de revitaliser la commune. À la tête des cinq arrondissements, siègent des maires d'arrondissement. En 1980, la Direction générale de l'urbanisme et de l'habitat est créée afin de pallier les problèmes liés à la gestion urbaine notamment la réglementation foncière. Celle-ci peine à s'imposer dans le paysage urbain pendant un moment vu qu'elle disposait de peu de moyens financiers. L'argent étant le nerf de la guerre, des initiatives d'envergure n'ont pas pu aboutir, parce que manquant cruellement.

4.2.1. Plan directeur d'urbanisme

Le Plan directeur d'urbanisme dit de «1981 » a été élaboré vers la fin des années 1970 dans le but de relever le défi urbain que posait la ville de Lomé à savoir l'étalement urbain. Sur le plan structurel, il était question de pallier les problèmes liés aux services sociaux de base, c'est-à-dire de répondre aux besoins sanitaires, socio-collectifs et de transport de la population. Il s'agissait aussi de sauvegarder le milieu naturel et le milieu urbain de Lomé. Le plan directeur avait pour vocation d'implanter non seulement des espaces verts mais aussi des activités agricoles, artisanales, industrielles sur les espaces prévus à cet effet. Par ailleurs, la création d'un nouveau centre administratif fut prévue. Cependant, le Plan directeur d'urbanisme de 1981 n'a été réalisé que partiellement faute de moyens financiers suffisants. Les travaux publics qui sont à l'œuvre depuis 2010 dans le Grand Lomé témoignent du retard pris dans la réalisation du Plan directeur d'urbanisme de 1981. Ceci s'explique aussi bien par les mesures drastiques imposées par la Banque Mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) à travers la Politique d'Ajustement Structurel (PAS) que par le manque de maturité des États africains. Trois principes étaient au fondement de cette politique : la réduction des dépenses publiques, la libéralisation de l'économie (réduction des interventions de l'État, privatisation des entreprises, libéralisation des prix, etc.) et l'ouverture sur le marché international fondée sur le principe des avantages comparatifs. Les conséquences sont les suivantes : surendettement, importance des exportations par rapport aux importations, réduction de

l'intervention de l'État. Le Togo a connu trois Politiques d'ajustement structurelles. La PAS I (1988-1990) avait entre autres comme objectifs de veiller à la stimulation de l'initiative privée, la gestion efficace de l'économie en restructurant le secteur public, etc. Vu que la PAS I n'a pas porté les fruits escomptés, le PAS II (1992-1994) a été initié, et cela avec l'appui de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne (UE), de l'Association internationale de développement (IDA), de la France et l'Agence nationale des Etats-Unis pour le développement (USAID). Elle, non plus n'a pas induit les résultats prévus ; au contraire, le Togo a connu une chute. C'est pourquoi la PAS connut une troisième phase (PAS III). Sa préparation a été assurée par le gouvernement et la Banque Mondiale. Toutefois, le bilan reste mitigé.¹²⁴

4.2.2. Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé/SDAU

Le District Autonome du Grand Lomé « est une entité territoriale particulière dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est l'autorité locale représentant la ville de Lomé dans son ensemble »¹²⁵. Il a été créé par la loi n° 2019-018 du 15 novembre 2019 et regroupe la préfecture du Golfe et d'Agoè-Nyivé. Les deux préfectures cumulent treize (13) communes avec respectivement sept (7) et six (6) communes. Les travaux ayant conduit à la réalisation du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de cette entité ne datent pas d'aujourd'hui. Déjà en 2016, un premier rapport a été présenté mais il sera repris et officiellement approuvé en 2018 par les autorités compétentes. Ce schéma est une sorte de continuité du Plan directeur d'aménagement de 1981. Toutefois, ce document d'urbanisme concerne un territoire plus grand.

Le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé a pour objectif global de fixer les orientations stratégiques du territoire et de déterminer, sur le long terme, la destination générale des sols (Agetur-Togo, 2016, p.11). Spécifiquement, il vise à faire le diagnostic territorial du Grand Lomé, faire concorder sur l'espace de l'agglomération les enjeux urbains liés à l'habitat, l'urbanisme, la mobilité, les équipements sociaux et marchands et de faire des propositions d'aménagement. Sa vision est la suivante : « d'ici à 2030, le Grand Lomé sera une communauté urbaine moderne, saine, attractive dotée d'un gouvernement

¹²⁴ Globalement, les PAS avaient pour objectif de favoriser le développement économique du Togo par le renforcement du secteur parapublic et la promotion du secteur privé.

¹²⁵ Cf. Loi N°2019-018 du 15/11/19 portant attributions et fonctionnement du District Autonome du Grand Lomé.

local fort, un centre de transit, un pôle de développement compétitif en Afrique de l'Ouest et une agglomération mieux structurée où le citoyen est bien épanoui » (*Idem*, 2016, p.12). Cette vision, on peut le soutenir, constitue le leitmotiv des différentes initiatives de l'État central depuis quelques années maintenant. Quelques pistes de réflexion transparaissent déjà tels que la gouvernance urbaine, le bien-être du citoyen (ce dernier occupe une place de choix), la composition urbaine.

D'un point de vue diagnostic et dans un premier temps, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé constate les problèmes urbains auxquels fait face le Grand Lomé notamment en matière d'assainissement, de changements climatiques avec pour conséquence l'érosion côtière, l'avancée de la mer ; l'urbanisation rapide et forte, l'étalement urbain, les problèmes fonciers (non maîtrise foncière), etc. Une macrocéphalie importante caractérise le Grand Lomé par rapport aux autres villes du Togo. Quant aux relations, qu'il entretient avec les pays de la sous-région, elles sont d'autant plus importantes qu'il détient le seul port en eau profonde de la sous-région : ce qui le hisse à un niveau relativement important. Les déplacements de l'intérieur vers ce territoire sont importants. Le diagnostic révèle un état des lieux des différentes disponibilités urbaines. Il s'agit en l'occurrence de réseaux viaires (quoique primaires et insuffisants), d'équipements sanitaires, éducatifs et de loisirs ; du parc urbain de plus en plus important (transports publics insuffisants par contre), de l'importance du secteur informel dans le paysage économique, etc. Par ailleurs, ce nouveau plan d'urbanisme du District Autonome du Grand Lomé (DAGL) vient compenser le manque créé par la mise en œuvre partielle du Plan directeur d'urbanisme 1981.

Dans un deuxième temps, le SDAU met en cohérence les enjeux liés à l'habitat, à l'urbanisme, la mobilité, les équipements sociaux et marchands. Ce deuxième objectif a pour ambition de mettre en accord les différents défis urbains afin de construire une agglomération moderne. Le but ici est de décongestionner le centre au profit des périphéries, de favoriser l'habitat planifié à travers les projets de restructuration ou de création de cités en l'occurrence « Mokpokpo » ou la « Cité des Anges ». Les pôles économiques existants seront renforcés, et de nouveaux seront créés.

L'aménagement du Grand Lomé se focalise sur trois axes ou concepts d'aménagement : une métropole en développement, attractive et rayonnante (i), une métropole compacte,

structurée, équilibrée et sécurisée (ii), et une métropole où il fait bon vivre (iii). Les orientations relatives à ces concepts d'aménagement sont au nombre de six (deux par concept) et sont les suivantes : métropolisation, polarisation, centralité et compétitivité économique ; recomposition urbaine et habitat et amélioration de la mobilité urbaine ; amélioration de l'accès aux équipements et services urbains et protection de l'environnement.

Précisons ici que la pratique de la plage est assimilée aux loisirs et à la détente dans le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé. Il est prévu à cet effet à Baguida et en raison de l'érosion côtière aussi un site de baignade dans la zone PK10-PK15 du cordon littoral sur 30 ha, un port de plaisance sur mer pour sport nautique, canoë kayak et autres disciplines sur 30 ha, des stations balnéaires modestes et populaires sur la mer s'étalant sur 10 km de littoral à l'est du port et de la zone industrielle, une forte végétalisation de la plage et de la rive. La façade maritime qui s'étend de la frontière Togo – Ghana au Port autonome de Lomé évoluera selon les prévisions en front de mer de qualité. Pour cela, des promenades seront aménagées afin de favoriser la mobilité douce (pied, vélo). Dans le même sens, des constructions non permanentes pourront voir le jour sur la plage du fait du phénomène de l'érosion côtière sans cesse grandissant. Le schéma de structure simplifié préconise dans la même logique une valorisation et une préservation de l'urbanisation et de l'érosion côtière de la plage et de la bande côtière (Agetur, p. 82, 99).

Par ailleurs, le SDAU envisage la collaboration entre les différents acteurs à différentes échelles afin de participer de la production conjointe du territoire du Grand Lomé. La stratégie de mise en œuvre du SDAU préconise en effet une mutualisation des compétences et des moyens financiers dans sa réalisation. Les acteurs pouvant y concourir sont les acteurs étatiques centraux (Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère des travaux publics, Ministère de l'économie et des finances, Ministère de l'environnement et des ressources forestières, Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière, etc.), les acteurs locaux tels que les services déconcentrés de l'État, la société civile, les opérateurs privés et les bénéficiaires que sont la population), les partenaires techniques et financiers.

Cette façon de procéder est toutefois embryonnaire au Togo du fait de la décentralisation quelque peu récente¹²⁶.

Des points forts et faibles minent le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé. De manière globale, le nombre d'espaces de détente prévus ne figure nulle part dans le document ; il est souligné que les réserves seront dédiées à l'aménagement de ces espaces, mais de manière tranchée, leur nombre reste inconnu. La configuration actuelle du Grand Lomé avec ses deux préfectures et ses treize (13) communes n'est pas prise en compte dans le vol.1 du SDAU. Ce qui le rend déjà désuet. L'idée de ville, de projet de ville est bien mise en exergue, la dynamique aussi. C'est aussi le cas des projections concernant la mobilité, les énergies et les énergies émanant de la transformation des déchets afin de remédier au problème électrique dans le Grand Lomé. Il est également pris à cœur la revalorisation des zones inondables (lit du Zio) en espaces verts. Il est reconnu à l'État central sa démission, néanmoins l'urgence est de retourner à l'usage prévu par le plan directeur de 1981 du lit du Zio qui est habité. L'aménagement de la lagune trouve un écho particulier dans ce document : implantation de centres de loisirs sur les lits asséchés, meilleur drainage des eaux pluviales, aménagement d'espaces verts, sauvegarde du système lagunaire et les canaux de connexion. Les problèmes patents et actuels sont évoqués de manière explicite ainsi que les solutions préconisées. Une attention a été portée sur la plage qui depuis quelques années souffre des effets du changement climatique.

4.2.3. Plan directeur de développement et d'aménagement touristiques du Togo

Il est apparu au fil des réflexions et des enquêtes de tourner un regard vers le secteur du tourisme ; l'objet de notre intérêt se prêtant à ces considérations. L'idée de départ était de prendre connaissance du document tenant lieu de fil conducteur au ministère du tourisme et du processus ayant abouti à son élaboration. Les entretiens qui ont entretenu cette curiosité sont ceux que nous avons eu avec certains responsables de CDQ sur leur participation à ce travail collectif mais aussi et surtout avec le responsable du projet Grand Lomé. Il s'agit des premiers entretiens que j'ai réalisés. Au cours de cette séance, le point sur la collaboration des ministères fut soulevé. Cependant, nous avons compris qu'elle n'est pas à son niveau

¹²⁶ Les élections locales se sont tenues le 30 juin 2019.

optimal et qu'il faut encore beaucoup travailler à la peaufiner. Une autre raison a suscité l'envie de rencontrer les personnes ressources de ce ministère : au cours de certains interviews, les réponses à la question (quelles sont les démarches à faire pour s'installer sur la plage ?) restaient toujours floues jusqu'à ce qu'un responsable d'ouvrage touristique me suggère de me rendre au ministère du tourisme. C'est ainsi qu'à la fin de l'année 2018, j'ai commencé à me pencher sur cette institution. Au Ministre de la culture et du tourisme, il m'a été demandé de me présenter à l'Office national du tourisme pour rencontrer une certaine personne ressource dont le nom m'a été communiqué. C'est dans ce cadre que le Plan directeur de développement et d'aménagement touristiques m'a été communiqué. Par ailleurs, certaines questions posées n'ont pas pu trouver de réponses. Les agents n'ont pas voulu que j'enregistre leurs propos, néanmoins j'ai pris des notes. Il est clair que l'élaboration du document qui va être présenté ne fait pas l'unanimité parmi les personnes qui auraient pu participer mais n'ont pas pu, car n'ayant pas été consulté.

Le Plan directeur de développement et d'aménagement touristique (PDDAT) est un document structuré en quatre parties¹²⁷. Ce document se situe dans le cadre d'une vision globale de désir de compétition du Togo. L'exercice de comparaison avec les autres pays de la sous-région comme le Ghana et le Burkina-Faso conclut à un retard prégnant du pays dans le domaine du tourisme. En outre, il y a une certaine différence entre les documents reçus par mail et la politique sectorielle telle que décrite sur le site du Ministère de la culture et du tourisme. Toutefois, ils se complètent. D'après le Plan national de développement,

Le Togo dispose d'énormes atouts touristiques et culturels. Cependant, le secteur touristique est confronté à plusieurs contraintes qui freinent son développement notamment l'insuffisance de l'offre touristique, une connectivité restreinte, une absence d'un mécanisme de facilitation du financement de la chaîne de valeur et les difficultés de préservation des aires protégées. Le défi pour le Gouvernement est d'impulser le secteur touristique avec la mise en œuvre de projets structurants permettant de tester différents positionnements pour le tourisme togolais (balnéaire, culturel, sportif, affaires, écotourisme, agrotourisme, etc.). (PND, 2018, p.16)

Sur le site du Ministère de la Culture et du Tourisme, en ce qui concerne la politique sectorielle du tourisme, il est indiqué que

¹²⁷ Ce document nous a été envoyé par mail par l'interviewé.

Le secteur touristique a pour but de promouvoir un tourisme diversifié, respectueux de l'environnement, de la qualité de la vie et des cultures, garant de la croissance économique. Son objectif est de définir les bases de la relance de ce secteur d'activités pour en faire l'un des principaux leviers de croissance économique forte et de développement durable.

Le tourisme se présente comme un secteur-clé de la relance économique du Togo. Toutefois, l'objectif global assigné au ministère qui en a la charge semble être loin d'être atteint puisque ce secteur souffre d'un manque de financement. L'offre touristique est scindée en quatre : tourisme de loisirs, tourisme d'affaires, tourisme de congrès et de séminaire, tourisme de croisière et le tourisme de type solidaire. Elle se base le patrimoine naturel (parc Fazao-Malfakassa, parc Oti-Kéran, réserve faune de l'Oti-Mandouri, chaîne de l'Atakora, cordon littoral), le patrimoine culturel (savoir-faire artisanal, musée, archéologie, attraction événementielle), les activités liées à la nature (escalade, VTT sportif, parapente, la pêche et la chasse). Le PDADT dresse en plus de ces potentialités, ses faiblesses relatives à l'insuffisance des investissements, aux problèmes liés aux statistiques (elles ne sont ni mises à jour ni fiables). Il reconnaît aussi l'inadéquation entre la formation des ressources humaines du secteur et l'offre. Des actions conséquentes sont prévues pour remédier à ces problèmes qui défavorisent le tourisme togolais. Les informations contenues dans ce tableau résumé le programme de mise en œuvre de la politique du tourisme qui complètent les informations du plan directeur d'aménagement et de développement touristiques.

Tableau 11 : Récapitulatif du PDADT et du programme de mise en œuvre de la politique du tourisme

Potentialités	Faiblesses	Domaine d'intervention	Objectifs	Stratégies
<p>Patrimoine naturel riche – parc Fazao-Malfakassa, par Oti-Kéran, Oti-Mandouri, littoral)</p> <p>Patrimoine culturel – esclavage, histoire du peuplement, archéologie, savoir-faire artisanaux</p>	<p>Manque de fiabilité des statistiques</p> <p>Faiblesse des investissements</p> <p>Problème de formation des ressources humaines</p> <p>Cadre institutionnel et juridique défaillant</p> <p>Infrastructures, transports aériens et terrestres vétustes ou insuffisants</p>	<p>Domaine institutionnel</p> <p>Développement des ressources humaines</p> <p>Statistiques</p>	<p>Inscrire le tourisme au rang des priorités de l'Etat et mettre en place un cadre institutionnel et juridique approprié pour sa bonne gouvernance.</p> <p>Développer le capital humain par la mise à niveau des acteurs publics et privés en vue d'assurer la qualité et l'excellence dans les prestations touristiques.</p> <p>Disposer des statistiques touristiques fiables, à temps réels et facilement accessibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des activités économiques connexes ; - Inciter les autorités à inscrire le tourisme parmi les priorités de l'Etat ; - Actualiser les textes réglementant les activités du secteur. - Renforcer et adapter l'offre et les programmes de formation aux besoins réels du secteur. - Assurer une formation professionnelle continue de qualité du personnel du secteur public et privé ; - Sensibiliser les opérateurs touristiques à la tenue et à la fourniture des données statistiques - Mettre en place un système de collecte et de traitement des données harmonisé suivant les normes de l'UEMOA ; - Equiper le service statistique de matériel de traitement adéquat

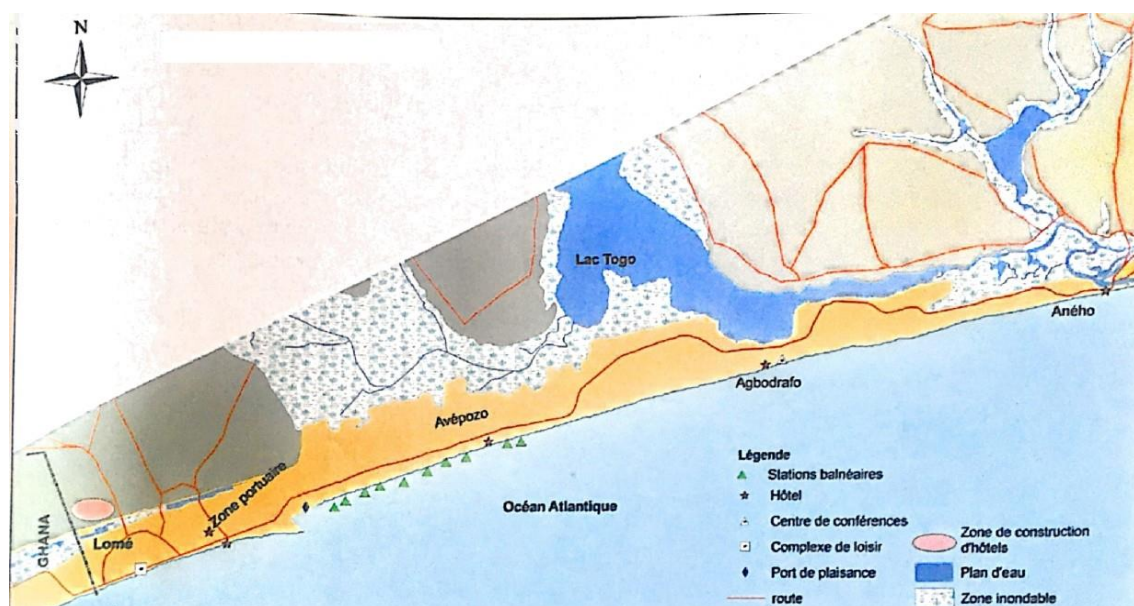
Par ailleurs, le PDADT se décline en huit (8) axes d'orientation stratégiques à savoir : inscrire le tourisme parmi les priorités de l'État ; renforcer les capacités juridiques et institutionnelles ; développer un tourisme durable et respectueux des équilibres naturels et du cadre de vie, structurer l'offre, redéfinir et enrichir le produit ; renforcer les capacités professionnelles des ressources humaines, mettre en place une politique de communication et de commercialisation adéquate ; améliorer l'élaboration des données statistiques et promouvoir l'investissement touristique et améliorer les retombées du tourisme au niveau local. Au Togo, de ce point de vue, le tourisme ne se pense pas en marge du littoral. Ce qui suppose que ce dernier doit faire l'objet d'une attention particulière. Son aménagement doit être à la hauteur des attentes des politiques, c'est-à-dire en lien avec les documents élaborés à cet effet. C'est dans ce sens que le Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière a été créé.

Le diagnostic du Plan directeur de développement et d'aménagement touristique révèle au-delà des potentialités touristiques disponibles que le Togo se classe à très basse échelle dans le classement mondial. Les sites ne manquent pas ; c'est leur état qui suscite des réflexions. Par exemple, seuls Les Tata Temberma sont classés au patrimoine matériel de l'UNESCO. La plage qui semble l'espace urbain le plus visité, a été laissée pendant longtemps dans un piteux état. Nombre de bâtiments datant de l'époque coloniale ne sont pas restaurés et paraissent délabrés. On peut citer entre autres l'ancienne Assemblée Nationale, le Palais de la Justice, les vestiges de la Radio Kamina, l'école de la Marina, etc. Il est évident que s'il faut remettre à niveau ce secteur, beaucoup de choses doivent être faites. C'est dans cette logique qu'il est justement prévu l'inscription du tourisme parmi les priorités de l'État ; le renforcement de capacités des professionnels du domaine et l'amélioration de l'élaboration des statistiques touristiques dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale du tourisme. En ce qui concerne le tourisme interne ou national, le ministère entend repenser ses parcs. Depuis 2014, l'État a commencé à mettre sur pied des éco-villages¹²⁸ pour enrichir son offre touristique.

¹²⁸ Le Togo n'en compte qu'un seul actuellement. Il s'appelle Livingstone Ecovillage ; il est situé à Davié à 30km au nord de Lomé.

Il n'est pas anodin aujourd'hui d'assister à l'invasion du littoral par des bars, des aménagements à caractère éphémère qui répondent d'une certaine manière à la vision que se fait le SDAU du Grand Lomé de la côte. Dans la pratique, quelques zones d'ombre demeurent toutefois quant à l'acquisition de la parcelle et de la procédure ayant abouti à ces constructions. Même si dans l'imaginaire collectif, la plage est un bien public que tout le monde pourrait utiliser à sa guise, il faut retenir qu'elle est sous le contrôle de l'État central qui la concède ou la loue à qui il veut. Ce qui peut rendre la démarche d'acquisition moins transparente dans certains cas. La plupart des personnes (propriétaires de plages privées) rencontrées n'ont pas été capables de dire clairement par quelles phases elles sont passées pour installer leur commerce. La carte ci-dessous fait écho aux prévisions de l'Etat sur la plage.

Carte 4 : Schéma d'aménagement du littoral



Source : Ministère de la culture et du tourisme, (s.d.)

La carte ci-dessus prévoit des stations balnéaires¹²⁹, des centres de conférences, un complexe de loisir, un port de plaisance et des hôtels. Le projet de stations balnéaires dans un contexte africain encore moins togolais peut sembler inadéquat quand on sait qu'encore très peu de Togolais savent nager. Culturellement, la natation et la baignade restent des activités auxquelles peu de gens adhèrent. Cependant, ces stations balnéaires ou plages privées seront probablement à la portée de peu de gens.

¹²⁹ La station balnéaire est un lieu aménagé en bordure de mer ayant pour vocation l'accueil de vacanciers et de touristes. L'activité principale est le bain de mer.

4.3. De la planification dans l’Aire métropolitaine du Grand Accra

4.3.1. Plan de la ville d’Accra de 1958

Au lendemain de son indépendance, le Ghana a souhaité élaborer un plan de sa capitale, Accra afin de mieux contrôler son expansion. Ce plan est une révision du premier plan global de la ville qui date de 1944. Il est structuré en quinze (15) chapitres. Le commerce, les voies communicantes, l’espace public, l’industrie, la santé, l’éducation, etc. sont autant de points abordés. Cependant, un court résumé du dernier plan n’a pas été proposé afin de mesurer son niveau de réalisation ou du moins de prendre connaissance des dernières prévisions.

Les espaces ouverts ont été classés selon leur degré d’importance. Le plan en distingue deux : les espaces ouverts majeurs que sont le parc de l’Avenue de l’Indépendance, la bande côtière, le stade ; et les espaces ouverts de loisirs que sont les terrains de jeux (dédiés aux tennis, football, golf). Tous deux sont les composantes du système d’espaces ouverts. Il est admis que le littoral est l’espace ouvert le plus prisé de la capitale. Il n’y a pas de parcs (dans le sens d’espace vert) à Accra. Le plan regrette l’insuffisance des parcs et jardins et insiste sur la nécessité d’en créer étant donné qu’ils sont nécessaires à l’épanouissement des habitants. Cette réalité ne concorde pas avec les exigences du Conseil des sports qui recommande 5 ha de surfaces récréatives pour une population de 1.000 habitants ; 7 ha pour 3.000 habitants, 11 ha pour 5.000 habitants et 14 ha pour 10.000 habitants. Ce qui suppose une proximité de ces aires en relation avec les recommandations de la Charte d’Athènes. Un accent particulier est mis sur la protection et l’aménagement de la façade maritime de Mamprobi à Labadi, considérée comme un espace ouvert public. La côte est déclarée espace de récréation. Mais elle est confrontée à l’exploitation anarchique du sable marin qui contribue à l’extinction des cocotiers. Vu qu’elle occupe une place importante dans le décor urbain d’Accra, elle doit faire l’objet d’attention plus aiguë. Le Sakumo Lagoon est pressentie pour accueillir la construction de bungalows et d’une piscine alors que la zone Mamprobi – Korle Gonno demeure l’espace naturel des pêcheurs.

Le Marine Drive Project ou la Route Marine est un projet de grande envergure qui s’inscrit dans une vision globale de restructuration et de la revalorisation du front marin et qui a été annoncé dans ce plan de 1958. Les objectifs du projet sont les suivants :

- décongestionner le centre-ville des utilisations non conformes et réinstaurer une nouvelle structure d'utilisation des sols adaptée à la capitale.
- intensifier l'utilisation du sol pour être cohérent avec les valeurs élevées du sol et également contrecarrer la rareté apparente du sol à Accra.
- créer un environnement permettant d'attirer des niveaux élevés d'investissements liés au tourisme dans le centre-ville.
- promouvoir l'investissement dans le tourisme et les installations liées au tourisme.
- créer des emplois et des opportunités de revenus, en particulier dans les communautés locales.
- créer des sources de revenus pour les chefs et les habitants des conseils traditionnels d'Osu et de Ga.

La zone s'étend sur 241 hectares ; de la cathédrale anglicane de Jamestown au château de Christiansborg à Osu. Quatre types de tourisme sont promus par le projet : tourisme d'affaires, culturel, éco tourisme et de loisirs. Néanmoins, il n'a toujours pas vu le jour pour des raisons diverses mal élucidées. C'est dans ce sens que Philip Gebu (2021)¹³⁰ s'est posée cette question : Le projet Marine Drive verra-t-il le jour ?

4.3.2. Plan de développement à moyen terme du secteur du tourisme, des arts et de la culture 2018 -2021

Il est important de préciser à l'entame de la présentation de ce plan qu'il n'était pas tout à fait complet à sa réception en 2019 auprès d'un cadre du Ministère du tourisme, des arts et de la culture à Accra¹³¹. Toutefois, il présente des aspects intéressants en relation avec notre sujet. Le plan de développement du tourisme horizon 2021 met en lumière la vision du gouvernement ghanéen dans le domaine du tourisme. Plusieurs fois, nous avons souligné dans les lignes antérieures que le Ghana est un pays dans lequel le secteur touristique occupe une place importante. Ce plan, notons-le s'insère dans le plan national de développement à long terme du Ghana horizon 2057. La vision du plan de développement du tourisme 2018-2021 est celle-ci : « to develop sustainable tourism pivoted on Ghanaian culture and creative arts as a key driver to accelerate national development ». En traduction française, il est question

¹³⁰ <https://thebftonline.com/>

¹³¹ Ce document nous a été envoyé par mail.

de développer un tourisme durable axé sur la culture et les arts créatifs ghanéens en tant que moteur essentiel pour accélérer le développement national¹³². Elle est l'expression même des raisons d'existence du ministère du tourisme, des arts et de la culture. La raison d'être du ministère est finalement de créer un environnement propice à la croissance et au développement durables du secteur afin de lui permettre de contribuer énormément au PIB grâce à une utilisation efficace et efficiente des politiques, plans, programmes et projets appropriés.

Le plan est longuement revenu dans le chapitre I sur celui de 2014 – 2017. Le Ghana est bien conscient de la position dominante du tourisme dans l'émergence voire le développement d'une nation. Pour ce faire, elle a initié ce plan axé sur deux piliers : le renforcement de la compétitivité du secteur privé et la gouvernance transparente et responsable. Ils se déclinent en la promotion de l'industrie du tourisme, de l'intensification du tourisme intérieur, du développement des arts créatifs, de la mise de la culture au service du développement. Afin d'atteindre ces objectifs, le ministère du tourisme, des arts et de la culture a organisé des ateliers, séminaires et rencontres à l'endroit des acteurs du secteurs, mobilisé des fonds pour le Fonds de développement du tourisme. Pour être reconnu sur le plan international, attirer les investisseurs et les touristes, le Ghana participe aux rencontres internationales touristiques telles que le World Travel Market International Tourism Fair in Excel à Londres au Royaume-Uni, 56th UNWTO Commission for Africa Meeting and Regional Seminar On Tourism and Air Transport Connectivity in Africa au Luanda, Inaugural INDABA Ministerial Session à Durban en Afrique du Sud, World Travel Market à Berlin en Allemagne, etc. Dans la même veine, l'État ghanéen par le truchement du Ministère a créé les conditions pour l'épanouissement de tous les acteurs du secteur à travers la promotion effective des arts locaux créatifs, l'inauguration de musées et de monuments tels que Osu Christiansborg Castle, Keta fort. De plus, des organes déconcentrés comme les bureaux de district touristique sont créés dans certaines villes telles que Kumasi, Winneba, Axim. Ainsi, en 2014, le pays était visité par 993 600 touristes contre 1 322 500 en 2016 ; ce qui représente une augmentation de 20%. Par ricochet, le parc hôtelier a aussi augmenté passant de 36,427 à 40,450. Cette politique est axée aussi bien sur le tourisme national que le tourisme international par ailleurs. Elle fait la

¹³² L'application en ligne DeepL est le principal outil utilisé pour la traduction des mots et des phrases.

promotion de l'héritage culturel, naturel et historique du Ghana. Au cours de la même période, le tourisme domestique est passé de 1,227,440 à 1,353,253. Le Plan de développement à moyen terme du secteur du tourisme, des arts et de la culture n'a réellement été abordé qu'à partir du chapitre II du document. Le diagnostic du secteur relève quelques insuffisances d'ordre social et économique à savoir : faiblesse de la coopération entre les institutions privées dans la mise en œuvre des projets en relation avec les arts créatifs, mauvais état des infrastructures touristiques, cadre et conditions de développement du secteur à améliorer par un cadre juridique et réglementaire bien ficelé, etc. Les objectifs, ainsi que les domaines, les stratégies à mettre en place sont résumés dans le tableau à la page suivante. Dans les chapitres 3, 4, 5 et 6, les propos ont en substance porté sur les engagements et les stratégies à adopter par le ministère pour atteindre ses objectifs en rapport avec la gestion et l'administration, les finances, les ressources humaines, le suivi-évaluation. Il a été également présenté les prévisions en termes d'emplois et de coût. Il est important de retenir à ce stade que l'aménagement du littoral ou sa gestion est du ressort du Ministère du tourisme, des arts et de la culture du Ghana qui joue le rôle de médiateur entre les acteurs que sont les communautés côtières et les promoteurs ou entrepreneurs touristiques et au ministère de l'environnement, des sciences, de la technologie et de l'innovation qui réalise des études d'impacts et délivre une autorisation d'installation aux hôtels ; alors qu'au Togo, ce rôle est dévolu actuellement au Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière quoiqu'il y ait un ministère dédié au tourisme. Toutefois, d'autres ministères participent également à la gestion de l'espace maritime et littoral.

Tableau 12 : Objectifs et stratégies du PDMTT

Objectifs adoptés	Domaines d'intervention	Problèmes	Politiques objectives	Stratégies
Développement économique	Croissance économique et emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement de la croissance économique causé par les problèmes d'approvisionnement en électricité et l'absence d'un environnement favorable à la croissance et au développement du secteur privé. - Schéma erratique des sources de croissance économique - La croissance économique ne s'accompagne pas de niveaux appropriés de création d'emplois et de liens faibles entre l'agriculture et l'industrie. 	Diversifier et développer l'industrie du tourisme pour le développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Transformer le Ghana en un important centre de réunions, d'incitations, de conférences et d'expositions - Développer le secteur du tourisme par l'investissement, l'innovation et la recherche de l'excellence du service - Promouvoir les partenariats public-privé pour l'investissement dans le secteur : promouvoir le tourisme local. - Développer les sites disponibles et potentiels pour répondre aux normes internationales. - Intégrer le développement du tourisme dans les plans de développement des districts. - Développer des musées de palais pour préserver la culture nationale et promouvoir le tourisme dans les communautés. - Mettre en place des mesures pour lutter contre les menaces émergentes telles que le tourisme sexuel. - Promouvoir la création de clubs de tourisme

Développement social	Tourisme et développement d'arts créatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Normes médiocres - Inefficacité et faible productivité du service à la clientèle -Mauvaise infrastructure pour le tourisme et les arts créatifs Tarifs hôteliers élevés -Faible développement des compétences : informalité et absence d'un régime juridique, réglementaire et institutionnel efficace pour l'industrie créative - Faible coordination entre les institutions publiques dans la mise en œuvre des interventions politiques liées à l'industrie créative. 	Développer une industrie d'arts compétitifs	<ul style="list-style-type: none"> -Élaborer une politique et mettre en œuvre des cadres juridiques et réglementaires pour l'épanouissement de l'industrie des arts créatifs. -Renforcer le Conseil national des arts créatifs pour qu'il puisse mettre en œuvre efficacement ses programmes : promouvoir le PPP dans le développement de l'industrie des arts créatifs. -Renforcer l'Office du droit d'auteur et ses agences connexes. -Renforcer le partenariat et la participation aux événements artistiques et commerciaux à vocation mondiale ; -Renforcer les institutions et améliorer le cadre de coordination du secteur des arts créatifs, notamment la Commission nationale des cultures. -Sensibiliser à l'importance du tourisme et des arts créatifs.
-----------------------------	---	---	---	--

Source : Plan de développement à moyen terme du secteur du tourisme, des arts et de la culture 2018 -2021, p.184-185, traduction DeepL.

Ce tableau résume les objectifs et les actions à mener pour améliorer le secteur du tourisme au Ghana. Il présente quelques atouts : la promotion du tourisme local et des arts créatifs, la création de clubs de tourisme, etc. Le tourisme tel que perçu par les Ghanéens n'est pas tourné uniquement vers l'extérieur ; il est aussi local. Cependant, il y a des manquements

relativement aux stratégies de la formation et la professionnalisation des ressources humaines chargées d'abattre le travail aux niveaux macro, méso et micro. Par ailleurs, il présente des similitudes avec les ambitions du gouvernement togolais en la matière. Tout comme le Togo, le Ghana désire faire de son territoire un important centre de conférences internationales, le développement des sites disponibles pour les arrimer sur les normes internationales. Les dissemblances entre les plans des deux pays se rapportent au développement des arts créatifs. Des différents documents de planification, il en résulte que les deux gouvernements ont pour ambition d'améliorer leur environnement urbain et leurs offres touristiques. Ils visent le développement à deux niveaux : économique et social. Il est important de relever qu'ils sont conscients de leurs potentialités et de leurs insuffisances, et aussi de l'impact éventuel d'un tourisme bien pensé sur l'économie. Ils ont quasiment les mêmes potentialités et les mêmes problèmes. Le Ghana met davantage l'accent sur les arts locaux que le Togo qualifie de savoir-faire locaux. Le Ghana est connu pour la valorisation de ce secteur. Sur le marché togolais, nombre d'articles sont importés du Ghana en l'occurrence des perles, des costumes en Kente ou tissu traditionnel, des éventails faits de peau d'animal et en pagne, etc. C'est maintenant que le Togo est en quête d'une identité pareille à travers des initiatives de jeunes créateurs ; des accessoiristes se font former ici et là pour proposer des articles en pagne pour la plupart. Des recettes qu'on peut en tirer, le tourisme est un secteur porteur. Booster le domaine reviendrait à s'appuyer sur les acquis ou les disponibilités culturelles, historiques et naturelles. Cependant, la capacité à mobiliser et à gérer les fonds pourrait orienter l'évaluation de la politique initiée.

4.4. Ministères chargés de la gouvernance maritime et littorale au Togo

4.4.1. Ministère de l'environnement et des ressources forestières

Globalement, le ministère de l'environnement et des ressources forestières travaille à la sauvegarde de l'environnement du territoire togolais sur le plan national, et spécifiquement de celui du littoral. Ses attributions sont également relatives au « milieu marin et côtier parce qu'il a en charge la gestion de la flore côtière et aquatique et des mammifères marins »¹³³. En effet, le littoral togolais est sujet à une érosion côtière très avancée du fait du changement climatique, de l'avancée de la mer et de l'exploitation abusive du sable marin. La Politique nationale pour l'environnement reconnaît que l'écosystème littoral est sérieusement menacé

¹³³ Cf. Rapport national sur l'environnement côtier et marin, 2007.

par l'érosion côtière et qu'il est pollué par les rejets des déchets industriels, les déchets solides et effluents provenant des villes côtières et le délestage en mer des navires (s.d.). Pour trouver des solutions à ces préoccupations, le ministère appuie les communes dans la gestion des déchets sur toute l'étendue du territoire national avec les moyens dont il dispose. Aussi, collabore—il avec les organisations non gouvernementales agissant dans le secteur de l'environnement comme l'ONG STADD ou l'association Ecojogging pour limiter les impacts des actions humaines sur la plage. L'extrait d'entretien ci-après informe davantage sur le rôle joué par le Ministère de l'environnement et des ressources forestières :

Le ministère de l'environnement se charge de beaucoup de choses, notamment des questions de salubrité qu'on partage avec d'autres ministères : ministère de l'urbanisme, ministère de la santé à travers son service "Hygiène et assainissement", ministère de l'eau, etc. Les eaux usées observables sur la plage sont issues d'un ancien réseau de drainage, c'est-à-dire qu'il y avait un réseau embryonnaire à l'époque coloniale et limité à la basse ville. C'était un système de tout à l'égout. Présentement, ce réseau ne fonctionne plus car il y a eu des cassures au moment où de nouvelles routes ont été réalisées. Les eaux usées qui se déversent sur la plage sont issues du mélange des eaux pluviales et des eaux usées. Avec le projet WACA, on a réfléchi à comment drainer ces eaux au niveau de l'hôtel de la Paix, presque en face de l'hôtel Sancta Maria. Il y a là-bas des typha¹³⁴, c'est-à-dire des touffes d'herbe. Il faut aussi reconnaître que ceux qui gèrent le Grand marché ne le font pas bien. Il y a aussi des saletés qui sont drainées. Il faut normalement de grandes fosses étanches qu'il faut aspirer de temps en temps. La solution maintenant, c'est de pouvoir faire comme le projet l'avait envisagé pour pouvoir mettre en place un système de collecte qui va drainer tous ses déchets liquides sur un espace convenable¹³⁵. En ce qui concerne l'installation d'entreprise sur la plage, le ministère n'intervient qu'en cas d'installation classée, c'est-à-dire l'installation de bars trop grands. Nous procédons à la réalisation d'une étude d'impact environnementale. Nous donnons notre avis technique sur les dispositions à prendre pour ne pas provoquer l'érosion côtière ou polluer la plage.

On déduit de cet extrait que la salubrité publique dans un sens plus large, l'assainissement, préoccupe plus d'un ministère. C'est une question publique, une affaire de tous. Les eaux usées évoquées proviennent de la défaillance du système de drainage. Le ministère propose comme solution la création d'un espace aménagé pour contenir ses eaux afin de préserver la plage d'une pollution accrue. Le rôle du ministère de l'environnement et des ressources forestières est très limité quant à l'installation des bars-restaurants. Toutefois, il est un acteur

¹³⁴ Ce sont des plantes monocotylédones, également appelées quenouilles, typiques des bords des eaux calmes, des fossés, des lacs, des marais et plus généralement dans les milieux humides. <https://fr.wikipedia.org>

¹³⁵ Cette proposition est l'une des actions préconisées par le Plan national d'action pour l'environnement. D'autres actions telles que l'élaboration et l'application d'un plan d'aménagement et de protection du littoral ; - l'application du principe pollueur – payeur et l'institution des incitations économique pour limiter la pollution de la mer et des lagunes ; - la protection des zones côtières érodées telles que Kpémé, Kossi Agbavi et l'embouchure du lac à Aného ; - la mise en place d'un système d'information géographique et de surveillance du littoral et de la mer ; - le développement du cadre législatif et réglementaire pour promouvoir la gestion rationnelle de l'environnement marin et du littoral sont prévues par ledit plan.

central dans la mise en œuvre du projet multi-composante WACA, du Projet environnement urbain de Lomé (PEUL) et du Projet d'aménagement de la zone lagunaire (PAZOL). L'Agence nationale de gestion de l'environnement, organe dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière promeut un cadre de partenariat favorisant une gestion participative de l'environnement.

4.4.2. Le Ministère de la culture et du tourisme

L'intervention du ministère du tourisme et de la culture n'est sollicitée que dans le cadre de l'installation d'hôtels, d'agences de voyages, etc. Vous voyez le Bar-Restaurant Prince Lorenzo, c'est moi qui ai traité son dossier. Nous avons fait un dépôt à la préfecture maritime. Le dossier qui m'a été confié l'était au préalable à la Commission nationale d'agrément et de classement des établissements touristiques. Parce que nous avons une direction des réglementations qui attribue des étoiles aux hôtels et établissements. Si c'est en dehors de la plage, il y a une fiche qu'on vous remet avec les différentes étapes à suivre. Mais, si c'est la plage, nous n'avons pas vraiment main mise sur ça. C'est un peu compliqué. Le ministère de l'administration territoriale, la préfecture maritime, les mairies et le ministère de l'environnement ont en charge la gestion du littoral.

Cet extrait d'entretien révèle que le ministère de la culture et du tourisme n'a pas de prise sur la plage qui est un site touristique, qu'il soit aménagé ou pas. On a l'impression que la coresponsabilité managériale de la plage n'est pas dévolue à ce ministère dont les attributions révèlent pourtant ces compétences. En effet, la direction de la planification et de l'aménagement touristiques a pour tâche la prospection et la mise en valeur des richesses d'intérêt touristique, l'étude et le suivi des projets d'aménagement de sites touristiques. Ce ministère met surtout l'accent sur la valorisation d'autres sites touristiques à l'intérieur du pays, tels que la cascade de Womé, le Koutamako, les grottes de Nok, la radio Kamina (dont le projet de réhabilitation est en gestation), les parcs Malfakassa et Fazao, la maison des esclaves à Agbodrafo, le marché des fétiches, etc. On dirait que la manne est délaissée aux dépens des miettes. Les difficultés énumérées dans le plan directeur de développement et d'aménagement touristiques mettent à mal le fonctionnement du ministère. Pour rappel, il s'agit tant de la fiabilité des statistiques que de leur suffisance, du manque de formation des ressources humaines, etc.

Par ailleurs, le Ministère du tourisme et de la culture est en quête de légitimité. D'après un expert consultant rencontré au cours de nos enquêtes,

Le véritable problème est le manque de volonté politique. Oui, euh... Des fois, on remarque qu'il y a l'effort qui est fait, dans les discours hein... Sur le plan concret, personnellement, je crois qu'il y a un manque de volonté politique. Parce que, quand je vois des événements culturels qui sont déjà entamés et qui du jour au lendemain, le ministère décide qu'ils sont suspendus sans aucune excuse valable, je me dis que ça n'a pas de sens. Un événement, dès l'instant qu'il est validé et que les travaux ont déjà commencé, ce qui veut dire qu'il y a eu un déboursement quelques part. On ne peut pas le suspendre du jour au lendemain sans explication plausible. Donc, c'est pour ça que je parle de manque de volonté politique. Et il y a une forte implication politique qui ne devait pas être le cas et qui bloque énormément le développement de ce secteur qui porte l'identité patrimoniale de nos communautés. Et pour moi, je pense qu'il y a des freins qui vont au-delà du simple fait d'un manque de financement. Je crois en 2019, le budget du ministère de la culture était de 7,2 milliards, mais la question qu'on s'est posée, c'est à quoi ont-t-ils servi ? Justement, on s'est rendu compte que les salaires des personnels du ministère de la culture ne figuraient pas dans ces 7,2 milliards. A quoi ont servi ces 7,2 milliards ? On n'a pas vu un nouvel espace culturel voir le jour, on n'a pas vu un centre culturel voir le jour, on n'a pas vu une école. Peut-être que ce ministère n'a pas de financement de la part du trésor, c'est le parent pauvre comme on le dit, tout simplement parce qu'il n'a pas encore justifié de son apport dans le développement du pays ; il faut financer un secteur qui apporte quelque chose au développement du pays.

Cet extrait d'entretien expose quatre problèmes : manque de volonté politique, forte politisation du secteur, gestion douteuse des fonds alloués et enfin le faible positionnement économique du ministère. Il reconnaît entre autres que les discours et les actes ne vont pas toujours ensemble. Le manque de financement n'est pas forcément le problème, puisque des opportunités de financements sont monnaies courantes ; c'est plutôt leur gestion qui pose question. De fait, on peut citer Africalia Belgium, l'AFD qui est un partenaire historique du Togo, ou encore le FMI, le PNUD, etc. S'agit-il de détournements puisque les fonds sont décaissés et puis, finalement ne servent plus aux projets auxquels ils étaient destinés ? L'interrogation est soulevée ? N'ayant pas les arguments pour aller plus loin, elle reste suspendue pour qui voudrait y répondre. Le ministère de la culture et du tourisme, si on en croît cet expert, est en quête de légitimité quant à son rôle dans le développement du pays. Ses actions sont peu visibles dans le paysage ministériel, à côté du ministère de l'agriculture ou de l'enseignement par exemple. Il y a encore beaucoup à faire dans ce secteur les éléments fondamentaux (volonté politique et gestion efficace et efficiente) sont au rendez-vous.

4.4.3. Le Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière

Ce ministère a été créé en 2020 par décret présidentiel pour faire face aux défis de l'heure, et afficher la volonté du gouvernement togolais d'intégrer l'économie bleue au développement du pays. Il a pour mission de favoriser le développement d'un plan de promotion de

l'économie bleue, développer les infrastructures qui permettent le développement accru de l'économie portuaire, et favoriser la protection des milieux côtiers (PNUD, s.d.) et pour améliorer la compétitivité du port autonome de Lomé. A pied d'œuvre sur la question maritime, ce ministère a contribué au vote de la loi relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral le 20 mai 2021. La zone littorale est comprise entre la limite maritime de la Zone Economique Exclusive (ZEE) et la limite continentale située à 50 km au-delà de la zone d'influence de la marée moyenne (PNUD, 2007). Cette loi définit entre autres les implications du schéma directeur d'aménagement du littoral qui est un document d'orientations dans lequel s'inscrivent toutes les décisions, actions et orientations qui peuvent avoir un impact quelconque sur la zone littorale (art.3). Cette loi fixe les différentes formes d'exploitation dont pourrait faire office la plage ; c'est un acte juridique qui règlemente les actions humaines sur ce patrimoine naturel en déclin. Le ministère travaille en collaboration avec les acteurs qui travaillent dans le domaine maritime en l'occurrence les pêcheurs, les femmes chargées de la transformation des produits halieutiques, etc. bref, les gens de la mer. En outre, il lutte contre la pollution de l'environnement dues aux actions anthropiques. Pour cela, il organise des vagues de sensibilisation à l'endroit des acteurs concernés par cette thématique. Il bataille aussi contre la pêche illicite non déclarée et non règlementée. La connaissance des mers et des océans est une affaire de tous d'après le principe d'information de la loi relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral. Par conséquent, des séances d'informations sont aussi organisées à leur endroit. C'est le respect du principe d'information que prône la loi relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral. Il collabore avec la marine nationale et la gendarmerie maritime, les inspecteurs de la pêche, l'Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer. La protection côtière qui est l'une des missions du ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière englobe la plage qui est à la fois un espace physique et un espace de vie. Pour ce faire, le ministère coopère avec les responsables du projet WACA (ministère de l'environnement et des ressources forestières).

Le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, le Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural, le Ministère de la sécurité et de la protection civile, participent aussi à la gestion de la plage dans le Grand Lomé.

4.4.4. Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer

L'Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer a été créé par décret N° 2014-113/PR afin de solutionner les problèmes d'insécurité maritime. Elle a pour mission alors de renforcer l'action des administrations publiques et de coordonner les efforts intersectoriels dans le but de préserver les intérêts maritimes. Il est structuré en trois (3) organes : Haut conseil pour la mer, les Services du conseiller pour la mer et la Préfecture maritime. C'est ce dernier qui nous intéresse. Elle a été créée par décret N°2014-174/PR fixant ainsi les attributions et son organisation. Le préfet maritime a les mêmes obligations qu'un ministère ayant des attributions en mer. Il a devoir de protection des droits souverains et intérêts nationaux, de sauvegarde des biens, de protection de l'environnement maritime, de la sécurité des activités nautiques et aériennes au-dessus de la mer, etc. Il peut suppléer les administrations ayant des attributions en mer en cas de menaces graves en zone maritime, littorale, lacustre ou lagunaire. Concrètement, sur la plage, la préfecture maritime en aout 2020, a exigé le départ pur et simple des occupants anarchiques des plages. Plus récemment dans le cadre de la journée de l'océan, le 9 juin 2022, elle a lancé de concert avec les communes côtières, une opération de nettoyage de la plage. Dans la même veine, elle a organisé un atelier de sensibilisation aux bonnes pratiques de protection et de sauvegarde de l'environnement. Ses actions sont en congruence avec l'objectif 14 des ODD qui consiste à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ».

Au Ghana, la mise en œuvre des politiques urbaines en lien avec la plage est dévolue aux ministères à l'Agence de protection de l'environnement, un organe sous tutelle du ministère de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation, au ministère du tourisme, des arts et de la culture, au ministère de la sécurité nationale.

4.5. Ministères en charge de la gouvernance maritime et littorale au Ghana

4.5.1. Ministère de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation

Ce ministère a pour objectif global de veiller à un usage rationnel des ressources naturelles et au développement de la science, de la technologie et de l'innovation. Relativement à l'environnement, c'est l'Agence de protection de l'environnement qui en est organe actant. L'Agence de protection de l'environnement (EPA) a été créée par la loi 490 de décembre 1994.

Elle est chargée de vérifier que les activités ne nuisent pas à l'environnement. L'Agence compte onze bureaux régionaux accessibles qui disposent du personnel et de l'équipement nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions (BAD, s.d.). C'est l'organe qui commande des études d'impact environnemental aux entreprises et leur délivre des autorisations d'installation. Elle a pour fonctions pour mission de conseiller le ministère dans l'élaboration des lois visant la protection de l'environnement, d'attribuer des permis environnementaux en ce qui concerne les produits susceptibles de provoquer la pollution, de sensibiliser et d'éduquer la population pour une veille environnementale, etc.

4.5.2. Ministère du tourisme, des arts et de la culture

Le ministère du tourisme, des arts et de la culture a pour ambition de créer un climat favorable au développement du tourisme et de la culture à partir de projets et programmes impactants. Il fut créé en 2013 en remplacement au ministère du tourisme. Le ministère du tourisme, des arts et de la culture a entre autres comme fonctions d'élaborer des politiques et de planifier des programmes en vue de la promotion du tourisme domestique, de suivre et évaluer les performances du secteur touristique, de contribuer à mettre sur pied un cadre juridique et réglementaire, de promouvoir le partenariat public privé, de collaborer avec les autres ministères et agences en matière de tourisme, arts et culture, de poser les bases pour un tourisme international. Afin de remplir ces fonctions, il a été créé en 2011 l'Autorité ghanéenne du tourisme par la loi dénommée Tourism act, 2011, act 817. L'article 2 précise que l'objet de l'Autorité ghanéenne du tourisme est de promouvoir un tourisme durable aussi bien au niveau national qu'au niveau international. Elle assure les fonctions suivantes : autoriser, réguler et superviser les initiatives touristiques ; initier, conduire et promouvoir le développement des recherches pour le développement de l'industrie du tourisme ; assurer la gouvernance et le développement des sites touristiques ; mettre le touriste au centre des entreprises, etc.

D'autres ministères interviennent dans la gestion de la plage, à savoir le ministère de l'intérieur qui s'assure de la sécurité des personnes et des biens ainsi que d'un environnement de paix et de stabilité. Le ministère des pêches et du développement de l'aquaculture (MoFAD) a quant à lui, pour objectifs de conserver le milieu marin, d'assurer le développement durable et la gestion de l'aquaculture et des ressources halieutiques et de

renforcer les capacités d'élaboration et de coordination des politiques relatives à la pêche. Spécifiquement, il s'agit de renforcer le cadre juridique existant en matière de protection des ressources halieutiques, de contribuer à une suffisance alimentaire en fruits de mer, d'élaborer des politiques et des stratégies en lien avec la politique nationale.

4.6. Logiques locales à l'épreuve de la décentralisation

Les logiques locales ne sont pas toujours en conformité avec celles de l'État central. Des divergences d'idées peuvent être soulignées. La municipalité a l'avantage de pratiquer l'espace alors que ce n'est pas forcément le cas pour l'autre camp. Selon les aspirations de chaque groupe d'acteurs, les propos tenus et les usages ne sont pas toujours en phase.

Avant l'effectivité de la décentralisation (c'est-à-dire l'installation des conseils municipaux et l'élection des maires en 2019), des entretiens ont été organisés avec des agents sociaux comme les représentants des CDQ de Kodjoviakope, d'Adawlato, de Bè et d'Ablogame. Ces choix ont été fait sur la base de nos lectures. Kodjoviakope est un quartier créé à Lomé vers la fin du XIXe siècle ainsi qu'Ablogame. Bè, nous l'avons dit est le plus vieux quartier de Lomé. Enfin, Adawlato, Koketime et Anagokome font partie de ce que Y. Marguerat (1981, p. 5)¹³⁶ nomme « vieux quartiers ».

Des entretiens ont de ce fait été réalisés auprès d'agents de la mairie et autres acteurs locaux pour mesurer aussi bien leur niveau d'engagement et de participation, de connaissance du sujet que pour connaître leurs points de vue, leurs motivations et besoins. De manière globale comme souligné tantôt, il est clair qu'il y a un véritable déphasage entre le perçu des citoyens-agents et le conçu technocrate. L'extrait de l'entretien ci-dessous a été réalisé auprès d'une autorité municipale dans la commune du Golfe 4. Cette commune est limitée au nord par la commune Golfe 5, au sud par l'océan atlantique, à l'est par la frontière Togo-Ghana et à l'ouest par la commune Golfe 1. Notons qu'au-delà des clivages politiques, il y a à notre avis un certain désir de bâtir sa ville, de posséder son territoire nonobstant les obstacles qui peuvent interférer. Pour des questions de méthode, il a été décidé de décrire autant que possible les conditions d'enquête. Il fut convenu avec le participant au travail de recherche de se

¹³⁶ Marguerat Yves, 1981, *La population des villes du Togo selon le recensement de 1970 (Étude n°4)*. Lomé et ses quartiers, Lomé, ORSTOM.

rencontrer sur son lieu de travail pour l'entretien semi-directif. Un créneau a pu être trouvé le 8/04/2021 autour de 13h30 pour ce faire. L'entretien a duré exactement 52 min. Au cours de la séance, un monsieur dont je n'ai connu l'identité que plus tard (c'est son coiffeur) était aussi présent et bien avant mon arrivée. Le participant n'anticipait pas forcément mes questions puisqu'il me semble qu'il ne m'a pas donné des réponses toutes faites. Au début du rendez-vous, il a lu quelques lignes d'un document mais très vite, il s'en est séparé. Ce qui a fluidifié le discours. Pour des questions d'éthique de la recherche, l'identité et les fonctions du répondant ne seront pas révélées tels qu'assurées au début de l'entretien aux participants¹³⁷.

« Les problèmes concernant la plage sont venus avec la volonté du gouvernement qui a voulu arranger le littoral suite à des réflexions avec la nomination quelques années [auparavant] du préfet maritime. La préfecture maritime qui a une superficie n'a pas presque pas d'habitant. C'est vrai que les gens pratiquent la plage même si ce n'est pas leur lieu de résidence permanent. Ensuite, il y a le ministère de l'économie maritime... C'est ce monde qui gère la plage. En fait, la plage n'est plus gérée par la mairie. Elle est confiée exclusivement au ministère de l'économie maritime et la préfecture maritime. Ce sont eux qui gèrent prioritairement la plage. Et nous nous venons peut-être en 3^e, 4^e ou 5^e position. Donc, le gouvernement a voulu arranger la plage et a demandé à ce que les gens quittent ce lieu. Au début, on s'est dit avec le projet WACA, les occupants seraient impactés ainsi que leurs activités ; mais le gouvernement en a décidé ainsi pour lutter contre l'érosion côtière, avec toutes les nuisances et l'insécurité qu'il y a sur la plage. Donc, la plage concerne quelques communes notamment Golfe I, Golfe IV, Golfe VI et Lac III, et Lac I. Mais aux dernières nouvelles, l'échéance donnée aux gens est épuisée, ils devraient céder la plage, mais de façon pas officielle, le gouvernement a voulu donner encore un peu de répit, donc ... pour que les gens puissent s'exécuter. Donc, juste une suspension qui peut être éternelle ou non. Si ça ne l'est pas, c'est qu'avec le temps, le gouvernement reprendra les choses. Il dira aux gens quand même de vider les lieux. En principe, on ne peut pas leur demander de partir de la plage comme ça, il y a de la communication, des échanges avec ces personnes, de recaser ceux qu'on peut recaser et trouver des mesures d'accompagner pour ceux qu'on peut accompagner, ainsi de suite. Moi, euh... n'étant pas de l'exécutif ou du gouvernement, je ne peux pas en dire plus. Voilà... » (Extrait d'entretien, avril 2021)

L'auteur de ces propos a bien précisé les acteurs principaux qui interviennent dans la gestion de la plage ; il s'agit de la préfecture maritime et du ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière. Il déclare aussi que les mairies viennent en dernière position quasiment dans la gestion maritime. Il n'est pas totalement contre le déguerpissement des

¹³⁷ D'après le Code d'éthique de l'Association internationale de sociologie, « la sécurité, l'anonymat et la confidentialité des sujets de recherche et des informateurs doivent être rigoureusement respectés, tant dans la recherche quantitative que qualitative. Les sources d'informations personnelles obtenues par les chercheurs doivent rester confidentielles, à moins que les informateurs n'aient demandé ou accepté d'être cités » (ISA, 2011, p.2).

personnes installées sur la plage ; il déplore le caractère impératif de l'opération. Il estime qu'il y aurait dû avoir une communication sociale autour du sujet pour amener ces populations à adhérer au projet. Des mesures d'accompagnement aussi. Les relations entre l'État central et les communes paraissent à cet égard, ascendantes et unilatérales : le premier commande, exige et les autres s'exécutent. Le consensus n'est pas souvent recherché dans les prises de décision. De plus, les responsables municipaux ne sont pas intégrés à la gestion de leurs plages. Ce qui peut susciter des sentiments de frustration, de mécontentement, voire de soulèvement, sachant pour exemple que la communauté de Kodjoviakope par exemple entretient des rapports particuliers avec la mer et sa plage. Le répondant a par ailleurs cité ce quartier dans lequel il a vécu durant une partie de sa vie. Cette réalité pose la question de l'effectivité et des implications réelles de la décentralisation et de la marge de liberté et d'action dont dispose les communes. Dans la même veine, un entretien a été organisé avec quelques agents de la mairie Golfe 1 (Bè-Afedome).

La commune du Golfe avec son siège à Bè-Afedome a une superficie de 54 km² avec une population estimée à 395.990 habitants qui sont répartis dans 36 quartiers. Elle est limitée au sud par l'océan atlantique, à l'ouest par la commune du Golfe 4 plus précisément par le gouvernement circulaire au niveau de Sancta Maria, à l'est par la commune du Golfe 6 plus précisément par la voie de Kagome qui passe entre la raffinerie et Contour Global, au nord-est par la commune du Zio 1, plus précisément par le village de Djagblé et au nord par la clôture sud de l'aéroport. Elle est la plus peuplée parmi les 117 communes du Togo. Elle est dirigée par un conseil municipal de 23 conseillers, un maire et quatre adjoints qui constituent l'exécutif.

Comme le recommande la méthode qualitative, le nom et le poste des personnes interviewées ne seront pas dévoilés. La citation suivante fait le point sur des questions qui ont trait aux représentations sociales, la gestion du littoral, les relations avec les autres acteurs institutionnels, les propriétaires de bars et d'hôtels, les enjeux, etc.

Quand on dit plage, ça évoque déjà l'existence de la côte et ça a peut-être plusieurs aspects. Dans un premier temps, c'est un lieu récréatif, un lieu touristique et un lieu qui peut générer à la fois des ressources soit pour la population soit pour la commune, je parle des activités socio-économiques. Et également ça évoque des activités de pêche et également de l'autre côté, ça évoque l'aspect environnemental, de biodiversité. C'est un lieu de production de richesse pour l'État et pour la commune. C'est une richesse à préserver, à protéger par rapport

à sa dégradation. En tant que commune, on ne peut rien faire par rapport aux moyens, mais on peut la garantir à travers le travail des associations. C'est un lieu à viabiliser économiquement et touristiquement dans une approche participative. Par rapport à la sécurité de nos concitoyens qui visitent les plages, donc nous devons en tant que commune assurer la sécurité de tous les visiteurs de la plage. C'est un aspect fondamental. Avec les communes Golfe 4 et 6, il n'y a pas vraiment de relation en ce qui concerne la plage. On travaille sur d'autres projets mais sur ce sujet-là, non. Il faut dire la vérité. C'est une faiblesse hein... Mais avec le DAGL, on est toujours en contact. Dans le cadre du déguerpissement des bars, et de l'élaboration du plan d'aménagement du littoral, du projet WACA, même avec les autres maires. À part le ministère de l'économie maritime, il y a la préfecture maritime excusez-moi le terme, « qui veut prendre la plage quoi ». Ce n'est pas comme ça qu'on doit réagir. Mais quand il y a réunion, on nous appelle. Quand il y a certains problèmes, on dit allez voir la mairie mais quand il s'agit de la plage, elle s'en charge toute seule. Dans le diagnostic, la plage se révèle comme une ressource à valoriser. Avec les propriétaires des bars, on maîtrisait tout ça, on invitait tous ceux qui sont installés à la plage à une réunion sur comment assurer la propreté tout ça, mais arriver à un moment, la préfecture a tout pris en main. Mais, je crois que bon avec le temps on va pouvoir tout régulariser. Mais la relation est quand-même bonne mais avec des réserves. Elles ne sont pas conflictuelles. Mais après tout, les communes et la préfecture sont toutes des institutions de l'État. Mais l'approche de gestion de la plage n'est pas bien huilée. Par rapport à la marge de manœuvre, je dirai qu'elle est dans les normes. »

Ces déclarations montrent qu'entre les acteurs, les relations ne sont pas forcément conflictuelles, mais ne sont pas très soutenues non plus. La dernière phrase paraît rassurante, mais il est certain que le sujet « plage » reste délicat et du ressort de personnes autorisées et plus averties. Elle est toutefois en contradiction avec les propos tenus plus-haut. On a l'impression que les communes sont démunies ; elles ont peu d'influence sur la plage. Donc dire que leur gestion est dans les normes, c'est finalement dire que la préfecture maritime fait bien les choses alors que ce n'est visiblement pas le cas selon l'enquête. Les lignes ci-dessus renseignent aussi sur les idées que se fait la mairie du Golfe 1 de la plage et la mer qui sont des ressources extrêmement importantes sur les plans économique et social, une vraie richesse pour les communes et le pays qu'il faut mettre en valeur et préserver. Le volet environnemental est également fondamental, car ses richesses s'amenuisent progressivement et rapidement. De ce fait, elles doivent s'utiliser autrement, c'est-à-dire rationnellement pour ne pas priver les générations à venir. Cet extrait d'entretien soulève un autre point prépondérant : la sécurité. La plage est sujette de jour comme de nuits à des délits. Il est toujours conseillé de bien tenir son porte-monnaie ou son sac, car on ne sait jamais ce qu'il peut arriver. Pour lutter contre l'insécurité quasi constante sur la plage, la police municipale est mobilisée. Cet extrait révèle également la part belle réservée à la préfecture

maritime dans la gestion de la plage. Elle semble détenir tous les pouvoirs puisque d'après le répondant, la mairie n'entretient plus de rapport avec les bars.

Dans la même logique, un entretien a été sollicité auprès des autorités de la commune du Golfe 6. Il s'est tenu dans leurs locaux à Baguida le 8 septembre 2021. D'autres informations ont été obtenues le 10 septembre 2021 au cours de l'atelier de délibération du Plan de développement communal au siège de l'Agence nationale de l'emploi de Baguida. La commune du Golfe 6, ancien canton de Baguida, a pour chef-lieu Baguida qui est la première capitale du Togo. A l'époque de l'entretien, elle était la seule commune disposant d'un plan de développement communal. Elle est limitée au sud par l'Océan Atlantique, au nord par la vallée du Zio, à l'est par la commune Lacs 3 et à l'ouest par la commune Golfe 1. Elle couvre une superficie de 41 km². En 2020, sa population s'élevait à 162 927 habitants. Elle compte 11 villages répartis en quartiers. La commune abrite le nouveau port de pêche de Lomé installé à Gbetsogbe, de nombreux complexes hôteliers et auberges (344 au total d'après le PDC), des entreprises de cultures maraîchères, des banques, des carrières de sable, etc. La vision de la commune découlant de celle du pays¹³⁸ est formulée comme suit : une commune à gouvernance transparente et performante, une économie locale compétitive et diversifiée, un développement inclusif, harmonieux et durable. Elle se décline en trois axes :

- amélioration de la gouvernance administrative, financière et socio-politique ;
- promotion d'une économie locale diversifiée, durable, compétitive et créatrice d'emplois décents ;
- amélioration du cadre de vie et accès aux services sociaux de base.

L'objectif global de la commune est de faire de Golfe 6 une commune à gouvernance transparente et performante, une économie locale compétitive et diversifiée, un développement harmonieux, inclusif et durable. Spécifiquement, il s'agit de renforcer la gouvernance administrative et financière, de renforcer la gouvernance socio-politique, de promouvoir les filières porteuses, de renforcer l'employabilité des jeunes, de faciliter l'accès aux services sociaux de base, de promouvoir un cadre de vie décent. Deux extraits d'entretien

¹³⁸ La vision nationale du Togo à l'horizon 2025 est « un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique et durable ».

seront exposés afin d'en déduire les perceptions des acteurs de la mairie du Golfe 6, voire leurs logiques.

Si on enlève la mer à la commune de Baguida, on n'a plus rien. C'est un pôle important du tourisme au Togo. Nous sommes en train d'imaginer un coin qui sera un point de chute des touristes où on fera du bon attiéké avec des poissons fraîchement pêchés. Pour cela, la voie menant au port doit être refaite. Le coin se situera à ce niveau. Baguida est quand-même la première capitale du pays.

La commune du Golfe 6 veut miser sur la place stratégique et historique de Baguida qui est une commune littorale. A cet effet, elle veut exploiter ses atouts, à savoir le port autonome de Lomé pour attirer les touristes. Le propos ci-dessous s'inscrit dans la même dynamique que ce répondant. Il insiste cependant sur l'aménagement de la plage pour promouvoir le tourisme.

La plage, pour moi, c'est un lieu touristique, mais il y a des efforts à faire. Et puis, il y a l'érosion côtière à certains niveaux. Des cimetières sont tombés dans la mer ; au niveau de Gbetsogbe-là. La mer avec ses ressources, les fruits de mer, on devrait organiser des sports nautiques, des spectacles à la plage... Pourquoi ne pas construire des hôtels le long de la mer ? Certains sont friands de la mer... Donc, il y a beaucoup à faire au niveau de la plage. Il faut trouver une solution urgente, une solution drastique... Si rien est fait dans les 10, 15 ans à venir, je ne sais pas comment notre côte serait. Franchement, il faut trouver une solution à ce problème d'érosion côtière. Le projet WACA est en cours d'exécution pour régler ce problème. Je dis que la plage est une richesse. Les étrangers, les expatriés sont souvent attirés par la plage. C'est un lieu reposant. C'est pourquoi on a aménagé cet espace¹³⁹ pour offrir ce plaisir aux gens. Je crois que certains disent que l'air qui vient de la mer est particulier ; il traite certaines maladies.

L'interviewé met un point d'orgue sur l'érosion côtière. Il évoque aussi l'avancée de la mer qui a emporté des cimetières dans certains quartiers de la ville de Baguida dont Gbetsogbe. Il insiste également sur l'urgence de la question environnementale et les solutions « urgentes et drastiques) à y apporter. L'image qu'il se fait de la plage est celle d'une plage qui satisfait dans une large mesure ses visiteurs (nationaux et expatriés). Pour cela, il propose qu'on organise des sports nautiques (surf, plongée, jet-ski, aviron, pêche sportive, voile), des événements culturels en l'occurrence des spectacles et qu'on y construise des hôtels. On a l'impression qu'il décrit une plage à l'occidental.

¹³⁹ Le répondant parle ici de l'hôtel Novela Star situé à Avepozo. Il fut construit au début des années 2000. Il participa en fait à son érection.

Tableau 13 : Acteurs de la production des plages

Echelle	Acteurs	Rôles
GRAND LOME		
Institutionnelle	Etat	Emet une vision globale transcrite en documents de planification relayée par les communes
	Préfecture maritime (OANEM)	- Chargée de l'action de l'Etat en mer (zones délimitées à partir des traités internationaux) ainsi que de la sécurité maritime - Délivrance d'autorisation d'installation - Intervient dans la gestion et la sécurité littorale et maritime
	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires	- Délivrance de récépissés aux associations et ONG - Ministère de tutelle des communes - Donne son avis en cas de projets en rapport avec la mer ou le littoral
	Ministère de l'environnement et des ressources forestières	- Assainit l'espace balnéaire, - entreprend des études d'impact environnemental et le suivi des projets si besoin est, - sensibilise au bon usage de la plage, - Responsable du projet WACA
	Ministère de la culture et du tourisme	- Délivrance de l'autorisation d'installation ou de l'agrément - A droit de regard dans l'établissement d'une entreprise en zone maritime ou littorale
	Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière	Mise en valeur, aménagement et protection côtière Contrôle les activités portuaires Chargé des affaires maritimes et littorales Délivre titres et autorisations relatifs aux concessions et occupations temporaires du domaine public maritime
	Ministère de la sécurité (police, gendarmerie)	Sécurité des biens et des personnes
	OTR	Perception de taxes et impôts
	ANASAP	Assainissement
	Partenaires techniques et financiers	Financement des programmes et appui technique
Locale	Mairies du Golfe 1, du Golfe 4 et du Golfe 6	- Délivrance d'autorisation d'occupation - Perception de taxes

		- Elaboration de projets en rapport avec la plage - Elaboration du PDC
	CDQ	- Assainissement - Participation à la mise en œuvre des projets urbains
Citadine	Organisations de la société civile	- Sensibilisation aux bonnes pratiques - Installation de poubelles - Assainissement (collecte de sachets plastiques, balayage)
	Clubs et associations sportifs	Animation de la plage
	Bars-restaurants	Participation à la vie sociale du GL
GREATER ACCRA		
Institutionnelle	Ministère du tourisme, des arts et de la culture (GTA)	- Construction de sanitaires - Médiation entre les promoteurs privés et les communautés côtières
	Ministère des sciences, des technologies et de l'innovation (EPA)	- Délivrance de l'autorisation d'installation - Protection de l'environnement
	Ministère de la sécurité nationale	Protection des personnes et des biens
Locale	Chefferie	Propriétaires des plages
	Mairies	-
Citadine	Rotary Club	Assainissement

Yawavi M. Agbemedi, 2022

De tout ce qui précède, nous retenons que deux types de logiques gouvernent les actions balnéaires à savoir institutionnelles et locales (nous parlerons d'un troisième type dans le chapitre 5). Les premières sont relatives à une vision dite commune de ce que doit être la ville et le tourisme au Togo et au Ghana. Les logiques dites institutionnelles sont celles portées par les Etats et relayées par les organes déconcentrés. Elles sont aussi bien politiques qu'économiques. Elles traduisent une vision globale du pays. Elles sont ensuite traduites en documents de planification pour sceller les discours et donner une portée plus concrète à l'idée. L'Etat, par rapport aux différents extraits d'entretiens présentés plus-haut, maintient son contrôle sur la plage. Les collectivités décentralisées semblent démunies devant cette situation ; elles sont pratiquement exclues de la gestion. Cependant, l'Etat ne peut pas tout faire ; il doit permettre aux communes d'y exercer leur influence. C'est peut-être là la question : la plage et la mer regorgent de ressources utiles pour le développement du pays. Laisser la main reviendrait à baisser la garde et à ne plus avoir de légitimité. La création du ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière en dit long sur

l'ambition de l'Etat togolais. Quels sont finalement les enjeux de la production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra ?

CHAPITRE 5

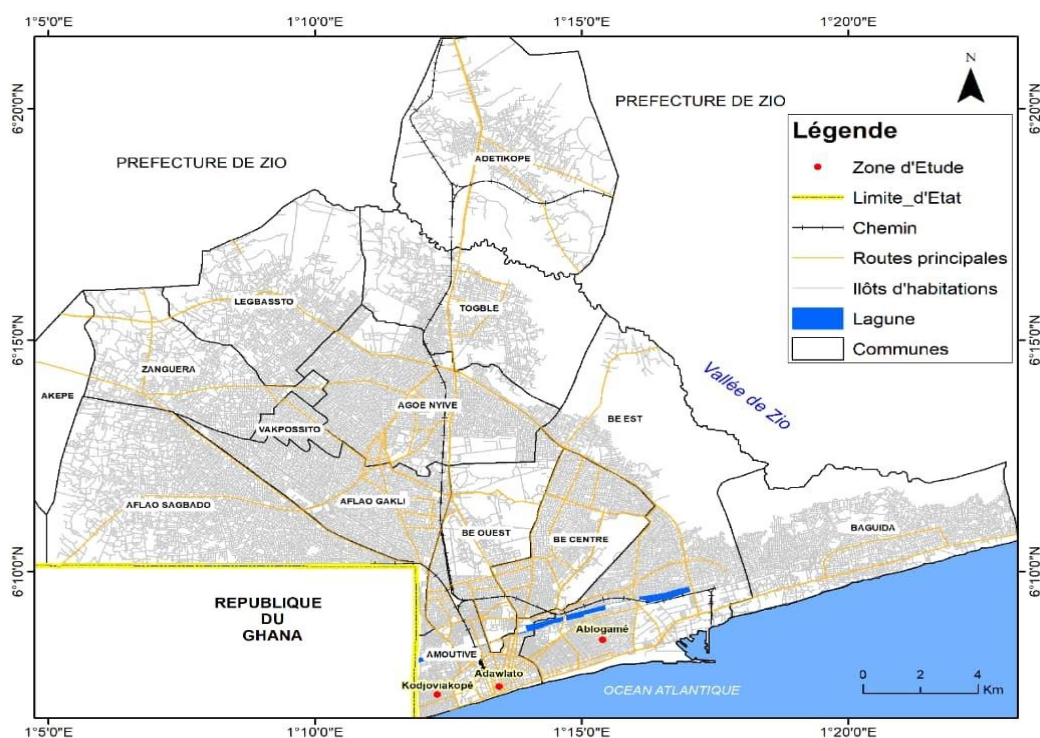
LA PLAGE, UN ESPACE AUX ENJEUX PLURIELS

Ce chapitre a pour objet l'analyse des enjeux de la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra en partant des rapports sociaux entre les acteurs intervenant sur l'espace. La plage est un champ social, un espace de lutte, de confrontation de points de vue et de pratiques. Il y a lutte lorsqu'il y a contradiction ; donc, des protagonistes qui s'affrontent. Ces antagonismes supposent des enjeux cruciaux, c'est-à-dire des enjeux d'ordre économique, politique, environnemental et social qui définissent ces conflits d'acteurs (État, municipalité, particuliers et citoyens) patents ou latents. La plage en elle-même est un enjeu de pouvoir pour lequel luttent la communauté de Kodjoviakope et la municipalité de Lomé pour ne parler que d'elles, Krokobite et les différentes institutions à Accra. Le conflit n'est pas véritablement ouvert mais dans le discours de certains membres des comités de développement des trois quartiers identifiés dans le Grand Lomé, c'est vraisemblablement le cas. Alors que l'État se veut le seul décideur du sort qui devrait être réservé à la plage, les anciens responsables des anciens villages de pêcheurs voudraient eux, prendre part active à la vie de cet espace. Ils le considèrent comme un bien commun et voudraient à cet égard être davantage impliqués dans les prises de décision. Toutefois, les rapports de force étant inégalitaires, ils sont souvent obligés de se retirer du jeu. Sur le plan politique, ce travail révèle que la fabrique du littoral n'est que le reflet de l'organisation politique du territoire. Sur le plan économique, le littoral est une véritable manne pour les entrepreneurs qui l'investissent de leurs projets. L'appropriation pose aussi des questions environnementales : quelle est la meilleure manière d'habiter la plage eu égard au phénomène d'érosion côtière et aux effets néfastes de certaines pratiques (notamment la défécation sauvage) ? Comment intégrer l'économie à l'écologie afin d'assurer un développement urbain durable ? De nos jours, l'économie est intimement liée à l'écologie. Vu que le littoral connaît une forte dégradation, son aménagement devrait être repensé. C'est pour cela qu'il nécessite d'être réinventé. Sur le plan social, la production de la plage se présente comme le catalyseur du lien social. Elle favorise la rencontre, l'échange.

5. La plage, un instrument politique

Trois expériences de quartier permettront d'étayer cette partie : Kodjoviakope, Ablogame et Adawlato dans le Grand Lomé.

Carte 5 : Quartiers du Grand Lomé concernés par l'étude



Agbemedi Yawavi Makafui, 2021

Cette carte représente les trois quartiers concernés par cette partie de l'analyse. Elle montre qu'ils sont effectivement situés à proximité de l'océan atlantique.

5.1. Kodjoviakope, une expérience particulière de la plage

5.1.1. Présentation du quartier

Kodjoviakope est un vieux quartier (créé en 1885) situé dans la commune du Golfe 4. Il s'agit du nouveau découpage administratif qui fait suite à la loi portant création des communes au Togo du 23 juin 2017. Kodjoviakope est limité au nord par le quartier Nyékonakpoè et par la rue de l'Avé, au sud par le boulevard de la République par extension l'océan atlantique, à l'ouest la rue Pilimaboo (frontière Togo – Ghana) et à l'est par le boulevard du 13 janvier et le quartier administratif. C'est un ancien village de pêcheurs subdivisé en quatre zones pour une population de 21.102 habitants (RGPH, 2010, p.25). Il abrite deux consulats, deux ambassades, l'ONG Peace Corps, etc. À l'origine, Kodjoviakope n'était pas un quartier mais un village comme le stipule la traduction même du nom : Kodjovia pour « Kodjovia » et « Kope » pour village. Le fondateur du village s'appelle Joseph Kodjovia Anthonio de Souza. Premier chef de quartier, il est le fils d'un riche commerçant brésilien qui s'installa un temps à Aného (Y. Marguerat et P. Tchitchekou, 1992 cités par A. Spire, 2007). Il est considéré comme une porte

d'entrée sur le territoire togolais pour les passagers venant de l'ouest. C'est un espace de passage, de rencontre, d'échanges aussi. L'activité principale de ses habitants est la pêche. Lors de mon enquête qui s'est déroulée de juillet à août 2019, il faisait encore partie du IVe arrondissement (commune IV) formé par Kodjoviakope, Nyékonakpoè, Hanoukopé (Octaviano Nétimé) et Adjololo. Kodjoviakopé est dirigé par un chef quartier du nom de Kodjovia III aidé dans ses fonctions par ses notables et le Comité de développement de quartier dirigé par un président. Deux associations de jeunes œuvrent aussi à la promotion du développement local : il s'agit du Club des jeunes réunis pour l'amour et la liberté (CJRAL) et J'aime mon quartier Kodjoviakopé (JMQ-K). Ce quartier est en proie à des maux sociaux tels que la délinquance, la défécation sauvage sur la plage, les braquages, etc. Grâce au soutien de l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), il s'est doté d'un plan d'action en 2013 dont les défis à relever sont relatifs à la sécurité, la construction de blocs sanitaires, le renforcement des organes dirigeants, la construction d'un marché, l'électrification, etc.

4.1.1. Organisation sociale

Tel que souligné dans les lignes antérieures, Kodjoviakope est dirigé par un chef de quartier qui est relayé dans ses fonctions par le CDQ et certaines associations de jeunes. Le comité de développement du quartier de Kodjoviakopé (CDQ-K) est créé officiellement en 2012 grâce à l'impulsion de l'ANADEB mais elle existait avant les années 2000. Sa création émanait de la volonté des habitants de ce quartier de faire front commun pour fabriquer leur territoire. La raison qui a suscité l'engouement pour la plage notamment est la suivante selon un membre du CDQ :

« dans les années 1990, le Togo avait accueilli des touristes blancs. Au cours de leur promenade sur la plage, l'un d'entre eux, a ramassé sans le savoir du caca séché par terre. Ce fut une honte pour nous. C'est depuis de moment-là que nous avons mis en place un comité de veille formé par des jeunes pour surveiller ceux qui vont déféquer sur la plage. De plus, comme nous n'avions pas de centre de loisirs, pour nous, la plage en était un dont il fallait prendre soin » (Juillet, 2019).

Ce verbatim montre comment un événement qui semble banal, peut amener des agents sociaux à changer de paradigme. La création des CDQ voulue par l'État à travers l'ANADAB s'insère dans le Programme de développement communautaire en zones urbaines (PDC-ZU).

Ce programme vise à amener les habitants des quartiers les plus vulnérables des villes du Togo à mieux se prendre en charge pour assurer leur épanouissement et contribuer au développement du pays. Déjà à l'époque, les jeunes s'intéressaient à l'image de leur quartier et surtout de « leur » plage, à l'insécurité et aux défis sanitaires et éducatifs de leur territoire. Ils s'étaient dès lors organisés pour nettoyer la plage les weekends. C'est à partir des années 1980 que les premiers bars de la plage sont apparus. Le tout premier s'appelle Mageco Beach¹⁴⁰ : il existe encore aujourd'hui. De fait, la plage occupe une place importante dans la vie des habitants de ce quartier. Au début des années 1990, l'image du quartier a commencé à ternir car il était réputé comme étant le fief de l'opposition. Le Togo a connu la grève générale illimitée, la naissance des clubs sportifs d'initiative endogène (du quartier de Kodjoviakope notamment d'après un extrait d'entretien, chapitre 3). C'est le quartier de résidence de Jean-Pierre Fabre, l'éternel opposant au parti au pouvoir (UNIR¹⁴¹, ancien RPT¹⁴²). De fait, ce quartier et celui de Bè sont considérés comme les fiefs de l'opposition togolaise, c'est-à-dire « les quartiers de l'opposition » (P. Gervais-Lambony, 1994 cité par A. Spire, 2007). Au début des années 1990, au cours du vent de la démocratisation, les habitants de ces quartiers se sont illustrés par leur refus du pouvoir politique du feu Gnassingbé Eyadéma. C'est ainsi que le mouvement des Ekpemog¹⁴³ ou Ekpomog est apparu pour tenir tête aux forces de l'ordre togolaises.

L'ANADEB est un organe autonome sous la tutelle du ministère du développement à la base, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes. Elle a en charge le développement à l'échelle micro. C'est dans ce sens qu'elle concentre ses actions dans les comités de développement de quartier pour qu'ils puissent définir une vision claire de leur territoire. Le CDQ a pour mission de veiller au développement de son quartier comme l'indique si bien son sigle. Le bureau exécutif est composé d'un président, d'un vice-président d'un secrétaire, d'un trésorier et de conseillers. Le CDQ de Kodjoviakopé lutte pour l'assainissement de son territoire à travers la

¹⁴⁰ Ce bar est resté à sa place initiale, c'est-à-dire de l'autre côté du boulevard de la République quoique les autres se soient déplacés avec le Projet environnement urbain de Lomé. D'après nos enquêtes, il est le premier bar installé sur la plage à Kodjoviakope, même si pour quelques rares personnes, ce n'est pas le cas.

¹⁴¹ Union pour la République.

¹⁴² Rassemblement du peuple togolais.

¹⁴³ C'est un groupe de jeunes, soutiens de l'opposition, qui affrontaient les forces de l'ordre à partir de pierres (ekpe) ou de bâtons (ekpo). Par ailleurs, le terme est une construction dérivée de ECOMOG (Economic Community of West african Cease-fire Monitoring Group). Un autre mouvement a été créé par les partisans du régime en place : les Tonmog. Ton veut dire flèche. Deux groupes s'opposaient ; les gens du sud et les gens du Nord.

participation massive aux premiers samedis du mois décrété “Opération Togo propre par le chef de l’État”, aux projets PEUL I¹⁴⁴ et PEUL II pilotés par la mairie de Lomé à travers la Direction des services techniques (DST), et au Cadre de concertation pour la fourniture des services essentiels constitué par les délégués des 4 quartiers du IV^e arrondissement, en sensibilisant sa population sur les règles élémentaire d’hygiène (la défécation anarchique sur la plage étant omniprésente quoiqu’en baisse actuellement). Ceci en collaboration avec le CJRAL. Toutefois, ces actions sont insuffisantes pour certaines jeunes qui croient en la nécessité d’assister le CDQ dans ses fonctions. Ainsi, un groupe de jeunes a créé l’association JMQ-K en 2018 dans le but de pallier les problèmes non encore résolus par le CDQ et dépasser les clivages politiques. Il est divisé en quatre (4) comités : environnement, éducation, communication et financement. Ils luttent également contre la défécation sauvage et sensibilisent leurs pairs pour un changement de comportement. Leurs actions sont tournées vers le débouchage de caniveaux, l’alphabétisation, la sensibilisation à l’hygiène, l’assainissement de la plage, etc. En outre, on peut évoquer l’association de pêcheurs qui existe depuis bien longtemps puisque rappelons-le, Kodjoviakope est un village de pêcheurs. Les logiques derrière ces initiatives sont essentiellement au nombre de deux (2).

5.1.2. Deux logiques : désir de contrôle et besoin de reconnaissance

5.1.2.1. Le désir de contrôle de l’environnement immédiat

Contrôler, c’est maîtriser, disposer de capacités pour agir sur une chose. C’est avoir le pouvoir ou la liberté d’influencer quelqu’un ou une chose. D’après le dictionnaire Larousse, « c’est pouvoir diriger un phénomène, un processus, intervenir dans son évolution ». C’est la première logique qui se trouve derrière l’investissement social des habitants de Kodjoviakopé. Prenant le cas de la plage, qui nous intéresse, les propos suivants mettent en lumière ce qui est dit ci-haut.

« La plage, c’est avant tout notre bien. D’ailleurs, nous en dépendons fortement. Si l’État ne nous vient pas en aide, nous nous en sortirons par nos propres moyens. Parce que la plage est avant tout à nous. »

« Nous nous sommes beaucoup investis dans les projets de la mairie mais nous n’en tirons aucun bénéfice direct. Nous avons mobilisé les jeunes qui y ont participé massivement mais

¹⁴⁴ Projet environnement urbain de Lomé phases I et II.

aujourd'hui ils sont déçus car leurs requêtes sont restées sous leurs oreillers. Nous voulons faire les choses par nous-mêmes maintenant. »

« La plage est un lieu d'habitation et d'actions aussi bien à l'échelle locale que citadine. »

« Bien que la plage soit un bien public, il importe que Kodjoviakopé en prenne bien soin en sensibilisant sa population afin de mettre fin aux mauvaises pratiques telles que la défécation anarchique et l'usage du sable de mer pour les diverses constructions. » (Propos recueillis lors de notre enquête de terrain, Juillet 2019)

Ces verbatims permettent de comprendre les perceptions que les habitants de Kodjoviakopé ont vis-à-vis de la plage. On sent une certaine influence du Ghana sur leurs manières de voir. En effet, au Ghana, la plage appartient aux communautés côtières et l'État joue le rôle de médiateur entre les investisseurs et celles-ci, d'après les entretiens organisés. C'est l'ambition que nourrissent certaines personnes, notamment le droit de disposer de leur territoire. On sent également un fort attachement au territoire. Le désir de contrôle en émane justement car le quartier est une propriété commune : c'est l'espace du quotidien. Au-delà des verbatims exposés, les différentes associations créées dans le quartier poursuivent une ambition à peine voilée de renouveau de leur quartier qui consisterait à l'assainir, à participer de l'éducation et de l'autonomisation des jeunes, en quelque sorte, à changer de paradigme.

5.1.2.2. Le besoin de reconnaissance

« Au moment de la mise en place de ces buvettes sur la plage, on ne nous a pas associé. On avait fait les démarches, mais sans vous mentir, le président de la délégation spéciale nous faisait savoir que la plage est dans le domaine de l'Etat et qu'ils n'ont pas besoin de notre avis avant de faire ce qu'ils ont à faire. Le projet est le bienvenu, étant donné que nous sommes les premiers bénéficiaires, nous ne pouvons jamais laisser un bienfait partir comme ça... Les bars paient à la mairie, ils ne nous approchent pas... Mais ce qui est marrant dans tout ça, si la mer regorge un cadavre, l'Etat nous appelle ; pour faire quoi ? Pour prendre le cadavre ? Tu vois le mal qu'il y a ? Ils ne veulent pas nous associer. Nous sommes très bien organisés ; mais en retour, ils ne veulent pas nous reconnaître » (extrait d'entretien, juillet 2019).

Ce verbatim met en lumière la démarche des exécutants du projet qui a contribué à la mise en place de bars sur la plage de Kodjoviakope. Les habitants de la zone d'implantation du projet n'y ont pas été associés. Ce qui probablement, fait nourrir des colères et des frustrations au sein de la population. Il est clair que les premiers responsables souhaitent être consultés et intégrés au processus et surtout en tirer profit. Ils estiment être compétents en la matière, parce que c'est leur territoire. De plus, nous sommes « les autochtones » (avait

crié un monsieur au cours de l'entretien). Pour eux, être les premiers occupants de cet espace, signifie beaucoup de choses. Il faut remarquer quand-même que l'Etat par la bouche du Contre-Amiral Adégnon (ancien président de la délégation spéciale de la mairie de Lomé) a fait comprendre à cette population que la plage appartient à l'Etat et non aux quartiers. Ils ont aussi l'impression de servir à des intérêts mineurs comme repêcher un corps dans la mer.

Le besoin de reconnaissance est la seconde raison d'agir des habitants de Kodjoviakopé. Cette reconnaissance devrait émaner de l'autorité publique d'après les interviewés. Reconnaître, c'est admettre, accepter la légitimité de quelque chose, sa valeur ; c'est aussi respecter dans une certaine mesure. Dans certains cas, reconnaître signifie admettre que quelque chose a eu lieu, dans d'autres, admettre la légitimité d'une revendication (E. Renault, 2006). De fait, Kodjoviakopé a été commise pour abriter le projet PEUL (I et II). Il s'agit d'un projet qui vise à installer des bars-restaurants sur la plage. Dans la mise en œuvre dudit projet, force est de constater que les jeunes se sont remarquablement mobilisés ; ce qui leur donnait aussi de l'occupation et de la gaieté. « C'était une fierté d'abriter un tel projet »¹⁴⁵. Les activités consistaient en la mobilisation et la sensibilisation de la population, la surveillance de jour comme de nuit de la plage, l'évacuation de tous les débris et de la grande décharge qu'était devenue cette partie de la plage du grand Lomé, etc. D'après un agent de la Direction des services techniques d'antan, c'est grâce à leur participation que le projet s'est soldé par une réussite. Cette affirmation va à l'encontre du verbatim placé au début de cette sous-partie, puisque l'interviewé déclarait que le CDQ n'a pas été associé au projet consistant à mettre en place les bars. Toutefois, il a activement participé à la destruction des dépotoirs sauvages installés autrefois sur la plage durant la deuxième phase du Projet environnement urbain de Lomé. Il y a donc discordance entre le discours politique et celui des riverains. Aujourd'hui, la plage de Kodjoviakopé est composée de huit (8) bars ; le comité de surveillance formé est toujours fonctionnel. Malgré cela, leurs requêtes auprès de la mairie et de l'ANADEB concernant l'électrification de leur quartier sont restées lettre morte. « C'est injuste ! » avait soulevé un jeune lors d'un entretien. L'engagement des jeunes n'était vraisemblablement pas neutre. Ils étaient mus par des logiques (qui se traduisent globalement en reconnaissance) qui pourraient consister en une insertion professionnelle, en la perception de « taxes » auprès

¹⁴⁵ Propos recueillis lors de l'enquête de terrain, juillet 2019.

des propriétaires de bars, en la reconnaissance de leur autochtonie et à leur association aux prises de décisions concernant leur territoire. Ces logiques hormis celle consistant à percevoir des taxes sont légitimes, car au Togo, aucune loi n'autorise la perception des taxes et impôts par les organisations de jeunes auprès des entreprises privées. Seul l'Etat en a la charge. Cette forte volonté de participation au processus décisionnel dont fait montre ce quartier est une « demande sociale de participation » (C. Blatrix, 2001 cité par G. Petit, 2004, p.86) une confusion des rôles (M. Crozier, 1991) en ce qui concerne Kodjoviakope. F. Gleizer (2006) distingue cinq étapes de la participation : informer, sensibiliser, consulter, participer et cogérer. Visiblement, elles ont été bâclées si on en croit les propos mentionnés plus-haut.

« La question de la participation est désormais centrale pour l'action publique et l'action associative » (A. Penven, 2013, p.77). Elle a d'ailleurs été érigée en norme par les partenaires de développement en matière de mise en œuvre de projets urbains voire de projets sociaux. C'est une caractéristique des sociétés démocratiques ou en voie de démocratisation. C'est un processus au cours duquel des acteurs s'engagent pour l'atteinte d'un objectif commun et souverain, mais à des échelles et degrés différents. La participation interroge la citoyenneté, puisqu'elle en est une expression. Le citoyen, c'est une personne qui a des droits et des devoirs qui utilise la participation comme un outil.

Le tableau ci-après met en lumière les degrés de la participation d'après Sherry Arnstein (1971).

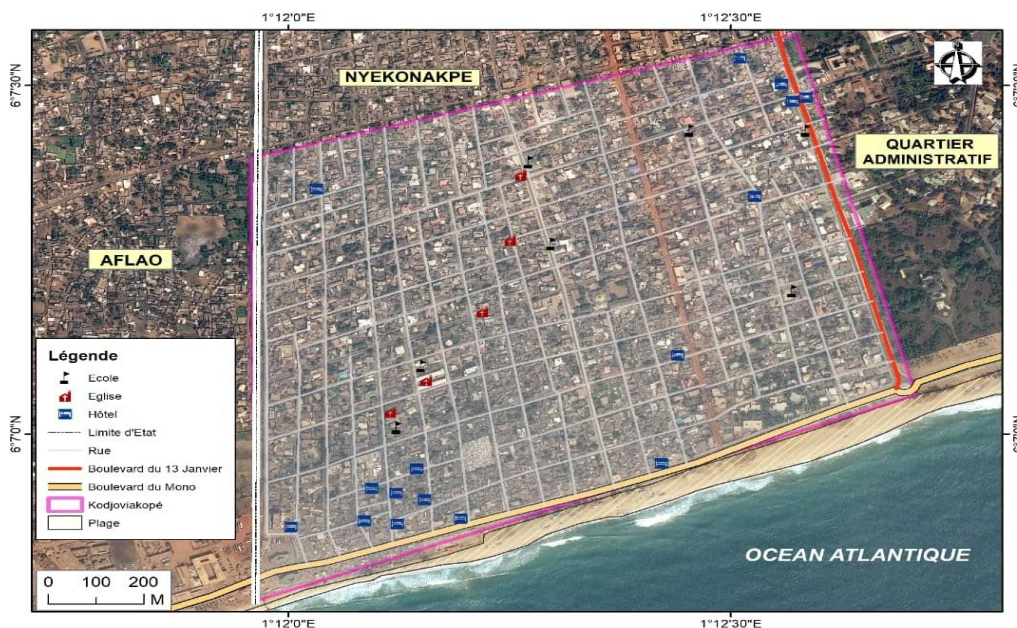
Tableau 14 : Degrés de participation

Degrés de participation réelle	Pouvoir dans les mains des citoyens Pouvoir délégué aux citoyens Partenariat dans une relation asymétrique
Degrés d'un semblant de participation	Processus d'apaisement Processus de consultation Processus d'information
Degré de non-participation	Thérapie Manipulation

Source : S. Arnstein, 1971

D'après ce qui nous a été rapporté au cours des entretiens, nous pouvons situer la participation telle que vécue par les jeunes du quartier de Kodjoviakope aux deux premiers niveaux, c'est-à-dire en une participation réelle et un semblant de participation. Il y eu participation réelle, car les jeunes étaient chargés de sensibiliser la population de leur quartier, de mettre sur pied un comité de veille, de dégager le dépotoir sauvage qui jonchait la plage afin de l'assainir et installer les nouveaux bars. Il est important par-contre de rappeler qu'ils ne sont pas les concepteurs du projet, même s'ils ont été associés à sa réalisation (PEUL II). La coconstruction a été négligée. Les processus d'information et de consultation ont, nous-semblent-ils, été respectés ; puisque le CDQ fut mis au courant du projet quoique. L'apaisement en a été aussi pour quelque chose forcément du côté des responsables de CDQ qui étaient chargés de mobiliser les leurs pour les activités liées au projet. Alors que les responsables travaillaient à l'atteinte des objectifs, les bénéficiaires indirects travaillaient à acquérir une forme de reconnaissance, pour dire que les logiques et les attentes divergent d'un groupe d'acteurs à un autre. Kodjoviakope est représenté par la carte suivante. C'est un quartier loti qui semble bien situé, puisqu'il est limité à l'ouest par le Ghana, Aflao pour être plus précis, et à l'est par le quartier administratif. Deux entités relativement importantes pour son développement. La frontière symbolise la circulation et l'échange, et le quartier administratif, la politique.

Carte 6 : Quartier de Kodjoviakope



Yawavi M. Agbemedi, 2021

5.2. Adawlato ou la conquête de l'espace

Adawlato est un vieux quartier du littoral créé de toutes pièces par les commerçants ayant fui l'oppression anglaise au Ghana, de l'autre côté de la frontière. C'est un petit quartier qui abrite le Grand marché de Lomé. C'est un centre commercial à ciel ouvert. Le quartier Adawlato est limité au sud par l'océan atlantique, au nord par la rue Koketi, à l'est par la rue Azole (ancienne rue Guyemard) jusqu'au prolongement de la rue d'Anecho et à l'ouest par l'avenue Pompidou. Ce quartier comprend Agbadahonou, Adawlato et Anagokomé. Il est moins peuplé que Kodjoviakope puisque l'espace occupé est bien moins grand. D'après le dernier recensement général de la population et de l'habitat, il compte 718 résidents (RGPH, 2011, p. 22). Il faut retenir que le Grand marché est un espace public très animé pendant la journée mais presque vide la nuit. Sa plage est le lieu d'habitat des portefaix (des femmes en l'occurrence) et de quelques sans domicile fixe. En vue de comprendre comment ce quartier s'organise, nous avons sollicité une interview¹⁴⁶ auprès d'un membre de CDQ dont nous tairons l'identité comme nous l'avons fait jusqu'ici. Voici en quelques lignes ce qui en est ressorti :

À cause de la décentralisation, le bureau des comités de développement de quartier a été renouvelé. Alors que j'étais un simple membre de bureau, aujourd'hui, j'occupe un poste de responsabilité [partie modifiée par nos soins afin de ne pas révéler l'identité du répondant]. Ainsi, le nouveau bureau a été dévoilé au grand jour le 24/01/2021 dernier sur l'esplanade de Goyi Score [actuel RAMCO¹⁴⁷ au Grand Marché]. Étaient présents les représentants du maire du Golfe 4, de l'ANADEB, de l'EPAM¹⁴⁸, la CCIT¹⁴⁹, et d'autres acteurs. Ce sont nos premiers partenaires du coup, en plus de la Direction des services techniques du Grand Lomé. Nous ferons de notre mieux par la plaidoirie pour atteindre si Dieu le veut notre objectif.

La plage est un terrain sur lequel il y a beaucoup de magouilles. C'est un véritable casse-tête pour notre CDQ. Bien que ce soit notre territoire de droit, dans la réalité, elle ne l'est pas. Nous n'avons pour le moment aucune emprise sur la plage. C'est le moment pour nous de réapproprier ce qui nous appartient déjà à travers des démarches. Quelques-unes de nos préoccupations sont relatives à la construction de toilettes publiques, de réduire les parkings sauvages et de veiller à la gestion des bars installés sur notre plage. Quand vous approchez par exemple certains propriétaires de bars pour avoir des informations sur les démarches entreprises pour s'installer, ils vous répondent qu'ils sont des personnalités étatiques d'une part, d'autre part, que c'est la mairie qui leur a cédé ça. Pour cela, nous prenons des précautions parce que nous risquons de nous engager sur une pente glissante mais nous croyons qu'avec l'aide de Dieu et de l'Esprit Saint, nous y arriverons. Ce mandant nous servira

¹⁴⁶ Cet entretien s'est fait via le réseau social WhatsApp. Avec le participant, nous avons trouvé un compromis. Très pris et moi n'étant pas au Togo au moment de l'interview, nous avons décidé d'échanger via ce canal. C'est la révolution qu'ont apporté les réseaux sociaux grâce à internet.

¹⁴⁷ RAMCO est une chaîne de supermarchés indienne qui se localise surtout dans le Grand Lomé. Il est en concurrence avec CHAMPION qui est une autre chaîne de supermarchés tenu par des Libanais.

¹⁴⁸ Établissement public autonome pour l'exploitation des marchés de Lomé.

¹⁴⁹ Chambre du commerce et de l'industrie du Togo.

si Dieu le permet et à coups de démarches d'aboutir à une meilleure gestion de la plage. Nous ne ferons pas de forcing, car nous sommes au Togo. Au Togo, il faut être malin et patient pour pouvoir obtenir ce qui vous appartient. Si Dieu le veut... Si nous les approchons, ils sauront de quoi nous avons besoin. À force de revendication, nous y arriverons, mais s'ils refusent, nous pouvons suggérer un partenariat gagnant-gagnant.

Les partenaires des comités de développement de quartier dépendent des ressources dont leur territoire dispose. Ainsi, Adawlato, étant une partie du centre-ville, il abrite des services tels que la Chambre du commerce et de l'industrie du Togo, le Grand marché de Lomé, l'ancien Goyi Score, etc. En principe, en référence à leur responsabilité sociale, ils sont *de facto* partenaires du CDQ Adawlato. À part ces acteurs économiques, d'autres tels que la mairie du Golfe 4 et sa direction des services techniques sont les premiers partenaires parce que les quartiers sont les territoires administrés par les collectivités territoriales que sont les communes. À la lecture de ce verbatim, il en ressort que le participant est conscient de la gestion « délicate » du littoral grand loméen sur lequel semble régner une omerta par rapport au mode d'accès au foncier. On comprend aussi que la plage n'appartient ni aux communes, ni aux quartiers mais à l'État. Pour l'auteur du verbatim, le littoral togolais paraît inaccessible aux ayants-droits qu'ils sont. Également, on est face à un interlocuteur d'obédience chrétienne qui s'en remet à Dieu : quatre (4) fois au total dans ce court extrait. Néanmoins, il soutient qu'il faut espérer, se battre pour ce qui est un bien commun ; ou au pire engager un partenariat fifty-fifty, c'est-à-dire gagnant-gagnant pour que chacun puisse trouver son compte. Il préconise une manière douce pour régler le problème. Le recours à Dieu renvoie à des signaux d'alarme vis-à-vis d'une situation presque impossible à décanter et pour laquelle un miracle divin s'impose. En ce qui concerne les bars, il va de soi que la procédure qui mène à leur implantation manque de clarté, de transparence. En outre, il se dégage finalement de ce court extrait un grand thème principalement : la reconquête de la plage, et en subsidiarité un certain droit à la plage : le droit de l'approprier et de participer à sa gestion de manière transparente et juste. La plage d'Adawlato est pourvoyeuse de richesse : des parkings se créent çà et là, des bars aussi. C'est pour cela qu'elle fait l'objet de convoitises. La carte ci-après montre un espace restreint, mais très important qui est le poumon économique du Grand Lomé en particulier, et du Togo en général. Quasiment, toutes les maisons de ce quartier sont mises en location pour le commerce.

Carte n°9 : Quartier d'Adawlato



Yawavi M. Agbemedi, 2021

5.3. Ablogame¹⁵⁰, de la déception au silence

L'interlocuteur de cette interview semble ne pas maîtriser l'histoire de son quartier bien qu'étant en principe mieux placé pour le conter. Pour cela, nous avons essayé de croiser les données pour étayer cette sous-partie. Ablogame est un ancien village de pêcheurs tout comme Kodjoviakope, fondé par des personnes ayant quitté le Ghana pour le Togo vers la fin du XIXe siècle. Le savoir commun présume qu'alors que certains ont décidé de s'installer à Kodjoviakope, d'autres ont préféré aller un peu plus loin c'est-à-dire sous un arbre géant « Aglo ». En fait, le nom d'origine du quartier est « Aglogame » et non « Ablogame ». C'est à la transcription administrative que l'erreur d'orthographe fut introduite. Les primo-arrivants sont donc des Ghanéens *d'Adafianou* qui ont quitté leurs terres pour le territoire qui n'était pas encore le Togo, mais la Bay-Beach. D'après le participant, originellement Ablogame est composé de Ahligo, Alaglo, Betekome, Akodessewa, le Port autonome de Lomé, Katanga, Gbetsogbe.

L'entretien a été réalisé vers la fin de l'année 2019. L'entretien a été réalisé devant le domicile du participant. Il s'est assis sur une chaise, et nous (puisque j'étais accompagnée par un collègue) sur un banc qu'on appelle communément « bench » en référence à la traduction anglaise. Il était prévu lors de notre première rencontre très brève qu'il sera entouré de deux

¹⁵⁰ Le nom d'origine de ce quartier est « Aglogame ».

à trois personnes ; que nous revenions une semaine plus tard avec un Schnaps¹⁵¹. Ce qui fut chose faite en ce qui concerne la liqueur. À notre grand étonnement le jour J, il était tout seul. Il a prétendu qu'il avait oublié alors que je l'avais appelé quelques jours à l'avance pour confirmer notre réunion. Il n'était pas particulièrement dans une relation ascendante, ou de dominant mais cela en avait l'air quoique maîtrisant très peu quelques aspects de notre guide d'entretien. Nous contemplions des jeunes jouant au football dans la rue d'en face. Le ballon venait jusqu'à nous quelques fois. De temps en temps, les échanges sont interrompus par des salutations, des visites de tout genre et des cris d'enfants et de joueurs. Tout cela faisait partie du décor du rendez-vous d'entretien. Ce n'est pas la meilleure des situations, mais le chercheur a l'obligation de s'y adapter. Ses rapports à la plage et à la mer ne sont pas tout à fait différents des répondants précédents. Le quartier souffre d'une organisation sociale faible : il n'y a que la chefferie et l'association de pêcheurs qui existent. Tous s'accordent sur la non-maîtrise de leur environnement immédiat. En voici quelques mots :

Pour nous, la plage est à la fois un lieu de plaisir et un lieu de travail pour les pêcheurs, les jardiniers. En ce qui concerne le plaisir, certains vont y prendre de l'air les dimanches par exemple. Beaucoup de cocotiers ont disparu de notre plage à cause de l'eau de mer qui est très salée. La plupart des plages privées s'installent sans notre aval ou notre connaissance. Ablogame appartient aux Wogomebu¹⁵². Mais nous sommes très souvent oubliés quand de telles initiatives apparaissent. Ces plages privées ne nous donnent rien en retour, vu qu'elles occupent nos terres. Par exemple, un Libanais est venu me voir il y a quelques années pour m'exposer un projet de plage privée. On a échangé et on s'est entendu. Après qu'il ait obtenu l'autorisation, je n'ai plus eu de ses nouvelles. Par contre, quand il a inauguré l'espace de loisir, certains chefs y ont assisté. Pourtant, il n'a plus donné suite à notre rencontre. Les deux bâtiments que vous voyez-là, je ne peux rien vous dire à propos. Ils ont été implantés là-bas sans que nous soyons consultés. On ne sait pas à quoi ils serviront. À l'époque de la construction du Port autonome de Lomé, le feu père de la nation l'avait bien fait. Il est venu voir les autorités d'antan par rapport au projet. Et semble-t-il qu'ils ont collaboré ensemble. Nous n'avons pas d'interlocuteur donc nous nous taisons tout simplement. Nous ne savons à qui poser ces questions. Plusieurs fois, nous avons été témoins de ce genre de pratiques donc...

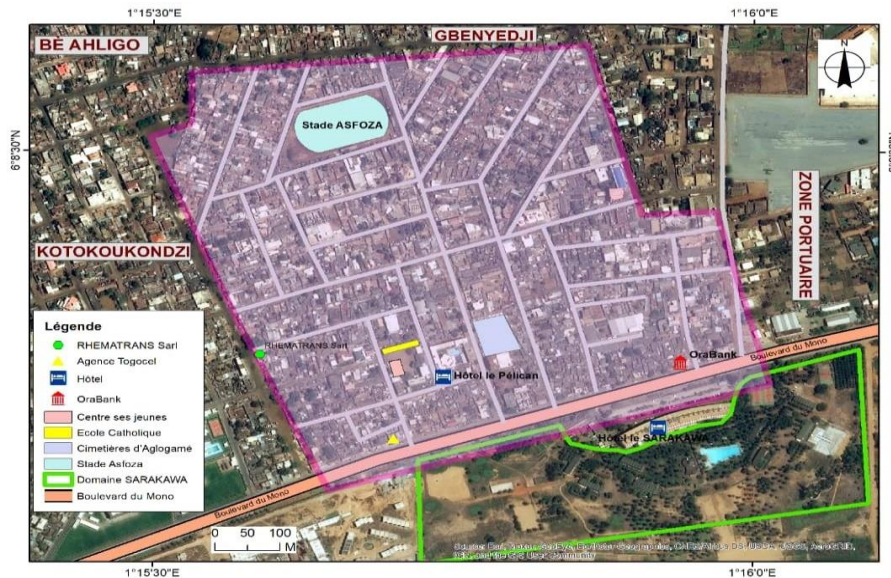
Ablogame, si on en croit les limites originelles, dispose d'une grande plage aménagée maintenant de diverses manières : d'une part l'hôtel Sarakawa, le siège social d'ECOBANK, Blue Turtle Bay, le Port autonome de Lomé, etc. pour ne citer que ceux-là. C'est un quartier qui dispose de ressources économiques importantes. De plus, c'est une plage parsemée de fleurs différentes, de jardins, d'un terrain de football, etc. Le quartier d'Ablogame est un

¹⁵¹ Telle était la demande du chef du quartier d'Ablogame quand la demande d'entretien lui fut exprimée.

¹⁵² C'est le nom de la famille arrivée premièrement sur ce territoire.

quartier aussi ancien que les deux autres. En termes de potentialités économiques, il est le siège de la banque panafricaine Ecobank. Il s’y trouve également l’hôtel Sarakawa. La carte ci-dessous en est une représentation.

Carte 7 : Quartier d'Ablogame



Yawavi M. Agbemedi, 2021

Ces trois exemples de quartiers montrent que l’État central est le seul garant du littoral. La loi sur l’Aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral se référant à la loi-cadre n°2016-002 du 04 janvier 2016 portant « Loi-cadre sur l'aménagement du territoire » votée le 20 mai 2021 à l’Assemblée Nationale le stipule clairement. L’article 3 de cette loi procédant à la clarification de certains concepts, définit entre autres, le domaine public maritime comme « l'ensemble des biens et droits mobiliers et immobiliers proches du rivage de la mer appartenant à l'État, aux collectivités décentralisées ou aux établissements publics et affectés à l'utilité publique après aménagement ». A partir de cette définition, on peut comprendre que les quartiers n’ont rien à avoir avec la gestion du littoral ; la plage ne leur appartient pas. C’est un territoire d’enjeux nationaux et internationaux qui nécessite la gouvernance à un niveau supérieur. Dans le tableau suivant, sont renseignées les caractéristiques des quartiers précités.

Tableau 15 : Caractéristiques des quartiers

Quartiers	Kodjoviakope	Ablogame	Adawlato
Niveau d'organisation	Fort (avec CDQ, association de pêcheurs, JMQ-K, CJRAL)	Faible (pas de chef de quartier)	Moyenne (CDQ)
Statut de la plage	Bien propre/bien commun	Bien propre	Bien propre
Influence	Ghanéenne	-	-
Logiques	Désir de contrôle Reconquête	-	Gestion intégrée de la plage
Stratégies	Participation active au projet PEUL	-	Négociation

Yawavi M. Agbemedi, 2022

Au Togo, quoique le droit coutumier et le droit moderne cohabitent, l'environnement côtier et maritime reste du domaine public. Dans la pratique, les communes des Golfe 1, 4 et 6 participent à faible proportion à la gestion du littoral. Mais comme le dirait l'un des agents de la mairie de la commune Golfe 6, « on enlève la gestion du littoral aux communes. De plus, on ne tire rien de sa gestion. Les enseignes se sont installées avant le début de notre mandat. Il n'y a plus vraiment de nouvelles initiatives ». Effectivement, cette partie du littoral est quasiment occupée dans sa globalité. Ce sont les plages de la commune Golfe 1 qui sont de plus en plus sollicitées. De ce point de vue, le rivage présente des avantages économiques. Il va de soi que cette situation n'avantage pas les communes. De plus, la décentralisation n'arrange rien à la situation pour le moment. Or, ces quartiers en l'occurrence celui de Kodjoviakope, ont un regard sur l'expérience du Ghana voisin en matière de gestion balnéaire. En effet, au Ghana, la plage est « cogérée » par le ministère du tourisme et de la culture, les promoteurs potentiels et les communautés côtières ; ce qui peut être une pratique à importer dans le Grand Lomé. En effet, l'expérience ghanéenne de la gestion du littoral déteint considérablement sur la conscience collective de Kodjoviakope. Par ailleurs, Ablogame et Adawlato désirent reconquérir cet espace qui est avant tout le leur avant d'être celui de l'État ou de la population togolaise tout entière. La plage est un bien public, une richesse nationale qui doit effectivement dans la pratique être administrée selon le principe de participation de la loi relative à l'aménagement, à la protection et la mise en valeur du littoral. On peut aussi s'interroger sur le rôle véritable joué par l'ANADEB dans le développement de ces quartiers, *in extenso* des quartiers du Grand Lomé. En d'autres termes, que fait-elle concrètement dans

ce sens ? Des entretiens réalisés au siège de cette institution et auprès de membres de quelques CDQ montre qu'en dépit des efforts affichés, il reste encore à faire.

En prenant appui sur les trois facettes du développement durable, il est soutenu que les enjeux de la production des plages du Grand Lomé et du Greater Accra sont triples, c'est-à-dire social, économique et écologique. Toutefois, nous ajoutons un quatrième enjeu, cette fois-ci politique, eu égard aux logiques susmentionnées et aussi parce que nous estimons que la valorisation de cet espace de villégiature doit se faire en accord avec les premiers bénéficiaires que sont les quartiers côtiers. C'est une affaire de cité, une affaire politique donc. Par-contre, au Ghana, l'expérience est tout autre. Trois groupes d'acteurs collaborent : les communautés côtières, l'État et les promoteurs privés.

5.4. La plage, un bien commun dans le Greater Accra

La plage a un statut public ; elle appartient à l'État ghanéen quoique dans la pratique, c'est un bien commun qui appartient d'abord aux communautés côtières, La et Krokobite entre autres. À ce titre, elle est cogérée par les communautés, les municipalités et le gouvernement. En effet, d'après l'entretien que voici (réalisé au centre d'information du tourisme d'Accra) met en lumière le rôle de chaque acteur dans le management de la plage.

When you look at a place Labadi beach, it's a place formally managed by the ministry of tourism, art and culture in partnership with La community. Ghana tourism authority is a government entity. The government side is to encourage sanitations. Then we have the La youth and the La community as a private promotor. That's the partnership. So, the beach is always clean, not entirely but more than some of beaches around. It's by being regional professional here. The return of management of beaches, some go to the community and some to the government. The government set taxes which private investors pay. The private sector has a major role in terms of tourism activities, so that we can support infrastructures and other things. If you go to Labadi for example, it's ran by private and the ministry is behind him. Now we have a lot of beaches from eastern to western corridor.

Cet extrait de l'entretien met en évidence le rôle du ministère du tourisme, des arts et de la culture par le biais de l'autorité ghanéenne du tourisme (Ghana tourism authority) dans la gestion des plages du littoral ghanéen. Il s'agit d'une cogestion dans laquelle ce ministère joue le rôle de facilitateur entre les futurs et les primo occupants des lieux. Parce qu'il existe un partenariat entre l'Etat, la communauté La et les promoteurs, la plage de Labadi est souvent propre. Les recettes sont divisées en deux parties : une pour le gouvernement, une pour la communauté. Le secteur privé est important pour le développement du tourisme, il organise

des activités. En outre, le ministère a la tâche d'assurer la construction de toilettes sur les plages de la côte de Ga à Onsinkou en passant par Teshie, La, Osu, Jamestown, Mamprobi, Dansoman, Axim, Aflao. Dans cette logique, le répondant déclare ce qui suit :

We have to stop défécation on beaches. Before you can do that, you have to form toilet facilitation because you don't have to destroy beaches. So, we have facilitators on some selected beaches to track who does what and when. When you look Togo, its beaches are very nice and that is why tourists will go to those places because they are quite nice and cool. We would like Ghana beaches look like Togo's. Basically, that's what we're doing, but we couldn't arrive if we don't involve communities, they are our first partners. They are the one who can control the beaches. You can't go and implement beach; you have to see chiefs' opinions and youth.

Le problème de la défécation à l'air libre est aussi présent sur la plage du Greater Accra. Pour réduire le phénomène, le gouvernement ghanéen s'associe aux communautés qui ont la tâche de sensibiliser ses membres. Cette pratique ne concorde pas avec l'image que se fait le gouvernement de la plage. Pour asseoir un projet en relation avec la plage au Ghana, il faut d'abord en discuter avec les « propriétaires des lieux », avoir leur opinion sur la question avant de concrétiser sa réalisation. Le ministère considère que les chefs et les jeunes sinon les communautés côtières constituent leurs premiers partenaires dans la promotion du tourisme domestique et international qui passe par la valorisation de la côte et l'implantation de sanitaires adaptés et de projets. Ils constituent des organes de veille qui œuvrent contre la défécation sauvage, un mal qui gangrène aussi les plages publiques du Grand Lomé. Collaborer avec ces communautés et les mettre au premier rang des partenaires est un véritable atout si on en croit ces propos. « Il est évident que les leaders traditionnels jouent un rôle vital dans les communautés traditionnelles » (F. S. Mijiga, 1998, p. 6)¹⁵³.

Cette façon de procéder s'insère dans une histoire relativement ancienne de la gestion des territoires par les chefs de village qui ont une grande place dans la vie de la cité en particulier et de celle du pays en général. Ils existaient bien avant la colonisation¹⁵⁴ et ont gardé leur place et leur importance malgré l'invasion impérialiste. « Les chefferies traditionnelles qui occupent l'essentiel du territoire du Ghana trouvent leur origine dans l'organisation précoloniale » (P. Jacquemot, 2007, p.55). Toutefois, ce système traditionnel autrefois

¹⁵³ Mijiga S. Foster, 1998, *The role of traditional leaders in a democratic dispensation*, NDI.

¹⁵⁴ D'après l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA: International institute for democracy and electoral assistance) en 2012 dans *The role of customary governance systems for local democracy, good governance and service delivery: the case of Ghana*, on peut situer cette décentralisation locale ghanéenne au XVIe siècle.

démocratique fut perverti par la colonisation qui en a fait un allié dans l'administration indirecte : le devoir de rendre compte au peuple céda la place au devoir de rendre des comptes à l'autorité coloniale (*Idem*, 2007). Il s'agissait d'une manipulation politique afin de servir des intérêts coloniaux. L'administration de Nkrumah et celle Rawlings s'en sont même méfiées pendant un moment. Dès lors, le rôle emblématique que les chefferies jouaient avant la colonisation a changé de couleur. Mais l'avènement de la présidence de Johan Kufuor, elles ont retrouvé leurs gloires passées. Des alliances se créent certes avec des personnalités politiques, et leur notoriété de plus en plus grande. Elles sont apolitiques comme le stipule La Constitution de 1992 en son article 276. Dans les faits, les chefferies ont une part politique importante. Ils participent à l'assise de la démocratie. Un ministère est créé et dédié à la chefferie et aux affaires traditionnelles. Il s'agit du « Ministry of chieftaincy and traditional affairs ». À cela s'ajoutent la Chambre nationale des chefs et les Chambres régionales des chefs et des conseils traditionnels créées depuis 1993. Les chefs assurent aujourd'hui des fonctions statutaires (règlements de conflits de la vie et procédures de réconciliation) et non statutaires définies d'après La Constitution¹⁵⁵ (J. Kwesi, 2007¹⁵⁶). C'est à cette façon de produire l'espace conjointement, qu'aspirent les acteurs avec lesquels nous avons pu nous entretenir dans le Grand Lomé surtout ceux de Kodjoviakope qui ont pour modèle de référence ce qui se fait de l'autre côté de la frontière. Toutefois, cette gestion n'est pas exempte de difficultés. La coopération entre ces différents acteurs n'est pas toujours au rendez-vous. Il arrive que certains manquent à leur engagement. C'est le cas parfois de l'État ; c'est ce que rapporte le verbatim suivant :

Je suis à Krokobite depuis cinq (5) ans et depuis, les plages privées ne cessent de pousser comme des champignons. Mais on a l'impression que l'État fait très peu pour mettre au propre cette plage. C'est la communauté de Krokobite qui s'organise elle-même dès que l'état des plages devient problématique ou lorsqu'il y a un événement. Chaque propriétaire d'hôtel doit lui-même se charger de l'assainissement de son espace. De plus, il y a un autre problème, celui de l'insécurité. Des jeunes vendent de la drogue aux touristes. On a besoin de la police pour endiguer ces deux préoccupations. (Extrait d'entretien, 2019)

¹⁵⁵ Selon La Constitution ghanéenne de 1992, les chefs regroupés en maison nationale des chefs, maison régionale des chefs ont entre autres le rôle de conseiller toute personne chargée de toute responsabilité, d'entreprendre une évaluation des coutumes et usages traditionnels en vue d'éliminer les coutumes et usages dépassés ou socialement nuisibles, d'entreprendre une étude et faire des recommandations appropriées en vue de la résolution des conflits de chefferie, etc.

¹⁵⁶ Il s'agit d'une intervention de Kwesi Jonah dans le cadre du colloque IRG/ARGA de Bamako en janvier 2007. <http://www.institut-gouvernance.org/fr/analyse/fiche-analyse-269.html>

Krokobite est confronté à deux problèmes liés à la sécurité et l'assainissement. L'interviewé remet en cause la quasi-absence de l'État. En définitive, trois groupes d'acteurs coopèrent ou pas à la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra à trois niveaux : institutionnel, local et citoyen (ou citoyen ?). Chaque groupe est mû par des logiques bien distinctes qui se donnent à voir dans les rapports de pouvoir dont le littoral est le théâtre. Des deux expériences de gestion susmentionnées, il peut être conclu que les communautés côtières (en ce qui concerne le Ghana) ont le pouvoir d'aménager la plage selon leurs souhaits à partir de l'accord des chefs de village alors qu'au Togo, ces derniers presque pas de pouvoir de décision. Ainsi, l'enjeu politique lié à la production des plages interroge le système politique du Togo et du Ghana, car la gestion de la plage n'est que le reflet de la politique intérieure de ces deux pays, donc de la gouvernance des villes.

5.2. De la décentralisation à la gestion des plages

Au Ghana, la gouvernance locale est antérieure à la colonisation qui n'a fait que renforcer le rôle de certains acteurs. La plupart des pays colonisés avait une histoire avant l'arrivée des impérialistes. Toutefois, ces acquis ont été bafoués et relégués au second plan : ceci dit, ils étaient dirigés par des chefs ou des rois. Alors que les Français avaient à tous égards réduit l'influence de ces autorités, l'Angleterre en avait fait des alliés. Cette décentralisation introduite en 1930 servait les intérêts des Britanniques. Il faut souligner toutefois que l'administration indirecte entreprise par l'Angleterre dans ses colonies a laissé une marge de manœuvre aux agents sociaux que sont les chefs de tribus ou de villages. « Pendant l'ère coloniale, les autorités indigènes étaient utilisées pour faciliter la communication et la prise de décision dans leurs zones de juridiction »¹⁵⁷. Il s'agissait de personnes influentes, des personnes ressources pouvant aider à asseoir le règne colonial. De ce fait, ces chefs ont gardé une certaine autonomie qui perdure à ce jour dans les pays anglophones pour la plupart. On peut donner l'exemple du Nigéria, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, etc. dans lesquels un ministère est créé et dédié aux relations entre l'État et les chefferies. Au Ghana, ce ministère prend le nom de « Ministère de la chefferie et des affaires religieuses ». Il a été créé sous la

¹⁵⁷ Le document dont est extraite cette citation a été consulté en ligne mais nulle part on ne trouve l'année de publication. Pour cette raison, le lien que voici sera mis afin de respecter les normes scientifiques toutefois : <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/ghana/10487.pdf>

houlette de Jerry Rawlings. C'est une gouvernance mixte (A. Anamzoya, 2013, p. 118) du territoire, une association de l'administration moderne et traditionnelle.

Le Ghana est en avance sur le Togo en matière de décentralisation. Pour preuve, elle y est effective depuis 1988 tandis qu'au Togo, elle date de 2019 seulement. L'institution de la chefferie est reconnue et se voit accorder son autonomie dans la Constitution du Ghana de 1992 (S. Mawuko-Yevugah et H. A. Attipoe, 2021, 319). Il y a donc cohabitation entre droit constitutionnel et droit coutumier. De fait, les chefs et les anciens conservent leur place centrale dans la gestion foncière coutumière du pays. C'est pour cela qu'ils jouent un rôle non moins négligeable dans l'accès au rivage dans une logique économique. Les principales fonctions des chefs comprennent le règlement des différends, la codification du droit coutumier, l'organisation de cérémonies et de festivals, l'organisation du travail communautaire et la promotion du développement socio-économique (N. Kleist, 2011)¹⁵⁸. Ce qui n'est pas tout à fait le cas au Togo.

La loi N°2007-002 relative à la chefferie traditionnelle et au statut des chefs traditionnels au Togo définit le rôle des autorités traditionnelles. De fait, le quartier, le village et le canton sont des unités administratives placées respectivement sous l'autorité du chef de quartier, du chef de village et du chef de canton. Ils sont désignés soit par voie héréditaire soit par consultation populaire. Ces fonctions sont incompatibles avec tout emploi public ou tout mandat électif. Avant d'exercer, « le chef de canton est reconnu par décret en conseil des ministres sur rapport du ministre chargé de l'administration territoriale ; le chef de village est reconnu par arrêté du ministre chargé de l'administration territoriale et le chef de quartier par arrêté du maire »¹⁵⁹. Ils représentent leurs administrés auprès des autres institutions en matière des us et coutumes (art. 21). Ils sont consultés sur des questions en lien avec le développement humain et économique. Le pouvoir d'agir des chefs traditionnels si on en croit ces mots est très limité. Eu égard aux trois récits concernant les quartiers de Kodjoviakope, Adawlato et Ablogame, il est certain qu'ils ne sont pas impliqués dans les affaires de leur ressort. C'est tout le contraire au Ghana.

¹⁵⁸ Kleist, N., 2011, « Chefs modernes : tradition, développement et retour parmi les autorités traditionnelles au Ghana », *Affaires africaines*, vol. 110, non. 441, pp.629-647. <https://gsdrc.org/document-library/modern-chiefs-tradition-development-and-return-among-traditional-authorities-in-ghana>

¹⁵⁹ Cf. art. 14 de la loi N°2007-002.

La chefferie traditionnelle occupe une place très importante au Ghana ; ils participent dans une large mesure à la gestion du pays, et de la cité en ce qui concerne les villes. Pour ce faire, elle jouit d'une organisation particulière. On distingue la Maison nationale des chefs, les maisons régionales des chefs, les conseils traditionnels et les conseils divisionnels. Aujourd'hui, parce que les chefs traditionnels jouent un rôle prépondérant dans la sphère socioéconomique, il y a une propension à nommer des autorités traditionnelles issues de l'immigration internationale (*Idem*, 2011, p. 629) afin de profiter de leurs capitaux social, culturel et économique. Ainsi au Ghana, les chefs traditionnels interviennent dans l'attribution des parcelles littorales aux entrepreneurs : ils ont leur mot à dire. En revanche, au Togo et en référence aux verbatims des personnes ressources des quartiers, cette compétence n'est pas reconnue aux chefs de quartier puisque leurs rôles se limitent à la gestion de différends des habitants de leur ressort territorial. C'est fort de cela, qu'ils demandent beaucoup plus de légitimité et de reconnaissance. Ils doivent rendre compte à leurs compatriotes sur la base de leurs actions ; or, ils n'en ont pas la permission. De plus, ils peuvent être mis de côté à cause de leur appartenance politique ; ce qui complique les choses puisque l'intérêt commun est bafoué aux dépens de considérations politiques.

La production des plages est empreinte du politique, c'est-à-dire qu'elle revêt un caractère politique, car elle est la scène de logiques politiques. Des propos ci-dessus, on peut retenir que chaque groupe social, chaque organe déconcentré lutte pour tirer profit de l'exploitation du rivage. La plage se présente de ce fait comme un champ social dans lequel l'État est l'autorité suprême qui se maintient au sommet de la pyramide de la gestion de l'espace sans pour autant laisser une marge d'action aux autres acteurs. Comment donc arriver à fédérer toutes ces parties prenantes ? Comment chaque acteur peut-il tirer profit de cette donnée naturelle dont certains seulement ont le monopole ? Si certaines personnes se sentent écartées de sa production, c'est qu'il y a un défaut dans sa gestion. De ce fait, la production doit être inclusive, consensuelle.

Par ailleurs, la plage est aussi le lieu du débat politique choisi ou subi. En effet, en août 2017, un mouvement citoyen de grande ampleur organisé par l'opposition togolaise a éclaté. Le terminus de la marche était la plage. Mais ce n'était pas le cas dans les années 1990. L'extrait d'entretien ci-après en est une illustration :

Le circuit et le lieu de chute des marches sont imposés par l'État. Trois catégories de forces de l'ordre assurent le parcours : gendarmes, militaires, SRI¹⁶⁰. La plage a été invitée dans le débat public. Dans les années 1990, aucune des manifestations ne chutait à la plage. Dans l'évolution des choses, la plage a été invitée. Je me rappelle... La seule fois que les partis politiques n'ont pas été obligés d'aller à la plage, c'était au cours de la campagne législative 2007 où le CDPA avait organisé un tournoi de beach volley à la même plage où l'ANC faisait ces manifestations, la plage d'Ibis en l'occurrence. C'est la seule fois où on n'a pas été contraint d'y aller.

La plage devient dès lors « l'espace de l'encadrement biopolitique des citoyens » (D. Delbaere, 2010, p.40). Le terme « biopolitique » a été introduit par Michel Foucault (1978, 2004) pour désigner « une forme de pouvoir qui porte non plus sur les territoires mais sur la vie des gens. L'emprise de l'autorité ne passe plus tant par des moyens strictement policiers, que par un contrôle et une anticipation des usages sociaux, destinés à en restreindre l'aire de liberté » (p. 45). Cet encadrement n'est que la manifestation de l'autorité étatique à l'égard de ses administrés. Par ailleurs, en mettant un curseur sur les marcheurs, il est à retenir que la plage constitue un espace de visibilité et de publicisation de leurs intentions, dans la mesure où le boulevard de la République est une route très empruntée par les habitants de Lomé. C'est « le lieu où les pouvoirs choisissent d'exprimer et imprimer leur présence et prégnance sur la vie sociale » (O. Chadoin 2003, p.53).

5.3. La plage, ciment de la vie urbaine ?

Il n'y a nul doute que la plage est un espace de loisirs aussi bien dans le Grand Lomé que dans le Greater Accra. Mais quel est l'intérêt d'une telle importance dans le quotidien des habitants de ces deux métropoles ? Le divertissement de masse dont la plage est le support contribue-t-il à créer le lien entre les différents usagers ? Peut-elle être considérée comme le ciment de la vie urbaine ? De Copacabana à Cotonou, en passant par les îles Seychelles et Canaris, la plage s'observe tel un espace de loisirs de masse, où se mêlent différents statuts sociaux le temps d'un été ou tout au long de l'année en ce qui concerne les pays tropicaux. Considérer cet endroit au premier abord comme un lieu de distraction n'est donc pas nouveau.

La plage est un espace public de référence. Elle contribue à créer le lien entre les habitants du Grand Lomé et du Greater Accra. Tel un espace public, elle cristallise et rend possible la

¹⁶⁰ Service de recherche et d'investigation.

réalisation des besoins de la population urbaine du Grand Lomé et du Greater Accra. Elle favorise les échanges commerciaux, culturels, sociaux, ou politiques...entre les différentes couches de la population, prise dans sa complexité sociale, générationnelle et sexuelle (D. Delbaere, 2010, p.30). En faisant référence aux figures de la ville identifiées par Yves Grafmeyer dans son ouvrage *Sociologie urbaine* en 1994, il est plausible d'affirmer que la plage est une ville en miniature puisqu'elle est caractérisée par la rencontre et la mosaïque.

Elle est rencontre, car on y fait l'expérience de l'autre. Les usagers permanents ou temporaires des plages constituent un groupe hétérogène de provenance hétéroclite. Même si on peut retrouver des groupes formés par les membres d'une même famille, d'une même organisation, il est clair que tous viennent de milieux différents. Ces rencontres peuvent être fortuites ou pas. Elles restent toutefois des occasions de se voir de l'autre, de le sentir, de le toucher éventuellement, de discuter avec lui, etc. Sur les plans sociaux, économiques, culturels et politiques, il y a une grande diversité. Tout se passe comme si tous ceux qui sont là ont répondu au même appel, celui du loisir, du débat public, etc. Par exemple, le sport est une activité qui rassemble autour d'un même objectif ; la santé. La rencontre peut se faire en silence, dans le croisement d'un regard, dans l'échange d'un sourire aussi. C'est un espace de la co-présence et du côtoiement social dans lequel les gens se regardent, s'apprécient peut-être mais dans une indifférence polie.

Elle est mosaïque parce qu'elle superpose le temps d'un après-midi ou d'une matinée ou encore d'une journée des personnes et des activités différentes les unes des autres. La mosaïque correspond au mode de distribution spatiale des populations et des activités sur le sol urbain. Elle désignait pour l'école de Chicago la distribution résidentielle de groupes sociaux et les communautés ethniques en milieu urbain. On y parlait dès lors de régions, d'aires naturelles parce que n'étant pas instituées et de morale à cause du caractère culturel prégnant. Elle est également liée au cadre bâti, c'est-à-dire à la juxtaposition de constructions hétérogènes dans l'espace urbain. Dans ce sens, la plage s'aligne totalement sur cette conception de la ville. Les pratiques de l'espace, c'est-à-dire les marques spatiales et sociales se distinguent les unes des autres. À Krokobite par exemple, l'architecture des établissements diffère selon prestations : lorsqu'il s'agit d'un bar, le bâtiment n'est pas imposant, mais lorsqu'il s'agit d'une auberge ou d'un hôtel, le fossé est visible. Aussi, voit-on très bien des

groupes se former par affinité et par activité. On peut retrouver aussi bien des pêcheurs que des surfeurs, des baigneurs que des contemplateurs, des touristes nationaux et internationaux.

Les loisirs sont importants pour l'épanouissement mental et relationnel de l'individu. Il faut en revanche préciser que bien que les plages publiques soient quasiment vides, les plages privées sont toujours en haute saison. Depuis que les premières sont fermées pour cause de pandémie, les secondes sont prises d'assaut par les habitants du Grand Lomé et du Greater Accra. On y danse et on y fête. Il ne se pose pas forcément la question de la moralité, du code vestimentaire, du dénudement, de la corporalité. Mais certains signaux restent visibles. On est souvent étonné lorsqu'on aperçoit une personne à moitié habillée se jeter dans l'océan. On n'en a pas l'habitude qu'on soit du Grand Lomé ou du Greater Accra.

La plage favorise certes les rassemblements et les rencontres, mais est-elle vraiment garante de la mixité sociale ? Contribue-t-elle à créer le lien entre les usagers ? La plage, quoique pouvant créer le lien entre ses usagers n'est pas forcément garante de quelque mixité sociale. Au contraire, on pourrait même dire qu'elle permet d'entretenir la culture de l'entre-soi. Hormis les acteurs économiques qui drainent vers eux des clients à cause de leurs prestations de services, les autres se regroupent par affinité ; chacun est dans son coin. L'altérité n'est pas une valeur. Ainsi, étant donné qu'il n'y a pas échange entre nous et les autres, il n'y a pas mixité non plus. De manière opératoire, la mixité se définirait comme le caractère propre à un mélange d'éléments hétérogènes ou différents (G. Baudin, 2001). Dans ce sens, la mixité sociale désignerait un mélange de personnes venant d'horizon divers notamment en termes de nationalité, de culture ou sur le plan social. Elle implique une communication entre les classes, les sexes et les générations sur un espace donné. On peut envisager d'autres formes de mixité : démographique, ethnique, celle des cultures du monde entier (M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot, 2014, p. 85). En outre, la mixité est un concept très usité en sociologie urbaine pour caractériser la ville idéale qui serait une ville inclusive et dépourvue de toute forme de séparation. Elle est relative à la distribution socio-spatiale des hommes. Elle engendre la coprésence, la proximité et le côtoiement. Toutefois, la proximité n'est pas obligatoirement source d'échanges. La mixité sociale s'oppose donc à la ségrégation sociale qui consiste à opérer une séparation entre les personnes sur la base de critères sociaux, culturels, raciaux,

etc. Sur cette base, la mixité sociale telle qu'évoquée est un idéal, voire même une utopie. Ainsi, sur la plage du Grand Lomé et du Greater Accra, c'est plutôt la diversité sociale qu'on observe, car dans les faits, ce qui est en jeu, c'est bien la diversité sociale (M-C. Jaillot, 2004, p. 2). Même si elles ne favorisent pas la mixité sociale, elles contribuent dans une certaine mesure à la création du lien social entre les usagers, notamment entre les membres d'une association de capoeira.

« Je suis né à Lomé, dans le quartier de Bè. Cette maison est celle de mon père. J'ai une sœur aînée et un frère ainé. J'ai une fille de 16 qui a décidé d'arrêter l'école d'un jour à l'autre. Moi, je me suis arrêté très tôt aussi ; mais je voudrais qu'elle aille plus loin que moi ; qu'elle relève le défi que je n'ai pas pu relever, moi. Sa mère l'épaule malheureusement. J'ai fait des aventures, je suis allé au Ghana, au Bénin, en France, en quête d'une meilleure situation. Je suis entré en apprentissage en 1996 dans un atelier de sculpture. J'y ai passé sept ans ; je suis parti parce que mon patron et moi, ne nous entendions plus bien. J'ai sculpté des vaudous, beaucoup de vaudous. C'est une pratique spirituelle qui me permet de m'épanouir. Ça fait au moins 14 ans que je pratique la capoeira. Je ne me souviens plus de la date exacte à laquelle j'ai commencé. J'y ai adhéré grâce à un monsieur d'origine nigérienne qui m'en a parlé. Ça a toujours été pratiqué sur la plage. Par la suite, j'ai quitté ce groupe pour cause de rivalité entre les membres. C'est ainsi que nous avons créé le nôtre avec d'autres amis. Avant, je pratiquais le breakdance ; avec mon groupe, nous avons participé à plusieurs concours. Mais, j'ai dû arrêter pour des raisons de santé. J'ai traversé des moments difficiles, j'ai eu un surmenage que j'ai pris beaucoup de temps à traiter. En plus, les choses vont mal dans le pays. Grâce à la capoeira, j'ai visité beaucoup de pays dont la France où nous avons fait une représentation que les gens ont apprécié. En fait, sur le plan international, des rencontres sont organisées entre capoeiristes chaque année ; les gens viennent du monde entier surtout du Brésil, où cet art martial est apparu. On était au Bénin récemment. Nous participons sur le plan national à beaucoup d'événements. Une fois, nous étions à l'ambassade des Etats Unis pour une prestation. Au sein du groupe, nous venons en aide aux enfants en situation de précarité, à la fin de l'année, nous faisons des cadeaux aux enfants du quartier qui ont validé leur année scolaire. Nos activités se déroulaient sur la plage au niveau de la plage en face de l'hôtel La Paix. Nous avons choisi cette plage parce que nous habitons à Bè, elle est plus proche de nous. La mer nous apporte beaucoup de choses : l'air surtout, qui contient l'oxygène et l'iode que nous respirons. De plus, la plage est vaste et gratuite. Ce n'est pas un espace fermé ; donc les gens nous regardaient faire ce sport. Nous nous exerçons deux fois par semaine. Tu vois, la plupart des instruments de sport qu'on voit sur la plage, c'est nous qui les avons installés. Il y a actuellement quelques femmes dans le groupe, peu de femmes pratiquent cet art. Mais nous avons cessé de faire la capoeira sur la plage. Etant donné que c'est un art martial, la capoeira nous permet de nous discipliner, de nous autonomiser, d'être concentré et vigilant. Nous sommes comme des frères dans l'association. La fraternité est une valeur que nous cultivons. C'est une seconde famille pour moi. En fait, la capoeira est un art martial d'origine afro-brésilienne. Il était pratiqué par les esclaves noirs. Donc, faire ça pour moi, c'est comme ramener la capoeira à la maison ; c'est un retour aux sources. C'est un art qui vous permet de rentrer en transe ; on joue des instruments que nous fabriquons nous-mêmes. La capoeira est un mouvement d'ensemble ; les pas doivent refléter la musique, être coordonnés avec ceux de son partenaire : on le fait souvent deux à deux. Ce qui veut dire qu'il faut une forte capacité de concentration pour être dans la mouvance et ne pas déconcentrer les autres ou fausser le jeu. Ainsi, si vous ne vous entendez pas bien dans le groupe, ce travail de synchronisation sera difficile. Avant, je m'énervais très rapidement, j'avais un tempérament vif ; mais avec cette

association, j'ai appris à voir les choses autrement. Parce que la capoeira vous discipline, vous devez apprendre à vous maîtriser ; on ne panique pas devant l'ennemi. La capoeira est aussi vectrice de paix, de cohésion et de liaison entre religions. Le capoeiriste doit faire beaucoup de choses à la fois : chanter, danser et se battre. Elle prône des valeurs transversales. Au cours de nos rencontres, nous échangeons sur des sujets de société. » (Extrait d'entretien réalisé en juin, 2021)

Cet entretien révèle beaucoup de choses à savoir l'origine de la capoeira et ses vertus. Elle révèle aussi le statut social des membres de l'association qui semblent dans une situation de précarité. Le parcours de l'interviewé n'est pas linéaire ; mais un dénominateur commun découle de ses expériences : c'est l'attrait qu'il a pour l'art. D'abord, le breakdance, ensuite la sculpture et actuellement, la capoeira. Toutes ces pratiques nécessitent de la discipline. Quelques épisodes relatifs à sa maladie et à ses ruptures apparaissent aussi. Ce qu'on peut retenir en revanche, c'est le lien qui existe entre les membres de l'association ; ce lien qui s'est imposé du fait de l'exigence de la capoeira. Dans le récit, on remarque que le point de départ de cet art martial est la plage : elle le visibilise. Revenons un peu sur cet art martial qu'est la capoeira.

La capoeira est un art martial afro-brésilien qui puise ses racines dans les méthodes de combat et les danses des peuples béninois du temps de l'esclavage au Brésil¹⁶¹. On utilise beaucoup les pieds et les mains pour les défenses. C'est une lutte masquée en danse. Pour C. Dumoulié (2018), c'est une pratique du hasard parce qu'elle considère que tout sport en est une. Depuis juillet 2018, elle est consacrée patrimoine de la culture brésilienne. Dans la droite ligne de ce qu'en dit l'interviewé, on peut conclure qu'« elle est tout à la fois, un “état d'esprit”, une “grande thérapie”, un “sport”, un “loisir” procurant “plaisir” et “santé” » (M. Aceti, 2010, p.112) parce qu'elle y contribue. Elle mêle acrobaties, souplesse, malice, danse. La musique jouée et les chants traditionnels servaient à flouer les colonisateurs. Cinq instruments de musiques sont utilisés par les capoeiristes : berimbau (instrument principal), pendero, agogo, reco-reco, atabaque. Bien qu'étant un sport de combat, les coups ne sont pas portés, il n'y a pas de contact, ni gagnant ni perdant. Il en existe plusieurs types dont la Régionale, l'Angola, la Stylisée, l'Acrobatique. L. Karsenki (2014, p. 380) décrit une séance typique de capoeira en ces termes :

¹⁶¹ <http://www.capoeira-nantes.fr/quest-ce-que-la-capoeira>

Deux joueurs se tiennent aux pieds du maître, professeur ou organisateur de la Roda et attendent son autorisation, plus ou moins explicite, pour pouvoir « entrer » dans la Roda et initier un « jeu » inédit. Les deux joueurs sont à la fois partenaires et adversaires. Ils alternent des mouvements d'attaque et de défense dans un flot continu, rythmés par la « ginga » (balancement) qui permet de se mouvoir dans l'espace. Un tour de rôle s'installe, un autre joueur arrive alors pour jouer avec le dernier entré, tout ceci dans une continuité musicale. Le maître peut aussi arrêter un jeu, jugeant d'un trop de violence. Les coups, qui sont principalement de pied avec comme appui un pied ou les mains au sol, sont portés ou bien souvent feintés mais obligent toujours l'autre à esquiver.

La capoeira en tant qu'activité sportive collective, contribue à créer le lien. Elle a un rôle intégrateur qui permet par exemple aux jeunes dont parle l'interviewé de saisir l'opportunité d'appartenir à une autre famille. Il a lui-même dit que la fraternité est une valeur promue par l'association. Qui dit fraternité, dit solidarité. Que ce soit aux Etats-Unis ou en France, le sport a souvent été considéré comme un outil au service du lien social et de l'épanouissement du moi. En rassemblant les jeunes autour d'un objet commun qu'est l'apprentissage de la capoeira, on assiste à l'apparition d'une conscience collective forte grâce à l'adhésion aux mêmes valeurs. L'organisation de compétitions régionales et internationales renforcerait cette appartenance au groupe.

5.4. Enjeux écologiques

D'après J. Howard (2022)¹⁶², « avant 1972, les humains du monde entier déversaient impunément dans l'océan des déchets, des boues d'épuration, des déchets chimiques, industriels et radioactifs ». Ces déchets toxiques sont à l'origine de la destruction de la faune marine. Cette pollution est quadruple : chimique (due aux produits chimiques que sont les herbicides, les pesticides, le pétrole, les eaux usées), lumineuse (lumière artificielle utilisée par certains pêcheurs, sonore (sons émis par les navires et les plateformes pétrolières qui empêchent les poissons de communiquer entre eux) et plastique (poches et bouteilles d'eau). C'est de cette dernière que nous parlerons dans les lignes à venir. En chiffres, de 1950 à 2020, « la production de plastique, matière issue des énergies fossiles, a augmenté de 2 millions de tonnes à plus de 500 millions de tonnes par an. Il est estimé que la production atteigne 1 milliard de tonnes d'ici 2050 » (L. Parker, 2022). Plus de 800 espèces marines subissent de plein fouet les effets de la présence des plastiques dans les océans et les mers. Seulement 9 % de ces plastiques est recyclé dans le monde entier. Ce qui suscite la question suivante : que

¹⁶² <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/tout-comprendre-sur-la-pollution-marine>

fait-on des plastiques non-recyclés ? Rien. En réalité, ils se retrouvent dans la mer, les océans et les cours d'eau alors qu'ils fournissent des services écosystémiques¹⁶³ considérables dont la valeur est estimée à 2500 milliards USD par an. Sa dégradation, elle, a un coût estimé entre 350 et 940 milliards USD (FEM, 2018). Le pire dans l'histoire, c'est que la plus grande partie des emballages collectés en vue de leur « recyclage » dans les pays du Nord sont exportés dans les pays du Sud (Greenpeace, s.d.) allant ainsi à l'encontre de la Convention de Bâle¹⁶⁴. Pour A. Kernen (2007), la Chine y est pour quelque chose. La faute est aux bassines plastiques fabriquées en Chine et commercialisées en Afrique. En effet, l'Afrique ne produit que 7 % de déchets plastiques sur le plan mondial ; et pourtant, ses villes abritent de grandes décharges à ciel ouvert (Agbogbloshie au Ghana par exemple). L'Afrique est la plus grande perdante, puisqu'elle est la poubelle du monde. C'est pour cela que P. Jacquet et J. Loup (2009, p. 182) estiment que le développement durable est une nécessité pour l'Afrique. Les conséquences des déchets plastiques sont pléthores : pollution marine (qualité de l'air et de l'eau réduite, destruction des poissons), maladies, pollution de l'air, intoxication alimentaire, etc.

Pour résoudre ce problème, tout récemment, le premier traité mondial approfondi appelé Paris Plus a été négocié pour lutter contre la pollution plastique en février 2022. Ce traité s'intègre à l'Agenda 21 du Sommet de la Terre de 1992 qui consacra le XXI^e siècle, comme celui du développement durable. Dans le chapitre 4, il est prévu au rang des activités, de réduire au minimum la production de déchets en encourageant le recyclage dans les processus industriels et au niveau des consommateurs, la fabrication de produits plus respectueux de l'environnement, en réduisant les emballages superflus de produits et en orientant le choix des particuliers et des ménages vers des produits écologiquement rationnels. Dans les faits, en Afrique, rien n'est encore fait de manière concrète. Au Togo, le décret n° 2011-003/PR fixant modalités de gestion des sachets plastiques et emballages plastiques au Togo stipule en son article 2 que « la production, l'importation, la distribution et la commercialisation des sachets et emballages plastiques non-biodégradables sont interdites au Togo ». L'article 3 spécifie les types de plastiques autorisés : sachets et emballages plastiques biodégradables,

¹⁶³ Les services écosystémiques se rapportent aux bénéfices que l'homme tire des écosystèmes. Ils recouvrent l'approvisionnement (produits halieutiques et cosmétiques), la régulation climatique (limitation du réchauffement climatique, stockage du CO₂, purification de l'eau), le soutien (production d'oxygène) et la culture (loisirs, enrichissement spirituel, beauté du paysage, connaissance, éducation).

¹⁶⁴ La Convention de Bâle (Suisse) s'est tenue du 20 au 22 mars 1989. Elle vise essentiellement à réduire la production de déchets dangereux, de limiter au minimum les mouvements internationaux de déchets dangereux. Le Togo et le Ghana y ont participé.

sachets à usages médical et pharmaceutiques, sachets utilisés dans les activités agricoles, sachets alimentaires non toxiques. Par ailleurs, il est créé un Comité national chargé du suivi-évaluation de la gestion de la filière des sachets et emballages biodégradables ou non. Il est nécessaire de rappeler que ce texte réglementaire fait suite au désir de l'UEMOA¹⁶⁵ de réduire sur son espace l'usage des plastiques.

De tout ce qui précède, il urge de prendre soin de l'environnement marin et côtier. En étant protégées et bien entretenues, par exemple à travers le recyclage, l'installation de poubelles ou des bennes à ordures imposantes, la sensibilisation des riverains ou usagers, et leurs maisons dotées de toilettes (pour ceux qui n'en ont pas), le problème des déchets plastiques pourrait être endigué. La solution ultime qui reste très difficile à appliquer est l'éradication pure et simple des plastiques à usage unique dans le paysage mondial. C'est dans cette veine que des projets environnementaux ont vu le jour. Toutefois, ils sont peu connus de la population. Par exemple, à la question avez-vous déjà entendu parler du programme WACA, les réponses sont surprenantes ; la plupart des répondants n'en ont aucune idée ; soit 80% de non sur 20% de oui. Il y a lieu ici de souligner la faible adhésion des populations aux politiques urbaines, qui déclinées en actions deviennent des projets ou programmes à élaborer. Toutefois, une chose est d'élaborer le projet ou programme, une chose est de le réaliser, parce qu'il se pose bien souvent la question de la mobilisation des fonds et de leur gestion.

Le programme WACA est une réponse au phénomène de l'érosion côtière auquel sont confrontés les pays du Golfe du Guinée. Il ne concerne que certains pays à savoir Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Sao Tomé et Príncipe, Mauritanie et Togo. Le Ghana n'en fait donc pas partie. Mais à l'interne, un projet intitulé « Améliorer la résilience urbaine dans l'Aire métropolitaine d'Accra » a été élaboré en 2017 afin de pallier les défis (sécheresse, inondation, épidémie) auxquels fait face cette métropole. « Les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest représentent presque un tiers de la population et plus de la moitié du PIB de la région, riche en ressources naturelles (marines et terrestres) » (CSAO¹⁶⁶, 2020, p.5). Elles sont malgré ces potentialités naturelles sujettes à l'érosion côtière : au Togo, le trait de côte recule chaque année de 5 mètres (*Idem*, 2020). Ce phénomène s'est accentué au Togo à cause de la

¹⁶⁵ Cf. Rapport final. Etude sur la gestion des déchets plastiques dans l'espace UEMOA, 2013.

¹⁶⁶ Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

construction du Port autonome de Lomé qui favorise l'avancée de la mer à l'est du littoral. La côte est aussi caractérisée par une montée de la mer perceptible à l'œil nu. Des organisations de la société civile contribuent aussi à leur manière à réduire la pollution marine d'origine plastique.

5.4.1. La plage, un terrain d'actions et de visibilité des associations et ONG

Au-delà des pratiques touristiques, économiques et sportives, la plage apparaît comme le milieu naturel des Organisations de la société civile (OSC). Il s'agit entre autres de l'association Eco jogging et de l'ONG Science et technologie africaines pour un développement durable (STADD). Rappelons que dès les années 80, les Amis de la Plage ont entrepris des actions pour lutter contre la privatisation de la plage qui est située devant le quartier administratif (K. Koffi, 1999, p. 300). Pour signaler que ces pratiques ne datent pas d'aujourd'hui même s'il y a une divergence des objectifs.

L'association "Ecojogging" est enregistrée au Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales. Elle poursuit un double objectif : prendre soin du corps et de l'environnement. Dans la pratique, elle consiste à courir tout en ramassant les déchets sur un espace donné. Elle a été lancée sur les réseaux sociaux en janvier 2017 sous l'impulsion du président fondateur Félix Tagba avec lequel nous nous sommes entretenus. D'après lui, « les routes de Lomé et la plage abritent une part importante des déchets de la ville. Dans le souci d'éradiquer cela, nous avons initié ce concept et ainsi associé "Eco" pour l'environnement et "Jogging" pour le sport ». La première activité a eu lieu sur la plage Ibis, actuel Hôtel Le Bénin. Vu l'écho favorable qu'a connu le lancement officiel, elle se répète au moins une fois par mois, c'est-à-dire tous les derniers samedis. Habituellement, la séance commence à 7h du matin. Une première partie est consacrée au ramassage des déchets puis une seconde à la sensibilisation des participants. Ci-après l'extrait de l'entretien avec le porteur du projet :

Nos activités se déroulent sur les plages et dans les rues de Lomé. Les plages en premier lieu, parce qu'elles font partie des endroits les plus pollués de l'Afrique de l'ouest. Il urgeait donc de s'attaquer à cet espace d'abord. Nos activités se sont déroulées sur les plages de Kodjoviakopé, Ibis, La Paix et à Pure Plage à Baguida. Néanmoins, nous constatons que malgré nos efforts, les déchets reviennent de sitôt. C'est là que se situe l'un de nos combats qui consiste à sensibiliser les habitants de Lomé pour un changement de comportements. Les gens doivent comprendre que les déchets plastiques impactent négativement sur l'environnement

et par ricochet nous-mêmes. Voyez-vous, ils reviennent dans nos assiettes puisque les poissons que nous consommons en consomment ; ce qui pourrait causer bien de dommages tels que le cancer. Tout le monde est bien concerné par ce problème. Par exemple, à ce jour, nous avons collecté rien que sur la plage 500 kg de déchets qui sont revalorisés par d'autres structures partenaires comme l'ONG STADD. Le but ultime de l'association est de changer les mentalités à travers l'éducation et les sensibilisations à travers le monde. Pour cela, en guise de perspectives, nous aimerions mettre en place Ecojogging sur toute l'étendue du Togo en l'occurrence dans les quartiers et de l'élargir à davantage de pays. Nous aimerions relever le défi de 0 déchets du Togo en particulier et pourquoi pas dans les autres pays.

De ce propos, la plage peut être utilisée à des fins multiples. C'est un espace social polyvalent. En effet, les plages publiques du Grand Lomé sont insalubres. On a très souvent le sentiment qu'elles sont mal entretenues : il y a des sachets de pure water¹⁶⁷ laissés par les usagers puis emportés par le vent un peu partout et les poubelles débordantes de déchets. L'entretien de cet espace est une tâche titanesque qui nécessite une conjugaison d'entreprises ; ce qui pousse à des actions similaires par d'autres organismes.

STADD est une organisation non gouvernementale dont le siège est dans la préfecture d'Agoè-Nyivé. Elle est spécialisée dans le tri et la transformation de déchets solides. Globalement, elle travaille à la préservation et à l'assainissement de l'environnement dans le Grand Lomé. Elle est soutenue dans ses actions par l'Ambassade de France au Togo, le Ministère de l'environnement et des ressources forestières, le Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAIEJ), la municipalité de Lomé avant la décentralisation, et des mairies comme celle de Vakpossito (Agoè-Nyivé 3). Elle s'est imposée dans le paysage des ONG grâce à ses projets ambitieux mis en lumière et vulgarisés par un plan de communication important. STADD est dirigé par Bémah Gado dit « Monsieur environnement et développement durable ». Aucun entretien n'a pu être réalisé avec lui, car nous n'avons pas eu de suite à nos requêtes. Néanmoins, nous avons pu participer à des événements que l'ONG a organisé sur la plage.

La première manifestation s'est tenue dans la matinée du 4 mai 2019 sur la plage Ibis en prélude à la Journée africaine des mers et des océans. Elle a rassemblé des acteurs étatiques, la mairie de Lomé, STADD, la Croix Rouge togolaise, les représentants de l'ambassade de la France au Togo, de l'Union Européenne, l'ANASAP (Agence nationale d'assainissement et de

¹⁶⁷ Eau empochée très consommée au Togo et un peu partout en Afrique de l'ouest.

salubrité publique) et quelques six écoles en l'occurrence Arc-en-ciel, École le Leader, Complexe scolaire Le Jourdain, CEG Cacaveli, CEG Agoè Zongo et CEG Agoè Nord. La consigne suivante est donnée aux équipes formées par les élèves des écoles : ramasser autant de déchets que possible sur la plage puis les peser. L'équipe qui a collecté le plus de déchets reçoit comme récompense des instruments utiles à l'assainissement à savoir brouettes, poubelles, piques-déchets, etc. Avant cette date, STADD s'est longuement entretenu avec les élèves sur les métiers de la mer et la protection de l'environnement. Elle les a aussi formés au tri des déchets. Ce travail de fonds s'est fait avec l'aide de ses délégués. L'objectif était de sensibiliser les apprenants sur la protection de l'environnement et ses implications.

La Journée africaine des océans et des mers le 25 juillet 2019 fut célébrée sur la plage La Paix par l'ONG STADD et ses partenaires. Ce fut surtout l'occasion pour installer des poubelles tout au long de la côte de La Paix à Kojoviakope. L'initiative est à saluer mais les poubelles sont très petites si l'on tient compte du taux de fréquentation très élevé du littoral. Cette fête nourrit une ambition plus globale, celle de la protection des mers et des océans afin de garantir un meilleur avenir aux générations à venir. Depuis le sommet de la Terre de Rio en 1992, les dirigeants du monde ont pris conscience de la destruction de l'écosystème par l'homme. Pour ce faire, on assiste à la multiplication d'actions allant dans le sens de la réparation (quoiqu'encore très insuffisantes). L'usage des poches, bouteilles et sacs en plastiques vulnérabilise la planète ; les mers en première ligne. Or, elles sont à la fois source de chaleur, d'eau, d'oxygène et de nourriture pour la race humaine. Ainsi, elles font davantage l'objet d'une attention particulière des formations humaines de type associatif et non gouvernemental. En résumé, les associations et ONG œuvrent pour un changement de mentalité et de comportements des habitants du Grand Lomé en particulier et du Togo en général.

5.5. La plage, une ressource économique cruciale

La plage et la mer sont des richesses naturelles. Elles sont également objets de désir et de convoitise. Investir dans la gestion équitable du littoral et dans sa production est une action salutaire. Il fait de plus en plus l'objet d'attention individuelle et/ou collective. Cette partie qui fera état des avantages économiques liés au littoral ou aux plages du Grand Lomé et du Greater Accra fera un point sur les résultats des enquêtes réalisés auprès des acteurs

économiques. Elle fera également cas du tourisme (composante des loisirs) et du foncier. “De tous temps, les environnements côtiers ont attiré fortement les touristes, et de nombreuses régions côtières, dont l’Afrique subsaharienne, sont devenues des destinations touristiques florissantes” (OMT, 2013). Mais pas que. C’est toute l’Afrique qui est concernée en l’occurrence Swakopmund en Namibie. Cependant, les côtes africaines sont confrontées aux conséquences du changement climatique. L’érosion côtière est monnaie courante aussi bien dans le Grand Lomé (Baguida) que dans le Greater Accra (Krokobite), rendant ainsi certaines parties du littoral impraticables. De ce fait, il existe un lien fort entre l’environnement littoral et le tourisme (durable). Le tourisme est un secteur porteur qui aujourd’hui, doit s’inscrire dans la durabilité et pour cela, il faut de grands moyens. Cette sous-partie n’a pas pour prétention de faire une liste exhaustive de tous les avantages (et inconvénients liés à une gestion efficace des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra. Néanmoins, elle va présenter quelques aspects de la chose. Elle prendra en compte les modalités d’actes au foncier, la fiscalité, l’investissement, les retombées et les conflits.

5.5.1. Économie de la plage dans le Grand Lomé

De manière globale, les participants à l'enquête dans le Grand Lomé, c'est-à-dire les acteurs économiques rencontrés dans le cadre de cette recherche sont dans la grande majorité des Togolais, soit 92%, contre 4% de Ghanéens, 2% Nigériens et 2% de Béninois. Leur âge est compris entre 20 et 76 ans. Le sexe masculin est le plus représenté soit 58% contre 42% de femmes. 21 entreprises se trouvent dans la commune du Golfe 1 contre 19 dans la commune Golfe 6 et 12 dans la commune Golfe 4. 43 enquêtés soit 81 % se représentent la plage comme un lieu de travail, ce qui est tout à fait plausible vu qu'ils y travaillent. En deuxième position, ils le perçoivent comme un espace divertissement. Les raisons qui ont motivé la création de leur entreprise sont entre autres la création de richesse, le souci d'offrir des services de qualité et de proximité, sa position stratégique (proche de la frontière Togo-Ghana pour ceux qui se sont installés à Kodjoviakope), proche du port (pour ceux qui se sont établis dans cette zone). Les services proposés sont : restauration, produits floraux, produits maraîchers, produits pétroliers, poissons fumés, réparation de produits électroniques, parkings, portraits, etc. Le secteur tertiaire est le plus représenté. Les hôtels proposent pour leur part une panoplie de services à savoir le restauration, l'hébergement, les salles de réunion/fête, piscine. Les recettes mensuelles sont comprises entre 0 et 1.000.000 en moyenne selon la taille de

l'entreprise. 67% affirment payer des taxes : 7% auprès de la mairie et de l'Office togolais des recettes (OTR), 21% auprès de la commune Golfe 1, 17% auprès de la commune Golfe, 6,9 % auprès de la commune Golfe 4 et 4% auprès de l'Office togolais des recettes uniquement. Par contre, d'autres refusent d'en payer pour les raisons suivantes :

Encadré 9 : Raisons du non paiement des taxes et impôts

1. Nous payions auparavant les impôts mais depuis que nous sommes ici, ce n'est plus le cas.
2. C'est auprès du propriétaire de ce bâtiment que nous avons sollicité l'autorisation d'installation, pas auprès de la mairie.
3. J'ai demandé l'autorisation de m'installer au président de l'Association des chauffeurs routiers de Hollando qui me l'a accordée. Vu qu'il a déjà obtenu un agrément auprès du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales.
4. Fondamentalement, je suis délégué pour l'entretien de l'espace depuis un moment. Sur ce, les collecteurs ne m'approchent pas pour les questions de taxes municipales.
5. Je ne vends que de petites choses. En plus, je n'ai rien construit sur l'espace que j'occupe.
6. Avant on payait, mais depuis un moment aucun agent de la mairie n'est passé nous voir.
7. On a dit aux autorités municipales de nous construire un magasin avant de payer les taxes.
8. Pas de recettes.
9. Pas de marché.
10. Mésentente
11. Je refuse de payer les taxes parce que je n'ai pas confiance aux agents collecteurs.
12. La mairie ne nous a jamais approché pour un quelconque paiement de taxes.
13. Au début, je payais les taxes mais à un certain moment je ne le fais plus pour des raisons de faillite.
14. Je payais quand j'ai commencé l'activité, mais je ne viens plus régulièrement.
15. Je ne paie pas de taxe puisque je n'occupe pas un grand espace ; en plus je n'ai rien construit.
16. Il s'agit de la pêche donc pas de taxe. Ce n'est pas une entreprise.

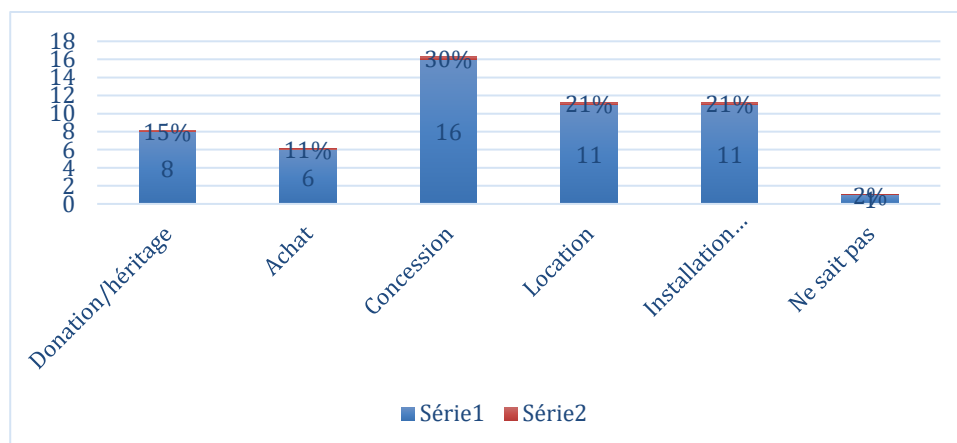
Source : Résultats de l'enquête qualitative, 2021

Quatre catégories de raisons sont décryptées : refus volontaire de paiement de taxes, autorisation d'installation auprès d'un tiers et non de la mairie, faillite et type d'étalage. Il est clair que l'économie togolaise est plus informelle que formelle. Beaucoup encore aujourd'hui, ne déclarent pas leur entreprise, craignant les taxes trop élevées et pouvant favoriser le déclin de leurs activités. L'installation sur le site s'est faite pour certains de manière anarchique sans aucune démarche auprès des autorités compétentes. Une question tout aussi importante est celle de la confiance placée dans l'autorité municipale. Certains se sont contentés de demander l'accès aux propriétaires des bâtiments devant lesquels ils souhaiteraient s'installer. Il est quand même important de préciser que cette manière de procéder est monnaie courante dans le Grand Lomé. Lomé étant une ville commerciale, les devantures des maisons sont souvent occupées à des fins commerciales. Et donc habituellement, il suffit de

demander l'autorisation de s'établir aux propriétaires pour que cela se fasse. Il peut aussi s'agir de location ou pas.

Le montant des investissements révèle que la plage est un espace a priori inclusif dans lequel les acteurs économiques à leurs grades et rangs respectifs peuvent faire des profits. Il se pose quand-même une question, celle de l'accès au foncier. Par quels mécanismes arrivent-ils à accéder à la portion de plage qu'ils occupent ? Certains se sont installés volontairement, de leur gré sans aucune démarche, d'autres l'ont acquis par concession, par donation, par location et par achat. Les modalités sont donc multiples : cinq au total. Le graphique ci-après met en exergue les statistiques liées aux modes d'accès à l'espace balnéaire.

Graphique 2 : Répartition des acteurs économiques selon le mode d'acquisition de l'espace balnéaire

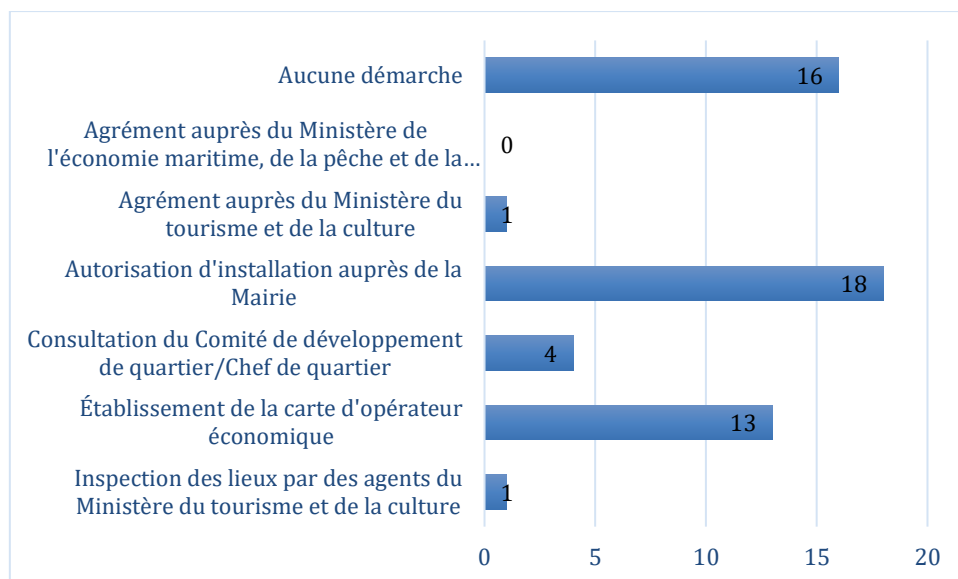


Yawavi M. Agbemedi, 2021

L'exploitation du littoral requiert préalablement une ou des autorisations, des démarches particulières qui ont pour point de départ l'acquisition d'une portion de plage. Cette dernière selon les enquêtes se fait de cinq façons à savoir l'achat, la concession, la location, l'installation volontaire et la donation. Parmi ceux qui se sont installés volontairement sur la plage, on peut citer les pêcheurs, les petits commerçants (biscuits, jus, eau, petite restauration, noix de coco, etc.) et qui représentent ici 21%. Ceux à qui l'État ou la mairie a concédé la terre sont les propriétaires d'hôtels. Leur pourcentage s'élève à 30%. La donation représente 15%, l'achat 11% et la location 21%. La durée de la concession est d'au moins 15 ans.

L'exploitation de la plage nécessite l'effectivité de certaines démarches en l'occurrence l'autorisation d'installation auprès de la mairie, l'établissement de la carte d'opérateur économique, l'obtention de l'agrément du ministère de la culture et du tourisme, la consultation du bureau du comité de développement de quartier. Mais sur les cinquante-trois (53) enquêtes, seize (16) personnes (30%) avouent n'avoir entrepris aucune démarche administrative ; ils s'y sont établis volontairement sans consulter les autorités décentralisées que sont les communes, les quartiers ou la préfecture maritime. Par ailleurs, ces démarches n'ont pas été effectuées dans leur globalité par ceux qui ont essayé de se conformer aux normes. Cette réalité peut s'expliquer par le manque d'information, un choix volontaire d'omettre certaines pratiques, ou encore le désir de faire comme les autres. C'est ce que rapporte le graphique subséquent :

Graphique 3 : Répartition des enquêtés selon les démarches administratives



Yawavi M. Agbemedi, 2021

5.5.2. La plage, une manne économique dans le Greater Accra

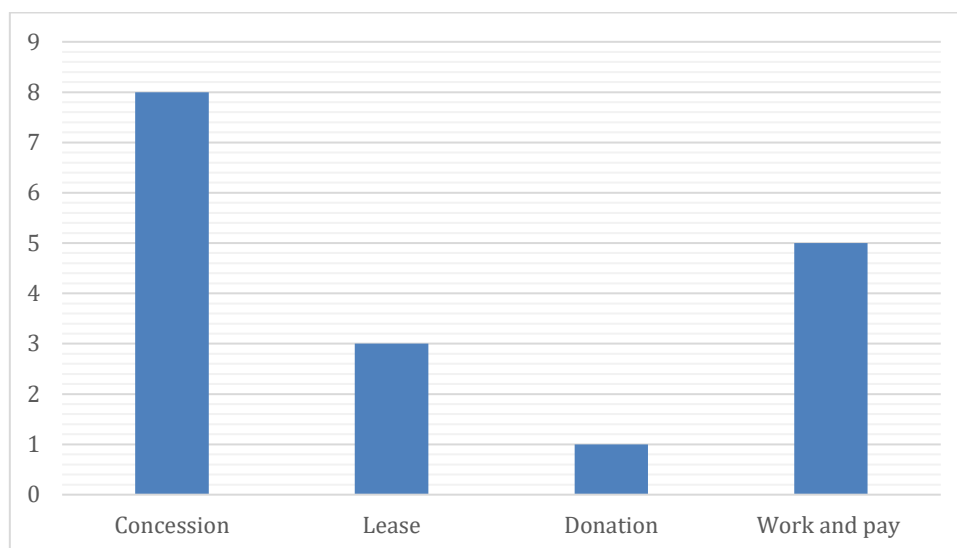
Les réalités togolaise et ghanéenne ne sont pas très différentes. Dans le Greater Accra, les dix-sept enquêtés sont tous des Ghanéens, soit 100% de l'effectif enquêté. Leur âge est compris entre 21 et 55 ans. Le sexe masculin est le plus représenté avec 59% et 41% pour le sexe féminin. Les entreprises installées sur la côte sont essentiellement tournées vers l'hébergement et la restauration, elles sont dans l'hôtellerie pour ainsi dire. L'hébergement,

la natation, la restauration, les salles de réunions, les places de fête, la formation hôtelière et salles de gymnastiques font partie des services et prestations de ces établissements. Précisons que dans le cas de Krokobite par exemple, on peut certes dénombrer de petits commerçants mais ils se situent pour la plupart au bord de la route. À cet effet, on n'aperçoit pas de vendeurs ambulants sur les plages privées de Krokobite. Les répondants sont caissier, gestionnaire, pêcheur, commerçant, agent de sécurité, réceptionniste, etc. étant donné qu'on n'a pas pu rencontrer les propriétaires des lieux. Les clients viennent d'un peu partout dans le monde : ils sont Africains, Européens, Asiatiques, Américains et Australiens.

Les acteurs économiques se représentent la plage comme le lieu du divertissement populaire, une richesse de la nature, une opportunité d'affaires pourvoyeuse de richesse, une place de fête, et de travail. La mise en valeur de la plage découle de ces considérations et de la volonté de gagner de l'argent, d'offrir des services de qualité et de proximité, d'expansion et de contribuer à la vie sociale de la population du Greater Accra. Avant la pandémie, les recettes mensuelles étaient comprises 0 et 200.000 pour 12%, 200.001 et 400.000 pour 53% et entre 400.001 et 600.000 pour 23%. Avec la pandémie, elles sont comprises entre 0 et 200.000 Cedi pour 76% de répondants et entre 200.000 et 400.000 Cedi pour 12%. Les 12% restants n'ont pas souhaité communiquer leurs informations sur le sujet. En ce qui concerne les taxes, seulement 12 personnes sur les 17 soit 71% ont donné leur avis. Ainsi, 59% des enquêtés paient des taxes à l'Assemblée métropolitaine d'Accra et 11% à la région du Grand Accra. 47% paient une taxe comprise entre 0 et 100.000 Cedis et 18% entre 100.001 et 200.000 Cedis. Par contre, deux entreprises ne versent pas leur dû à l'État parce que leurs revenus sont à peine suffisants. La concession, la location, la donation et le work and pay¹⁶⁸ sont les quatre modes d'acquisition du terrain. Le graphique ci-joint en fait l'état des lieux :

¹⁶⁸ C'est une pratique très en vogue au Ghana et au Togo. Elle consiste à acquérir un bien sur la base du travailler-payer. Prenons le cas des conducteurs de taxi-motos et de taximètres : habituellement, les propriétaires de ces véhicules signent un contrat de deux ou trois ans avec le futur acquéreur qui doit verser à titre d'exemple 30.000 FCFA par semaine. Pour ce faire, le futur acquéreur travaille, honore ses engagements dans le but de devenir à son tour le propriétaire du bien.

Graphique 4 : Répartition des acteurs économiques selon le mode de procuration du foncier balnéaire



Yawavi M. Agbemedi, 2021

Sur les 17 répondants, 8 se sont vus concédés la portion de plage occupée, 3 ont signé un contrat de location, 1 l'a eu en héritage (c'est le cas de l'association des pêcheurs de Dansoman) et 5 l'ont obtenu par le work and pay. Il n'y a ni installation volontaire ni achat. La concession s'étend au minimum sur une période de 15 ans et au maximum sur 20 ans.

Les démarches administratives effectuées sont de cinq ordres : autorisation d'installation auprès de la mairie ; inspection des lieux par le ministère du tourisme, des arts et de la culture ; approbation ou agrément du ministère du tourisme, des arts et de la culture ; établissement de la carte d'opérateur économique et la consultation du chef de la communauté. Le tableau ci-dessous montre que certains ont eu recours à toutes les démarches alors que d'autres se sont limités à une seule démarche¹⁶⁹.

¹⁶⁹ À cette liste, peut être ajoutée une sixième autorisation, celle du ministère de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation. C'est au cours de notre dernier terrain que nous avons découvert l'information. Au début de cette recherche, un entretien a été sollicité maintes fois auprès de l'agence de protection de l'environnement (EPA) fois sans succès.

Tableau 16 : Démarches administratives en vue de l'exploitation de la plage dans le Greater Accra

Code	Démarches effectuées
1	Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Délivrance de la carte d'opérateur économique Consultation et concertation du chef de village Autorisation d'installation de la mairie
2	Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture
3	Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture
4	Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Autorisation d'installation de la mairie Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture
5	Délivrance de la carte d'opérateur économique Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Consultation et concertation du chef de village Autorisation d'installation de la mairie
6	Délivrance de la carte d'opérateur économique Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Consultation et concertation du chef de village Autorisation d'installation de la mairie
7	Consultation et concertation du chef de village Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture
8	Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Consultation et concertation du chef de village Autorisation d'installation de la mairie
9	Délivrance de la carte d'opérateur économique Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Consultation et concertation du chef de village Autorisation d'installation de la mairie
10	Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Délivrance de la carte d'opérateur économique Consultation et concertation du chef de village Autorisation d'installation de la mairie
11	Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Délivrance de la carte d'opérateur économique

	Consultation et concertation du chef de village Autorisation d'installation de la mairie
12	Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture
13	Inspection des locaux par les agents du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Approbation du Ministère du tourisme, des arts et de la culture Délivrance de la carte d'opérateur économique Consultation et concertation du chef de village Autorisation d'installation de la mairie

Yawavi M. Agbemedi, 2021

Ce tableau montre une plus forte adhésion des Ghanéens aux normes établies par les autorités dans le cadre de l'utilisation du littoral. Les entrepreneurs ont suivi dans une large mesure les différentes étapes indispensables pour l'installation de leurs entreprises. Sur les 13 personnes qui se sont prononcées sur la question, 11 ont procédé à l'inspection des lieux par le ministère du tourisme, des arts et de la culture ; 11 approbations ont de ce fait été délivrées. 9 ont consulté les chefs des communautés côtières, 7 se sont fait délivrer une carte d'opérateur économique et 9 ont reçu une autorisation d'installation de la part de la mairie.

En conclusion, quatre catégories d'enjeux découlent de l'analyse des résultats ; ils sont économiques, politiques, sociaux et environnementaux. Or les littoraux constituent de véritables ressources pour les pays côtiers en général, le Togo et le Ghana en l'occurrence. Dans le Grand Lomé comme dans le Greater Accra, les plages sont aménagées ou pas à des fins diverses. Ce sont des espaces de vie dont les usages dépendent des motivations plurielles des acteurs. À cet effet, des réflexions se sont posées sur la nature des enjeux de la production des plages. Les quartiers côtiers que sont Kodjoviakope, Ablogame et Adawlato sont animés par une même volonté, celle de reconquérir leur espace, d'en faire sien. D'ailleurs, cet espace est selon eux le leur et doit être considéré comme tel. Cela suppose qu'ils aient la latitude d'en disposer d'après leur entendement qui n'est pas toujours en conformité avec les projets de l'État central. À Krokobite et à Dansoman, les habitants estiment que l'État n'est pas assez présent et devrait faire davantage pour maintenir la plage attractive et convenable. Les pêcheurs de Dansoman eux par contre, étaient en quelque sorte dans un bras de fer avec l'État parce que ne voulant pas vider les lieux dans le cadre du projet « Marine Drive » qui a pour ambition l'aménagement de la façade maritime. Ce projet datant du lendemain de l'indépendance du Ghana tarde à se réaliser à cause de préoccupations particulières émanant

de certaines couches de la société ghanéenne. Manifestement, la plage est un instrument politique au service des plus forts en référence aux manifestations citoyennes détournées pour des raisons de sécurité. Les taxes découlant de l'exploitation du littoral par les promoteurs touristiques sont des ressources économiques.

CONCLUSION PARTIELLE DE LA DEUXIEME PARTIE

L'objectif de cette deuxième partie fut de présenter les résultats des enquêtes qualitative et quantitative. Dans un premier temps, les représentations sociales et les pratiques furent exposées et analysées. Un travail sociohistorique a été fait dans ce sens afin de montrer les représentations et les pratiques selon trois périodes : précoloniale, avant et après les indépendances. Avant la colonisation, les Togolais installés sur la côte avaient une aversion pour la côte pour des raisons de sécurité notamment alors que les Ghanéens ont toujours pratiqué la pêche dans les eaux maritimes. Les habitants du Grand Lomé et du Greater Accra se représentent la plage comme un espace de travail, de divertissement, un espace culturel, un espace commun qui doit être réinventé grâce à une gestion efficace. Les pratiques tournent pour la plupart autour du loisir de nos jours alors qu'autrefois, l'activité-phare était le commerce de personnes (traite négrière) et de biens (produits de rente). Les fêtes politiques, civiles et politiques, le sport de masse, la pratique du maraichage et la floriculture, le squat, le parking, l'habitation sont les différents modes d'habiter de la plage.

Dans un deuxième temps, les politiques urbaines ont été évoquées. La planification nationale se faisant sur cette base, elle se traduit en plans nationaux, communaux. En ce qui concerne le Grand Lomé, il s'est agi de présenter le Plan directeur de 1981, le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, le Plan directeur de développement et d'aménagement touristiques ainsi que certains projets comme PEUL et WACA. Pour le Grand Lomé, le Plan de la ville d'Accra de 1958 puis le Marine Drive Project et le Plan de développement à moyen terme du secteur du tourisme, des arts et de la culture 2018 -2021 ont été exposés. Une partie des logiques d'acteurs a été aussi présentée.

Le troisième chapitre a répondu à la question que voici : quels sont les enjeux liés à la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra ? La production de la plage ne peut en effet se penser sans le développement durable. Les océans et les mers étant en danger à cause, leur exploitation devrait épouser une démarche plus responsable et plus équitable. Nous soutenons que la production revêt aussi un sens politique car sa gestion si nous nous positionnons comme Lefèbvre, doit se faire de manière collective afin que chaque partie puisse en tirer en profit. La production de l'espace est l'affaire de tous. Ainsi, le cinquième

chapitre aura pour tâche l'exposition de ces quatre enjeux interdépendants. Le sixième et dernier chapitre montrera en quoi habiter la plage est un droit à la ville.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Au cœur de cette recherche, la plage de deux métropoles ouest-africaines, le Grand Lomé et le Greater Accra. Deux métropoles qui souffrent du syndrome de l'insuffisance des espaces de loisirs sur leurs espaces urbains respectifs. Les plages, « zones de regards obligés » (V. Jacques, 2014)¹⁷⁰ sont des ressources naturelles appropriées de maintes manières. Polyfonctionnelles, elles font l'objet de luttes entre acteurs. La ville d'Accra est fille de la colonisation alors que celle de Lomé n'est ni autochtone ni coloniale. Toutefois, elles doivent toutes les deux, leur rayonnement à l'occupation coloniale. A partir de cette intrusion, leur statut de ville comptoir s'est progressivement transformé pour endosser le statut de ville avec les caractéristiques y afférentes à savoir densité, hétérogénéité, centralité, expansion spatiale, développement d'activités économiques autres que l'agriculture notamment le commerce. Néanmoins, ces différents renversements ne s'accompagnent guère d'aménités relatives au divertissement.

Pour rappel, la question de recherche posée au début de ce travail est la suivante : quels sont les enjeux de la production de la plage dans le Grand Lomé (Togo) et le Greater Accra (Ghana) ? Afin d'y répondre ; nous avons convoqué les variables indépendantes que sont les pratiques, les logiques d'acteurs et les politiques urbaines. Il s'est agi de répondre également aux questions subsidiaires que voici : quelle est l'évolution temporelle des usages de la plage ? Quelles sont les logiques d'acteurs qui sous-tendent ces pratiques ? Enfin, quel lien établir les politiques urbaines et le développement de ces pratiques ? Concrètement, il s'agit d'apporter un éclairage sur les modes de production de la plage dans les deux métropoles ; des moyens de production et le produit. La production de l'espace dans l'entendement lefèbvrien consiste en une action collective sur l'espace pour sa transformation. C'est un processus infini qui implique des acteurs pléthores ayant des objectifs pas toujours en harmonie les uns avec les autres. De ce fait, non seulement l'espace produit est différentiel mais il est aussi conflictuel et parfois contradictoire. Trois points essentiels ont été abordés :

¹⁷⁰Article publié dans lavedesidees.fr, le 9 janvier 2014.

Des usages à la fois similaires et différents

L'approche comparative a rendu possible l'identification des similitudes et des dissimilitudes à partir de points de comparabilité dont les dimensions sont quadripartites (sociale, économique, psychologique et politique). Concrètement, la comparaison a porté sur le type d'habitat, les usages, la présence ou non de clubs et associations de la société civile militant sur l'espace-plage, les prestations et leur coût ; le sport de masse, le mode de gestion, l'organisation d'événements culturels, etc. Les modes d'appropriation des plages sont matériels mais se construisent mentalement. Ces constructions sociales dites aussi représentations sociales, peuvent être favorables ou non à l'action. Sur cette base, il a été montré dans les lignes antérieures que les représentations sociales sont progressistes, évolutives. Pour preuve, certaines photos consultées révèlent que la plage togolaise en l'occurrence, fut initialement occupée par les Adan venus du Ghana pour la pêche lors que les autochtones à savoir les Bè, historiquement tournaient dos à la mer par ignorance et pour des raisons de sécurité. Elles étaient occupées à des fins substantielles et résidentielles puisque les Adan y vivaient et y pêchaient. Ensuite, sont arrivés les contrebandiers et les premières firmes occidentales. Enfin, aujourd'hui, des activités d'une autre nature l'ont investi. Il s'agit des bars, hôtels, restaurants, petits commerces, de manifestations politiques, de concerts, etc. Cela suppose que l'hexis correspondant à la plage n'est pas resté le même. Grâce au contact avec d'autres cultures, à la curiosité de certains habitants téméraires, l'appréhension primitivement défavorable à l'appropriation de la plage a laissé place à des schèmes cléments qui alimentent ses attributions spatiales actuelles. En termes de similitudes, les usages des plages du Greater Accra et du Grand Lomé sont principalement en rapport avec des activités divertissantes comme le sport (football, surf), la baignade, etc. Subsidiairement, les plages servent de lieux d'habitat à certaines couches sociales à savoir les pêcheurs, les délinquants, les sans-abris. Elle tient également lieu de parc à taximètres et de voitures personnelles. La principale dissemblance observée réside dans le mode de gestion du littoral.

La plage appartient à l'Etat au Togo tandis qu'elle appartient aux communautés côtières au Ghana. Le rivage est morcelé ; et chaque partie appartient à une communauté bien donnée. Sur le plan politique, les chefs de contrée ont le pouvoir d'influencer les décisions politiques ; ils occupent une place importante dans la cité alors que ce n'est pas le cas au Togo. Leurs

actions se limitent à la gestion des affaires courantes de leur territoire. Cette façon d'administrer le littoral par les Ghanéens est convoitée par les habitants de Kodjoviakope, Adawlato et Ablogame qui estiment que le littoral est un bien commun. Toutefois leurs souhaits pèsent peu lourds dans la balance décisionnelle. Leurs marges de manœuvre sont très faibles. Ils n'admettent pas que la plage soit du domaine public. Chaque pays a sa législation en la matière. En ce sens, l'Etat, de plus en plus, les soustrait à cette responsabilité à travers la création de l'OANEM. En revanche, au Ghana, l'autorité ghanéenne du tourisme essaie de créer un environnement opportun au dialogue entre les différentes parties. Cependant, la question de la gestion de la plage demeure délicate qu'on se trouve ici ou ailleurs. Elle questionne non seulement les usagers permanents et temporaires mais aussi les acteurs institutionnels, les experts, les citoyens. Ceci dit, les interrogations qui sont à l'origine de la théorie de la production de l'espace se posent et s'imposent : qui produit ? Qu'est-ce qui est produit ? A quelle fin ?

Les acteurs intervenants dans la production des plages sont pluriels. Il s'agit aussi bien du badaud que du portefaix, des chauffeurs de taxi que des squatteurs, des vendeurs ambulants que des propriétaires de bars-restaurants et hôtels, des pêcheurs que des promoteurs immobiliers, des communes que agents de l'ANASAP, des techniciens que des organisations de la société civile, du gouvernement que des partenaires techniques et financiers. La liste n'est certainement pas exhaustive. Ainsi, la plage est un espace sur lequel cohabitent, s'imbriquent et s'entremêlent différentes façons de voir le monde. C'est pourquoi les pratiques citadines sont autant différentes les unes des autres. Cependant, leur but ultime est de contribuer à l'épanouissement des habitants.

Par ailleurs, la plage est un canal de reproduction sociale. « Dans une perspective matérialiste, l'espace peut être entendu comme condition, moyen et produit de la reproduction sociale » (A. Carlos et S. Pintaudi, 2014, p.99). Cette affirmation est en effet pertinente dans la mesure où les plages sont des espaces qui entretiennent les différences sociales. Si nous nous référons à certains résultats présentés dans le corps du devoir. La plupart des plages privées appartiennent à des personnes ayant une position sociale relativement importante dans la société. La reproduction sociale intervient quand le processus de valorisation de l'espace est

résolument de leur ressort. Trois catégories d'acteurs et donc de logiques coexistent et participent à la fabrication de l'espace balnéaire. Quelles sont ces logiques ?

Des logiques institutionnelles, locales et citadines

Les logiques sous-tendant la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra sont les suivantes : institutionnelles, locales et citadines. Elles sont bien souvent en désaccord mais méritent de s'accorder dans la mesure du possible. « Les désirs sont souvent contradictoires : désirs des décideurs, politiques ou techniciens, désirs des puissants et désirs des faibles, désirs des individus et des groupes sociaux » (P. Gervais-Lambony, 2014, p.209). L'auteur distingue deux types d'acteurs : ceux d'en-haut, les plus forts et ceux d'en-bas, les faibles. Sont désignées « logiques » les intentions et les actions relatives à leur matérialisation. Il y a logique en cas de cohérence entre le but et le moyen utilisé pour son atteinte. Sur le plan institutionnel, le Togo a pour but de rendre le Grand Lomé attractif à travers la revalorisation de son littoral. Pour ce faire, des projets s'inscrivant dans les domaines environnemental et économique sont élaborés ou épousés. C'est le cas notamment du programme WACA, un programme sous-régional et le PEUL, un projet de trois composantes d'envergure. Ils ont pour point commun l'assainissement de l'environnement et se manifestent entre autres par la disparition de dépotoirs anarchiques le long de la côte. De plus, un ministère dédié à la mise en valeur du littoral est créé exclusivement afin de tirer le meilleur parti de son appropriation. Les logiques institutionnelles se mesurent sur la base des politiques urbaines de façon globale et des documents d'urbanisme, des projets et des programmes spécifiquement.

A l'échelle locale, les acteurs concernés sont les mairies du Golfe 1, Golfe 4 et Golfe 6 dans le Grand Lomé et les mairies d'Ablekuma dans le Greater Accra. Le constat est plutôt amer, car les communes estiment ne pas disposer totalement de leurs capacités à administrer le rivage alors que la première semble tirer son épingle du jeu. Il est indispensable de souligner que la préfecture maritime, organe rattaché à la Présidence de la République apparaît comme autorité supérieure dans la gestion de la plage. C'est un acteur incontournable qui semble détenir les pleins pouvoirs. Hormis ses actions en mer, elle intervient aussi dans la gestion littorale, l'installation des entreprises à caractère touristique. Ainsi, l'Etat est le premier garant de la plage. Toutefois, les autres acteurs jouent aussi leur partition.

A l'échelle citadine, les acteurs sont différents et variés : comités de développement de quartier, clubs sportifs, propriétaires de bars-restaurants, ONG, etc. En réalité, ces agents sociaux constituent la face visible de l'iceberg ; ce sont eux qui contribuent à l'animation de l'espace. Ce sont les acteurs-clé de la production des plages. Sans eux, la plage serait étrange, vide. Cette thèse pose au-delà des aspects politique, social, environnemental et économique des questions de partenariat privé-public, entre institutions publiques et entre institutions privées. La plage est un espace produit à plusieurs mains, de manière collective mais pas forcément consensuellement. Elle est à la fois le moyen, le support et le produit. Par ailleurs, la notion de conflit n'est apparue que très peu dans le texte ; car il n'a pas été vraiment observé. Certes, des quiproquos ont été entendus ici et là. Mais en termes de conflits ouverts, il n'en a rien été.

Toute politique urbaine est déclinaison d'une politique publique. La politique urbaine est en fait une politique publique appliquée à un milieu bien défini, ici, la ville. Retenons qu'une métropole est une vitrine d'un pays ; et pour cela fait l'objet d'une attention et d'un aménagement particuliers. Les documents de planification sont orientés dans ce sens et traduisent une vision commune, une volonté politique afin de garantir une meilleure visibilité du pays à l'échelle régionale et internationale. Dans le cas togolais, le Grand Lomé dispose de divers documents de planification dont le plus connu est le Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU). Chaque ministère dispose aussi d'une feuille de route par ricochet de plan afin de traduire sectoriellement ce document d'urbanisme. Dans le Greater Accra, le projet commun de territoire se traduit par le Marine Drive qui est un projet d'envergure qui ambitionne faire de la façade maritime de cette métropole un objet de désir géographique et d'investissement. Les politiques urbaines sont élaborées dans le but de répondre à des besoins spécifiquement établis. Et aujourd'hui la grande question qui se pose est la préservation des océans et des mers afin qu'ils remplissent de la manière la plus efficace possible aux besoins des diverses populations côtières voire de la planète tout entière. Comment finalement allier préoccupations environnementales, économiques et sociales sur le même territoire ? Telle est le grand puzzle qui s'impose dorénavant à nous. C'est dans cette veine que le programme sous-régional WACA a été pensé. Par ailleurs, à l'échelle citadine (aussi bien individuellement que collectivement), de petits projets gravitent autour de la plage afin de contribuer à sa protection et à un meilleur usage.

Des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et politiques

La plage considérée comme un instrument politique implique les acteurs à l'échelle du quartier et à l'échelle institutionnelle, c'est-à-dire l'Etat à travers ses organes décentralisés comme l'ancienne mairie de Lomé. Il en est ressorti que l'espace est un moyen de contrôle, un enjeu de lutte et de pouvoir qui aiguise l'intérêt des quartiers comme Kodjoviakope, Ablogame et Adawlato. L'enjeu politique majeur à soulever est celui de la participation citoyenne à la production de la plage. Le droit à la ville dont l'une des composantes est le droit à la participation se justifie ici à partir des différents mécanismes mis en place par les populations et les discours qu'ils tiennent. La plage offre des opportunités économiques de taille qui s'illustrent par la diversité des activités que proposent les acteurs économiques locaux et étrangers. Le défi suprême à relever à ce niveau est celui de la formalisation de l'informalité dans les deux villes. L'enjeu environnemental est en relation avec les pratiques allant à l'encontre des principes du développement durable. Par exemple, les usagers continuent à jeter leurs sachets par terre, alors que quelques poubelles sont installées le long de la plage. Ces déchets plastiques vont directement dans la mer, alors qu'ils peuvent causer la mort des espèces y vivant. Ces gestes semblent banals, quoiqu'entraînant des conséquences énormes sur la vie des populations. D'autres risques de pollution marine ont été soulevés, en l'occurrence sonore. Le dernier enjeu, qui est social, fait référence à la mixité sociale que pourrait engendrer la fréquentation massive de la plage, qui reste toutefois un idéal à atteindre.

Partant de ces résultats, l'on peut affirmer que les objectifs de cette recherche ont été atteints, puisque dans un premier temps, nous avons pu établir un lien entre le passé et le présent à partir de la sociohistoire des pratiques de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra qui étaient initialement commerciales puis sociales, politiques et environnementales. Ces différents usages sont en lien avec des représentations sociales dynamiques. Rappelons-le, à Lomé, les Bè faisaient dos à la mer, alors qu'aujourd'hui, ce n'est plus le cas : la plage fait office de premier espace de loisir dans le Grand Lomé. Aussi avons-nous tenté d'analyser les logiques d'acteurs qui produisent la plage dans les deux métropoles dans un deuxième temps. Ces logiques qui s'échelonnent sur trois niveaux, sont relatives aux trois groupes d'acteurs identifiés. Si nous considérons le Plan de développement communal de la commune Golfe 6, il est en accord avec la vision de l'Etat. Toutefois, en référence à la production de la plage, les

points de vue ne se rejoignent pas forcément. L'Etat reste maître de la plage comme le stipule l'arsenal juridique y afférent. La loi n°2019-006 du 26 juin 2019 sur la décentralisation et les libertés locales transfère certaines compétences aux communes en matière de développement local et d'aménagement du territoire, de sports, loisirs et action culturelle, éducation, etc. Nonobstant, la plage en est exclue. Dans l'article 18 du Code de la marine marchande, les titres et autorisations sont délivrés non pas par les mairies mais bel et bien par certains ministères et l'Organe chargé de l'action de l'Etat en mer. C'est pour dire que la zone d'influence des communes se limite à leur territoire. Il y a pour ce faire besoin de clarification des responsabilités de chaque acteur par le Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires pour éviter les confusions et les malentendus. Troisièmement, tant bien que mal, nous avons aussi atteint le troisième objectif qui est d'établir un lien entre les politiques urbaines et le développement des pratiques balnéaires dans le Grand Lomé et le Greater Accra. En nous basant sur les plans d'aménagement touristique des deux pays, il a été dégagé des ressemblances et des dissemblances ; néanmoins, les deux se rejoignent dans leur souhait de hisser le tourisme et la culture à un niveau élevé. Le Togo ne dispose pas encore de schéma directeur d'aménagement du littoral mais il dispose d'une stratégie de développement pour la mer et le littoral élaboré en 2019. A ce jour, seuls quelques projets traduisent la vision du pays pour la zone maritime et la zone littorale. Ainsi, en l'absence d'espaces de loisirs, les habitants ont pris d'assaut la plage. Dans la loi n°2021-011 relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral, les choses commencent à se dessiner dorénavant. Enfin, dans un quatrième temps, nous avons répondu à la question de recherche encore dénommée question principale. Ces différents résultats ont été obtenus grâce à l'association des quatre méthodes au total : comparaison, sociohistoire, méthode qualitative et méthode quantitative.

Question de méthodes

Afin de répondre aux questions de recherche un peu plus haut, les méthodes d'analyse qualitative et quantitative ont été sollicitées. On peut dire que l'approche qualitative sied le mieux au projet mais celle quantitative s'est imposée quand il s'est agi de mesurer l'impact économique de l'appropriation des plages. Etant donné que le but est d'apprendre de l'ailleurs, la comparaison en tant qu'outil d'analyse a été également convoquée afin de

présenter les ressemblances et les dissemblances mais pas que. Il a été aussi question d'aller au-delà de cette distinction en essayant de comprendre les mécanismes politiques érigés dans les deux pays. Il a été conclu que l'organisation politique du Ghana explique par exemple le mode de gestion des plages.

Il est important à ce niveau de dire si les hypothèses de recherche sont confirmées ou infirmées. En termes de validité interne, il peut être soutenu que la production des plages (variable indépendante) dépend des logiques d'acteurs, des politiques urbaines et de pratiques et de représentations sociales (variables indépendantes). D'une certaine manière, il a été prouvé que l'appropriation des plages dans le Grand Lomé et le Greater est le fruit d'une histoire littorale relativement récente. Les modes d'appropriation ne sont pas figés dans le temps ; au contraire ils sont évolutifs et en concordance avec l'amélioration des représentations sociales. Dans ce sens, on peut évoquer le changement social qui selon G. Rocher (1968, p. 22) est « toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire ». Il a été ensuite évoqué le lien entre les logiques d'acteurs et les modes d'appropriation. Effectivement, ce sont ces raisons qui sont à l'origine de la polyvalence de cet espace. Chacun y imprime son désir selon les moyens dont il dispose. Quelques réflexions ont été suscitées par cette analyse :

L'acteur et le système dans la production de l'espace

Nous désignons par système social, un ensemble organisé de personnes orientées vers l'atteinte d'un objectif suprême ; celui de l'entreprise notamment en termes de développement ou de rentabilité. L'acteur, ici, est toute personne interne ou extérieure au système et qui est mu lui aussi par des ambitions personnelles allant dans le sens ou pas de celles du système. L'acteur en tant qu'individu doté de compétences et le système considéré comme une organisation, une structure peuvent être étiquetés comme des agents sociaux ou des acteurs sociaux qui luttent pour le maintien ou l'élévation de leur position dans le jeu social. Une question à se poser est peut-être celle de savoir à qui profite le jeu ? On peut aussi s'interroger sur les moyens utilisés par l'une ou l'autre partie. Lutter, c'est se battre avec des moyens.

Dans le Grand Lomé et le Greater Accra, hormis les organisations de la société civile, les parties en jeu sont l'État central et quelques ministères (tourisme, environnement, mise en valeur et protection côtière), les organes décentralisés (mairies), les acteurs économiques et les citoyens. Les ONG ne sont pas la plupart du temps dans un bras de fer avec les autorités. Habituellement, elles investissent l'espace pour l'assainir, et sensibiliser les riverains et les personnes participant à leurs activités. Par-contre, les citoyens qu'ils soient organisés ou non expriment des besoins pour lesquels ils espèrent des réponses. En prenant le cas de Kodjoviakope, Ablogame et Adawlato, il est tout à fait évident que les membres des CDQ veulent être consultés dans la mise en place des projets concernant leurs territoires. Ils trouvent illégitimes toutes actions relâchées sans leur aval. Il y a lieu de concevoir autrement les rapports entre administrés et administrants. À part la communauté d'Ablogame qui semble ne rien entreprendre en vue de se réclamer d'une certaine propriété auprès du pouvoir, les deux autres quartiers pour leur part, sont prêts à se battre pour la plage, qui est leur bien le plus cher. Ils ne sont pas « voués à la passivité » (M. de Certeau, 1990, p. xxxv). Au contraire, ils essaient de s'organiser, inventent des tactiques et mettent en place des stratégies afin de prétendre à la reconquête de la plage. Dans la production de la plage, ces entités restent des personnes à part entière qui désireraient co-construire la ville à travers l'appropriation de la plage. Ils sont à la fois des producteurs et des consommateurs de leurs produits. Les mairies du Golfe 1, 4 et 6 sont aussi des parties prenantes de ce travail collectif, mais elles disposent de peu de moyens (pouvoir, argent surtout) selon les propos recueillis. Même si elles autorisent l'installation de certaines activités, elles restent dépendantes du pouvoir central. On l'a vu dans le chapitre précédent que certains acteurs ne paient pas d'impôts pour diverses raisons. Or ces recettes constituent des ressources importantes pour la survie de ces municipalités. Il faut donc repenser la fiscalité en relation avec la gestion balnéaire afin de tirer le profit maximal de cette ressource certes inépuisable mais en danger et en quête d'une meilleure visibilité. Les relations qu'entretiennent les producteurs de la ville n'est pas toujours égalitaire. L'espace tel que vécu et produit au quotidien par les hommes ordinaires est très différent de celui que perçoivent et conçoivent les techniciens et le pouvoir. Les perceptions et les pratiques de l'espace divergent en fonction de la position dans le champ social. Les perceptions peuvent ne pas être correspondre totalement à l'expérience. Ce sont surtout les modes d'habiter de l'espace qui sont à l'origine des différentes représentations de la plage. Alors que même parmi les usagers, certains la considèrent comme un espace sauvage, hostile

à toute distraction, d'autres estiment que c'est le lieu par excellence des loisirs. Ils inventent le quotidien, leur quotidien ; ils infusent leurs croyances, leur savoir et savoir-faire, à l'espace qu'ils pratiquent et vivent. « Chaque jour, ils traversent et ils organisent des lieux ; ils les sélectionnent et les relient ensemble ; ils en font des phrases et des itinéraires. Ce sont des parcours d'espaces » (*Idem*, 1990, p.170). Ils rendent donc l'espace habitable par leurs usages quotidiens, réguliers. Mais ces arts de faire ne sont pas toujours convenables pour le système qui peut entreprendre des actions répressives afin d'ordonner la vie sociale. La lutte pour le contrôle de l'espace, un lieu pratiqué (*Ibidem*, 1990, p.173) devient un jeu dangereux quand les acteurs utilisent des moyens peu orthodoxes. Dans le contexte togolais et Ghanéens, les moyens utilisés dans la bataille presque invisible pour la plage sont dans la limite de la décence selon les informations retenues. Par exemple, les représentants des CDQ préconisent le dialogue et la négociation plutôt que des moyens forts tels que la violence probablement en connaissance de leur marge de manœuvre sans doute très faible.

Plages privées, plages publiques : une nécessité ?

Le débat sur la plage est aussi celui de sa fermeture et de son ouverture ; en termes plus clair, la plage ou les plages sont-elles gratuites ou pas ? Tout le monde peut-il accéder aux services proposés ? Si oui, à quel prix et dans quelles mesures ? Si non, pourquoi ? Deux types de plages se côtoient sur le littoral : celles qui sont aménagées (plages privées) et celles qui ne le sont pas (plages publiques). En partant du principe que la plage est un espace public, on doit pouvoir s'accorder sur la conception qu'en fait Olivier Chadoin (2003) et révélée à la page 17 de ce document. Il soutient que l'espace public est un espace ouvert à tous. Toutefois, c'est un espace normé qui régule les rencontres humaines. Dans ce cas, considéré la plage comme un espace public à part entière pose question dans la mesure où sur le même espace, on distingue des plages publiques et privées dont l'accès est restrictif. Les plages privées ne sont accessibles qu'à une frange de la population aussi bien au Ghana qu'au Togo. Par exemple, le droit d'entrée au Bojo Beach à Bortianor dans le Greater Accra s'élève à 45 Cedis (presque 5000 FCFA), à Marcelo Beach Club (communément appelé Marcelo Beach) dans le Grand Lomé, il s'élève à 1.000 FCFA uniquement les weekends.

Socialement, il s'agit d'une exclusion des moins riches surtout dans le cas ghanéen. Au Togo, Marcelo Beach Club, en imposant un droit d'entrée à 1000 FCFA consommation incluse

procède à une démocratisation de la plage privée. À l'opposé, Pure Plage est une plage de l'entre-soi à bien d'égard. En outre, les plages aménagées ne cessent de s'implanter sur le littoral. Une autre question tout aussi intéressante se pose : dans les années à venir les plages publiques ne risquent-elles pas de disparaître ? La plage en tant qu'espace public doit être réglée afin d'éviter la disparition des plages non aménagées parce que chaque habitant quelque-soit sa position sociale doit pouvoir s'approprier la plage, vu qu'elle occupe une place primordiale dans la conscience collective. Le droit à sa production doit être garanti à tous.

La culture de l'entre-soi, le désir d'offrir des services d'un certain niveau de vie, la recherche du profit et un attrait de plus en plus important pour la plage expliquent quelque peu la naissance d'espaces aménagés et à allure touristique. Il est vrai que ces plages impriment au littoral de la vie, le rendant ainsi animé pratiquement toute l'année. Parlant d'ouverture et de fermeture, il peut être soutenu que les plages privées quoique relativement fermées sur le plan national, sont plutôt ouvertes sur l'extérieur. Les touristes en font des lieux privilégiés de villégiature durant leur séjour. Certains d'entre eux, influencent sans le savoir les locaux qui progressivement adoptent des habitudes telles que la baignade. Sur le plan national par contre, elles ne sont pas tout à fait à la portée de toutes les bourses. Une petite bouteille d'eau minérale qui coûte environ 200F peut voir son prix quintupler. Les plages privées sont nécessaires toutefois à la vie urbaine du Grand Lomé et du Greater Accra. Les espaces aménagés en l'occurrence les parcs (Grand Lomé) et les centres commerciaux (Greater Accra) sont importants dans la vie sociale des citoyens en quête de moments distrayants. Ces entreprises quoique dans une logique économique contribuent à réduire le fossé entre villes occidentales et villes africaines dans le domaine des loisirs.

Les prestations peuvent être considérées comme exclusives puisque tout le monde n'a pas les moyens de se les offrir. En cela, l'assertion suivante : « aller à la plage n'a plus rien d'une pratique distinctive » (C. Andréo, 2007, p.90) n'est pas vraiment exacte dans cette circonstance. C'est le lieu de l'ostentation de sa richesse. La consommation des biens et services met en lumière les modes de vie de certaines couches sociales ; c'est un révélateur de la stratification sociale.

L'opposition ouverture/fermeture ou publiques/privées se justifie d'abord littéralement dans l'absence de barrières murales d'une part et la surveillance quasi quotidienne d'autre part.

Les plages publiques sont ouvertes, sans bornes alors que les plages privées sont fermées. L'entrée est réglementée ; un comité d'accueil composé d'agents de sécurité et parfois des membres de la police y sont postés. De ce fait, les plages privées sont des espaces contrôlés. Les plages publiques n'en font pas d'exception. Des agents des forces de l'ordre sont souvent positionnés sur certaines parties : on les aperçoit le plus souvent en face l'hôtel Palm Beach et au niveau de la Haute autorité à la mer (HAM) près du Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social (MFPTDS). Une section de la police nationale dénommée « Brigade du littoral » s'était implanté en 2020 près de l'hôtel Le Bénin mais depuis un moment, ne s'y trouve plus. D'après les informations recueillies plus tard, on lui aurait trouvé un autre emplacement. Elle a pour but de contribuer à la réduction des vols et braquages le long du littoral. La plage est confrontée à une insécurité notoire. Il faut toujours faire attention à ses effets personnels, car les bandits opèrent à tout moment de la journée. Le contrôle de l'espace peut aussi se lire et s'analyser à travers la présence de sauveteurs et de maîtres-nageurs sur les plages privées du Grand Lomé et du Greater Accra. La question de la nécessité de la cohabitation des deux types de plages n'est pas anodine. Sur le plan social, les plages contribuent à la création et au maintien du lien social. Les deux types de plage favorisent non pas la mixité sociale (générationnelle, sexuelle, sociale et même raciale), ce qui serait l'idéal mais la proximité physique. Les usagers n'ont pas les mêmes exigences : certains préfèrent la sécurité, l'intimité et le confort des plages privées à l'exhibition ou à la publicisation que favorise la plage publique. Par ailleurs, sur le plan économique, les plages privées fournissent des recettes aux pays.

Le temps dans la production des plages

Le temps et l'espace sont intimement liés. Tout se passe dans l'espace et dans le temps. Si l'espace est le support de l'action humaine, le temps, lui, correspond à la durée de l'action, la période dans laquelle elle se réalise. Il est irréversible mais mesurable. C'est pour cela qu'on dit communément que « le temps passé ne revient plus ». Il ne s'arrête jamais. Il est continu, infini. Le temps est crucial dans l'analyse de la production de l'espace, et donc de la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra. Les plages ne se sont pas faites d'un seul trait comme la terre et tout ce qu'elle contient. La Bible nous apprend à cet effet que le temps de la création s'étend sur six (6) jours. Ce n'est qu'au septième jour que le Créateur s'est reposé. « Il est sans fin ni bornes » (J. Chen, 2011, p.30). Saint Augustin, en revanche, estime

que le temps a des limites, car l'avant n'existait pas avant la création du monde ou la création d'une chose. La chose n'existe que lorsqu'elle est créée. On peut donc parler d'un avant. L'espace par-contre est réversible, on peut y apporter des modifications tant qu'on le désire. Si nous prenons l'exemple des villes, on distingue les villes médiévales, modernes, postmodernes, postcoloniales, etc. Derrière chaque idéologie, chaque révolution, se trouve un certain modèle de ville. À chaque moment de l'histoire, se dessine une ville qui lui est propre. Ainsi, l'espace qui est à la fois le moyen de production et le produit, s'adapte continuellement. Le processus de production n'est jamais fini. Le temps et l'espace sont donc obligatoires à la production de l'espace. Les résultats présentés dans les chapitres antérieurs le prouvent amplement. Par ailleurs, Le temps, tel un concept sociologique, a été étudié par Henri Hubert, un proche de Marcel Mauss et d'Émile Durkheim en 1904 dans *l'Étude sommaire de la représentation du temps dans la religion et la magie*. Il pose pour principe ce qui suit : « le temps est une condition nécessaire des actes et des représentations magiques et religieuses » (H. Hubert, 1904, p.3). Il envisage le temps comme un ensemble de périodes non homogènes et discontinues, en d'autres mots, susceptibles de connaître des coupures.

Il existe un passé, un présent et un futur dans le temps de production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra. Le temps correspond ici aux périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale. À chaque période, sied un type de production particulier des plages. Avant la colonisation, le littoral ouest-africain se prêtait à des activités essentiellement commerciales notamment la traite négrière. Durant la colonisation, d'autres formes d'échanges économiques apparurent en l'occurrence le commerce des produits de rente (café, cacao, coton) à partir des wharfs allemand et français. C'est au cours de cette période que les loisirs firent progressivement leur entrée dans le quotidien togolais. L'actuel, le présent convoque d'autres modes d'organisation, d'autres usages, d'autres défis.

Les choses se construisent, se déconstruisent et se reconstruisent dans le « temps social », terme utilisé en sciences sociales pour désigner l'organisation du monde social en fonction du temps. C'est une « institution variant selon les sociétés » (C. Ruby, 2017). C'est une réalité dont on ne peut se soustraire. Chaque plage s'organise à sa manière mais en tenant compte de la vie urbaine, qui est organisée en temps de travail, de socialisation, de loisirs. Ces temps sont organisés par les institutions telles que l'école, l'église, etc. qu'on peut considérer comme

des « donneurs de temps » (L. Amparo, 2001) ou des synchroniseurs (T. Paquot, 2001) au même titre que l'entreprise de travail, l'école, la montre, l'agenda, l'université, ... « Donneurs de temps », car ils proposent (sinon imposent) les moments de la journée qui leur conviennent. Et les usagers s'y conforment à leur tour, ils y sont assujettis. À côté, les citoyens ont d'autres occupations, d'autres engagements, d'autres pratiques amenées parfois à s'entremêler. C'est pourquoi, l'expérience de la ville...est un parcours mêlant différentes séquences temporelles et spatiales (C. Revol, 2016).

« Si les temps sociaux permettent une lecture (parmi d'autres) de l'évolution et de la dynamique sociale, ils permettent surtout de rendre compte des grandes fractures sociales, passage d'une société à une autre, voire d'un modèle de civilisation à un autre » (R. Sue, 2014, p. 30). Parlerons-nous d'un nouveau modèle de civilisation dans ce cas ? Peut-être bien sur la base d'un changement social intervenu dans les formes d'appropriation des plages. Il n'est pas malséant de préciser que durant la période coloniale, les marquages architecturaux de la plage étaient plutôt du ressort des Blancs, des commerçants et des riches propriétaires de cocoteraies. Or aujourd'hui, on assiste plus ou moins à une démocratisation de l'accès à la terre littorale. Même la fréquentation des plages était surtout le fait des Occidentaux. De plus, « tout le monde » peut modifier l'espace balnéaire à souhait avec l'accord ou non des autorités compétentes (appropriation formelle/informelle). Analyser la production des plages sous la houlette du temps revient à engager une rythmanalyse.

La production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra est liée à celle de la ville, qui en est le contexte global. Le temps de la ville est donc indissociable de celui des plages « La ville avance à de nombreuses vitesses et l'*homo urbanus* vit ses différents rythmes. Le temps joue un rôle particulièrement actif dans ce processus multiforme » (Paquot, 1994, p.15). Il en résulte que le temps est un élément fondamental dans l'organisation de la vie en milieu urbain. Toutes les activités humaines menées par les individus ou groupes d'individus s'inscrivent dans le temps et dans l'espace. À titre d'exemple, aller à l'école est une norme sociale dans certaines sociétés. La salle de classe est un espace délimité et les cours débutent entre 6h45 et 8h selon le pays. Le temps et l'espace sont réunies dans la pratique de l'école. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Dans cette organisation temporelle de la vie urbaine, deux temps coexistent et s'imbriquent. Il s'agit des temps individuels et des temps

urbains. Les derniers influent sur les premiers. Les plages urbaines du Grand Lomé et du Greater Accra s'appuient sur les temps urbains dans pour proposer leur temps, celui de l'accueil des potentiels clients. Le quotidien citadin est ordinairement ordonné autour des temps physiologique, de travail, de formation, de divertissement, de sociabilités domestiques, et autres temps difficilement classables (X. Durang, 2002, p. 324-325). C'est justement parce que le temps est fondamental dans la construction des plages que ce travail adhère à l'analyse sociohistorique qui reconnaît que la valeur temporelle dans l'étude et la compréhension des sociétés est cruciale.

L'image de la plage, l'image de la ville

En prenant appui sur « L'Image de la cité » de Kevin Lynch (1976), nous déclinons que la production des plages peut s'appuyer sur l'image perçue des habitants du Grand Lomé et du Greater Accra. « Dans une ville, les éléments qui bougent, en particulier les habitants et leurs activités, ont autant d'importance que les éléments matériels statiques » (K. Lynch, 1976, p.2). Cette définition est importante et correspond presque à la conception qu'Yves Grafmeyer fait de la ville. Pour lui, « la ville est à la fois territoire et population, cadre matériel et unité de vie collective, configuration d'objets physiques et nœud de relations entre sujets sociaux » (Y. Grafmeyer, 1994). La ville, est donc à la fois statique et dynamique. Elle n'est que la manifestation de la perception de ses producteurs. A cet effet, elle est le fruit de notre pensée, de notre histoire.

L'image que l'on se fait de la ville cet égard est capitale. L'auteur en distingue deux types : collective et individuelle. Nous préconisons une troisième, institutionnelle puis une quatrième que nous nommons technique. Mais les deux dernières ne font plus qu'un une fois le document de planification élaboré. Mais les deux premières peinent à faire un avec les deux dernières. L'image de la ville est-elle toujours collective ? Est-ce que les membres de la société partagent toujours la même vision du territoire ? La question reste posée, et la réponse connue. Ce n'est pas toujours le cas. Alors que le pouvoir central a une vision globale de la chose publique, parfois, certains groupes sociaux ont une vision un peu plus située, voire même limitée quelquefois, puisque ne s'inscrivant pas dans une vision globale. Les projets doivent en effet se référer au cadre stratégique de planification existant. Cet état de choses questionne le rapport État – organes déconcentrés et rapport État - population.

L'environnement physique, environnement domptable qu'est la plage, par extension le littoral s'intègre dans le paysage urbain, étant donné que les plages dont nous parlons se retrouvent en ville. Ainsi, elles sont intrinsèquement liées à l'image des métropoles du Greater Accra et du Grand Lomé. Mais ont-elles une imagibilité ? C'est-à-dire sont-elles bien distinctes sur le plan visuel et sonore ? Sont-elles belles ? Quelle idée se fait l'observateur de la plage grand loméen et celui du Greater Accra alors qu'elle n'est pas uniforme, en dépit de quelques ressemblances. « Renforcer l'imagibilité de l'environnement urbain consiste à faciliter son identification et sa structuration visuelles » (K. Lynch, 1976, p.11). La plage doit pour ce faire être restructurée, et c'est la raison d'ailleurs de la mise au point de la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et tout le travail fait par le Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière (MEMPPC).

Habiter les plages, un droit pour tous ?

Avoir droit à la ville, c'est pouvoir participer à sa construction en tant qu'espace vivant ; c'est pouvoir disposer des aménités propres à l'espace urbain. La question de la production de la plage est en étroite relation avec le droit à la ville et les grands thèmes de la sociologie urbaine que sont la gouvernance urbaine, le partenariat privé-public, la fragmentation, la ségrégation, l'habiter, l'appropriation, etc. La plage est à la fois un bien public, commun, et privé. Les citoyens (les populations côtières en l'occurrence) se sentent si souvent oubliés des organes de gestion qu'ils mettent en place des organisations à la base pour plaider en leur faveur comme évoqué dans le chapitre précédent. Fabriquer la ville, c'est aussi fabriquer le quotidien du citoyen par, avec et pour lui. La ville est une entité construite à plusieurs, elle ne peut donc être monopolisée par un seul groupe social. Fabriquer, concevoir, produire et vivre la ville est un droit pour tous. Le droit à l'œuvre et le droit à son appropriation font-ils corps comme dans l'entendement d'Henri Lefèbvre (2000) dans le Grand Lomé et le Greater Accra ? Comment le droit à la ville se manifeste-t-il d'une ville à l'autre ? Cette revendication est-elle liée au droit aux loisirs ? Quel modèle de ville souhaiteraient les citoyens de Lomé et d'Accra ? Quel est leur degré d'implication dans l'élaboration des politiques publiques urbaines ? Qui produit le Grand Lomé et le Greater Accra et à quelle échelle ?

« Le droit à la ville est un droit à habiter, à l'appropriation et à la liberté » (M. Lecoq, 2019). Reconnaissons de prime abord que le droit à la ville est utopique, inatteignable. Il y aura

toujours des marginaux et des exclus dans la société. Mais il reste envisageable de penser et de repenser les manières d'habiter de la ville afin que tout le monde y trouve sa place. C'est à travers les pratiques de l'espace et l'expérience urbaine que l'on observe distinctement le droit à la ville. Habiter les plages est-il réellement un droit pour tous ? En partant de l'assertion que le droit à la ville, c'est le droit pour tous de participer à l'œuvre créatrice de la ville.

En nous concentrant uniquement sur l'habiter, on peut soutenir que oui, chacun à sa manière, habite l'espace. L'espace différentiel qui en émane dépend de différentes catégories socioprofessionnelles et sociales : les riches autant que les pauvres ; les pêcheurs, les petits commerçants, les bars-restaurants, les fleuristes, les entrepreneurs, les grands hôtels, les squatteurs, les brigands. À vue d'œil, c'est la culture de la mixité sociale. Mais tous ces acteurs s'approprient-ils les plages de la même manière, dans les mêmes conditions et à une même échelle ? Vraisemblablement, toute personne peut faire d'une partie de la plage son lieu de vie, sans taxe ni impôt parfois. C'est le cas des squatteurs, des brigands qui y habitent. Ces derniers ont quitté leurs domiciles pour diverses raisons. Ils ont besoin d'être accompagné en vue d'une réinsertion dans le tissu social. C'est aussi le cas des portefaix qui n'ont pas les moyens de se trouver un logement décent. Elles occupent pour leur part la place face hôtel Sancta Maria sur le littoral grand loméen. De même, des brigands squattent des bâtiments inachevés près de Labadi Beach au bord de l'océan atlantique.

Habiter l'espace n'implique pas forcément un engagement citoyen, or c'est de ça qu'il s'agit lorsqu'on exerce son droit à la ville. Ce dernier renferme à la fois l'habiter et l'action émancipatrice qui consiste à lutter pour sa place dans l'espace, à se battre pour les biens et services urbains (logement, eau, électricité) ; notamment le droit de vivre à la plage, de se l'approprier, et par extension le droit aux loisirs. Une réflexion s'impose : a-t-on le droit de vivre à la plage ? En faire son lieu de vie ? Ce mode d'habiter l'espace correspond-t-il au projet de société des deux pays ? Quel est l'impact de tels usages sur l'image de la ville ? La question du droit à la plage, c'est aussi celle du droit aux loisirs, c'est ce que vont chercher la plupart des usagers. Autour de ce désir, se créent une industrie du tourisme et des loisirs. S'il est évident que les lieux de loisirs sont peu légions à Lomé, il est aussi flagrant qu'ils sont de plus en plus nombreux. Néanmoins, la plage reste de loin l'espace le plus fréquenté par les citadins du Grand Lomé et du Greater Accra. Les loisirs constituent un droit fondamental pour tout

être vivant. S'il n'y en a pas assez dans un milieu donné, il faut s'organiser et se battre pour qu'on crée des espaces dédiés.

Dans les sociétés africaines actuelles, la demande en espaces de loisirs est de plus en plus forte. Le loisir est une valeur intrinsèque au temps moderne qui ne peut être négligée dans l'analyse/compréhension d'une société. On est plus à l'époque où le loisir ne se distingue pas des autres activités, y étant mêlé. Les jeunes d'aujourd'hui discernent très bien les activités de loisirs des autres. Ils donnent un nouveau ton à la dynamique urbaine. Ils ont soif de loisirs et sont capables de réinventer et de réenchanter leur quotidien. Finis les week-ends, seuls à la maison avec les parents et la famille. Place aux sorties gaies en famille ou entre amis. Par ailleurs, on peut recenser des loisirs dits des riches et des loisirs dits de pauvres. Ceux des riches regroupent les quelques vernissages qui s'organisent dans les galeries et la visite des forts et châteaux. Les galeries par exemple sont des espaces privés qui peuvent faire office de lieux du débat culturel et de la publicisation de l'objet culturel que constituent les œuvres d'art.

La plage, bien public, s'approprie finalement de maintes manières. Quand elle n'est pas aménagée, elle est un espace public à part entière parce qu'on y accède sans difficulté, on y fait ce qu'on veut. Au contraire, lorsqu'elle l'est, elle est réglementée. A cet effet, elle vacille entre espace public et espace privé, espace collectif et espace commun. Elle porte plusieurs casquettes, et donc est multifonctionnel. L'espace public, collectif ou commun exige une production collective, un travail d'ensemble.

Habiter l'espace, implique des contestations, des points de discorde entre acteurs. Cependant on ne peut avoir l'assentiment de tous les acteurs malgré une très grande volonté. Il faut alors trouver des compromis, mais à quel prix ? D'alliances politiques en l'occurrence. Ici, le capital social est très utile et influe sur le capital économique. Il s'agit de trouver grâce aux yeux du pouvoir en place ou de s'associer aux responsables de communes ou encore d'autres acteurs influents afin de bénéficier d'un traitement de faveur.

Les relations sociales jouent un rôle important dans l'exploitation de la plage. Le capital social se révèle comme un atout indéfectible dans l'atteinte des ambitions économiques. On a l'impression que la connaissance de personnes influentes dans la société garantit

l'exploitation de la plage. Par ailleurs, certains usagers se voient interdire la plage par d'autres. Par ailleurs, les expériences de quartier évoquées dans le chapitre 5 évoquent sans conteste le droit à la ville comme un droit de participer à la vie urbaine du Grand Lomé à partir de la plage, considérée à tort comme un espace propre. Ce droit à la ville s'exerce avant toute chose à la base, c'est-à-dire au niveau local. Il ne peut donc venir que du bas et doit se conquérir car « il n'y a pas de droits acquis, ce sont toujours des droits conquis ». D'ailleurs, l'histoire des droits humains a toujours été celle de batailles et de mouvements sociaux.

Le tourisme à l'heure du développement durable

L'image de la plage est souvent associée au tourisme. Le tourisme est un secteur porteur d'espoir pour le continent africain. Les avantages liés à ce secteur sont : création d'emplois locaux, apport financier et rentrée de devises internationales, infrastructures et équipements pour la communauté, sensibilisation au besoin de conserver l'environnement, moyens de subsistance durable pour la communauté (OMT, 2013, p.5). Cependant, elle a une deuxième face, celle des inconvénients : pollution, engagement limité de la communauté et bénéfice minimal de la population, etc. C'est une entreprise à double tranchant.

Le Togo n'est pas une destination touristique très affabulée sur le plan international, mais le gouvernement s'efforce de lui donner un nouveau virage. La plage togolaise est exploitée, cependant, elle l'est très peu. La vision du SDAU 2018, rappelons-le, est la suivante : le Grand Lomé sera une communauté urbaine moderne, saine, attractive dotée d'un gouvernement local fort, un centre de transit, un pôle de développement compétitif en Afrique de l'Ouest et une agglomération mieux structurée où le citoyen est bien épanoui ». S'inscrivant dans cette logique, le Ministère de la culture et du tourisme entend faire du tourisme l'un des leviers de la croissance économique. Le Ghana pour sa part, estime d'une importance capitale la réalisation de son projet Marine Drive. Ce projet ferait du Ghana un hub touristique en Afrique subsaharienne et par-là accroîtrait ses revenus. Il est important de faire sa révérence au programme touristique qui a fait du retour des afro-américains un pan essentiel de la politique ghanéenne. L'année 2019 a été déclarée « L'Année du retour ». L'acteur américain Kodjoe Boris d'origine ghanéenne a quant à lui, initié le *Full Circle Festival* qui permit à d'autres acteurs célèbres d'ascendance africaine de visiter certaines parties du pays. Ce fut l'occasion de connaître leur histoire à travers la visite des forts construits par les Européens pendant la

traite négrière. Le but ultime, c'est surtout de drainer l'investissement étranger sur le territoire ghanéen par le biais de la réinstallation. Le Togo pourrait s'inspirer de cette expérience pour booster le tourisme qui est encore à l'étape embryonnaire. Dans la sous-région, le Ghana fait figure de proue dans ce secteur porteur.

« Le tourisme entretient ainsi une relation ambivalente avec l'environnement : tout en contribuant à sa destruction par un usage intensif des ressources, il permet sa protection en donnant une nouvelle valeur économique et symbolique à la nature » (T. Loloum, 2016, p.1). Le tourisme durable, comme son nom l'indique, est ce tourisme qui respecte les principes du développement durable. Dans ce sens, le tourisme tel que pensé au Togo et au Ghana doivent épouser ces principes non pas dans les textes uniquement mais dans leur réalisation. Que ce soit sur le plan mondial ou sur le plan régional ou national, des traités et conventions sont pris et signés, mais leur mise en œuvre reste des plus problématiques. Vu que les plages du Grand Lomé et du Greater Accra sont confrontées à des sérieux problèmes environnementaux en l'occurrence l'avancée de la mer, la pollution et l'érosion côtière, leur aménagement doit être rationnel. Le tourisme durable est un tourisme responsable dont tire profit plusieurs acteurs, l'Etat, les promoteurs, la communauté, les usagers, les chercheurs, etc. Il est supposé assurer à la fois viabilité économique, durabilité écologique et équité sociale en termes intra et intergénérationnels (C. Parra, 2010). En envisageant des enjeux écologiques à la production de la plage, nous voudrions en venir au fait qu'il est important d'allier environnement sain et protégé au développement local durable. Il articule implication des communautés locales, redistribution des ressources et gouvernance. C'est dans cette dynamique que les dimensions de la durabilité ont été définies dans la Zone de tourisme durable de la Caraïbe.

Les dimensions de la durabilité décrites dans le tableau font écho au tourisme tel que conçu par le Ghana et le Togo. Dans leurs politiques touristiques présentées dans le chapitre 4, on a su déceler une interdépendance entre valorisation du patrimoine, tourisme et création d'emplois. En alliant les communautés au processus de planification des politiques, une part belle serait donnée à la collaboration et à la formation des ressources humaines.

Cette thèse pose au-delà des aspects politique, social, environnemental et économique des questions de partenariat privé-public, entre institutions publiques et entre institutions

privées. Des résultats exposés, il en est résulté que les ministères entretiennent des relations complémentaires dans la gestion des plages. Par-contre, les communes ne sont pas à ce niveau ; chacune reste dans son coin. La production de l'espace engage des enjeux importants interdépendants. Pour ce faire, l'aménagement balnéaire doit chercher l'équilibre entre le social, l'écologique, l'économique et le politique. « Les cartes du fur » doivent chercher à établir cet équilibre. C'est la raison pour laquelle « la planification devra être parcellisée, être le fruit de la réflexion de nombreux groupes représentant toutes les parties prenantes » (A. Toffler, 1983, p. 70). Parlant des parties prenantes, la figure du consommateur ou du citoyen ordinaire est souvent oubliée dans les discours. Quelle est finalement la place du consommateur dans la production de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra ?

BIBLIOGRAPHIE

ACETI Monica, 2010, « Des imaginaires en controverse dans la pratique de la capoeira : loisir, « métier » et patrimoine culturel immatériel » in *STAPS*, vol. 1, n°87, p.109-124. DOI : 10.3917/sta.087.0109. URL : <https://www.cairn.info/revue-staps-2010-1-page-109.htm>

AGBEMEDI Yawavi Makafui, 2017, *Espace public et modes d'appropriation de la plage à Lomé*, Mémoire de master, Université de Lomé, p.109.

AHOLOU Coffi Cyprien, 2008, *Proximité spatiale, distances socio-culturelles à Cotonou (Bénin) et à Lomé (Togo). Étude comparative*, Université Paris X, p.302.

AHOLOU Coffi Cyprien et AGBEMEDI Yawavi Makafui, 2019, « Appropriation des plages et production d'un espace public atypique dans le Grand Lomé » in *Mosaïque*, n°23. ISSN 1812-8645, p.175-190.

AHOLOU Coffi Cyprien, MAWUSSI Claude Ayité, AGBEMEDI Yawavi Makafui, 2017, « *Les gares routières et les arrêts de bus de Sotral : des non-lieux aux espaces publics ?* » in *Annales de l'Université de Moundou*, vol. 3, n°1, p.129-146.

ARNAUD Lionel, 2018, *Agir par la culture. Acteurs, enjeux et mutations des mouvements culturels*, Éditions de l'Attribut, ISBN : 9782916002583. DOI : 10.3917/attri.arnau.2018.01. URL : <https://www.cairn.info/agir-par-la-culture--9782916002583.htm>

AUGE Marc, 1968, « Temps social et développement » in *Cahiers de l'ORSTOM*, vol. V, n°3, p.7-15.

ALIMI Sophie, DESJEUX Dominique, GARABUAU-MOUSSAOUI Isabelle, 2014, *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF, p.128.

AMEUBLEMENT FRANÇAIS, 2014, *Bancs de service public (supplément du magazine D'Architecture)*, n°240, Livre blanc, p.52.

ANDRE Jacques, 2017, *Petites leçons de typographie*, IRISA, Éditions du jobet, PDF du 6 janvier 2017, p.52.

ANDREANI Jean-Claude et CONCHON Françoise, 2005, « Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives état de l'art en marketing » <https://www.scienceopen.com/document?vid=05c320b4-a9df-4fb9-b9fb-c846dbdc74be>, p.26.

ANDRÉO Christophe, 2007 « Surveillance et contrôle des jeunes des quartiers populaires sur une plage marseillaise à la fin des années 1990 » in *Genèses*, vol. 2, n° 67, p. 89-108.

ANGEON Valérie et LAUROF Sandra, 2006, « Les pratiques de solidarité et de solidarité locale : contribution aux enjeux de développement territorial » in *Espaces et sociétés*, vol. 9, n°127, p.13-31.

ANIM Desmond Ofori, NKUMAH Philip Nti et MACPHERSON N. David, 2013, « A rapid overview of coastal erosion in Ghana » in *International Journal of Scientific and Engineering Research*, vol.4, n°2.

ARENDRT Hannah, 1983, *Condition de l'homme moderne*, Barcelone, Calmann-Lévy, coll. Agora, p.369.

ARYAFIO-SCHANDORF Elizabeth, YANKSON Paul W.K. et BERTRAND Monique (sous la dir.), 2012, *Accra, capitale en mouvement : Familles citadines, logement et pratiques résidentielles*, Dakar, CODESTRIA, p.273.

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL, 2001, *Laboratoire de loisir et vie communautaire*, Québec, Presses de l'université du Québec.

AVENTIN Catherine, 2005, *Les espaces publics urbains à l'épreuve des actions artistiques*, Sciences de l'ingénieur, Université de Nantes, 2005. Français. <tel-00397603>

AWLIME Emmanuel, 2021, *Métropolisation et gouvernance du Grand Lomé au regard du district autonome du Grand Abidjan*, Thèse de doctorat, Université de Lomé.

BACHELARD Gaston, 2011, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique.

BACHELARD Gaston, 2012, *La poétique de l'espace*, Paris, PUF.

BACHELARD Gaston, 2018, *L'eau et les Rêves*, Paris, Librairie José Corti, coll. Biblio essais, 17^e édition.

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT ET FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT, 2019, République du Ghana. Document de stratégie de Pays (2019-2023), Document traduit, BAD.

BARDIN Laurence, 1997, *L'analyse de contenu*, Paris, Presses universitaires françaises.

BAUDIN Gérard et BONNIN Philippe (sous la direction de), 2009, *Faire territoire*, Paris, éd. Recherches.

BANZO Mayté, « L'espace ouvert pour recomposer avec la matérialité de l'espace urbain », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 6 | 2015, Online since 15 May 2015, connection on 03 December 2018. URL : <http://journals.openedition.org/articulo/2708> ; DOI : 10.4000/articulo.2708

BANQUE MONDIALE, 2022, *Mémorandum économique du Togo 2022. A la recherche d'une croissance durable et inclusive*, Washington, Banque Mondiale.

BAUDIN Gérard, 2001, « La mixité sociale : une utopie urbaine et urbanistique » in *Revue du CREHU*, HAL Id: halshs-00101442 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00101442>

BEAU Stéphane et WEBER Florence, 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, col. Repères.

BENOIT FRANCIS-PAUL, 2009, *De Hegel à Marx, philosophie-économie-sociologie*, Paris, Dalloz.

BERTRAND Michel Jean et Hiéronim Listowski, 1984, *Les places dans la ville. Lecture d'un espace public (Les pratiques de l'espace)*, Paris, Dunod.

BIAKOUYE Kodjo Awussu, 2014, *Lomé au-delà de Lomé : étalement urbain et territoires dans une métropole d'Afrique sub-saharienne*, Université de Lomé.

BLAIS Marie-Claude, 2019, « Être solidaire. De qui, pour quoi ? » in *Vie sociale*, vol.3, N°27, p.13-25.

BOISVERT Michel A. (sous la dir.), 2004, *L'urbain. Un enjeu environnemental*, Sainte-Foy, PUQ, 244 p.

BONICCO Céline, « Goffman et l'ordre de l'interaction : un exemple de sociologie compréhensive », in *Philonsorbonne* <http://journals.openedition.org/philonsorbonne/102> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/philonsorbonne.102>

BONICCO-DONATO Céline, 2015, « Que nous apprend l'interactionnisme des normes ? Une approche philosophique de l'interactionnisme symbolique et de l'interactionnisme réaliste » in *Interactionnisme et norme*, IRJS éditions, p. 61-76, 978-2-919211-51-7. fhal-01625607f

BOUCHER Nathalie, 2011, *Vie et morts des espaces publics à Los Angeles. Fragmentation et interactions urbaines*, Thèse de doctorat, Université du Québec.

BOUDON Raymond, 2013, « Les actions « logiques » et « non-logiques » selon Pareto » in *Revue européennes des sciences sociales*, vol. 51, n°2, p. 19-46.

BOURDIEU Pierre, 1997, *Médiations pascaliennes*, Paris, Seuil.

BOYER Alain, 2006, « Le lieu et le lien » in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 6, n°32, p. 9-16. DOI : 10.3917/ctf.037.0009. URL : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-critiques-de-therapie-familiale-2006-2-page-9.htm>

BUSQUET Gregory, « L'espace politique chez Henri Lefebvre : l'idéologie et l'utopie » *Political Space in the Work of Henri Lefebvre : Ideology and Utopia*", translation : Sharon, s.d.

BRIVIO Alessandra, 2020, « L'esclavage domestique au Togo », *Esclavages & Post-esclavages* [En ligne], 2 | 2020, mis en ligne le 19 mai 2020, consulté le 11 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/slavery/1266> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/slavery.1266>

BROUGERE Gilles, 2009, « Loisirs et apprentissage » in *Apprendre de la vie quotidienne*, Paris, PUF.

CAPELLI Charles et CHABONNET-DARMAILLACQ Sabine, 2019, « Entretien avec Jah Gehl ; “There is much more in walking than walking” » in *Espaces et sociétés*, vol.4, N°179, p.17-39.

CHAMPAGNE Patrick, 1975, « Les paysans à la plage » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, N°2, p. 21-24.

CHENAL Jérôme, 2013, *Modèles de planification de l'espace urbain. La ville ouest-africaine*, Vérone, Métis Presses.

CLEACH Olivier, 2016, « Jean Remy, *L'espace, un objet central de la sociologie* » in *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, mis en ligne le 09 mars 2016, consulté le 04 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/lectures/20334> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.20334>

CHLOUS-DUCHARME Frédérique et LACOMBE Philippe, 2011, « Pêches populaires et gestion des espaces maritimes » in *Espaces et sociétés*, vol. 1-2, N°144-145, p. 73-88.

COHEN David, 2004, *La mondialisation et ses ennemis*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle.

COLOMBO Annamaria, PULZER Noémie et PARAZELLI Michel, 2016, « Représentations sociales des sans-abris. La mobilisation des enfants de Don Quichotte à Paris » in *Déviance et société*, vol. 4, N°1, p.51-77.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 1972, *Ghana. Structures économiques et problèmes de développement*, VIII/490/72-F.

COMTE Fernand, LUTHI Jean-Jacques, ZANANIRI Gaston, 1990, *L'univers des loisirs*, Paris, Letouzey et Ané.

COPANS Jean, 2010, *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Malakoff, Armand Colin.

COSTEY Paul, 2004, « Pierre Bourdieu, penseur de la pratique » in *Tracés. Revue des sciences humaines*, N°7, p.11-25. DOI:[10.4000/traces.2773](https://doi.org/10.4000/traces.2773)

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 2006, « De la ville en Afrique noire » in *Annales ? Histoire, Sciences sociales*, vol. 5, p.1087-1119.

COURGEAU Daniel, 2004, *Du groupe à l'individu. Synthèse multiniveau*, Paris, Editions de l'INED.

CROZAT Dominique et FOURNIER Laurent Sébastien, 2005, « De la fête aux loisirs : événement, marchandisation et invention des lieux » in *Annales de géographie*, vol. 3, N°643, p.307-328.

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil.

CROZIER Michel, 1991, *Etat modeste, Etat moderne. Stratégies pour un autre changement* (2^e

édition), Paris, Seuil.

CUSSET Jean-Yves, 2006, « Les évolutions du lien social, un état des lieux » in *Horizons stratégiques*, vol.2, N°2, p.21-36.

CUSSET Jean-Yves, 2011, *Le lien social. Domaines et approches (2^e édition)*, Paris, Armand Colin.

D'ALMEIDA Topor Hélène, VIDOVITCH Catherine, GOERG Odile, GUITAR Françoise, 1992, *Les jeunes en Afrique. La politique et la ville*, Paris, L'Harmattan.

DE CERTEAU Michel, 1990, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.

DEHOORNE Olivier, 2010, « Du tourisme balnéaire à l'écotourisme. De nouvelles stratégies touristiques dans la Caraïbe », *Communication. Première journée scientifique du Tourisme durable en partenariat avec l'ADERSE et l'AFEST*, Nantes.

DEJEANT-PONS Madeleine, 1987, « Les Conventions du Programme des Nations-Unis pour l'environnement relatives aux mers régionales » in *Annuaire Français du Droit international*, n°33, Éditions du CNRS, Paris.

DELBAERE Denis, 2010, *La fabrique de l'espace public. Ville, paysage et démocratie*, Paris, Ellipses.

DESNOILLES Richard, 2010, « L'emprise de l'image sur les villes » in *50 questions à la ville. Comment penser et agir sur la ville (autour de Jean Dumas)*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

DESPRES Altaïr, 2017, « Venues pour les plages, restées pour les garçons ? Du tourisme à l'expatriation amoureuse des femmes occidentales à Zanzibar », *Recherches familiales* vol. 1 (n° 14), p. 67-78. ^[1]_{SEP}DOI 10.3917/rf.014.0067

DEVIENNE Elsa, 2014, *Des plages dans la ville. Une histoire sociale et environnementale du littoral de Los Angeles (1920-1972)*, École des Hautes Études en Sciences Sociales.

DEVIENNE Elsa, 2017, « Il y a des lois sur la plage. Régulation et surveillance des comportements sur les plages de Los Angeles, années 1910 – 1970 » in *Actes de la recherche en sciences sociales*.

DEVIENNE Elsa, 2020, *La ruée vers le sable. Une histoire environnementale des plages de Los Angeles au XX^e siècle*, Paris Sorbonne.

DEVISSE Jean, 1990, « Les Africains, la mer et les historiens » in *Cahiers d'études africaines*, numéro thématique *Rivages II*, pp 397-418.

DIAW Aminata, 2004, « Nouveaux contours de l'espace public en Afrique » in *Diogène*, vol. 2, N°206, p.37-46.

DUBET Gérard, 2001, *Le lien social à l'ère du virtuel*, Paris, PUF.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie et PLESSZ Marie, 2013, « La théorie des pratiques. Quels apports pour l'étude sociologique de la consommation » in *Sociologie*, vol.4, N°4.

DUMOULIE Camille, 2018, « La capoeira, un art du kairos » in *J. Pollock (dir.) : Pratiques du hasard. Pour un matérialisme de la rencontre*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, p. 179-191. [1https://journals.openedition.org/sociologie/2030](https://journals.openedition.org/sociologie/2030)

DURANG Xavier, 2002, *Vivre et exister à Yaoundé. La construction des territoires citadins*, Thèse de géographie et d'aménagement, Université de Paris IV.

DURANG Xavier, 2000, « La ville africaine : entre espaces privatifs partagés et improbable espace public », *Communication Colloque « La ville aujourd'hui : entre public et privé*, 25-26 octobre.

DURKHEIM Émile, 1967, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 16^{ème} édition.

DZIWONOU Yao, 2001, « Urbanisation et les aménagements urbains en question » in *Revue Cames (Sciences sociales et humaines)*, série B, vol. 03, n°2.

ELISSALDE Yvan, 2015, *La Réflexion*, Clamecy, Nouvelle Imprimerie Lapallery.

ERNST Audrey, 2000, « Le lien social en mouvement : Regard ethno-sociologique sur un centre de remise en forme, une autre logique d'être ensemble », *Corps et culture* [En ligne], n° 5, mis en ligne le 15 octobre 2007, consulté le 12 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/corpsetculture/748> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/corpsetculture.748>

FÄLT Léna, 2016, « From shacks to skyscrapers: Multiple spatial rationalities and urban transformation in Accra, Ghana » in *Urban Forum*, vol. 4, pp. 465-486.

FERNANDES Y FREITAS Daniela, « en redécouvrant le monde du loisir. Lorsque le travail se marie avec le loisir » in *Sociétés* 2001/1 (n° 71), p. 21-29. DOI 10.3917/soc.071.0021.

FERRÉOL Gilles et MAMONTOFF Anne-Marie (dir.), 2009, *Tourismes et Sociétés*, Bruxelles, Proximités.

FOFANA Habibou, 2015, « L'espace public : un concept opératoire en contexte africain ? » in *Participations*, vol. 2, n°12, p.245-256.

GALLEZ Caroline, MAKSIM Hanja-Niriana, « À quoi sert la planification urbaine ? Regards croisés sur la planification urbanisme-transport à Strasbourg et à Genève », *Flux*, 2007/3 (n° 69), p. 49-62. DOI : 10.3917/flux.069.0049. URL : <https://www.cairn.info/revue-flux1-2007-3-page-49.htm>

GANGNEUX-KEBE Julie, 2018, *Fabriquer l'ordinaire de la ville. Le rôle de l'habitant à Conakry (Guinée)*, Thèse de doctorat, Université de Nantes.

GASPARINI William et KNOBE Sandrine, 2005, « Effets et paradoxes d'une politique locale d'insertion » in *Déviance et société*, vol. 29, p. 445-461. DOI : 10.3917/ds.294.0445. URL : <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2005-4-page-445.htm>

GAYIBOR Nicoué Lodjou (sous la direction de), 1997, *Histoire des Togolais. Des origines à 1884 (volume I)*, Lomé, Presses de l'UB, Université de Lomé.

GAYIBOR Nicoué, MARGUERAT Yves, NYASSOGBO Gabriel (dir.), 1998, *Le centenaire de Lomé, capitale du Togo (1897-1997)*, Lomé, Presses de l'UB.

GAYMAR Sandrine, 2021, *Les fondements des représentations sociales. Sources, théories et pratiques*, Malakoff, Dunod.

GRANGER Christophe, 2009, « Soigner les apparences » in *Les corps d'été*, p. 95-130.

GEHL Jan, 2012, *Pour des villes à taille humaine*, Montréal, Ecosociétés, p.278.

GELMECH George, 2003, *Beyond the smile. The working lives of caribbean tourism, Bloomington*, Indiana University Press.

GENESIER Philippe, 2010, « La mixite: mot d'ordre, vœu pieux ou simple argument ? » in *Espaces et sociétés*, vol. 1-2, N°140-141, p.31-35. DOI : 10.3917/esp.140.0021. URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2010-1-page-21.htm>

GEORG Simmel, 2018, *Les grandes villes et la vie de l'esprit suivi de Sociologie des sens*, Paris, Payot.

GERVAIS Laurence et DIAMOND Andrew, 2016, « Introduction. Revendiquer le droit à la ville dans la métropole américaine », *Revue française d'études américaines*, vol. 3, N° 148, p. 3-7. DOI : 10.3917/rfea.148.0003. URL : <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-etudes-americaines-2016-3-page-3.htm>

GERVAIS-LAMBONY Philippe, 1994, *De Lomé à Harare. Le fait citoyen*, Paris, Karthala.

GERVAIS-LAMBONY Marie-Anne (dir.), 2001, *Les très grandes villes*, Neuilly, Atlande.

GERVAIS-LAMBONY Philippe et NYASSOGBO Gabriel Kwami (éds), 2007, *Lomé, dynamiques d'une ville africaine*, Paris, Karthala.

GLEIZE Fanny, 2006, « Démocratie participative, développement locale et gouvernance » in *Citoyenneté et démocratie participative*, Solidarité.

GOERG Odile, 2003, « Construction de sociétés urbaines en Afrique », in *Le Mouvement Social*, vol. 3, n° 204, p. 3-16. DOI 10.3917/lms.204.0003.

GOERG Odile, 2006, « Domination coloniale, construction de « la ville » en Afrique et dénomination » in *Afrique et Histoire*, n°5, p.16

HABERMAS Jürgen (1962), *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.

GRANGER Christophe, « Batailles de plage. Nudité et pudeur dans l'entre-deux-guerres », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 30 | 2008, mis en ligne le 15 juin 2009, consulté le 01 octobre 2016. URL : <http://rives.revues.org/2423> ; DOI : 10.4000/rives.2423

GUILIENI Jean-Christophe, 2019, *En finir avec le chômage : un choix de société ! Relancer la croissance ou réduire le temps de travail, un choix dont dépend la survie et l'avenir de l'humanité*, St Ouen, Editions du Net, p.396.

HARTLEY John et Green Joshua, 2009, « The public sphere on the beach » in *European Journal of cultural studies*, vol.9, n°3, p. 341-362.

HARVEY David, 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Éditions Amsterdam.

HENNINGER Emilie et PONCEAUD GOREAU Emilie, 2019, « Introduction » in *Cahiers d'Outre-Mer*, mis en ligne le 14 juin 2019, consulté le 13 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/com/8303> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/com.8303>

HERBERT Vincent et *al.*, 2006, « Contribution aux recherches en géographie littorale sur la Côte d'Opale » in *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 1 | 2006, mis en ligne le 01 septembre 2010, consulté le 01 juillet 2022. URL : <http://journals.openedition.org/tem/147> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tem.147>

HIRSCH Thomas, 2016, *Le temps des sociétés. D'Emile Durkheim à Marc Bloch*, Paris, EHESS/Gallimard.

HIRSCH Thomas, 2010, « Le temps social : parcours d'une notion » in *Les récits du temps*, Paris, PUF, p.83-116.

HUBERT Henri, « Étude sommaire de la représentation du temps dans la religion et la magie » in *École pratique des hautes études, Section des sciences religieuses. Rapport sommaire sur les conférences de l'exercice 1904-1905 et le programme des conférences pour l'exercice 1905-1906*, p. 1-39; doi : <https://doi.org/10.3406/ephe.1904.19635>
https://www.persee.fr/doc/ephe_0000-0002_1904_num_18_14_19635

HYMER Stephen, 1970, « L'économie de la Côte de l'Or et du Ghana » in *L'Actualité économique. Revue d'analyse économique*, vol. 46, n°1, p.15-66.
<https://doi.org/10.7202/1003837ar>

INSTITUT NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE DU QUEBEC, 2011, *Les espaces verts urbains et la santé*, Québec, Bibliothèque et archives nationales du Québec.

JACQUEMOT Pierre, 2007, « Chefferies et décentralisation au Ghana » in *Afrique contemporaine*, vol.1, N°221, p.55-74.

JAILLET Marie-Christine, 2004, « La mixité, retour sur une notion ambiguë » in *Observatoire régional de l'intégration et de la ville*, Alsace.

JOSEPH Isaac et GRAFMEYER Yves, 2004, *L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Malesherbes, Champ Urbain, ISBN : 378-2-0812-2663

JOZAN Raphaël, LOUP Jacques, MARTIMORT-ASSO Benoît, « Gouvernance, le chaînon manquant du développement durable » in *Regards sur la terre*, Paris, Presses de Sciences Po.

KALAMPALIKIS Nikos, 2019, *Psychologie des représentations sociales. Textes rares et inédits Serge Moscovici*, Paris, Archives contemporaines. hal-02091985

KARSENTY Laura, 2014, « Ronde de capoeira : jouons (la violence) camarade ! » in *Adolescence*, vol. 2, T.32 n°2, p.377-387. DOI : 10.3917/ado.088.0377. URL : <https://www.cairn.info/revue-adolescence-2014-2-page-377.htm>

KERNEN Antoine, 2007, « Les stratégies chinoises en Afrique : du pétrole aux bassines en plastique » in *Politique africaine*, vol.1, N°105, p.163-180.

KLEIST Nauja, 2011, « Chefs modernes : tradition, développement et retour parmi les autorités traditionnelles au Ghana », in *Affaires africaines*, vol.110, non. 441, pp.629-647. <https://gsdrc.org/document-library/modern-chiefs-tradition-development-and-return-among-traditional-authorities-in-ghana>

KOFFI Kodjo, 1994, « Violence spontanée et violence politique : pour une histoire de la violence urbaine à Lomé » in *Urban management and urban violence in Africa*, vol.2, Ibadan, p.295-315.

LACAZE Lionel, 2001, « Herbert Blumer et l'interactionnisme symbolique » in *Alinéa*, N°11.

LACOSTE-DUJARDIN Camille, 2002, *Dialogue de femmes en ethnologie*, Paris, La Découverte, p.120.

LACOUR Claude, 2010, « Les fonctions métropolitaines » in *50 questions à la ville. Comment penser et agir sur la ville (autour de Jean Dumas)*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.

LALIBERTE Michèle, 2005, « Le tourisme durable, équitable, solidaire, responsable, social... : un brin de compréhension » in *Téoros. Revue de recherche en tourisme/Tourisme, religion, patrimoine*, vol.24, N°2, p.69-71..

LAPLANTINE François, 2015, *La description ethnographique*, Malakoff, Armand Colin.

LE BLANC et al., 2014, *Métropoles en débat. (Dé) constructions de la ville compétitive*, Paris, PUF.

LEFÈBVRE Henri, 2009, *Le droit à la ville*, Paris, Economica (Anthropos).

LÉVY Jacques, 2003, « Modes de vie urbains et modèles d'urbanité » in *Futuribles/Études rétrospectives et prospectives des évolutions de la société française (1950-2030)*.

LOBA Akou Don Franck Valéry et N'GUESSAN Atsé Alexis B., *Le port dans la ville*, Caen, Éditions Management et société, ISBN : 978-2-37687-030-2

LOLOUM Tristan, 2015, *Derrière les plages, les plantations. Ethnographie d'une « situation touristique » dans le Nordeste brésilien : Le cas de Tibau do Sul*, RN, EHESS, Paris.

LOLOUM Tristan, « Le gouvernement de la nature - Tourisme et institutions environnementales dans le Nordeste brésilien », in *L'Espace Politique* [En ligne], 28 | 2016-1, mis en ligne le 27 avril 2016, consulté le 02 mai 2016. URL : <http://espacepolitique.revues.org/3716> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.3716

MAFFESOLI Michel, s.d., *Le lieu fait lien. Comprendre la socialité contemporaine pour imaginer les lieux de vie du futur*.

MAILLARD Alain, 2005, « Les temps de l'historien et du sociologue. Retour sur la dispute Braudel-Gurvitch » in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol.2, N°119, p.197-222.

MAMADOU Diouf et FREDERICKS Rosalind (éds.), 2013, *Les arts de la citoyenneté au Sénégal. Espaces contestés et civilités urbaines*, Paris, Karthala.

MARGIER Antoine, 2013, « L'espace public en partage. Expériences conflictuelles de l'espace et marginalisation » in *Les cahiers de géographie du Québec*, vol. 57, n°161, p.175-192.

MARGUERAT Yves, 1981, *La population des villes du Togo selon le recensement de 1970 (Étude n°4). Lomé et ses quartiers*, Lomé, ORSTOM.

MARGUERAT Yves, 1985, *L'armature urbaine du Togo*, Paris, ORSTOM, coll. Études et thèses.

MARGUERAT Yves et PELEI Tchitchékou, 1991, *Si Lomé m'était conté. Dialogue avec les vieux Loméens* (Tome 1), Lomé, Presses de l'Université du Bénin.

MARGUERAT Yves, 1993a, *Dynamique urbaine, jeunesse et histoire au Togo. Articles et documents (1984 – 1993)*, Lomé, Presses de l'Université du Bénin, coll. Patrimoines.

MARGUERAT Yves, 1993b, « Lomé, mémoire d'une ville » in *HdB*, n°12.

MARSAULT Christelle, 2015, « Santé et EPS : La question du lien ou le lien en question » in *Movement & Sport Sciences*, vol. 2, N°88, p.35-51. DOI : 10.3917/sm.088.0043.URL : <https://www.cairn.info/revue-movement-and-sport-sciences-2015-page-43.htm>

MARSAULT Christelle, 2009, *Sociohistoire de l'éducation physique et sportive*, Paris, PUF.

MASSIAH Gustave et TRIBILLON Jean François, 1985 « Les différents visages de la planification urbaine » in *Politique africaine*, vol.17, p.8-19.

MATHIVET Charlotte (coord.), 2016, *De quoi le droit à la ville est-il le nom ? Représentations, usages et instrumentalisations du droit à la ville*, Paris, 2016.

MENSAH-ANSAH Joseph, MARTIN Emma, ERGAN David, 2011, « Tendances touristiques au Ghana : le secteur de l'hébergement » in *Analyse du tourisme*, vol.16, N°2, p.157-168.

MERCIER Clément, BOURQUE Denis, ST-GERMAIN Lise, 2009, *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec. Enjeux, défis et conditions d'actualisation*, Université du Québec en Outaouais, ISBN: 978-2-89251-357-8

MERCURE Daniel et WALLEMACQU Anne (éds), 1988, *Les temps sociaux*, Bruxelles, De Boeck, p.271.

MEZIANI Martial, 2010, « La capoeira : ni lutte, ni danse. Proposition de définition » in *STAPS*, vol. 3, n°89, p. 43-50. DOI : 10.3917/sta.089.0043. URL : <https://www.cairn.info/revue-staps-2010-3-page-43.htm>

MIGNON Paul, 1997, « Lorsque la galère des banlieues s'échoue sur les plages » in *Agora débat/jeunesse. Grandes vacances, petits boulots*, N°8, p. 67-81.

MILES Hewstone, (2003), « Représentations sociales et causalités » in *Les représentations sociales*, Paris, PUF, p. 272-294.

MIOSSEC Jean-Marie et PASKOFF Roland, 1979, « Evolution des plages et aménagement touristiques à Jerba (Tunisie) : le cas du littoral nord-est de l'île » in *Méditerranée*, N°1 et 2, vol.35, p.99-106.

MITCHELL Don, 2003, *The Right to the city. Social justice and the fight for public space*, London, The Guilford Press.

MORANGE Marianne et SPIRE Amandine, « Mise en ordre, mise aux normes et droit à la ville : perspectives croisées depuis les villes du Sud », *Métropoles* [En ligne], 21 | 2017, mis en ligne le 08 novembre 2017, consulté le 14 février 2022. URL: <http://journals.openedition.org/metropoles/5574>; DOI: <https://doi.org/10.4000/metropoles.5574>

MORIN Edgar, 2017, *Connaissance, ignorance, mystère*, Espagne, Pluriel.

MORISSETTE Joëlle, GUIGNON Sylvie, DEMAZIERE Didier (sous la dir.), 2011, « Recherches qualitatives. De l'usage des perspectives interactionnistes en recherche », *Recherches qualitatives*, vol.30, N°1. ISSN 1715-8702 - <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>

MORO Ahmed et TARIQ Ragi, 2003, « Sport et lien social » in *Agora. Débats/jeunesses*, n° 33, p. 14-19.

MOSCOVICI Serge, 1988, « Notes towards a description of Social Representations », in

European Journal of Social Psychology, Vol. 18, 211-250.

NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 2006, « Les lieux des liens sociaux » in *Espaces et sociétés*, vol. 4, N°127, p.93-96. DOI : 10.3917/esp.127.0093. URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2006-4-page-93.htm>

NEGURA Lilian, 2006, « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales » in *SociologieS, Théories et recherches*. DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.993>

OHL Fabien, 2006, *Sociologie du sport*, Paris, PUF.

ONU-HABITAT, 2010, *L'état des villes africaines 2010 : gouvernance, inégalités et marchés fonciers urbains Nairobi*, ONU-Habitat, ISBN Number : (Volume) 978-92-1-132292-7

ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME, 2013, *Gouvernance et gestion pour un tourisme durable dans les zones côtières d'Afrique*, OMT, Madrid.

PAQUOT Thierry, 1994, *Vive la ville*, Condé sur Noireau, Arléa-Corlet.

PAQUOT Thierry, 2015a, *L'espace public* (2^e éd.), Paris, La Découverte, col. Repères.

PAQUOT Thierry, 2015b, « Loisir et loisirs » in *Hermès, La Revue*, vol. 1, N°75, p. 182-188.

PAQUOT Thierry (dir.), 2001, *Le quotidien urbain. Essais sur les temps des villes*, Paris, La Découverte.

PAREDEISE Catherine, 1981, « Le sens pratique par Pierre Bourdieu » in *Revue française de Sociologie*, vol.22, N°4, p.636-642.

PARKER Laura, 2022, « Un accord international inédit pour limiter la pollution plastique est en cours de négociations » in *National Geographic* <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/un-accord-international-inedit-pour-limiter-la-pollution-plastique-est-en-cours-de-negociations>

PARRA Constanza, 2010, « Tourisme et développement durable » in *Bertrand Zuideau (dir.), Développement durable et territoires*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, p.375-383.

PAUL Délia, 2021, « Protéger l'environnement marin de la pollution due aux activités terrestres » in *Earth Negotiations Bulletin*, Dossier N°9, International association of sustainable development.

PAUGAM Serge, 2014, *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF.

PAUGAM Serge et CHATEAUNEUF-MALCLES Anne, 2012, « Le lien social : entretien avec Serge Paugam » in *Ressources en sciences économiques et sociales*, <http://ses.ens-lyon.fr/articles/le-lien-social-entretien-avec-serge-paugam-158136>.

PAUGAM Serge, 2011, *Repenser la solidarité*, Paris, PUF.

PAUGAM Serge, 2009, *Le lien social*, Paris, PUF.

PENVEN Alain, 2013, « Penser la participation des acteurs pour agir localement » in *L'Ingénierie sociale*, p.77-108.

PETIT Guillaume, 2004, « Participations ordinaires et extraordinaires. Des appropriations différenciées d'une offre institutionnelle de participation municipale » in *Participations*, vol.3, N°10, p.85-120.

PEYVEL Emmanuelle, 2008, « Mui Ne (Vietnam) : deux approches différenciées de la plage par les touristes occidentaux et domestiques » in *Géographie et cultures*, N°67, p. 79-92.

PHILIPPE Antoine, 1997, « L'urbanisation en Afrique et ses perspectives » in *Revue aliments dans les villes*, DT/12-97F.

PHILIPPE David, 2016, *Cartes postales du Togo. Période semi-moderne : 1920-1960*, Paris, Sépia.

PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique, 2014, *Sociologie de Paris*, Paris, La Découverte. ISBN : 9782707182623. DOI : 10.3917/dec.pinco.2014.01. URL : <https://www.cairn.info/sociologie-de-paris--9782707182623.htm>

LE POGAM Yves, 1998, « Sport et lien social » in *Corps et culture*, n°3, mis en ligne le 04 mai 2007, consulté le 12 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/corpsetculture/409> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/corpsetculture.409>

PONCELA Pierrette, 2010, « La pénalisation des comportements dans l'espace public » in *Archives de politiques criminelles*, N°32, p. 5-21.

PONTIER Jean-Marie, 2014, « La plage et l'ordre public » in *Revue juridique de l'environnement*, N°3, p.465-476.

PRETECEILLE Edmond, 2012, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité » in *Sociétés contemporaines*, vol. 2, N°62, p.69-93. DOI : 10.3917/soco.062.0069. URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2006-2-page-69.htm>

PRONOVOST Gilles, 2017, *Loisirs et sociétés. Traité de sociologie empirique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 3^{ème} édition.

RATEAU Patrick et LO MONACO Grégory, 2013, « La théorie des représentations sociales : orientations conceptuelles, champs d'application et méthodes » in *CES Psychologie*, vol.6, N°1, p.1-21.

RENE Jean-François, 1993, « D'un temps social à un espace social précaire » in *Sociologie et sociétés*, vol.25, N°1, PUM, p.153-171. <https://doi.org/10.7202/001628ar>

REPUBLIC OF GHANA, 2020, *Ministry of tourism, arts and culture. Medium term expenditure framework (MTEF) for 2020-2023*, Accra, Republic of Ghana.

REPUBLIC OF GHANA, 2019, *Ministry of fisheries and aquaculture development. Medium term expenditure framework (MTEF) for 2019-2022. Program based budget estimates for 2019*, Accra, Republic of Ghana.

REPUBLIC OF GHANA, 2017, *Ministry of tourism, arts and culture. Medium term expenditure framework (MTEF) for 2017 – 2019*, Accra, Republic of Ghana.

RIGAL Alexandre, 2013, « Don Mitchell – The right to the city » in *Emulations*.

RONCAYOLO Marcel, 1990, *La ville et ses territoires*, Paris, Folio, col. Essais.

RONCAYOLO Marcel, 2002, *Lectures de villes. Formes et temps*, Marseille, Parenthèses.

ROSTAING Corinne, 2012, « L'ethnographie d'un lieu singulier est-elle une démarche comparative ? Réflexions à partir d'enquêtes en milieu carcéral » in *Terrains&Travaux*, vol.2, N°21, p.37-54. <https://doi.org/10.3917/tt.021.0037>

ROUZÉ Vincent, 2005, « Musicaliser le quotidien : analyse et enjeux de mises en scène particulières », *Volume !* [En ligne], 4 : 2 | 2005, mis en ligne le 15 février 2008, consulté le 12 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/volume/1334> ; DOI : 10.4000/volume.1334.

RUBY Christian, 2017, « L'invention du "temps social" » in *Nonfiction. Philosophie*. <https://www.nonfiction.fr/article-8730-linvention-du-temps-social.htm>

SAMON Prosper Sékdja, 2018, « Baguida ou le symbole du recul du trait de côte : des conséquences aux logiques résilientes » in *J. Rech. Sci. Univ.*, vol. 21, N°1, p.221-237.

SAMUEL Nicole, 1984, *Le temps libre : un temps social*, Paris, Librairie Les Méridiens.

SANSOT Pierre, 2000, *Du bon usage de la lenteur*, Paris, Éditions Payot et Rivages.

SELOD Harris ; 2005, « La mixité sociale : le point de vue des sciences économiques. Les gagnants et les perdants de la ségrégation » in *Informations sociales*, vol. 5, n°125, p. 28-35. DOI : 10.3917/inso.125.0028. URL : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-5-page-28.htm>

SPIRE Amandine et CHOPLIN Armelle, 2018, « Des vendeurs de rue confrontés à l'embellissement urbain à Accra (Ghana) : expulsion, réinstallation et formalisation » in *Articulo. Journal of Urban Research*, N°17-18.

STECK Jean-Fabien, 2006, « La rue africaine, territoire de l'informel ? » in *Flux*, vol. 4 (n° 66-67), p. 73-86. DOI 10.3917/flux.066.0073.

STOCK Mathis, 2006, « Pratiques des lieux, modes d'habiter, régimes d'habiter : pour une analyse dialogique des dimensions spatiales des sociétés humaines » in *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, 115-118, pp.213-230. Ffhalshs-00716573f

SOULILLOU Jacques (sous la dir.), 1993, *Rives coloniales. Architectures, de Saint Louis à Douala*, Marseille, Editions Parenthèses et Orstom, Collection Architectures traditionnelles.

TALLANDIER Fanny, 2018, *La ville, lieu de tous les possibles*, Barcelone, Flammarion.

TARDE Gabriel, 2002, *La logique sociale*, Québec, Édition électronique, coll. Les classiques des sciences sociales.

THIERTART Raymond-Alain, 2017, « La planification » in *Le Management*, p. 25-46.

TISSOT Sylvie, 2005, « Une "discrimination formelle" ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM » in *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, N°159, p. 54-69. DOI : 10.3917/arss.159.0054. URL : <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2005-4-page-54.htm>

TOFFLER Alvin, 1983, *Les cartes futur*, Paris, Denoël.

TROM Danny, 1989, « Habermas (Jürgen), L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise. Paris, Payot, rééd.1988, 324p » in *Politix. Revue des sciences sociales du Politique*, vol. 5

SAUR François, 2012, *Géographie physique*, Paris, PUF.

SITTO Camillo, 1996, *L'art de bâtir les villes. L'urbanisme selon ses fondements artistiques*, Paris, Seuil.

VAN CAMPENHOUDT Luc, MARQUET Jacques, QUIVY Raymond, 2017, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Malakoff, Dunod, 5^e édition.

VASQUEZ Ana, 1982, « Temps social, temps culturel » in *Enfance*, tome 35, N°5, p.335-350. DOI : <https://doi.org/10.3406/enfan.1982.2793>
https://www.persee.fr/doc/enfan_0013-7545_1982_num_35_5_2793

VIEILLE-MARCHISET Gilles, 2009, *Des loisirs et des banlieues. Enquête sur l'occupation du temps libre dans les quartiers populaires*, Paris, L'Harmattan.

VIGOUR Cécile, 2005, *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, Éditions La Découverte, collection Repères.

VIRCOULON Thierry et TOURNIER Violette, 2015, « Sécurité dans le Golfe du Guinée : un combat régional ? » in *Politique étrangère*, vol. 3, p.163-174.

VLES Vincent, CLARIMONT Sylvie, 2010, « Espaces publics touristiques urbains et développement durable : principes d'aménagement, usages et tensions. Une analyse à partir du cas de Barcelone (Espagne) » in *URBIA. Les Cahiers du développement urbain durable*.

WALVIN James, 1978, *Leisure and society, 1830-1950*, Pearson education Australia, ISBN-10 : 0582486815 ISBN-13 : 978-0582486812

WIEVIORKA Michel (dir.), 2017, *Les solidarités*, Sciences humaines, col. Les entretiens d'Auxerre. ISBN 97823606235 ISBN en ligne 978236104242
<http://doi.org/10.3917/sh.wievi.2017.01>

YI-FU Tuan, 2006, *Espace et lieu. La perspective de l'expérience*, Dijon-Quétigny, Folio, collection Archéographie paysages.

ZARKA Yves Charles, 2006, « L'homme démocratique et le divertissement » in *Réflexions intempestives de philosophie et de politique*, p. 127-131.

ZEITOUN Jean, 2008, « Du lieu au lien : représentation du territoire et espace numérique » in *Quadermi, Cyberesp@ce&territoires*. n°66, p. 41-50.
<http://dx.doi.org/10.3406/quad.2008.1845> http://www.persee.fr/doc/quad_0987-1381_2008_num_66_1_1845

Documents d'urbanisme, rapports officiels

AGETUR, 2018, *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé*

Assemblée nationale, 2021, *Rapport de l'étude au fond du projet de loi relatif à l'aménagement, à la protection et la mise en valeur du littoral*.

Greater Accra Regional Spatial Development Framework – volume 3. Executive summary – Program of action and Investment plan

Ministère de l'environnement et des ressources forestières, 2017, *Projet régional d'investissement de la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest (WACA Togo). Cadre de politique de réinsertion, Rapport final*.

ONEM, 2017, *Rapport annuel*,
<https://onaemtogo.org/index.php/documentation/rapports/77-rapportannuel-2017-du-hcm>

Plan directeur de développement et d'aménagement touristique (PDDAT) du Togo

Plan de développement communal de la commune du Golfe 6

Plan d'action pour le développement et l'adaptation aux changements climatiques du littoral togolais. Rapport final

Rapport final de la Commission vérité, justice et réconciliation, 2012.

United Nations Development Program (s.d.), Country/Region/Global : TOGO. Initiation Plan. Programme des Nations Unies pour l'Environnement, 2007, *Rapport national sur l'environnement côtier et marin*, PNUE.

UEMOA, 2013, Rapport final. Etude sur la gestion des déchets plastiques dans l'espace UEMOA.

Arrêtés, décrets, lois

Arrêté interministériel n°002/MME/MERF/2013 complétant l'arrêté interministériel n°031/MME/MERF/2011 du 05 mai 2011 portant interdiction du prélèvement du sable de mer sur tout le littoral

Arrêté n°8/12/MIZFIT fixant la nature des sachets et emballages plastiques à produire au Togo

Arrêté n°32/12/MIZFIT/CAB modifiant et complétant les articles 2, 4, 6 et 8 de l'arrêté n°28/12MIZFIT du 20 mars 2012 fixant la nature des sachets et emballages plastiques à produire au Togo

Décret n°2011-003/PR fixant les modalités de gestion des sachets et emballages plastiques au Togo

Loi sur la protection côtière (Ghana)

Ghana Independence act, 1957, 5&6, chap. 6.

Loi n°2007-011 relative à la décentralisation et aux libertés locales

Loi n°2019-006 du 26 juin 2019 sur la décentralisation et les libertés locales

Loi n°2007-002 relative à la chefferie traditionnelle

Loi n°2016-002 du 4 janvier 2016 portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire définit les possibilités et les limites de l'action publique au Togo

Loi n°2021-011 relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral

Loi n°2016-028 du 11/10/16 portant Code de la marine marchande

ANNEXES



QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES PRÉSENTS SUR LES PLAGES DU GRAND LOMÉ

L'administration du présent questionnaire s'inscrit dans le cadre d'un projet doctoral qui porte sur la « Production des plages dans le Grand Lomé (Togo) et le Greater Accra (Ghana). Acteurs, logiques, enjeux ». Globalement, il s'agit de produire des connaissances sur les plages au Togo et au Ghana en partant des enjeux relatifs à leur production. Spécifiquement, il sera question de faire une sociohistoire des modes d'appropriation des plages, d'analyser les logiques d'acteurs et d'établir un lien entre les politiques urbaines et les multiples visages des plages. Vos réponses me permettront d'analyser l'enjeu économique lié à la production du littoral. Rassurez-vous, elles seront traitées dans le strict respect de l'anonymat. Je vous remercie d'ores et déjà de votre disponibilité et de votre participation.

SECTION N°1 : PROFIL SOCIODEMOGRAPHIQUE

Code	Questions	Réponses	Saut
Q101	Sexe	F	
Q102	Quel est votre âge ?	38	
Q103	Quelle est votre profession ?	Restauratrice	
Q104	Quelle est votre nationalité ?	TG	
Q105	Quel est le nom de votre entreprise ?	Le Relais de l'Ancien Port	
Q106	Quelle est la date de sa création ?	2014	
Q107	Dans quel quartier se trouve-t-elle ?	Brq. M.	
Q108	Dans quelle commune se trouve-t-elle ?	Golfe 1 Golfe 4 Golfe 6	1 2 3

SECTION N°2 : REPRESENTATIONS SOCIALES ET LOGIQUES ECONOMIQUES

CODE	QUESTIONS	REPOSES	SAUT
Q201	Que représente pour vous la plage ?	Espace de récréation Espace de divertissement et de détente Opportunité d'affaires et de richesse Espace de travail Place de fête Espace de liberté et d'action Richesse de la nature Autre à préciser	1 2 3 4 5 6 7 8

travaux



Q210	Si oui, à combien s'élèvent-elles ?	0 - 100.000 101.000 - 200.000 201.000 - 300.000 301.000 - 400.000 401.000 et plus	1 2 3 4 5	
Q211	Après de quelle autorité les payez-vous ?	Commune Golfe 1 Commune Golfe 4 Commune Golfe 6 District Autonome du Grand Lomé Office togolais des recettes Autre à préciser	1 2 3 4 5 6	
Q212	Si non, pour quelles raisons ?			

SECTION N°3 : ACCES AU FONCIER

CODE	QUESTIONS	REPONSES	SAUT	
Q301	Quel est le mode d'acquisition du terrain ?	Concession Location Donation Work and pay Autre à préciser	1 2 3 4 5	Si R=3, passez à Q304
Q302	Si concession, location, work and pay, quel en est le montant ?			
Q303	Si concession, pour combien de temps ?	5 ans 10 ans 15 ans 20 ans Autre à préciser	1 2 3 4 5	
Q304	À combien s'élève votre investissement ?	0 - 1.000.000 1001.000 - 2.000.000 2.001.000 - 3.000.000 3.001.000 - 4.000.000 4.001.000 - 5.000.000 5.001.000 et plus Autre à préciser	1 2 3 4 5 6 7	
Q305	À ce jour, avez-vous pu le recouvrir ?	Oui Non	1 2	
Q306	Quelles sont les démarches que vous avez effectué pour implanter votre entreprise ?	Inspection des lieux par des agents du Ministère du tourisme et de la culture Établissement de la carte d'opérateur économique	1 2	

		Consultation du Comité de développement de quartier/Chef de quartier 3 Autorisation d'installation auprès de la Mairie (4) Agrément auprès du Ministère du tourisme et de la culture 5 Agrément auprès du Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière 6 Aucune démarche 7 Autre à préciser 8	
Q307	Combien de temps cela vous a-t-il pris ?	0 - 6 mois (1) 7 - 12 mois 2 13 - 18 mois 3 19 - 24 mois 4 Autre à préciser 5	

SECTION N°4 : RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS

CODE	QUESTIONS	REPOSES	SAUT
Q401	Quelles sont vos relations avec les autres propriétaires d'hôtels/bars/fleurs, les pêcheurs, etc. ?	Bonnes/Amicales (1) Conflictuelles 2 Sous réserve 3 Autre à préciser 4	/
Q402	Êtes-vous déjà rentré en conflit avec l'un d'entre eux ?	Oui 1 Non (2)	/
Q403	Si oui, à quel propos ?	Limites du territoire 1 Détournement de clients 2 Assainissement 3 Autre à préciser 4	/
Q404	Par quels mécanismes avez-vous réglé le différend ?		/



GUIDE D'ENTRETIEN À L'ENDROIT DES MAIRIES DE LA PREFECTURE DU GOLFE AYANT L'OCEAN ATLANTIQUE POUR FAÇADE MARITIME

Je suis Yawavi Makafui Agbemedi, doctorante en sociologie urbaine dans les universités de Lomé et Paris Nanterre. Mon travail de recherche porte sur la « Production des plages dans le Grand Lomé. Acteurs, logiques et enjeux ». De manière globale, il s'agit de produire des connaissances sur les plages en Afrique, plus spécifiquement au Togo et dans une certaine mesure au Ghana. Spécifiquement, il sera question de faire une sociohistoire des modes d'appropriation des plages, d'analyser les logiques d'acteurs sous-jacentes et d'établir un lien entre la planification urbaine et les multiples visages des plages du Grand Lomé. Rassurez-vous, l'analyse des verbatims qui découleront de cet entretien se fera dans le strict respect de l'anonymat. Je vous remercie d'ores et déjà de votre disponibilité et de votre participation à cette enquête.

1. Parlez-nous un peu de votre mairie, ses limites, ses ambitions, sa vision, et si vous disposez d'un document stratégique, pouvez-vous nous en faire part ?
2. Que vous évoquent les mots « plage » et « mer » ?
3. Quelles en sont vos représentations ?
 - Sur le plan personnel
 - En relation avec votre fonction
4. Quel type de relation entretenez-vous avec les autres acteurs que sont le Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière, le Ministère de la culture et du tourisme, le District autonome du Grand Lomé, les communes du Golfe 4 et du Golfe 1, les propriétaires de bars et hôtels, etc. ?
 - Bonnes
 - Conflictuelles
 - Mauvaises
5. De quelle marge de manœuvre disposez-vous dans la gestion de votre façade maritime ?
6. Quels sont finalement les enjeux liés à la gestion des plages dans le Grand Lomé ou du moins dans la commune du Golfe 1 ?

Mairie du Golfe 6, Baguida
Lomé, le 08/09/2021

**GUIDE D'ENTRETIEN À L'ENDROIT DES MAIRIES DE LA
PREFECTURE DU GOLFE AYANT L'OCEAN ATLANTIQUE POUR
FAÇADE MARITIME**

Je suis Yawavi Makafui Agbemedi, doctorante en sociologie urbaine dans les universités de Lomé et Paris Nanterre. Mon travail de recherche porte sur la « Production des plages dans le Grand Lomé. Acteurs, logiques et enjeux ». De manière globale, il s'agit de produire des connaissances sur les plages en Afrique, plus spécifiquement au Togo et dans une certaine mesure au Ghana. Spécifiquement, il sera question de faire une sociohistoire des modes d'appropriation des plages, d'analyser les logiques d'acteurs sous-jacentes et d'établir un lien entre la planification urbaine et les multiples visages des plages du Grand Lomé. Rassurez-vous, l'analyse des verbatims qui découleront de cet entretien se fera dans le strict respect de l'anonymat. Je vous remercie d'ores et déjà de votre disponibilité et de votre participation à cette enquête.

1. Parlez-nous un peu de votre mairie, ses limites, ses ambitions, sa vision, et si vous disposez d'un document stratégique, pouvez-vous nous en faire part ?
2. Que vous évoquent les mots « plage » et « mer » ?
3. Quelles en sont vos représentations ?
 - Sur le plan personnel
 - En relation avec votre fonction
4. Quel type de relation entretenez-vous avec les autres acteurs que sont le Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière, le Ministère de la culture et du tourisme, le District autonome du Grand Lomé, les communes du Golfe 4 et du Golfe 6, les propriétaires de bars et hôtels, etc. ?
 - Bonnes
 - Conflictuelles
 - Mauvaises
5. De quelle marge de manœuvre disposez-vous dans la gestion de votre façade maritime ?
6. Quels sont finalement les enjeux liés à la gestion des plages dans le Grand Lomé ou du moins dans la commune du Golfe 1 ?



1er Adjoint au Maire
Boko Koffi Fofu
BOKO Koffi Fofu

Yawavi Makafui Agbemedi
Doctorante à l'Université de Lomé
Et à l'Université Paris Nanterre
vagbemedi@gmail.com
91544802

Lomé, le 10 septembre 2021

A

Monsieur le Maire de la commune Golfe 6

Objet : Demande d'entretien

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance solliciter une entrevue dans le cadre de mes recherches doctorales. Cet entretien me permettra de situer le rôle de chaque groupe d'acteurs intervenant dans la gestion du littoral.

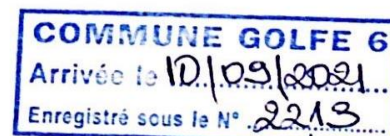
En effet, je suis doctorante en cotutelle dans les universités de Lomé et Paris Nanterre. Le sujet de ma thèse est le suivant : Production des plages dans le Grand Lomé (Togo) et le Greater Accra (Ghana). représentations, acteurs, enjeux. Ce travail cherche à répondre à la question que voici sur la base d'une analyse comparative : quels sont les enjeux de la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra ? À partir de cette question de recherche, nous cherchons à analyser les différents enjeux qui sont en lien avec les représentations, les logiques d'acteurs et les politiques urbaines.

En espérant que ma requête trouve un avis favorable, veuillez agréer Monsieur le Maire, ma considération distinguée.



Yawavi Makafui Agbemedi

P. J. : Guide d'entretien



70513738



Yawavi Makafui Agbemedi
Doctorante en cotutelle à
L'Université de Lomé et à
L'Université Paris Nanterre
vagbemedi@gmail.com
+22891544802

Lomé, le 27 juin 2022



A

Monsieur le Ministre de l'économie
Maritime, de la Pêche et de la
Protection côtière

Objet : Demande d'entretien

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance solliciter un entretien dans le cadre de mes recherches doctorales aux fins d'analyser le rôle joué par le Ministère de l'Economie Maritime, de la Pêche et de la Protection Côtière dans la gestion du littoral togolais de façon générale, et plus spécifiquement de la plage.

De fait, je poursuis des études doctorales en sociologie à l'Université de Lomé et à l'Université Paris Nanterre. Le sujet de ma thèse est le suivant : Production des plages dans le Grand Lomé (Togo) et le Greater Accra (Ghana). Pratiques, logiques, enjeux. La question principale au fondement de cette entreprise scientifique est formulée comme suit : quels sont les enjeux de la production des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra ? A partir de cette interrogation, nous tenterons de mettre en regard les modes de production des plages dans deux métropoles ouest-africaines ; l'une francophone, l'autre anglophone sur la base des variables indépendantes que sont les pratiques, les logiques et les politiques urbaines. Cet entretien nous éclairera certainement sur les différentes actions menées (ou en cours) par le ministère en la matière.

Espérant une suite favorable à ma requête, je vous prie d'agréer Monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.

Yawavi Makafui Agbemedi

P.J. : Guide d'entretien

AUTORISATION

Je soussigné **TSOLENYANU Akouété**, 2^e Adjoint au Maire de la Commune du Golfe 4, autorise Mme **AGBEMEDI Yawavi Makafui** doctorante en Sociologie urbaine à l'Université de Lomé et à l'Université Paris Nanterre à réaliser des enquêtes quantitatives auprès de tout acteur économique présent sur les plages de la Commune du Golfe 4 du 07 au 14 Octobre 2021.

Cette requête s'inscrit dans le cadre de ses recherches doctorales. Le Maire tout en remerciant les acteurs économiques d'avance vous prie de lui réserver un accueil chaleureux et de lui faciliter les enquêtes.

P. Le Maire & P.O

Le 2^e Adjoint au Maire



TSOLENYANU Akouété

Annexe 5 : Autorisation d'enquête de la commune du Golfe 6

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

REGION MARITIME

PREFECTURE DU GOLFE



COMMUNE DU GOLFE 1

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

Bè-Afedomé, le 11 OCT 2021

Le Maire

à

N/Réf.0742-2021/RM/PG/CG1-SG 

*Mademoiselle AGBEMEDI
Yawavi Makafui
Tél : +228 91 54 48 02*

LOME

Objet : Autorisation

Mademoiselle,

J'accuse réception de votre lettre du 06 octobre 2021, relative à une demande d'autorisation pour réaliser des enquêtes quantitatives auprès des acteurs économiques présents sur les plages de la commune de Golfe 1 du 07 au 14 Octobre 2021.

J'ai l'honneur de vous informer que l'autorisation sollicitée est accordée, sous réserve que les règles en vigueur relatives à l'ordre public et les mesures barrières édictées par le gouvernement togolais pour lutter contre la pandémie à Corona Virus (COVID-19) soient scrupuleusement respectées.

Par ailleurs, vous devez déposer une copie du rapport pour toutes fins utiles à la mairie.

Comptant sur votre compréhension, veuillez recevoir, Mademoiselle, mes salutations distinguées.




DOMADO Koamy Gbloekpo

Annexe 6 : Prospectus de l'église Greater liberation city

GREATER LIBERATION CITY (TOGO)
PRESENTE:
4 DAYS PROPHETIC PROGRAM

THEME
Arresting The
STRONG MAN
at they of my

FEATURING:
SALVATION
HEALING
DELIVERANCE
PROPHECY
ETC.

WED. 14TH - 18TH AUG. 2019

14TH / 15TH / 16TH / 17TH / 18TH
16TH VIGILS 9PM TILL BARN
18TH THANKSGIVING SERVICE

COMING FROM ST. JOSEPH, 9TH STREET RIGHT-CORNER OF THE TOTAL PETROL STATION,
4TH CORNER BUILDING BY THE RIGHT.

TEL: PLUS D'INFO:
+22892956473, +22893249375, +22893411747.

Chris Okafor
THE GENERATIONAL
PROPHET

PASTEUR SYLVESTER NWANALI
Elder By Providence

PASTOR MACSAMIE SAVIOUR
Elder Of The Prophets

WATCH LIVE @ **liberationcitytv** live.liberationcity.tv liberationcity Christokalaministries liberationcitytv www.liberationcity.org

Annexe 7 : Prospectus de Sahaja Yoga

LA PRATIQUE :
 Dans cette expérience la photo sert de support vibratoire continu (flux d'énergie)
 Placez-vous confortablement dans un endroit calme, devant ce document et soyez dans une attitude détendue et d'observation vis-à-vis de vous même.
 Durant les 4 étapes successives, orientez toujours votre main gauche vers la photo, la paume vers le haut, afin de prendre l'énergie venant de la photo.
 A présent à votre rythme, suivez cette méditation :

1 Placez votre main droite sur votre coeur et à l'intérieur de vous, les yeux fermés, posez 3 fois la question suivante :
 Shri Mataji, suis-je l'Esprit?

2 Placez votre main droite sur la partie supérieure de votre abdomen et à l'intérieur de vous, les yeux fermés, posez 3 fois la question suivante :
 Shri Mataji, suis-je mon propre maître?

3 Placez votre main droite sur la partie inférieure de votre abdomen à gauche, et dites six fois, les yeux fermés :
 Shri Mataji, s'il vous plaît, éveillez en moi la connaissance pure

4 Placez votre main droite sur la partie supérieure de votre abdomen et frappez 10 fois à l'intérieur de vous, les yeux fermés :
 Shri Mataji, je suis mon propre maître!

5 Placez votre main droite sur votre coeur et à l'intérieur de vous, les yeux fermés, affirmez 12 fois en toute confiance :
 Shri Mataji, je suis l'Esprit!

6 Placez votre main droite entre le cou et l'épaule, tournez la tête à droite et à l'intérieur de vous, les yeux fermés, affirmez 16 fois :
 Shri Mataji, je ne suis pas coupable du tout!

7 Placez votre main droite en travers du front et pressez légèrement les tempes. Il s'agit ici de pardonner afin de se libérer de tout ce qui entrave ce chakra. Dites au minimum 2 fois les yeux fermés à l'intérieur de vous :
 Shri Mataji, je pardonne à tout le monde et je me pardonne à moi-même !

8 Placez votre main droite sur l'arrière de la tête que vous penchez en arrière. Demandez les yeux fermés à l'intérieur de vous :
 Ô Divin, pardonnez-moi toutes les erreurs que j'ai pu faire consciemment ou inconsciemment !

9 Les yeux fermés, massez le cuir chevelu 7 fois dans le sens des aiguilles d'une montre, en pressant avec le centre de la paume, en gardant les doigts tendus et dites en même temps 7 fois à l'intérieur de vous, les yeux fermés :
 Shri Mataji, s'il vous plaît, donnez-moi la Réalisation du Soi.

10 A présent mettez vos deux mains, les paumes tournées vers le haut, vers la photo, et pendant quelques minutes, regardez Shri Mataji, sans penser, afin de conserver ce silence intérieur et cet état de méditation.

11 Ensuite, placez votre main droite vers la photo et votre main gauche à 10-15 cm au-dessus de votre tête, la paume vers celle-ci. Vérifiez si vous pouvez sentir une légère brise fraîche venant de la fontanelle sur la paume de la main. Alliez, en plaçant la main gauche vers la photo et la main droite au-dessus de votre tête.

12 Vous avez peut-être senti une brise fraîche (qui peut-être au début un peu de chaleur ou des fourmillements dans les doigts) sur la paume des mains ou au-dessus de votre tête, ou même encore une certaine tranquillité intérieure qui vous fait entrer dans un nouvel état de silence et de paix. Cette brise fraîche est la manifestation des Vibrations et consacre l'expérience de la Réalisation du Soi.

Vous trouverez au dos de ce document des informations complémentaires.

Sahaja Yoga





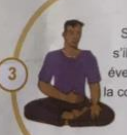



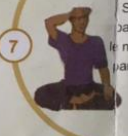
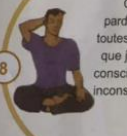















TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	1
REMERCIEMENTS	8
SIGLES ET ACRONYMES	10
RESUME	4
ABSTRACT	6
INTRODUCTION GENERALE	13
PREMIÈRE PARTIE.....	53
LE GRAND LOMÉ ET LE GREATER ACCRA, UNE HISTOIRE LITTORALE	53
CHAPITRE 1.....	56
DE LOME AU GRAND LOME, D’ACCRA AU GREATER ACCRA	56
1.1. Historique de Lomé et d’Accra	57
1.1.1. Lomé, histoire d’une ville ni autochtone ni coloniale	57
1.1.2. Accra, une ville coloniale.....	61
1.2. Évolution spatiale et démographique de Lomé et d’Accra	63
1.2.1. Lomé, entre étalement urbain et croissance démographique	63
1.2.2. L’urbanisation rapide d’Accra	66
1.3. Les métropoles togolaise et ghanéenne	69
1.3.1. Le District Autonome du Grand Lomé – DAGL.....	69
1.3.2. L’Aire Métropolitaine du Greater Accra - GAMA.....	71
1.4. Les plages togolaise et ghanéenne	73
1.4.1. La plage du Grand Lomé.....	74
1.4.3. La plage du Greater Accra	81
CHAPITRE 2.....	88
DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET THEORIQUE	88
2.1. Comparer Le Grand Lomé et le Greater Accra ?	89
2.2. Faire la sociohistoire de la plage dans le Grand Lomé et le Greater Accra	92
2.3. Les variables dépendante et indépendantes	94
2.3.1. La production des plages : objet de recherche et de comparaison.....	94
2.3.2. Les variables indépendantes	97
2.4. Trianguler les méthodes et les théories pour comprendre la production des plages	105
2.4.1. Trianguler les théories.....	105
2.5. Trianguler les méthodes.....	116
2.5.1. La méthode quantitative	116
2.5.2. La production de la plage à l’épreuve de l’analyse qualitative.....	118

DEUXIÈME PARTIE	134
PRODUIRE LA PLAGE.....	134
CHAPITRE 3.....	136
PRATIQUES CITADINES ET REPRESENTATIONS SOCIALES	136
<i>La plage : entre limites officielles et limites officieuses</i>	137
3.1. Les représentations sociales de la plage dans le Grand Lomé.....	140
3.1.1. La plage vue par les habitants du Grand Lomé	141
3.1.2. Un espace nostalgique : entre désir, peur et affront de l'autorité parentale ...	148
3.1.3. Un espace à réinventer	149
3.1.4. La plage vue par les habitants du Greater Accra	151
3.2. Les modes d'habiter de la plage.....	154
3.2.1. Une course au rivage togolais à partir de 1884	155
3.3.1. Le wharf, une infrastructure plurifonctionnelle.....	160
3.4. Une appropriation plurielle du littoral du Grand Lomé et du Greater Accra de 1960 à nos jours	162
3.4.1. Les fêtes politiques, civiles et religieuses.....	162
3.4.2. Les activités touristiques et économiques.....	171
3.4.3. La plage, un lieu propice au sport de masse	176
3.4.4. Autres pratiques des plages dans le Grand Lomé et le Greater Accra	181
CHAPITRE 4.....	184
LOGIQUES D'ACTEURS : LOGIQUES INSTITUTIONNELLES VERSUS LOGIQUES LOCALES.....	184
4. Logiques institutionnelles	186
4.1. L'aménagement urbain, une initiative coloniale	186
4.2. De la planification de la ville de Lomé.....	187
4.2.1. Plan directeur d'urbanisme	188
4.2.2. Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Grand Lomé/SDAU.....	189
4.2.3. Plan directeur de développement et d'aménagement touristiques du Togo ...	192
4.3. De la planification dans l'Aire métropolitaine du Grand Accra	198
4.3.1. Plan de la ville d'Accra de 1958.....	198
4.3.2. Plan de développement à moyen terme du secteur du tourisme, des arts et de la culture 2018 -2021	199
4.4. Ministères chargés de la gouvernance maritime et littorale au Togo	204
4.4.1. Ministère de l'environnement et des ressources forestières	204
4.4.2. Le Ministère de la culture et du tourisme.....	206
4.4.3. Le Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière	207
4.4.4. Organisme national chargé de l'action de l'Etat en mer	209
4.5. Ministères en charge de la gouvernance maritime et littorale au Ghana	209
4.5.1. Ministère de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation	209
4.5.2. Ministère du tourisme, des arts et de la culture.....	210

4.6. Logiques locales à l'épreuve de la décentralisation.....	211
CHAPITRE 5.....	220
LA PLAGE, UN ESPACE AUX ENJEUX PLURIELS	220
5. La plage, un instrument politique	220
5.1. Kodjoviakope, une expérience particulière du littoral.....	221
5.1.1. Présentation du quartier	221
5.1.2. Deux logiques : désir de contrôle et besoin de reconnaissance.....	224
5.2. Adawlato ou la conquête de l'espace	229
5.3. Ablogame, de la déception au silence.....	231
5.4. La plage, un bien commun dans le Greater Accra	235
5.2. De la décentralisation à la gestion des plages	238
5.3. La plage, ciment de la vie urbaine ?	241
5.4. Enjeux écologiques.....	246
5.5. La plage, une ressource économique cruciale	251
5.5.1. Économie de la plage dans le Grand Lomé	252
5.5.2. La plage, une manne économique dans le Greater Accra	255
CONCLUSION GÉNÉRALE	264
L'acteur et le système dans la production de l'espace	272
Plages privées, plages publiques : une nécessité ?	274
Le temps dans la production des plages	276
L'image de la plage, l'image de la ville	279
Habiter les plages, un droit pour tous ?	280
Le tourisme à l'heure du développement durable	283
BIBLIOGRAPHIE.....	286
ANNEXES.....	304
TABLE DES MATIERES	316
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	319

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fiche synoptique.....	48
Tableau 2 : Quelques indicateurs du Togo et du Ghana	55
Tableau 3 : Dates et événements importants dans l’histoire du Togo	61
Tableau 4 : Dates et événements importants dans l’histoire de la Côte de l’Or	63
Tableau 5: Évolution de la population de Lomé de 1896 à 2010.....	65
Tableau 6 : Croissance démographique de la ville d’Accra de 1891 à 1954	66
Tableau 7 : Population du GAMA de 1960 à 2021	72
Tableau 8 : Nombre d’enquêtés par catégorie	117
Tableau 9 : Grille d’observation	123
Tableau 10 : Catégories et effectifs des personnes interviewées	125
Tableau 11 : Récapitulatif du PDADT et du programme de mise en œuvre de la politique du tourisme	195
Tableau 12 : Objectifs et stratégies du PDMTT	201
Tableau 13 : Acteurs de la production des plages	217
Tableau 14 : Degrés de participation	227
Tableau 15 : Caractéristiques des quartiers.....	234
Tableau 16 : Démarches administratives en vue de l’exploitation de la plage dans le Greater Accra.....	258

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Définition de la plage	28
Encadré 2 : La plage de l’Aire métropolitaine du Greater Accra.....	82
Encadré 3 : L’appropriation	95
Encadré 4 : Production, fabrique et invention de l’espace.....	96
Encadré 5 : Expérience de terrain dans le Grand Lomé	120
Encadré 6 : Expérience yogiste.....	144
Encadré 7 : Retour sur l’expérience de terrain	161
Encadré 8 : Quelques pratiques balnéaires	170
Encadré 9 : Raisons du non paiement des taxes et impôts.....	253

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation du Grand Lomé et du Greater Accra.....	15
Carte 2 : Les communes du Grand Lomé	70
Carte 3 : Aire métropolitaine du Grand Accra.....	72
Carte 4 : Schéma d’aménagement du littoral	197
Carte 5 : Quartiers du Grand Lomé concernés par l’étude	221
Carte 6 : Quartier de Kodjoviakope.....	228
Carte 7 : Quartier d’Ablogame	233

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Règles du Golden Beach Resort, Yawavi M. Agbemedi, 2018.....	123
Photo 2: Palais de justice de Lomé. Source : Y. Marguerat, 1992	139
Photo 3: Phare de Jamestown. Y. M. Agbemedi, 2019	139
Photo 4 : Vue panoramique sur l'ouest de Lomé, 1908. Source : T. Lulle, 1993, p. 180.	156
Photo 5 : Place du marché à Accra au début du XX ^e siècle.....	159
Photo 6: Wharf allemand restauré. Source : Y. Marguerat, 1993	161
Photo 7 : Le feu président Gnassingbé Eyadéma le 13 janvier 2005.....	164
Photo 8 : Fête de la Tabaski	165
Photo 9 : Célébration du 10eme anniversaire de l'indépendance du Ghana à Labadi beach	169
Photo 10 : Hôtel Gariglio. Source : S. Richemond, 2015	172
Photo 11 : Hôtel du Golfe. Source : Trivago.com, 2021.....	172
Photo 12 : Habitants de Kodjoviakope sur la plage Mageco, 2008	175
Photo 13 : Entreprise de jardinage à Ablogame	182
Photo 14 : Culture maraîchère devant l'hôtel Sarakawa	182
Photo 15 : Œuvre du sculpteur Bob Atisso. Source : Le Nouveau Reporter, 2022.....	182
Photo 16 : Wharf habité par quelques Grand Loméens	182

LISTE DES PLANCHES

Planche 1 : Quelques plages du Grand Lomé.....	76
Planche 2 : Quelques plages du Greater Accra	85
Planche 3 : Rassemblement sur la plage du Grand Lomé	167
Planche 4 : Pratiques sportives	180

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des enquêtés selon leurs représentations de la plage	152
Graphique 2 : Répartition des acteurs économiques selon le mode d'acquisition de l'espace balnéaire.....	254
Graphique 3 : Répartition des enquêtés selon les démarches administratives	255
Graphique 4 : Répartition des acteurs économiques selon le mode de procuration du foncier balnéaire.....	257

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire à l'intention des acteurs économiques dans le Grand Lomé.....	305
Annexe 2 : Guide d'entretien à l'endroit des mairies Golfe 1, Golfe 4 et Golfe 6	308
Annexe 3 : Lettres de demande	309
Annexe 4 : Autorisation d'enquête de la commune du Golfe 4	312
Annexe 5 : Autorisation d'enquête de la commune du Golfe 6	313
Annexe 6 : Prospectus de l'église Greater liberation city	314
Annexe 7 : Prospectus de Sahaja Yoga.....	315

